

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
(Séance publique)**

Le 28 mai 2021 à 19 h

Audioconférence

+1 647 317-3974, 506916#

+1 866 772-2238, 506916#

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : 647 244-9631

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et appel des membres

1.1 Reconnaissance en mémoire

1.2 Reconnaissance des territoires des peuples autochtones

2. Affaires courantes :

2.1 Approbation de l'ordre du jour

2.2 Déclaration de conflit d'intérêts

2.3 [Adoption du procès-verbal](#) en séance publique de la réunion du 23 avril 2021

2.4 Questions découlant du procès-verbal en séance publique de la réunion du 23 avril 2021

3. Délégation (s'il y a lieu)

4. Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles secondaires

5. Rapport de la présidence

6. Rapports de la direction de l'éducation par intérim

6.1 Nouvelles du système

- 6.2 [Mise à jour – COVID-19](#)
- 6.3 [Rapport d'élection](#) d'une élève conseillère ou d'un élève conseiller

7. Rapports émanant des secteurs

7.1 Éducation

- 7.1.1 [Rapport n° 3](#) du Comité de participation des parents du 20 avril 2021
- 7.1.2 [Rapport n° 8](#) du Comité consultatif de l'enfance en difficulté du 20 avril 2021
- 7.1.3 [Rapport n° 9](#) du Comité consultatif de l'enfance en difficulté du 18 mai 2021
- 7.1.4 [Rapport – Collecte de données](#) démographiques sur les élèves

7.2 Affaires

- 7.2.1 [Cotisation annuelle](#) à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour 2021-2022
- 7.2.2 [Mise à jour budgétaire](#) et dotation préliminaire 2021-2022

8. Révision des politiques :

Politique pour approbation

- 8.1 [Politique 2,08](#) - Utilisation de la carte de crédit professionnelle
- 8.2 [Politique 3,05](#) – Aménagement linguistique
- 8.3 [Politique 3,24](#) - Conseils d'école
- 8.4 [Politique 3,33](#) – Rassemblement au début ou à la fin du jour de classe
- 8.5 [Politique 4,23](#) - Santé et sécurité au travail

9. Rapports de représentation

- 9.1 Association des conseils des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Mise à jour : ACÉPO
 - 9.1.1 Rapport d'activités -ACÉPO
- 9.2 Fédération Nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

Mise à jour : FNCSF

9.2.1 [31^e Congrès annuel](#) de la Fédération Nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

9.3 Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

9.3.1 Mise à jour : AFO

9.4 [Programmes universitaires](#) de langue française en Ontario

10. Avis de motion

11. [Correspondance](#)

- 11.1 Lettre en date du 19 avril 2021 de la part de M^{me} Joanne Weston, présidente du conseil d'administration du Conseil d'école du district de la région de Waterloo, adressée aux Présidents régional et maires, pour l'approbation de la motion liée à l'installation de caméras « stop arm » dans les autobus;
- 11.2 Lette en date du 3 mai 2021 de la part de M. Patrick Gatien, président du CA, CSFCB et M^{me} Suzana Straus, présidente du CA, FPFCB, adressée à M^{me} Sylvie A. Landry, présidente du Conseil Viamonde afin de remercier M^{me} Françoise Fournier sur sa participation dans le cadre de la cause juridique en matière d'éducation de langue française en Colombie-Britannique;
- 11.3 Lettre en date du 4 mai 2021 de la part de M. André Blais, Président du CODELF adressée à M. Robert Haché, recteur et vice-chancelier de l'Université Laurentienne, pour faire suite à la grande préoccupation des membres du CODELF concernant les coupures de programmes destinés aux francophones à l'Université Laurentienne;
- 11.4 Lettre en date du 6 mai 2021 de la part de M^{me} Doris Sauvé présidente du Conseil scolaire catholique Providence, adressée à l'honorable Stephen Lecce au sujet de leurs préoccupations sur l'expansion des tests ciblés en lien avec les services en français;
- 11.5 Lettre en date du 10 mai 2021 de la part de Mme Mélinda Chartrand, présidente du CS MonAvenir, adressée à l'honorable Stephen Lecce pour lui aviser que le conseil scolaire catholique MonAvenir n'appuie pas l'initiative ministérielle portant sur l'accès élargi à l'apprentissage en ligne et à distance;
- 11.6 Lettre en date du 13 mai 2021 de la part de M Denis Chartrand président de L'ACÉPO aux conseillères et conseillers scolaires, Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario, Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, Conseil scolaire Viamonde au sujet du Recensement de 2021;

- 11.7 Lettre en date du 17 mai 2021 de la part de M. André Bidal, président et Mme Suzanne Salituri, présidente du CSC Nouvelon, adressée à l'honorable Stephen Lecce pour lui aviser que le conseil scolaire catholique Nouvelon n'appuie pas l'initiative ministérielle portant sur l'accès élargi à l'apprentissage en ligne et à distance;
- 11.8 Lettre en date du 25 mai 2021, de la part de Mme Sylvie A. Landry, présidente du CS Viamonde adressée à M^{me} Madame Françoise Fournier pour lui remercier de sa participation et de sa contribution à l'éclatante victoire remportée à la suite de la décision rendue par la Cour suprême du Canada le 12 juin 2020;
- 11.9 Lettre en date du 25 mai 2021, de la part de Mme Sylvie A. Landry, présidente du CS Viamonde, adressée à M. Patrick Gatien, président du conseil d'administration Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et Mme Suzana Straus, présidente du conseil d'administration Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique afin de remercier M^{me} Madame Françoise Fournier de sa participation et de sa contribution à la poursuite contre le gouvernement de la Colombie-Britannique qui a débuté il y a déjà 10 ans.

12. Adoption des résolutions en séance à huis clos en séance publique

- 12.1 Point 5.1.1 « Changements au sein du personnel »
- 12.2 Point 5.2.1 « Sommaire des contrats de plus de 100 000 \$ (Annexe B)
- 12.3 Point 5.4.1 « Mise en disponibilité - sans intérêt »

13. Levée de la réunion ordinaire du Conseil

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

NON-ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (Séance publique)

Le 23 AVRIL 2021

Le Conseil se réunit en séance publique de 19h10 à 21h48 et de 0h38 à 0h43 par audioconférence seulement.

Membres présents :

Conseillère Sylvie A. Landry, présidente du Conseil
Conseillère Geneviève Oger, vice-présidente du Conseil
Conseillère Véronique Emery
Conseiller Benoit Fortin
Conseiller Pierre Girouard
Conseiller Pierre Lambert
Conseiller Éric Lapointe
Conseillère Karine Ricard
Conseillère Chloë Robert
Conseiller Yvon Rochefort
Conseiller Guillaume Teasdale
Conseillère Pascale Thibodeau
Élève conseillère Inès de la Roca
Élève conseillère Javan Mayrand

Membres de l'administration présents (jusqu'à 21h48)

Sylvie Longo, directrice de l'éducation par intérim
Roland Desloges, surintendance de l'éducation
Sébastien Fontaine, surintendance exécutive de l'éducation par intérim
Hugues Kamga Wambo, surintendance de l'éducation
Miguel Ladouceur, directeur du SIEP
Jason Rodrigue, surintendance des affaires
Marie-Josée Smith, directrice du secteur des ressources humaines
Isabelle Turcotte, adjointe à la surintendance temporaire
Julie Vanghelder, directrice du secteur des communications et du marketing
Tricia Verreault, surintendance de l'éducation
Corine Céline, secrétaire de séances

Membre de l'administration absent :

Martin Bertrand, directeur de l'éducation

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

23 avril 2021

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

1.1 RECONNAISSANCE EN MÉMOIRE

Aucune

1.2 RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

La vice-présidente du Conseil, Conseillère Oger, énonce ce qui suit :

Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se trouvent nos écoles et nos bureaux administratifs. Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire.

2. AFFAIRES COURANTES :

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Lapointe, appuyé par conseillère Girouard, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est ADOPTÉE.

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2021

Que les mots spécifiques à « l'embauche des postes intérimaires » soient rajoutés au point 8.5 sur la Politique 4,04 – Recrutement, sélection et embauche du personnel.

Conseiller Girouard, appuyé par conseillère Robert, propose :

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

23 avril 2021

***QUE** le procès-verbal de la séance publique de la réunion du 26 mars 2021 soit approuvé avec modification.*

La motion est ADOPTÉE.

2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DE LA RÉUNION DU 26 MARS 2021

Au point 8.5 : Politique 4,04 – Recrutement, sélection et embauche du personnel, conseillère Robert, appuyée par conseillère Oger propose :

Il est demandé que l'administration révise la politique 4,04 pour y inclure une clause précisant le processus à suivre relatif à l'embauche pour les postes intérimaires et que cette politique révisée soit présentée lors d'une réunion ordinaire du Conseil à l'automne 2021.

3. DÉLÉGATION

Aucune

4. RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

En raison de la pandémie, les deux élèves conseillères présentent verbalement une lettre aux élèves.

Bonjour chers élèves!

Nous voilà déjà arrivés au mi-semestre d'une année scolaire sans précédente! Malgré le reconfinement en Ontario, les projets développés par les étudiants continuent à se réaliser à travers les écoles de notre conseil, ce qui nous permet de rédiger un rapport très divers pour le mois d'avril!

Alors que les nouveaux cas de COVID-19 sont en hausse au Canada en raison des variants, le Gouvernement a annoncé de nouvelles mesures de confinement, affectant l'ensemble de la province. Ceci inclut l'annonce de la troisième situation d'urgence provinciale ainsi que la fermeture de toutes les écoles primaires et secondaires de l'Ontario. Ainsi, les élèves de la province poursuivront leurs apprentissages en ligne pour une période indéterminée. Nous sommes conscientes de vos diverses réalités : certains d'entre vous sont confinés chez vous, tandis que d'autres font partie des plusieurs milliers de héros et d'héroïnes qui travaillent dans les institutions considérées comme des services essentiels.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

23 avril 2021

Certaines personnes vivent des réalités plus difficiles que d'autres. Ainsi, restons solidaires et tentons de ne pas oublier que nous sommes une communauté et que nous vivons ces moments ensemble. Nous vivons tous de grands changements, mais nous allons nous en sortir si nous travaillons tous ensemble.

C'est avec plaisir que nous annonçons que l'élection de l'élève conseiller.ère se tiendra ce mois-ci. Le 27 avril, l'élection suivra un format digital afin d'accueillir les étudiants en mode virtuel. Ce serait alors une nouvelle expérience vécue par les élèves et nous nous réjouissons beaucoup de cette opportunité de pouvoir démontrer les capacités uniques du Conseil en contexte pandémique. Le poste d'élève conseiller.ère constitue une occasion unique de devenir porte-parole des étudiants franco-ontariens du Conseil scolaire Viamonde et contribuer au processus de prise de décision en ce qui trait à l'éducation des élèves en langue française. Une fois élu, le jeune leader sera capable d'interagir avec les étudiants de Viamonde et sonder régulièrement ceux-ci quant à leurs espoirs, inquiétudes et leurs visions vis-à-vis leur apprentissage. Le rôle permet également à l'élève de promouvoir et défendre la Francophonie au sein du conseil scolaire. Nous souhaitons bonne chance aux candidats!

D'ailleurs, des festivités et célébrations annuelles tant attendues se sont déroulées tout au long du mois d'avril, ce qui démontre de l'espoir pour les membres de la communauté pendant ces moments extraordinaires! Les élèves ont pu profiter de la semaine de relâche pour se détendre et créer des souvenirs en famille après avoir vécu des moments stressants lors des cours. Tout dernièrement, de très belles initiatives ont pu être réalisées au sein des écoles secondaires à Viamonde. À Le Caron, le conseil étudiant a préparé plusieurs pièges à travers l'école, telle que des verres d'eau remplis écartés dans le couloir, afin de fêter le poisson d'avril. À Roméo-Dallaire, les jeunes de la 7^e année ont pu participer à des ateliers de métiers offerts par le Collège Boréal, tels que celui de plomberie ou de soins infirmiers. Finalement, à Norval-Morrisseau, le conseil étudiant a organisé plusieurs journées thématiques, telles que la journée Disney et Marvel, ainsi que la journée « On Bouge! », où les élèves ont eu l'occasion de réaliser des activités ludiques et une course à relais avec leurs camarades.

Nous applaudissons continuellement les efforts faits par les membres du personnel qui ont travaillé d'arrache-pied pour mitiger les effets de cette pandémie sur le système d'éducation. Dans ce temps précaire, la précaution est extrêmement importante. Restez vigilantes et vigilants afin que nous puissions apprendre en sécurité. Nous espérons que vous preniez le temps de profiter de toutes les ressources qui sont mises à votre disposition par le Conseil et que vous continuez à rester à jour sur les progressions du confinement. Continuez à

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

23 avril 2021

pratiquer de bonnes mesures d'hygiène. Continuez à travailler fort dans tous vos cours, mais n'oubliez pas de prendre du temps pour se reposer. Nous allons réussir notre année scolaire ensemble, même si nous sommes à distance.

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Fortin, propose :

QUE le rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles secondaires du 23 avril 2021 soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

Mme Landry présente son rapport verbal aux membres du Conseil.

Elle débute en souhaitant la bienvenue aux membres du public qui se joignent à nous.

La mise en place du nouveau plan stratégique qui présente quatre grandes orientations nous guide pour la continuation de l'apprentissage virtuel des élèves. Les quatre orientations sont :

- 1. Des élèves épanouis et engagés;**
- 2. Une organisation à l'écoute;**
- 3. Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés; ET**
- 4. Une gouvernance responsable**

Le Mois d'avril nous permet de reconnaître et souligner des moments importants. Donc, permettez-moi d'en souligner quelques-uns aujourd'hui:

Premièrement, je voudrais souligner LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PROFESSIONNELS ADMINISTRATIFS. Au nom du Conseil, et en mon nom personnel, je remercie mesdames Céline et Pioffet, et tous les membres professionnels administratifs. Le Conseil Viamonde est reconnu pour son leadership et professionnalisme grâce à l'équipe de professionnels administratifs que nous avons à Viamonde.

Nous célébrons en avril la Journée de la terre. Le Jour de la Terre est devenu un des mouvements les plus importants de la planète. Je vous encourage à diminuer votre impact sur votre environnement. Comme la chanson de Aurora – La Graine THE SEED : « On ne peut manger de l'argent, lorsque le dernier

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

23 avril 2021

arbre est tombé et les rivières sont empoisonnées, On ne peut manger de l'argent. »

Nous célébrons au conseil Viamonde la journée Viarose, *Non à l'intimidation*. C'est une occasion de renouveler notre engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion en combattant toutes les formes de discrimination qui alimentent la violence et l'intimidation que bien des jeunes LGBTQ2 subissent encore, aujourd'hui. En portant un chandail rose, nous sommes solidaires des communautés LGBTQ2 à Viamonde et partout ailleurs, alors que nous continuons à promouvoir une société équitable dans laquelle nous sommes tous libres d'être véritablement nous-mêmes. C'est pourquoi à Viamonde nous nous engageons à former des citoyennes et des citoyens du monde responsables et respectueux de la diversité.

Durant la dernière année, la communauté asiatique a beaucoup souffert en raison de nombreux discours racistes. La haine n'a pas sa place à Viamonde et dans notre société. Un rapport du groupe anti-discrimination Stop AAPI (Américains d'origine asiatique et des îles du Pacifique) Hate, fait état d'une hausse des crimes motivés par le racisme anti-asiatique, ciblant particulièrement les femmes. Selon le rapport, entre mars 2020 et février 2021, près de 70% des personnes d'origine asiatique interrogées ont déclaré avoir été victimes de harcèlement verbal, et un peu plus d'une sur 10 a affirmé avoir été agressée physiquement. Viamonde refuse toutes formes de discrimination, ceci demeure toujours notre priorité afin de contribuer à l'équité et au bien-être de la communauté y compris la communauté asiatique.

Enfin, je suis fière que le Conseil soutienne l'apprentissage des cultures et des perspectives des Premières Nations, Métis, Inuit ou Autochtone dans nos écoles.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lambert propose :

QUE le rapport verbal de la présidence du 23 avril 2021 soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

6. RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM

6.1 Nouvelles du système

Mme Longo présente un aperçu des événements et des activités du Conseil et de ses écoles, survenus au cours des dernières semaines.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

23 avril 2021

Élection de l'élève conseillère ou de l'élève conseiller pour 2021-2022 et 2022-2023

Comme stipulé dans la politique 1,08 Représentation des élèves à la table du Conseil, le processus d'élection d'une ou d'un élève de 10^e année a été lancé dans les écoles secondaires. En raison de la situation actuelle de pandémie, l'élection se déroulera sur la plateforme TEAMS le mardi 27 avril prochain de 10h à 11h30. Nous souhaitons bon succès aux candidates et aux candidats.

Lancement des inscriptions des cours d'été

Les élèves de la 7^e à la 12^e année du Conseil sont invités à s'inscrire aux cours d'été 2021. Cette année le Conseil offre les cours d'été à distance par le biais de la plateforme Teams. Grâce à un modèle d'apprentissage à distance, les élèves bénéficieront d'un enseignement en direct (mode synchrone) par un membre du personnel enseignant, ainsi que des travaux à réaliser durant le reste de la journée (mode asynchrone).

Dans le cadre des projets de participation des parents (PEP), plusieurs conseils d'école offrent des activités virtuelles à la communauté scolaire :

- Jeunes et Santé Numérique par Tech for good Canada
- Atelier de cuisine en famille avec chef Godeline Mukandila
- Parent Zen – ateliers de yoga avec Ariane Gouault de PedaYoga
- Comprendre le nouveau curriculum de mathématiques – 1^e à 6^e
Présenté par Mme Séguin-Mondoux, AFEMO ou Mme Fadila Benzidoum, accompagnatrice des services pédagogiques du CS Viamonde
- Comment soutenir votre enfant en mathématiques à la maison? – de la maternelle à la 4^e année (enseignants-accompagnateurs du CS Viamonde)
- Gestion du stress chez nos enfants par Strong Minds Strong Kids, Psychology Canada
- Comment préparer les enfants à des emplois qui n'existent pas encore? par Jean-Pierre Michel, Fondateur Étincelle
- Prévenir les écarts de conduite à l'école comme à la maison par Mme Nancy Gaudreau

Madame Nancy Gaudreau, professeure titulaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, a également offert un atelier virtuel portant sur *la Gestion du comportement des enfants à l'école comme à*

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

23 avril 2021

la maison le 20 avril dernier aux membres du CCED, du CPP et aux parents désireux d'y participer.

Les Élèves brûlés : un club de thérapie ouvert à tous les élèves de l'École secondaire Étienne-Brûlé

Lancé le 12 mars dernier, le club de thérapie, *Les Élèves brûlés*, permet aux jeunes de l'École secondaire Étienne-Brûlé de Toronto de se retrouver virtuellement afin de discuter de problèmes de santé mentale. C'est Kiyara Dahane, élève de 11^e année et vice-présidente du conseil des élèves de l'école, qui est à l'origine de cette initiative. Le club propose deux rencontres en soirée par mois, les vendredis à 18 h.

6 avril 2021 : la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme

Afin de mettre en lumière les défis et les réussites que vivent les personnes touchées par un trouble du spectre de l'autisme, les écoles avaient la possibilité de hisser le drapeau bleu et de réaliser des activités de sensibilisation avec les élèves. Nous avons également proposé sur la plateforme Franchement Famille un article explicatif sur le trouble du spectre de l'autisme et la santé mentale ainsi qu'un guide d'activités pour les familles. Il y avait entre autres, des informations explicatives pour initier des conversations sur le sujet, mais aussi des ressources et des témoignages.

21 avril : Journée dédiée aux professionnels administratifs

Le 21 avril à l'occasion de la *Journée internationale des professionnels de l'administration*, nous avons remercié les secrétaires d'école, les commis-secrétaires, les adjointes et adjoints administratifs pour le travail colossal qu'ils accomplissent à tous les jours afin d'assurer le bon fonctionnement du Conseil. Ces professionnels de l'administration se démarquent par le support qu'ils offrent à leur équipe de travail, support qui est indispensable à la réussite et au succès de Viamonde. Leur dévouement, leurs connaissances administratives ainsi que leur professionnalisme permettent d'assurer l'harmonie de nos opérations et nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

22 avril : Vert le monde

Afin de souligner la journée de la terre *Journée vert le monde* hier, les écoles ont partagé les activités écologiques faites de la maison sur les médias sociaux en utilisant le mot-clic #VertLeMonde2021.

23 avril : Viarose

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

23 avril 2021

Aujourd'hui dans nos 56 écoles nous avons célébré la *Journée Viarose* en solidarité avec la communauté LGBTQ2+. Plusieurs activités interactives ont eu lieu toute la semaine dans les écoles afin de sensibiliser et faire réfléchir les élèves et les membres du personnel au respect des différences, l'une des valeurs humanistes importantes à Viamonde.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport verbal de la direction de l'éducation par intérim sur les nouvelles du système soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

6.2 **Mise à jour – COVID-19**

Mme Longo présente le rapport sur la Mise à jour -COVID-19.

Après une période de questions et de discussions, conseillère Ricard appuyée par conseiller Lambert, propose :

QUE le rapport en date du 23 avril 2021 intitulé « Mise à jour : COVID-19 » soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

7. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

7.1 **Éducation**

7.1.1 **Calendrier scolaire 2021-2022**

Les membres prennent connaissance du Calendrier scolaire 2021-2022 et après une période de discussions, conseiller Fortin appuyé par conseiller Lambert, propose :

QUE le rapport en date du 23 avril 2021 *Calendriers scolaires 2021-2022* soit reçu.

QUE les calendriers scolaires 2021-2022 fournis en annexe soient approuvés.

Les motions sont ADOPTÉES.

7.2 **Affaires**

7.2.1 **Rapport financier trimestriel – deux premiers trimestres (septembre 2020 à février 2021)**

M Rodrigue présente le rapport financier trimestriel – deux premiers trimestres (septembre 2020 à février 2021) pour faire suite à la fiche renseignement envoyée aux membres le 14 avril 2021.

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Fortin, propose :

***QUE** le rapport en date du 23 avril 2021 intitulé « Rapport financier trimestriel – deux premiers trimestres (sept 2020 à fév. 2021) » soit reçu.*

La motion est ADOPTÉE.

7.2.2 **Mise à jour - Budget 2020-2021**

M Rodrigue présente la Mise à jour – Budget 2020-2021.

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Girouard, propose :

***QUE** le rapport daté du 23 avril 2021 intitulé « Mise à jour - Budget 2020-2021 » soit reçu.*

La motion est ADOPTÉE.

7.2.3 **Orientation budgétaire 2021-2022**

Les membres prennent connaissance du rapport d'Orientation budgétaire 2021-2022.

Conseiller Girouard, appuyé par conseillère Thibodeau, propose :

***QUE** le rapport en date du 23 avril 2021 sur « l'Orientation budgétaire 2020-2021 » soit reçu.*

***QUE** le Conseil approuve les orientations budgétaires telles que présentées dans le présent rapport.*

Les motions sont ADOPTÉES.

8. RÉVISION DES POLITIQUES :

Politiques pour approbation

8.1 Politique 1,14 - Comité de participation des parents (CPP)

Après une période de discussion, conseillère Thibodeau, présidente du CPP demande d'ajouter si possible au site web, les noms des représentantes et des représentants du CPP afin que les conseils d'écoles puissent coordonner avec leurs représentants.

Conseillère Oger, appuyée par conseillère Thibodeau, propose :

QUE le rapport en date du 23 avril 2021 portant sur la *Politique n° 1,14 – Comité de participation des parents* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 1,14 – Comité de participation des parents* telle que présentée.

Les motions sont ADOPTÉES.

8.2 Politique 2,07 – Frais de scolarité – élève non-résident permanent

Les membres du Conseil prennent connaissance de la politique 2,07

8.2.1 Frais de scolarité – élève non-résident permanent.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lambert, propose :

QUE le rapport en date du 23 avril 2021 portant sur la *Politique n° 2,07 – Frais de scolarité – élèves non-résident permanent* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 2,07 – Frais de scolarité – élèves non-résident permanent* telle que présentée.

Les motions sont ADOPTÉES.

8.3 Politique 2,17 – Dons

Les membres du Conseil prennent connaissance de la politique 2,17

8.3.1 Dons.

Conseillère Ricard, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

23 avril 2021

***QUE** le rapport en date du 23 avril 2021 portant sur la Politique n° 2,17 - Dons soit reçu.*

***QUE** le Conseil approuve la Politique n° - 2,17 - Dons telle que présentée.*

Les motions sont ADOPTÉES.

8.4 **Politique 3,16 – Aliments et boissons dans les écoles**

Les membres examinent la politique 3,16- Aliments et boissons dans les écoles.

Après une période de discussion, conseillère Emery, appuyée par conseiller Girouard propose :

***QUE** le rapport en date du 23 avril 2021 portant sur la Politique n° 3,16 – Aliments et boissons dans les écoles soit reçu.*

***QUE** le Conseil approuve la Politique n° 3,16 – Aliments et boissons dans les écoles telle que présentée.*

Les motions sont ADOPTÉES.

9. RAPPORTS DE REPRÉSENTATION

9.1 **Association des conseils des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)**

Aucun rapport sur la Mise à jour : l'ACÉPO

9.2 **Fédération Nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)**

Aucun rapport sur la Mise à jour : FNCSF

9.3 **Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)**

9.3.1 - Rapport sur la Mise à jour : AFO

Mme Landry informe les membres du Conseil que l'AFO suit le dossier de l'Université Laurentienne qui fait face à des défis financiers. Elle réfère les membres du Conseil à la correspondance en date du 15

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

23 avril 2021

avril 2021 du président de l'ACÉPO, monsieur Denis Chartrand et de la présidente de l'AFOCSC madame Johanne Lacombe à l'honorable Ross Romano et l'honorable Caroline Mulroney au sujet des préoccupations face à la décision de l'Université Laurentienne d'éliminer 28 programmes en français, et de licencier une quarantaine de professeurs francophones.

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseillère Emery propose :

QUE l'information soit reçue

La motion est ADOPTÉE.

10. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

11. CORRESPONDANCE

Après avoir pris connaissance de la Correspondance en date du 31 mars 2021 au 20 avril 2021.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE la correspondance soit reçue.

La motion est ADOPTÉE.

12. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

12.1 Point 5.1.1 « Changements au sein du personnel »

Conseiller Girouard, appuyé par conseiller Fortin propose :

QUE la résolution de la séance à huis clos pour le point mentionné ci-dessous soit versée en séance publique.

La motion est ADOPTÉE.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

23 avril 2021

Changements au sein du personnel

(Les élèves conseillères se retirent lors des discussions sur ce point)

***QUE** le rapport présenté en date du 23 avril 2021 sur les changements au sein du personnel soit reçu.*

12.2 Point 5.3.1 « SIEP Mise en disponibilité sans intérêt - Hamilton-Wentworth D.S.B. »

Conseiller Fortin, appuyé par conseillère Robert propose :

***QUE** le Conseil confirme au Hamilton-Wentworth District School Board que le Conseil scolaire Viamonde n'a pas d'intérêt dans les cinq propriétés mentionnées dans ce rapport.*

1. école élémentaire Rockton Elementary School (formely Beverly Central) située au 1346 4th Concession Road West à Troy;
2. ancienne école élémentaire Dr John Seaton School située au 1279 Seaton Road à Sheffield;
3. école élémentaire Spring Valley Elementary School (formely Queen's Rangers) située au 1886 Governors Road à Copetown;
4. ancienne école élémentaire Spencer Valley Elementary School située au 441 Old Brock Road à Greenville;
5. école élémentaire Mountain View School située au 299 Barton Street East à Stoney Creek.

La motion est adoptée.

13. SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSAGE EN SÉANCE À HUIS CLOS

Les résolutions en séance à huis clos devant être versées au public n'ayant toujours pas été traitées en séance à huis clos, Conseiller Fortin, appuyé par conseillère Thibodeau, propose :

***QUE** la séance publique soit suspendue et que le Conseil passe en séance à huis clos à 21h48*

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR- SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

23 avril 2021

La motion est ADOPTÉE.

14. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL

De retour en réunion publique à 00 :38, le point No 12 ***Adoption des résolutions en séance à huis clos en séance publique*** est traité.

Par la suite à 0h43, les points à l'ordre du jour étant épuisés, conseiller Girouard, appuyé par Conseillère Thibodeau, propose

QUE la réunion soit levée.

La motion est ADOPTÉE.

**La directrice de l'éducation
par intérim et
secrétaire du Conseil**

La présidente du Conseil,

Sylvie Longo

Sylvie A. Landry

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE – SÉANCE PUBLIQUE

Objet : Mise à jour : COVID-19

ANTÉCÉDENTS

Depuis le 19 avril, l'apprentissage à distance synchrone est offert à tous les élèves à l'exception des élèves ayant des besoins particuliers en éducation qui ne peuvent pas être satisfaits à distance. Les élèves ayant des besoins particuliers complexes reçoivent de l'enseignement en mode présentiel depuis le 21 avril. La gestion des cas positifs de la COVID-19 se poursuit pour les élèves en mode d'enseignement présentiel.

SITUATION ACTUELLE

Depuis la réunion ordinaire du Conseil du 23 avril dernier, le ministère de l'Éducation a annoncé, le 4 mai dernier, le financement ainsi que certaines précisions relatives à la planification pour l'année scolaire 2021-2022 comme des précisions relatives à l'organisation scolaire, à certaines exigences pour l'obtention du diplôme de l'Ontario, aux évaluations de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) et à l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE).

Le Ministère a annoncé du financement pour soutenir des coûts extraordinaires liés à COVID-19 pour l'année scolaire 2021-2022. Toutefois, le Ministère s'attend à ce que les conseils scolaires prévoient un budget pour environ la moitié des ressources pour la plupart des mesures de soutien liées à la COVID-19, les ressources restantes étant confirmées par le ministère à l'automne, si elles sont nécessaires pour la deuxième moitié de l'année.

Pour 2021-2022, les conseils scolaires seront toujours tenus d'offrir des options d'apprentissage à distance conformes à la NPP 164. Le Conseil est donc en planification pour l'enseignement à distance et attend les dernières données relatives au choix des parents, tuteurs, tutrices en lien avec le mode d'apprentissage pour la rentrée scolaire pour leur enfant. La date butoir pour soumettre le choix est le 1^{er} juin.

De plus, afin de continuer à soutenir le fonctionnement continu des conseils scolaires au cours de la prochaine année scolaire, le Ministère recommandera des modifications réglementaires qui, si elles sont approuvées, permettraient aux conseillères et conseillers scolaires de continuer à se réunir par des moyens entièrement électroniques jusqu'au 14 novembre 2022. Il est à noter qu'en 2020, le ministère de l'Éducation a présenté des modifications du [Règlement de l'Ontario 463/97](#) (Réunions

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

électroniques et présence aux réunions) en vertu de la *Loi sur l'éducation* pour renoncer à l'obligation pour les conseillers scolaires d'assister en personne aux réunions jusqu'au 30 novembre 2021.

Le tableau suivant présente une mise à jour selon les différents secteurs du Conseil.

	Mise à jour
Secteur des affaires	<p>Financement pour l'année 2021-2022</p> <p>Le 4 mai 2021, le ministère de l'Éducation a émis la note de service 2021 : <i>B08 Financement des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2021-2022</i>. Parallèlement, le Ministère a publié les allocations de l'année scolaire 2021-2022 pour le <i>Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP)</i> et les mesures de soutien liées à la COVID-19 pour 2021-2022, qui fournit une année supplémentaire de ressources.</p> <p>À ce jour, le Ministère s'attend à ce que les conseils scolaires prévoient un budget pour environ la moitié des ressources pour la plupart des mesures de soutien liées à la COVID-19, les ressources restantes étant confirmées par le ministère à l'automne, si elles sont nécessaires pour la deuxième moitié de l'année.</p> <p>De plus, il y aura d'autres mesures de soutien à durée limitée par l'intermédiaire de la <i>Subvention pour l'enseignement des langues des SBE</i> démontrant le soutien continu du gouvernement pour la santé, la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel pendant la pandémie.</p> <p>À compter de 2021-2022, en reconnaissance du besoin continu de financement supplémentaire pour les ressources technologiques et les mesures de soutien en santé mentale, le ministère prévoit maintenant que ces allocations constitueront des éléments réguliers des SBE.</p>
Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification	Sans objet
Secteur des ressources humaines	Sans objet
Secteur du marketing et des communications	<p>Sondage – choix du mode d'apprentissage pour la rentrée scolaire</p> <p>À la demande du ministère de l'Éducation, le Conseil a prolongé la date butoir au 1^{er} juin 2021 pour demander aux parents de décider si les enfants apprendront en personne ou à distance en septembre 2021.</p>
Secteur de l'Éducation : pédagogie, enfance en difficulté (EED), santé mentale, école sécuritaire et bienveillante, santé publique.	<p>PLANIFICATION DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022</p> <p>La note de service 2021 : <i>B07 Planification pour l'année scolaire 2021-2022</i> offre quelques précisions relatives à l'organisation scolaire et aux exigences du Ministère.</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

L'apprentissage à temps plein, en présentiel, pour les écoles élémentaires et secondaires est à préconiser. Toutefois, le Ministère demande aussi aux conseils scolaires de préparer des plans pour passer à d'autres modes d'enseignements, au besoin, sans enlever aux élèves l'accès à tous les cours.

Offres d'apprentissage à distance et ressources d'apprentissage virtuel

Pour 2021-2022, les conseils scolaires seront toujours tenus d'offrir des options d'apprentissage à distance conformes à la NPP 164. Le Conseil est donc en planification pour l'enseignement à distance.

Récupération et renouvellement de l'apprentissage

L'approche de l'Ontario en matière de reprise et de renouvellement de l'apprentissage portera sur la santé mentale et le bien-être des élèves, la lecture et les mathématiques en bas âge, la réinsertion et le réengagement des élèves, l'éducation de l'enfance en difficulté, le soutien ciblé en français et la préparation des éducateurs, y compris les communautés d'apprentissage professionnel et les possibilités de partager les pratiques efficaces.

Mesures de santé et de sécurité

Des directives complètes sur les mesures de santé et de sécurité pour 2021-2022 seront communiquées aux conseils scolaires à l'été 2021. Il s'agira notamment de conseils concernant le port du masque, l'hygiène des mains et le dépistage, le regroupement en cohortes pour les clubs et autres activités extrascolaires, ainsi que la désignation des conseils scolaires qui devront ouvrir avec un modèle d'enseignement adapté pour les écoles secondaires en septembre.

Assurer la santé et la sécurité

Pour l'enseignement en classe dans les écoles élémentaires

Comme en 2020-2021, les élèves fréquentant les écoles élémentaires selon le mode d'apprentissage en présentiel devraient continuer à être regroupés avec leurs camarades de classe (cohorte) et l'enseignant titulaire. Les enseignants spécialisés, pour des classes telles que l'anglais, les arts et l'éducation physique et à la santé, sont toujours en mesure d'aller dans les classes pour offrir toute la gamme de programmes aux élèves. Les élèves peuvent être regroupés en petits groupes pour bénéficier d'un soutien (ALF, PANA, etc.).

Les périodes de lunch et de récréation seront aussi en cohorte afin de réduire les contacts entre les élèves.

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Pour l'enseignement en présentiel dans les écoles secondaires

Dans les écoles secondaires, nous devons adopter des méthodes d'organisation de l'emploi du temps qui limitent le nombre de contacts entre élèves. À ce jour, voici ce que le Conseil envisage :

- Les écoles devront limiter l'emploi du temps à deux cours de 150 minutes par jour;
- Un semestre offrant 4 cours sur un cycle de 2 jours;
- Dans la mesure du possible, maintenir la même cohorte pour le cours du matin et le cours de l'après-midi;
- Il faut établir un système de cohorte A et B, les enfants d'une même famille doivent être dans la même cohorte.

Éducation coopérative

Les exigences relatives à l'offre de cours d'éducation coopérative, telles qu'elles sont décrites dans le programme d'éducation coopérative, y compris les composantes de placement en classe et dans la communauté, restent en vigueur.

Pour le semestre d'automne :

- le processus d'approbation de stage demeure comme en 2020-2021;
- les stages d'éducation coopérative seront offerts virtuellement, dans la mesure du possible;
- exceptionnellement les placements communautaires en personne peuvent être organisés en fonction des directives et des recommandations des unités sanitaires locales et sur approbation de la surintendance responsable de l'école.

Pour le semestre d'hiver :

Le conseil scolaire suivra l'évolution de la pandémie et dans le respect des exigences de sécurité et du programme d'études de l'enseignement coopératif confirmera le processus d'approbation des stages à l'automne 2021.

Évaluation du rendement et bulletin scolaire

Pour 2021-2022, les conseils scolaires continueront d'avoir la possibilité de déterminer l'évaluation finale pour un maximum de 30 % de la note finale d'un élève au secondaire.

L'exigence de service communautaire aux fins de l'obtention du diplôme en 2021-2022

En 2021-2022, le nombre d'heures requis pour les activités de service communautaire sera réduit de 40 à un minimum

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

de 20 heures. Cela correspond aux changements apportés au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)

Les élèves qui obtiendront leur diplôme au cours de l'année scolaire 2021-2022 sont exemptés de l'exigence en matière de compétences linguistiques.

Évaluation de l'OQRE

En 2021-2022, les évaluations régulières de l'OQRE reprendront, avec les adaptations suivantes :

- Tous les élèves de 3e et de 6e année qui suivent un apprentissage en personne participeront aux évaluations en ligne de l'OQRE en mathématiques, en lecture et en écriture.
- Tous les élèves inscrits en mathématiques de 9e année qui participent à l'apprentissage en personne passeront l'évaluation de mathématiques de 9e année. Les résultats de cette évaluation pourront représenter jusqu'à 10 % de la note finale de l'élève.
- Le cas échéant, les élèves continueront à recevoir des rapports individuels.

Pour les évaluations de l'OQRE, y compris le TPCL, les élèves qui apprennent à distance et qui souhaitent participer aux évaluations peuvent, à la discrétion du conseil scolaire, se présenter en personne afin de participer à l'évaluation, à condition que toutes les mesures de santé et de sécurité applicables puissent être respectées.

Instrument de mesure du développement de la petite enfance

Des renseignements sur la santé et le bien-être des enfants en matière de développement avant la première année sont recueillis dans toute la province à l'aide de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE). L'IMDPE est un questionnaire que les enseignants remplissent sur les compétences et les aptitudes de chacun de leurs élèves de jardin d'enfants. Il mesure la santé et le bien-être du développement dans cinq domaines :

- la santé physique et le bien-être;
- l'aptitude sociale;
- la maturité affective;
- l'acquisition du langage et le développement cognitif;
- l'aptitude à communiquer et les connaissances générales.

En 2021-2022, l'IMDPE sera mis en œuvre à l'hiver 2022 dans toutes les classes de jardin d'enfants de la province.

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>Secteur du marketing et des communications et Secteur de l'Éducation</p>	<p>Gestion des cas COVID-19 dans les écoles Les secteurs des communications et de l'Éducation continuent de gérer les cas COVID-19 et la diffusion des informations aux familles et aux membres du personnel.</p> <p>Initiative du MÉO : Expansion du dépistage ciblé dans les écoles par les fournisseurs Lifelabs et GVT</p> <p>Les secteurs des communications et de l'Éducation continuent de gérer l'initiative du dépistage asymptomatique et la diffusion des informations aux familles et aux membres du personnel.</p> <p>Une section sur le plan de dépistage asymptomatique se retrouve au site Web du Conseil dans la rubrique Dépistage de la COVID-19.</p> <p>Programme de vaccination des jeunes âgés de 12 à 17 ans</p> <p>Le vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech a désormais été approuvé pour les jeunes de 12 à 17 ans. Le 13 mai dernier, le ministère de l'Éducation a annoncé qu'à compter du 31 mai 2021, les personnes âgées de 12 ans et plus en Ontario pourront prendre rendez-vous pour se faire vacciner. Depuis, il a été annoncé que dès le 23 mai, les jeunes de 12 ans et plus peuvent prendre rendez-vous. Le Conseil a travaillé avec les 13 bureaux de santé publique locaux (BSP) pour élaborer les plans de vaccination locaux pour cette tranche d'âge, y compris pour les membres de la famille.</p>
---	--

Conclusion

L'administration remercie le personnel scolaire de son engagement envers un apprentissage à distance de qualité, afin d'assurer la réussite de l'apprentissage des élèves pendant cette période. Elle remercie également les membres du Conseil pour leur appui continu.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 intitulé « Mise à jour : Coronavirus. » soit reçu.

Préparé avec la collaboration de l'ensemble du comité exécutif; et présenté par :

La directrice de l'éducation par intérim,
Sylvie Longo



Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Élection d'une élève conseillère ou d'un élève conseiller

ANTÉCÉDENTS

Le Conseil scolaire Viamonde désire que la représentation des intérêts des élèves au sein du Conseil contribue à resserrer les liens et à favoriser la compréhension entre les personnes qui gèrent et administrent le Conseil et celles auxquelles il doit offrir de l'éducation.

Le 26 mars dernier, la direction de l'éducation, par l'entremise des directions d'école, a invité tous les élèves de la dixième année qui sont admissibles selon les critères énoncés dans la politique 1,08 à poser leur candidature.

SITUATION ACTUELLE

L'élection systémique de l'élève conseiller ou de l'élève conseillère s'est déroulée sur la plateforme TEAMS, le mardi 27 avril 2021.

Les membres du conseil d'élèves de chaque école secondaire du Conseil ont participé à l'élection même en l'absence d'une candidature locale. Chaque élève a eu l'occasion de prononcer un discours et de répondre aux questions. Le discours portait sur les raisons pour lesquelles l'élève pourrait bien représenter les élèves à la table du Conseil.

À la suite des discours, de la période de questions et de délibération, les élèves ont passé au vote préférentiel.

La direction de l'éducation par intérim, madame Sylvie Longo, a ensuite communiqué que Mareme Diongue, élève de 10^e année à l'École Ronald-Marion a remporté l'élection et est la nouvelle élève conseillère pour le mandat débutant le 1^{er} août 2021 et se terminant le 31 juillet 2023.

Le nom de Mareme Diongue est acheminé au ministère de l'Éducation en vertu de la *Loi sur l'éducation*, à la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), au Regroupement des élèves conseillers et conseillères francophones de l'Ontario (RECFO) et à l'Association des élèves conseillers et conseillères de l'Ontario (AÉCO/OSTA).

POINT NO 6.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Mareme Diongue remplacera Inés de la Roca qui termine son mandat le 31 juillet 2021. Mareme Diongue sera assermentée à la réunion de juin 2021.

Le Conseil offre toutes ses félicitations à la nouvelle élève conseillère élue, Mareme Diongue, et remercie Inés de la Roca pour son engagement, son dévouement, sa très belle contribution et pour avoir été la voix des élèves tout au long de son mandat.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 intitulé « Élection d'une élève conseillère ou d'un élève conseiller » soit reçu.

QUE le Conseil approuve la nomination de Mareme Diongue comme élève conseillère pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} août 2021 et se terminant le 31 juillet 2023.

Préparé et présenté par :

La directrice de l'éducation par intérim,
Sylvie Longo

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



RAPPORT N° 3 (2021) Comité de participation des parents (CPP)

Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le CPP a tenu une réunion le **20 avril 2021** de 18h00 à 19 h 05, par vidéoconférence, sous la présidence de Mme Pascale Thibodeau.

Membres du Conseil:

M^{me} Pascale Thibodeau, membre du Conseil

M^{me} Véronique Émery, membre du Conseil

Parents présents:

M^{me} Marjorie Poliquin, membre représentant la région du Grand Toronto

M. Louis Kdouh, membre représentant de la région Peel/Caledon

M^{me} Ipek Sanal, membre représentant de la région Sud

M^{me} Badrieh Kojok, membre représentant la région du Sud-Ouest

M. Hatem Behli, membre représentant la région du Grand Toronto

Parent absent :

M. Taoufik Bouchama, membre représentant la région du Grand Toronto

Membres de l'administration :

M^{me} Tricia Verreault, surintendance de l'éducation

M^{me} Hélène Holleville, adjointe administrative, secteur EDU

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Rencontre CPP 20 avril 2021.pdf \(csviamonde.ca\)](#)

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a passé en revue les politiques suivantes, présentement en consultation :
 - 3,05 sur l'aménagement linguistique
 - 3,24 sur les conseils d'écoles

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

2. Qu'il a discuté de stratégies pour améliorer la communication avec les conseils d'écoles. Des suggestions à cet effet sont intégrées aux commentaires soumis à l'administration sur les politiques 3,24 Conseils d'écoles et 1,14 Comité de participation des parents.
3. Qu'il a pris connaissance du Résumé de la rencontre du Ministère avec les Présidences des CPP.

Après la rencontre, les membres du CPP se sont joints à l'atelier virtuel pour parents animé par Mme Nancy Gaudreau, chercheur de l'Université de Laval. Cet atelier sur la gestion du comportement des enfants, à l'école comme à la maison, a été organisé par le CPP et le CCED.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 3 (2021) du CPP présenté en date du 28 mai 2021 soit reçu.

La surintendante de l'éducation

La coprésidente du comité

Mme Tricia Verreault

Mme Pascale Thibodeau

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité de participation des parents (CPP)

Le mardi 20 avril à compter de 18 h

Par vidéoconférence (lien ZOOM sera envoyé par courriel)

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE PARTICIPATION DES PARENTS (CPP)

Membre du Conseil :

M^{me} Pascale Thibodeau, membre du Conseil

M^{me} Véronique Emery, membre du Conseil

Parents :

M. Taoufik Bouchama, membre représentant la région du Grand Toronto

M^{me} Marjorie Poliquin, membre représentant la région du Grand Toronto

M Louis Kdouh, membre représentant de la région Peel/Caledon

M^{me} Ipek Sanal, membre représentant de la région Sud

M^{me} Badrieh Kojok, membre représentant la région de Sud-Ouest

M^{me} Hatem Belhi, membre représentant la région du Grand Toronto

Vous êtes par la présente convoqué-e-s à la

Réunion du : **Comité de participation des parents**

Date : **le 20 avril 2021**

Heure : **à compter de 18 h**

Lieu : **rencontre sur ZOOM**

<https://zoom.us/j/94020635050?pwd=eklwZko1TDZkam1Ba3dSYVkyVlk4dz09>

ID de réunion : 940 2063 5050

Code secret : CPP

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Conseil scolaire Viamonde

COMITÉ DE PARTICIPATION DES PARENTS (CPP)

Le mardi 20 avril 2021 à compter de 18 h

ORDRE DU JOUR

1. Mot d'ouverture
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2021
 - 2.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2021
3. Révision des politiques
 - 3.1 3,05 sur l'aménagement linguistique
 - 3.2 3,24 sur les conseils d'école
4. Rétroactions sur la question de communications avec les conseils d'écoles
5. Résumé de la rencontre du Ministère avec les présidences des CPP
6. Levée de la réunion

Les membres du CPP sont invités à se joindre à la conférence virtuelle pour parents animée par Mme Nancy Gaudreau à 19h

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

NON-ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PARTICIPATION DES PARENTS (CPP)

Le 17 MARS 2021

Le CPP tient une réunion **le 17 mars 2021** de 18h30 à 20h08 par audioconférence sous la présidence de Mme Badrieh Kojok.

Membres du Conseil:

M^{me} Pascale Thibodeau, membre du Conseil

M^{me} Véronique Émery, membre du Conseil

Parents présents:

M^{me} Marjorie Poliquin, membre représentant la région du Grand Toronto

M. Louis Kdouh, membre représentant de la région Peel/Caledon

M^{me} Ipek Sanal, membre représentant de la région Sud

M^{me} Badrieh Kojok, membre représentant la région du Sud-Ouest

Parent absent :

M. Taoufik Bouchama, membre représentant la région du Grand Toronto

Membres de l'administration :

M^{me} Tricia Verreault, surintendance de l'éducation

M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Verreault souhaite la bienvenue à tous. Ensuite, elle cède la parole à la coprésidente Mme Kojok.

2. AFFAIRES COURANTES

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

La motion est ADOPTÉE.

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du comité de participation des parents (CPP) – Le 17 mars 2021

2.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 JANVIER 2021

***QUE** l'adoption du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2021 soit approuvée.*

La motion est ADOPTÉE.

3. DÉMISSIONS AUX POSTES SUIVANTS : RÉGIONS DU SUD-OUEST ET DU GRAND TORONTO

Mme Verreault annonce au comité la démission de deux membres, soit M^{me} Rachel Traore-Takura, membre représentant la région du Grand Toronto et M^{me} Erika Kafka, membre représentant la région du Sud-Ouest.

Le processus de recrutement des candidatures fut donc relancé dans les régions concernées et un candidat a déposé sa candidature pour le Grand Toronto.

4. REVUE DE LA CANDIDATURE REÇUE POUR LE CPP (SUITE À L'ANNONCE DES POSTES VACANTS)

Mme Verreault demande aux membres de prendre quelques minutes pour examiner la candidature reçue de la région du Grand Toronto. Une seule candidature a été reçue.

Une discussion a lieu sur le processus présentement en place pour pourvoir les postes vacants en cours d'année. Il est suggéré d'apporter des recommandations à la procédure dans le cadre de la révision de la politique sur le CPP qui est en cours de révision.

À la demande des membres, Mme Verreault communiquera au comité la liste complète des postes vacants au sein du CPP.

Après une période de discussion, le comité propose :

***QUE** la nomination du parent de l'Académie de la Moraine et de l'école secondaire Norval-Morrisseau pour pourvoir le poste vacant de la région du Grand Toronto soit approuvée.*

La motion est ADOPTÉE.

5. RÉVISION DE LA POLITIQUE 1,14 SUR LE COMITÉ DE PARTICIPATION DES PARENTS

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du comité de participation des parents (CPP) – Le 17 mars 2021

Mme Verreault passe en revue la politique en cours de consultation, notamment, la politique 1,14 – CPP.

Le processus est expliqué aux membres : différentes instances sont à fournir leur rétroaction, incluant le CPP, et ensuite l'équipe administrative reverra les commentaires et une proposition sera faite aux membres du Conseil pour approuver une politique révisée.

Le comité revoit chaque section de la politique et les membres, à tour de rôle, expriment leurs commentaires et suggestions. Le comité apporte plusieurs suggestions qui seront soumises au Conseil pour considération, entre autres :

- de considérer un processus pour pourvoir les postes vacants avec des candidats d'autres régions, tout en imposant des limites à ceci, pour ne pas que le CPP soit surreprésenté par certaines régions
- de ne pas attendre la prochaine rencontre pour revoir les candidatures; le faire par courriel afin que la personne puisse tout de suite participer au CPP à la prochaine rencontre
- d'améliorer les moyens du CPP à communiquer avec les conseils d'écoles, tel qu'explicité dans la politique et dans la loi sur l'éducation
- d'améliorer la visibilité des activités du CPP au site Web du Conseil (p.ex., réunions et comment y accéder, ODJ et procès-verbaux)

De plus, le comité s'engage à suggérer des stratégies pour améliorer les moyens de communication avec les conseils d'école.

Après une période de discussion et d'échanges, il est proposé :

QUE la politique en consultation soit reçue et que les commentaires et suggestions du comité soient soumis à l'administration pour considération.

La motion est ADOPTÉE.

6. **ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT POUR LES PARENTS À VENIR CE PRINTEMPS**

Mme Verreault présente au comité les activités d'engagement pour les parents à venir ce printemps;

-activités d'accueil « Bientôt l'école » pour nouvelles familles et les enfants qui débiteront la maternelle en septembre

https://padlet.com/petiteenfance_csviamonde/nckgruiduhfgr1r4

-les conférences virtuelles pour parents organisées par les écoles du Conseil au cours des prochains mois

<https://csviamonde.ca/parents/engagement-des-parents/ateliers-pour-les-parents-deleves/>

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du comité de participation des parents (CPP) – Le 17 mars 2021

-la conférence virtuelle sur le comportement des enfants qui sera offerte par Mme Nancy Boudreau de l'Université de Laval le 20 avril prochain.

7. MISE À JOUR : PARENTS PARTENAIRES EN ÉDUCATION

M^{me} Badrieh Kojok, la présidente au sein de l'organisme PPE, fera parvenir au comité la documentation sur les actualités du PPE.

Elle encourage le comité à visiter le site web (www.ppeontario.ca) pour avoir plus de renseignements et afin de pouvoir participer activement au PPE.

8. CHANGEMENT DE DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE CPP

En raison de l'annulation du congé de mars, la prochaine réunion prévue le 13 avril se tiendra le **20 avril 2021**, suivie d'une conférence pour les parents.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est levé à 20h08

QUE la réunion soit levée.

La motion est ADOPTÉE.

La surintendance de l'éducation

La coprésidente de la réunion,

Tricia Verreault

Badrieh Kojok

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Le 20 avril 2021

Rétroactions du CPP sur la question de communications avec les conseils d'écoles

- 1) Une adresse courriel pour chaque représentant du CPP (ex., cppPeelCaledon@csviamonde.ca),
- 2) Une adresse courriel pour chaque présidence de CE (ex., CEJSF@csviamonde.ca),
- 3) Lors de la révision de la politique des CE, ajouter que l'ODJ des réunions des CE devrait avoir au moins une fois un point sur le CPP et que la présidence du CE invite à au moins une réunion le représentant du CPP

**Ministère de
l'Éducation**

**Réunion sur la
participation des
parents**

Hiver 2021

23 ET 24 FÉVRIER

Direction de l'éducation inclusive, des
priorités et de la participation
Ministère de l'Éducation



Introduction

Le ministère de l'Éducation (EDU) a tenu sa réunion d'hiver sur la participation des parents, avec les présidentes et présidents des comités de participation des parents (CPP) et les responsables des conseils scolaires, les 23 et 24 février 2021. Depuis avril 2021, les consultations des partenaires clés en éducation se poursuivent afin de discuter de la manière de soutenir les programmes et politiques encourageant la participation des parents dans nos écoles et nos communautés et d'obtenir des conseils à ce sujet.

Pendant la première partie de la réunion, les participantes et les participants ont fait part de leurs récentes expériences concernant la mise en œuvre des projets liés au Programme de subventions pour la participation et l'engagement des parents (Subventions PEP). La deuxième partie s'est déroulée sous la forme d'une discussion sur l'apprentissage et les métiers spécialisés. Cette discussion s'insère dans le cadre de la consultation menée à l'échelle provinciale par le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC) sur l'apprentissage et les métiers spécialisés.

Les commentaires formulés au cours de la réunion serviront à éclairer les travaux du ministère de l'Éducation et les mesures de soutien aux programmes et aux politiques du MTFDC pour les élèves et leurs familles.

Vous trouverez ci-dessous un résumé global de ce que nous ont dit les présidentes et présidents et les coprésidentes et coprésidents des CPP ainsi que les responsables des conseils scolaires représentant les conseils scolaires de langue anglaise et de langue française de l'Ontario.

Ce que nous avons entendu

Partie 1 : Subventions PEP

Questions posées :

Veillez partager avec nous vos expériences liées à la mise en place de projets et d'activités dans le cadre des Subventions PEP cette année.

Quelles sont les pratiques exemplaires? Quelles difficultés avez-vous rencontrées?

Veillez partager avec nous vos réflexions ou expériences liées à la collaboration avec vos conseils et administrations scolaires pour accéder aux Subventions PEP et les utiliser.

Les présidentes et présidents des CPP ont fait part de leurs diverses expériences concernant les Subventions PEP 2020-2021. Beaucoup ont parlé du contexte unique de 2020-2021 et de la transition vers des activités virtuelles.

Grâce à cette transition, la participation des parents s'est accrue, comme l'ont constaté les conseils scolaires. Ceux-ci ont également fait remarquer qu'ils pouvaient maintenant accueillir davantage de participantes et de participants que dans le cas des activités en personne.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

L'utilisation des Subventions PEP varie grandement d'un conseil scolaire à l'autre. Certaines personnes ont parlé d'événements ou d'activités qui avaient déjà eu lieu pendant l'année scolaire en cours, tandis que d'autres étaient encore en train de répartir les fonds et ont souligné les défis liés à cette répartition. De nombreuses façons d'utiliser les fonds ont été présentées. En voici des exemples :

- allouer les fonds directement aux conseils d'école;
- suivre des processus internes de demande de fonds pour des projets particuliers;
- tenir des activités virtuelles à l'échelle du conseil.

Au cours de la réunion, les participantes et les participants ont présenté des exemples d'initiatives locales liées aux Subventions PEP et menées par les conseils scolaires. En voici des exemples :

- initiatives contre le racisme visant les populations autochtones et noires et contre l'oppression (p. ex. « Bridges Out of Poverty »);
- mesures de soutien pour la participation virtuelle des parents ou des fournisseurs ou fournisseuses de soins;
- amélioration des mesures de soutien multilingues;
- traduction de documents scolaires;
- initiatives liées à la santé mentale et au bien-être (p. ex. des soirées musicales pour les familles);
- amélioration du portail destiné aux parents;
- initiatives liées à la santé et au bien-être physiques (p. ex. des soirées de yoga virtuelles pour les familles);
- soutien technologique;
- offre de ressources ciblées pour répondre aux besoins particuliers des parents et ainsi améliorer leur résilience;
- mesures de soutien pour l'éducation de l'enfance en difficulté;
- initiatives liées aux STIM (p. ex. des capsules YouTube sur la science et la numératie);
- logiciels d'apprentissage en ligne (p. ex. des didacticiels sur Google Classroom);
- initiatives liées à la sécurité en ligne;
- des initiatives liées à l'autorégulation (p. ex. des séances d'apprentissage virtuel pour les familles).

Certaines personnes ont fait état d'une certaine confusion entre l'intendance des Subventions PEP et le rôle des CPP dans la répartition des fonds. Un versement des fonds plus tôt a également été demandé pour les années à venir pour avoir plus de temps pour planifier les initiatives ainsi que de simplifier la production de rapports, d'offrir plus de précisions et une plus grande flexibilité concernant l'admissibilité des dépenses et d'augmenter le financement des Subventions PEP.

Les participantes et les participants ont également fait remarquer que le temps de discussion était restreint et qu'ils aimeraient avoir davantage de temps pour discuter des Subventions PEP et de faire part aux autres des pratiques prometteuses et des défis auxquels ils ont fait face.

Dans le cadre de nos efforts continus de faire preuve d'équité dans nos travaux, nous avons également écouté des parents francophones qui se disent inquiets que les annonces publiques concernant l'éducation soient principalement en anglais et qui ont rappelé l'importance de diffuser rapidement les communiqués en français.

Partie 2 : Consultations sur l'apprentissage

Questions posées :

Quels sont les moyens les plus efficaces pour offrir des renseignements au sujet de l'apprentissage et promouvoir les métiers spécialisés comme carrière captivante auprès des parents, tuteurs et élèves?

Quels sont les obstacles ou défis qui empêchent les élèves à se lancer dans une carrière liée aux métiers spécialisés?

Quels changements apporteriez-vous au système scolaire, par exemple dans votre conseil scolaire, pour inviter les jeunes à choisir une carrière liée aux métiers spécialisés?

Quelles améliorations apporteriez-vous au système de formation en apprentissage pour inviter les jeunes à choisir une carrière liée aux métiers spécialisés?

Les parents ont souligné un manque général de sensibilisation et d'information au sujet des métiers spécialisés. Beaucoup ont expliqué qu'ils ne connaissaient pas toutes les options offertes et que, selon eux, les métiers spécialisés étaient souvent présentés comme une solution de rechange pour les élèves qui ne poursuivent pas leurs études et qui n'ont pas de très bons résultats scolaires. Les préjugés associés aux métiers spécialisés empêchaient peut-être certains élèves de choisir ces métiers. Certains nouveaux arrivants et arrivantes au Canada pouvaient penser que les métiers spécialisés n'étaient pas un choix professionnel viable. Toutefois, les parents estimaient aussi que les élèves devaient être conseillés sans être catégorisés. Ils ont par exemple fait remarquer que l'on conseillait souvent aux élèves de race noire de commencer à travailler après leurs études secondaires plutôt qu'après des études postsecondaires.

Les élèves ne sont pas assez au courant du mode de vie et du salaire que peuvent leur offrir les métiers spécialisés. Les parents ont suggéré de présenter aux élèves les options en matière de métiers spécialisés dès la 7^e année. De leur point de vue, les brochures d'information ne suffisaient pas. Les parents ont cité les médias sociaux comme principal moyen de communication clé pour joindre les élèves. Il serait avantageux que des gens exerçant des métiers spécialisés s'adressent directement aux élèves et aux parents. Les parents ont également insisté sur la nécessité d'avoir accès au bon type d'information et à de l'information claire et véridique.

Pendant la réunion, les parents se sont dits inquiets que les métiers spécialisés ne soient pas des options viables à long terme en raison de l'automatisation croissante et de la disparition de certains emplois. Ils ont également suggéré que le gouvernement offre des subventions aux petites entreprises qui forment des apprenties et des apprentis. Des parents ont mentionné les obstacles qui pouvaient empêcher les élèves d'avoir accès à l'apprentissage, comme la difficulté à trouver un logement à proximité du lieu de travail, et les défis posés par les examens écrits obligatoires qui ne peuvent être passés que dans le Centre de l'Ontario.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Les parents ont fait remarquer qu'ils souhaitent que leurs enfants gagnent décemment leur vie. Ils ont exprimé leur préoccupation quant à la capacité de gain liée à certains métiers spécialisés en comparaison à d'autres professions comme celle d'avocat, de comptable, de médecin et d'enseignant, particulièrement en région. Ils ont également reconnu l'importance pour les élèves de poursuivre une carrière qui les passionne et les intéresse et reconnu l'importance d'avoir des personnes passionnées par leur carrière pour faire la promotion des métiers spécialisés auprès des élèves. De manière générale, les participantes et les participants ont admis la nécessité à ce que les élèves reçoivent plus d'informations au sujet des métiers spécialisés à un âge précoce.

Les parents ont suggéré de produire et de diffuser de l'information, notamment au moyen :

- de documents d'une page présentant l'information de manière accessible, claire, concise et pratique;
- de profils présentant la capacité de gain et les avantages sociaux;
- de dépliants pour expliquer les métiers spécialisés et les programmes d'apprentissage.

Conclusion

En cette période difficile, les présidentes et présidents des CPP démontrent leur engagement continu à améliorer la participation des parents et à soutenir les parents et les familles au sein de leurs conseils scolaires en tirant parti des Subventions PEP. Des idées novatrices ont été avancées et, malgré les défis, la collaboration et la participation ont augmenté. De plus, les parents ont offert aux conseillères et conseillers en questions relatives aux jeunes une grande quantité d'information qui les aidera dans leurs consultations concernant l'apprentissage et les métiers spécialisés.

Les commentaires recueillis lors de ces réunions sont un élément essentiel du processus d'élaboration de politiques. Le ministère remercie tous ceux et celles qui ont participé à la réunion pour leur temps et leur contribution.

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



RAPPORT N° 8 (2020-2021) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre **no 8** de 18h05 à 18h44h le **20 avril 2021** par audio conférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.
M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario

Représentants d'organismes absents

M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids »
M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie
M^{me} Marie Nyamabu, représentante du Centre francophone du Grand Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice Boomerang Health

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Roland Desloges, surintendance de l'éducation
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documentation CCED 20 avril.pdf \(csviamonde.ca\)](https://www.csviamonde.ca/Documentation/CCED_20_avril.pdf)

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu un rapport verbal sur la mise à jour – COVID 19 du surintendant de l'éducation, M. Desloges.

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

2. Qu'il a pris connaissance du rapport annuel sur la planification coordonnée des services dans la région de Waterloo.
3. Qu'il a reçu les données sur l'achat de l'équipement spécialisé par le surintendant de l'éducation, M. Desloges.
4. Qu'il a pris connaissance des correspondances suivantes :
 - Lettre du DDSB en lien avec le soutien lors de l'apprentissage en ligne
 - Ateliers offerts aux parents par Surrey Place
 - L'Ontario élargit les soutiens aux familles ayant des enfants atteints d'autisme
5. Il est convenu que les prochaines réunions se tiendront aux dates suivantes à 17h30 :
 - Le 11 mai 2021 - rencontre n° 9
 - Le 8 juin 2021 - rencontre n° 10

Après la rencontre, les membres du CCED se sont joints à l'atelier virtuel pour parents animé par Docteure Nancy Gaudreau, chercheur de l'Université de Laval. Cet atelier sur la gestion du comportement des enfants, à l'école comme à la maison, a été organisé par le CPP et le CCED.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 8 du CCED (2020-2021) présenté en date du 28 mai 2021 soit reçu.

Le surintendant de l'éducation, Le président du comité,

Roland Desloges

Benoit Fortin

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité consultatif de l'enfance en difficulté

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Marie Nyamabu, représentante du Centre francophone du Grand Toronto
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health
M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids »
M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du : **Comité consultatif de l'enfance en difficulté**

Date : **Le 20 avril 2021**

Heure : **de 18h00 à 19h00**

Lieu : [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)
[Pour en savoir plus](#) | [Options de réunion](#)

**COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 20 avril 2021 à 18h

ORDRE DU JOUR

Rencontre N° 8

La rencontre sera présidée par : M Benoit Fortin

1. Appel des membres
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 2.3 Adoption des procès-verbaux des réunions du 9 février 2021
 - No 6
 - No 7
 - 2.4 Questions découlant procès-verbaux des réunions No 6 et No 7 du 9 février 2021
3. Mise à jour – COVID 19 (rapport verbal)
4. Planification coordonnée des services : Rapport Annuel
 - 4.1 Région de Waterloo
5. Données sur l'achat de l'équipements spécialisés
6. Correspondance :
 - 6.1 Lettre du DDSB en lien avec le soutien lors de l'apprentissage en ligne
 - 6.2 Ateliers offerts aux parents par Surrey Place
 - 6.3 L'Ontario élargit les soutiens aux familles ayant des enfants atteints d'autisme
7. Tour de table
8. Dates des prochaines réunions à 17 h 30 :

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- Le 11 mai 2021 - rencontre n° 9
- Le 8 juin 2021 - rencontre n° 10

9. Levée de la réunion

10. Atelier *virtuel pour parents animée par Mme Nancy Gaudreau à 19h.*

<https://zoom.us/j/94020635050?pwd=eklwZko1TDZkam1Ba3dSYVkyVlk4dz09>

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

NON- ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N^o 6 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le 9 FÉVRIER 2021

**Le comité tient la rencontre n^o 6 de 17 h 30 à 17 h 45 par audioconférences,
sous la présidence du Conseiller Fortin.**

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids”
M^{me} Annick Brown, directrice de la Clé d'La Baie
M^{me} Marie Nyamabu, représentante du Centre Francophone du Grand Toronto

Représentants d'organismes absents

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice de Boomerang Health
M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Roland Desloges, surintendance de l'éducation
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Lapointe, appuyé par, Conseiller Teasdale propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

La motion est adoptée.

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion n° 6 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 9 février 2021

Conseiller Fortin, Conseiller Lapointe, Conseiller Teasdale et M^{me} Marguerite Schabas déclarent un conflit d'intérêts possible étant donné que leurs enfants fréquentent respectivement une école du CSViamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré en raison de leur trouble d'apprentissage.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION NO 5 DU 19 JANVIER 2021

Mme Schabas, appuyée par M^{me} Penton, propose :

QUE le procès-verbal de la rencontre n° 5 soit approuvé tel qu'amendé.

La motion est adoptée.

3. RAPPORTS FINANCIERS - CCED (M. Rodrigue participe seulement pour ce point.)

3.1 États financiers 2019-2020

Le surintendant des affaires, M. Rodrigues, fait une brève présentation portant sur les états financiers 2019-2020, qui compare les dépenses réelles pour l'enfance en difficulté au budget révisé, et ce pour la période de septembre 2019 à août 2020

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Schabas, propose :

QUE le rapport en date du 9 février 2021 sur les états financiers 2019-2020 pour l'enfance en difficulté soit reçu.

La motion est adoptée.

3.2 Budget révisé 2020-2021

M. Rodrigue poursuit en présentant au comité le rapport sur le budget révisé 2020-2021, et ce pour la période de septembre 2020 à août 2021.

Mme Penton, appuyée par Conseiller Teasdale propose :

QUE le rapport en date du 9 février 2021 intitulé « Budget révisé 2020-2021 – Enfance en difficulté » soit reçu.

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion n° 6 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 9 février 2021

La motion est adoptée.

4. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour de la réunion n° 6 étant épuisé, Conseiller Lapointe appuyé par M^{me} Hammoud propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le surintendant de l'éducation

M. Roland Desloges

Le président du comité,

M. Benoit Fortin

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

NON- ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N^o 7 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le 9 FÉVRIER 2021

**Le comité tient la rencontre n^o 7 de 17 h 45 à 18 h 29 par audioconférences,
sous la présidence du Conseiller Fortin.**

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids”
M^{me} Annick Brown, directrice de la Clé d'La Baie
M^{me} Marie Nyamabu, représentante du Centre Francophone du Grand Toronto

Représentants d'organismes absents

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice de Boomerang Health
M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Roland Desloges, surintendance de l'éducation
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Marguerite Schabas, appuyée par, M. Aliou Sene propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

La motion est adoptée.

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion n° 7 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 9 février 2021

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conseiller Fortin, Conseiller Lapointe, Conseiller Teasdale et M^{me} Marguerite Schabas déclarent un conflit d'intérêts possible étant donné que leurs enfants fréquentent respectivement une école du CSViamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré en raison de leur trouble d'apprentissage.

3. MISE À JOUR – COVID 19 (RAPPORT VERBAL)

M. Desloges présente son rapport verbal sur la mise à jour de la COVID-19 au comité. En premier lieu, les élèves EED qui ont de la difficulté à apprendre de façon virtuelle pendant la fermeture des écoles ont pu apprendre en présentiel dans leurs écoles. Neuf écoles ont offert ce service afin de servir 40 élèves avec l'appui des intervenants et des enseignants. Il informe le comité que les écoles sont retournées en trois phases :

- Phase 1 : Les écoles de la région de London – 2 février
- Phase 2 : Les autres écoles du territoire du Conseil sauf la région de Toronto, Peel et York – 8 février
- Phase 3 : Les écoles du Conseil des régions de Toronto, Peel et York– 15 février

Pour cette semaine dans les régions de Toronto, Peel et York, les élèves EED qui ont de la difficulté d'apprendre de façon virtuelle continuent en présentiel.

Depuis la réouverture des écoles, les masques transparents sont utilisés et les membres du personnel ont reçu une capsule pour mieux maximiser l'utilisation avec les élèves malentendants.

Les services externes de IBI et ACA sont permis d'offrir les services aux élèves dans nos écoles si le besoin est nécessaire pour l'apprentissage et le bien-être des élèves, aussi bien que les évaluations psycho éducationnelles et d'ergothérapeutes externes afin de diminuer les listes d'attentes tout en respectant les mesures d'hygiène en lien avec la COVID.

Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Penton propose :

Que le rapport verbal sur la « Mise à jour – COVID 19 » soit reçu

La motion est adoptée.

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion n° 7 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 9 février 2021

4. RAPPORT SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES AVEC DES BESOINS PARTICULIERS.

M. Desloges présente au comité le rapport sur le transport scolaire pour les élèves avec des besoins particuliers selon la Politique 2,02 qui fut révisée le 22 mai 2020.

Après une période de discussion, M^{me} Annick Brown, appuyée par M^{me} Marguerite Schabas propose :

QUE le rapport en date du 9 février 2021 intitulé « Transport scolaire pour les élèves avec des besoins particuliers » soit reçu.

La motion est adoptée.

5. MISE À JOUR DE L'AUTOMNE PROVENANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

M. Desloges informe le comité qu'il n'a aucune Mise à jour de l'automne provenant du Ministère de l'éducation pour le moment.

6. TOUR DE TABLE

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto indique que les services et les investigations continuent pendant la pandémie. M^{me} Penton a participé à une réunion afin d'apporter un service francophone à la société de l'Aide à l'enfance et souhaite du progrès après la pandémie.

M^{me} Annick Brown, directrice de la Clé d'La Baie informe le comité qu'ils attendent la rentrée dans les écoles pour continuer les services et prendre des rendez-vous.

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter, informe le comité que les services sont plus lents actuellement, mais ils continuent d'appuyer les familles à l'aide de subventions pour les aider avec les activités à la maison.

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH, se dit très heureux de représenter son organisme. Il partage avec le comité que leur hôpital, sur le site aux artères principales de College et Spadina a été transféré à 1001 Rue Queen à Toronto et tous les services d'urgences sont maintenant au même

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion n° 7 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 9 février 2021

endroit. Les nouveaux bâtiments ont une capacité de plus de 200 lits afin d'aider les patients avec la santé mentale et ils ont un total d'environ 600 lits dans la région de Toronto.

Un nouveau programme francophone intéressant est offert à CAMH qui s'appelle Catalyseurs pour la santé mentale. C'est un projet qui espère nouer des partenariats avec les Conseils, afin de travailler avec les écoles en faisant des présentations sur la santé mentale et les problèmes de dépendances. Il s'agira d'aider à outiller les jeunes pour renforcer leurs résiliences et autres aspects liés à leur mieux-être.

M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids », informe le comité que leurs services continuent à travailler fort pour appuyer les familles avec des enfants sourds et malentendants.

Elle partage avec le comité les sessions de webinaires pour le mois de février, il y aura 15 en cours de préparation jusqu'au printemps. Elle va continuer de les partager mensuellement.

Les webinaires sont gratuits et elle encourage le comité de partager ces informations avec leurs équipes-écoles ainsi que les familles des élèves sourds et malentendants.

L'organisme aura une campagne pour planifier un grand évènement au mois de mai pour partager les ressources afin de sensibiliser les élèves et les enseignants dans leurs écoles.

Enfin, elle remercie M. Desloges pour les masques transparents offerts dans les écoles qui aident énormément les enfants sourds et malentendants et surtout cela rend la tâche plus facile.

M^{me} Marie Nyamabu, représentante du Centre Francophone du Grand Toronto, informe le comité que les services à la petite enfance continuent et aussi les services aux familles. Ils peuvent venir au centre quand ils ne sont pas à l'école ou lors des journées pédagogiques. L'organisme aura une journée et demie de conférence basée sur « Parlons enfant ensemble » avec comme invités des spécialistes et deux personnes du Conseil Viamonde. Elle va partager les affiches au comité pour faire la promotion. Les autres services continuent toujours sur la santé mentale avec des psychologues. Pour toutes questions sur les services, veuillez communiquer avec Marie et elle se fera un plaisir d'aider et de répondre à vos questions.

7. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS CCED À 17 H 30

Il est convenu que les prochaines réunions se tiendront comme suit :

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion n° 7 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 9 février 2021

- Le 13 avril 2021 - rencontre et n° 8
- Le 11 mai 2021 - rencontre n° 9
- Le 8 juin 2021 - rencontre n° 10

QUE le CCED tienne ses rencontres telles que présentées.

La motion est adoptée.

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour de la réunion n° 7 étant épuisé, Conseiller Lapointe appuyé par M^{me} Nyamabu propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le surintendant de l'éducation

Le président du comité,

M. Roland Desloges

M. Benoit Fortin



POINT NOIR DE L'ORDRE ORDRE

PLANIFICATION COORDONNÉE DES SERVICES RÉGION DE WATERLOO

RAPPORT ANNUEL PLANIFICATION COORDONNÉE DES SERVICES

Organisme de coordination : Sunbeam Developmental Resource Centre
Zone de prestation de services : Région de Waterloo
Exercice : 2020-2021

POINT NOIRZ DE L'ORDRE ORDREURU SOR

Grâce au programme de planification coordonnée des services, nous recevons l'appui d'une personne qui se soucie réellement de notre famille et qui est prête à investir le temps nécessaire pour effectuer des tâches longues et complexes. La coordonnatrice nous présente les programmes et nous aide à nous y inscrire ou à choisir les volets qui nous conviennent le mieux. – Parent/responsable d'un enfant

Lorsque je suis épuisée et que mon mari et moi devons concentrer notre entière attention sur les besoins immédiats de notre fils, il est rassurant de pouvoir compter sur une personne prête à nous écouter et à nous ouvrir la porte des services et des ressources dont nous avons désespérément besoin. S'occuper d'un enfant aux besoins médicaux complexes est une tâche dont le poids ne pourrait être soupçonné par quelqu'un n'ayant jamais eu à le faire. Les moments de grande joie et de gratitude sont entrecoupés de journées éreintantes. Je ne peux m'imaginer l'état dans lequel notre famille se trouverait sans ce programme. Habiterions-nous encore tous sous le même toit? J'en doute fortement. Au cours de la dernière année, notre fils a subi des douleurs aiguës et persistantes qui se sont ajoutées à ses autres besoins médicaux intensifs. Mon mari a subi deux chirurgies. Le stress des tâches de tous les jours, exacerbé par la pandémie, m'a poussée à la limite. La coordonnatrice de la planification des services nous a offert un soutien remarquable. Elle nous a aidés à trouver un soutien financier pour obtenir des services de répit. Elle nous aide aussi à coordonner les rencontres et les rendez-vous, ce qui allège mon fardeau cognitif et me permet de demeurer fonctionnelle. Avant tout, ce programme m'offre le privilège de passer de bons moments en compagnie de mon fils et de ma fille plutôt que de me limiter à gérer les soins. Je suis reconnaissante que mon mari et moi puissions obtenir l'aide nécessaire pour naviguer les systèmes de soutien complexes. Ainsi, notre fils reçoit les soins dont il a besoin et nous obtenons le répit nécessaire pour veiller à notre bien-être et continuer à appuyer notre fils au quotidien. – Parent/responsable d'un enfant

La planification coordonnée des services est synonyme de sécurité pour les familles, qui autrement devraient essayer de jongler beaucoup trop de pièces mobiles. Le coordonnateur ou la coordonnatrice accompagne les familles, les aide à mettre de l'ordre dans les morceaux du casse-tête et retire un fardeau de leurs épaules fatiguées. – Partenaire communautaire, programme Polaris

Les familles et les organismes participants tirent des avantages évidents de la planification coordonnée des services. Ce programme garantit que les informations cruciales sont bel et bien acheminées aux professionnels concernés, comme les médecins, et que les enfants et les familles bénéficient d'évaluations et de plans de traitement bien adaptés. Je suis en mesure de me concentrer sur mon rôle auprès des enfants et des familles, ce qui fait gagner du temps à tous. De plus, il est rassurant de savoir que les familles qui passent de notre programme à d'autres services continuent de recevoir le soutien nécessaire, sans perte d'informations. – Partenaire communautaire, Programme de développement du nourrisson et de l'enfant

La planification coordonnée des services au Sunbeam Developmental Resource Centre

Cinq coordonnatrices de la planification des services travaillent à temps plein au Sunbeam Developmental Resource Centre (centre Sunbeam). La gestionnaire du programme coordonne également le programme de résolution des différends en matière de services dans la région de Waterloo, ce qui facilite une pleine intégration entre les deux programmes. Le centre Sunbeam continue à appuyer environ 60 % des enfants et des jeunes bénéficiant du programme de résolution des différends en matière de services. Les coordonnatrices appuient chacune de 20 à 30 enfants et jeunes. Au cours de l'exercice, l'équipe du centre Sunbeam s'est bonifiée d'une nouvelle gestionnaire de la planification coordonnée des services et de la résolution des différends en matière de services.

POINT NOIRZ DE L'ORDRE'ORDREURU SÖUR

Au cours de l'année écoulée, les services en matière de troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) ont été fusionnés avec le programme de planification coordonnée des services. Deux travailleuses spécialisées en TSAF se sont jointes à l'équipe.

Les demandes d'aiguillage sont reçues directement par la gestionnaire. En général, le suivi est effectué dans les 48 heures. Une coordonnatrice est affectée au dossier et communique avec la famille au cours de la semaine suivante. Lorsque la gestionnaire juge que la planification coordonnée des services n'est pas appropriée, elle relaie la demande à un organisme mieux placé dans les circonstances et s'assure que le suivi est effectué.

Coordination des services en matière de TSAF

À l'automne 2020, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires a mis des ressources supplémentaires à la disposition des programmes spécialisés en TSAF à l'échelle provinciale. Le centre Sunbeam a été en mesure d'embaucher une coordonnatrice additionnelle, qui est entrée en fonction en octobre 2020.

L'équipe de planification coordonnée des services compte désormais deux coordonnatrices qui se spécialisent en TSAF. Voici quelques-unes des activités qu'elles ont réalisées au cours de la dernière année :

- L'équipe a établi des liens avec le nouveau centre de la petite enfance autochtone dans la région de Waterloo.
- Une coordonnatrice a suivi une formation sur les compétences culturelles autochtones.
- Les coordonnatrices ont collaboré avec la travailleuse de liaison autochtone de Waterloo Region Community Legal Services.
- Une coordonnatrice a effectué une présentation sur les TSAF à l'occasion de la journée de sensibilisation aux TSAF de la Première Nation mohawk Wahta.
- L'équipe a tenu des discussions avec la responsable des services aux Autochtones du Waterloo Catholic District School Board dans le but d'utiliser des locaux du conseil pour la formation des aidants et aidantes. Cette responsable travaille en collaboration avec le centre de la petite enfance Anishnabeg, à Kitchener.
- Les coordonnatrices ont conçu une formation à l'intention des fournisseurs de services communautaires, en partenariat avec le groupe d'action sur les TSAF de la région de Waterloo.
- Le groupe d'action sur les TSAF de la région de Waterloo a tenu une rencontre d'une journée entière pour effectuer de la planification stratégique et déterminer les domaines prioritaires.
- Le RLISS a octroyé des fonds au comité directeur sur les diagnostics de TSAF de la région de Waterloo afin de renforcer les capacités en pédiatrie et en psychologie dans la région. À l'occasion d'un dîner-causerie réunissant plus de 40 professionnels, les présentatrices ont discuté des lignes directrices pour le diagnostic de TSAF et ont proposé de faire l'acquisition de formations en ligne et de logiciels de reconnaissance des caractéristiques faciales pour les pédiatres.
- Le comité directeur sur les diagnostics de TSAF a tenu des rencontres régulièrement pour discuter des possibilités de financement et des façons d'atteindre les cibles fixées par le Ministère en contexte de pandémie.
- Les coordonnatrices ont sensibilisé les fournisseurs de services au « principe de Joran » et aux manières d'accéder à l'information pertinente pour les enfants, les jeunes et les familles autochtones.
- Une coordonnatrice a été invitée à effectuer des présentations à des groupes autochtones au sujet des TSAF.

POINT NOIRZ DE L'ORDRE'ORDREURU S0UB

- Une coordonnatrice a été invitée à effectuer une présentation pour les rédacteurs et rédactrices de rapports Gladue chez Aboriginal Legal Services, à Toronto.
- Les coordonnatrices spécialisées en TSAF et les coordonnatrices de la planification des services ont poursuivi leur étroite concertation.
- Les coordonnatrices des deux programmes ont suivi de la formation approfondie sur les TSAF et les pratiques exemplaires. Ces acquis ont été diffusés au sein du centre Sunbeam, auprès d'autres organismes communautaires et parmi la communauté provinciale d'intervenants en matière de TSAF.
- Les aidants et aidantes ont suivi de la formation virtuelle. Une formation complémentaire a été offerte en janvier 2021.
- Les coordonnatrices appuient les familles touchées par les TSAF avant et après le diagnostic. Elles aident les familles à se retrouver parmi les services de soutien et s'assurent que les recommandations issues du diagnostic sont bel et bien appliquées.
- Les coordonnatrices accompagnent les familles au cours de la démarche de diagnostic. Cette démarche est prise en charge par des cliniciens et cliniciennes de la communauté. Ces services sont payants. Au cours de l'année, huit personnes ont reçu un diagnostic de TSAF selon cette approche.
- Une coordonnatrice a compilé un répertoire des intervenants et intervenantes en TSAF à l'échelle provinciale et établi une communauté de pratique pour les regrouper. Il s'agit d'un nouveau moyen de collaboration. Cette coordonnatrice de la région de Waterloo dirige la préparation du mandat de la nouvelle communauté de pratique.
- Une intervenante spécialisée en TSAF siège à un comité consultatif de l'Université Wilfrid Laurier dans le cadre d'un projet sur les lacunes et les options en matière de logement pour les jeunes qui arrivent à l'âge adulte.
- Une coordonnatrice offrira de la formation dans d'autres régions de la province à la demande des organismes qui s'y trouvent. Ce projet a été rendu possible grâce au financement supplémentaire déployé par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires à l'automne 2020.
- Une coordonnatrice a présenté un atelier sur les TSAF à l'occasion du congrès annuel Meilleur départ.
- Des coordonnatrices de la planification des services ont suivi de la formation au sujet de la fonction de facilitation. L'équipe est ainsi mieux outillée pour appuyer les familles.
- Trois ressources externes rémunérées (RER) ont participé à une formation sur les mesures de soutien aux jeunes résidant sous leur garde.
- Depuis le début de la collecte de données le 28 octobre 2018, des formations ont été offertes à 1689 personnes; 198 heures de formation ont eu lieu.
- Une coordonnatrice siègera au comité consultatif sur la planification coordonnée des services. Ce comité élaborera notamment un programme provincial de formation des aidants et aidantes en matière de TSAF.
- Le programme de formation des aidants et aidantes est offert trois fois par an. Le programme de 10 heures s'adresse aux parents et aux autres personnes qui s'occupent d'une personne ayant un TSAF. Le programme est désormais présenté en mode virtuel.

Exemples de coordination des demandes entre partenaires communautaires

- Une travailleuse sociale du Waterloo Catholic District School Board a aiguillé une famille vers le programme de coordination des services en matière de TSAF. L'enfant fréquente la maternelle et affiche

POINT NO 12 DE L'ORDRE D'ORDRE DU SOUS

des problématiques de dysrégulation, de déficit d'attention et de résistance physique lorsqu'il se sent frustré. Les parents n'avaient pas envisagé un TSAF, mais la travailleuse sociale a soulevé des questionnements à ce sujet en se fiant à des indicateurs dans les antécédents de l'enfant. À la suite d'une rencontre, la famille a été admise au programme. L'objectif initial était d'aider l'école et la famille à mieux comprendre les TSAF, à leur offrir de la formation et à présenter les approches possibles, ainsi qu'à entreprendre la démarche de diagnostic. Compte tenu de l'âge de l'enfant, on prévoit offrir un encadrement à long terme à la famille. Les parents recevront l'appui nécessaire pour faciliter leur navigation du système, tant en ce qui concerne les besoins immédiats que le processus de diagnostic.

- Le centre Sunbeam a effectué un aiguillage interne pour soutenir une famille ayant des besoins dans les domaines du développement, de la santé mentale et des traumatismes. Au moment de la demande, la famille connaissait des difficultés d'adaptation. Elle avait besoin d'aide pour accéder aux services communautaires appropriés et pour tirer un meilleur parti des services qui lui étaient déjà offerts. L'intervention a touché plusieurs sphères : explorer les ressources en matière de santé mentale et de traumatismes (Carizon et Lutherwood); établir un plan pour les services de répit en accédant à du financement privé, en assurant une gestion efficace du financement déjà en place et en demandant un soutien financier supplémentaire; effectuer la liaison avec l'école, car l'enfant refusait de la fréquenter cette année; assurer une planification proactive avec l'équipe scolaire pluridisciplinaire pour inciter l'enfant à réintégrer l'école; obtenir des ressources et du financement en matière de TSAF; et offrir un soutien lors de rencontres avec d'autres fournisseurs de services et professionnels médicaux.

Les coordonnatrices exercent une grande variété de fonctions, dont les suivantes :

- Établir un plan de services coordonné avec la famille. Ce plan est communiqué à l'équipe communautaire au besoin. Le plan est passé en revue et révisé au besoin tous les six mois. De plus, la famille est invitée à remplir le questionnaire Measures of Processes of Care (MPOC) à la même occasion.
- Participer à des réunions avec d'autres professionnels, notamment le personnel scolaire; les spécialistes médicaux; les membres des comités d'identification, de placement et de révision (CIPR); et les partenaires communautaires (programmes de répit, programmes de jour, organismes de counselling ou de santé mentale, centres de réadaptation pour enfants, etc.) Les coordonnatrices effectuent également des aiguillages aux CIPR.
- Participer aux examens du programme de résolution des différends en matière de services pour les enfants ayant des besoins particuliers complexes.
- Collaborer aux suivis mensuels des dossiers des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers complexes et vivant en établissement résidentiel.
- Effectuer un suivi de la mise en œuvre des plans pour les enfants ayant des besoins particuliers complexes.
- Effectuer des aiguillages au programme de résolution des différends en matière de services.
- Exercer la fonction de gestion de cas communautaire pour les enfants et les jeunes recevant un traitement en contexte résidentiel (par exemple, CIPR).
- Organiser et animer les ateliers du centre Sunbeam.
- Travailler de concert avec les partenaires communautaires pour établir des plans de services.
- Coordonner les plans de répit.
- Prendre des rendez-vous et fournir des rappels aux parents. Assurer la préparation des parents et le suivi.
- Coordonner la tenue des conférences de cas et des réunions d'équipe.

POINT NOIRZ DE L'ORDRE'ORDREURJ SÖUR

- Communiquer régulièrement avec les enfants, les jeunes et les familles.
- Faciliter l'accès aux services et aux mesures de soutien dans la communauté.
- Aider les parents à accéder aux services et aux mesures de soutien à leur intention (par exemple, soutien à la santé mentale, appui au logement, soutien devant les tribunaux, aide financière).

Réseau provincial de la planification coordonnée des services (auparavant connu sous le nom de communauté de pratique)

La gestionnaire de la planification coordonnée des services participe aux rencontres mensuelles du Réseau provincial de la planification coordonnée des services et est membre de certains de ses groupes de travail. Voici certains des faits saillants de la dernière année :

- Préparation d'une proposition selon laquelle le Réseau dirigera la présentation d'ateliers de renforcement des capacités à l'échelle de la province pour les familles touchées par un TSAF
- Conception et présentation des ateliers de renforcement des capacités familiales
- Participation à des rencontres de rétroaction avec le ministère de l'Éducation au sujet de l'apprentissage virtuel en période de pandémie
- Offre de rétroaction du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires concernant la résolution des différends en matière de services
- Élaboration du mandat du Réseau

Renforcement des capacités, formation et sensibilisation

Les coordonnatrices de la planification des services et les coordonnatrices spécialisées en TSAF siègent à de nombreux comités et groupes de travail du centre Sunbeam, ainsi qu'à l'échelle communautaire :

- Équipe de mobilisation de Cambridge et Kitchener
- Groupe d'action sur l'inclusion équitable du Waterloo Region District School Board
- Comités des soirées d'information et des conférenciers du centre Sunbeam
- Comité sur le financement direct des services d'autisme
- Comité du logiciel EMHware
- Comité du site Web du centre Sunbeam
- Comité de planification stratégique du centre Sunbeam
- Comité du personnel du centre Sunbeam
- Comité social et du mieux-être du centre Sunbeam
- Connectivité
- Table de planification des services pour enfants et jeunes

Les coordonnatrices de la planification des services et les coordonnatrices spécialisées en TSAF ont suivi les formations suivantes au cours de l'année écoulée :

- *The Brain Story*
- *Building Stronger Bridges: Successful Transitions from Child Mental Health Services* – Santé mentale pour enfants Ontario
- *Sailing the Storm: Taking Care of Ourselves and Others* – Santé mentale pour enfants Ontario
- Crisis Response Virtual Training - Caring for Others – premiers soins en santé mentale
- Mindful Living Summit – webinaires
- Atelier sur l'ergonomie du bureau à domicile

POINT NOIRZ DE L'ORDRE'ORDREURU S0UR

- Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle : formation et agrément sur l'Échelle d'intensité de soutien (SIS-A) et le formulaire de demande de services et de soutiens
- *What you Need to Know about Human Trafficking* (Sexual Assault Support Centre)
- *Youth in Justice System* (Community Justice Initiatives, Lutherwood)
- Formation en trois volets sur les méthamphétamines (Wellington Guelph Drug Strategy)
- Formation sur les soins et les soutiens conscients
- Ateliers *Foundations in Infant and Early Childhood Mental Health Practice*
- Atelier de l'Institut des ressources pour les enfants et les parents sur le temps d'écran, les sextos et la sécurité en ligne
- Formation du programme ECHO Ontario, *Adult Intellectual & Developmental Disabilities: Mental Health in the Time of COVID-19*
- Formation sur les « F-Words » du centre CanChild
- Atelier professionnel sur la planification coordonnée des services et la coordination en matière de TSAF avec le personnel du Conseil scolaire catholique MonAvenir et du Conseil scolaire Viamonde

Évaluation

Au cours de l'exercice 2020-2021, le programme de planification coordonnée des services est venu en aide à 160 enfants et jeunes. À la fin de l'exercice, 96 personnes recevaient encore activement des services. Les services avaient été fournis à 158 enfants et jeunes au cours de l'exercice précédent. Le dossier de 43 personnes est inactif, c'est-à-dire que les services ne leur sont plus offerts activement. Nous nous engageons à donner suite dans les 24 à 48 heures aux demandes de familles dont le dossier est inactif. Cela peut se traduire par une réactivation du dossier, une intervention brève ou un aiguillage vers les services appropriés. À la fin du troisième trimestre, le programme avait reçu un total de 50 demandes d'aiguillage.

L'équipe spécialisée en TSAF offre des services de coordination à 8 familles, ainsi que des services ressources à 36 familles. Au cours de l'exercice, ces services ont soutenu 69 familles/personnes et organismes.

En général, les demandes d'admission à la planification coordonnée des services proviennent d'organismes de services à l'enfance (26 demandes) ou directement des familles elles-mêmes (8 demandes). On note une augmentation du nombre d'aiguillages effectués par les fournisseurs de services de santé (6 demandes) au cours de l'exercice 2020-2021.

Dans le cadre de la planification coordonnée des services, les familles sont invitées à remplir le questionnaire MPOC (Measures of Processes of Care) du centre CanChild six mois après le début des services, puis annuellement par la suite si elles reçoivent encore activement des services.

Les résultats concernant le questionnaire MPOC pour la période d'avril 2019 à septembre 2020 ont été rendus publics à l'automne 2020. Ces résultats étaient disponibles à l'échelle provinciale et à l'échelle régionale. La pandémie a nui considérablement à la collecte de données en province. À peine 10 organismes de coordination ont recueilli un nombre suffisant de réponses pour être en mesure de fournir un sommaire des données. La région de Waterloo était du nombre, avec son taux de réponse de 24 %.

Dans l'ensemble, les familles répondantes de la région de Waterloo ont indiqué que le programme était centré sur leurs besoins. Les cotes les plus élevées concernaient l'offre de services respectueux, solidaires, coordonnés et approfondis, tandis que les cotes les moins élevées portaient sur la communication de renseignements généraux. Ces résultats sont comparables à ceux obtenus pour d'autres programmes. Les données indiquent que

POINT NOIRZ DE L'ORDRE'ORDREURJ SUB

les familles étaient « très satisfaites » ou « satisfaites » des services dans l'ensemble. Aucune famille n'a indiqué être « insatisfaite » des services.

Le centre CanChild de l'Université McMaster travaille avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires pour adapter l'outil MPOC aux services en matière de TSAF. Le déploiement aura lieu sous peu. Les coordonnatrices spécialisées en TSAF feront passer ce questionnaire aux familles, enfants et jeunes concernés.

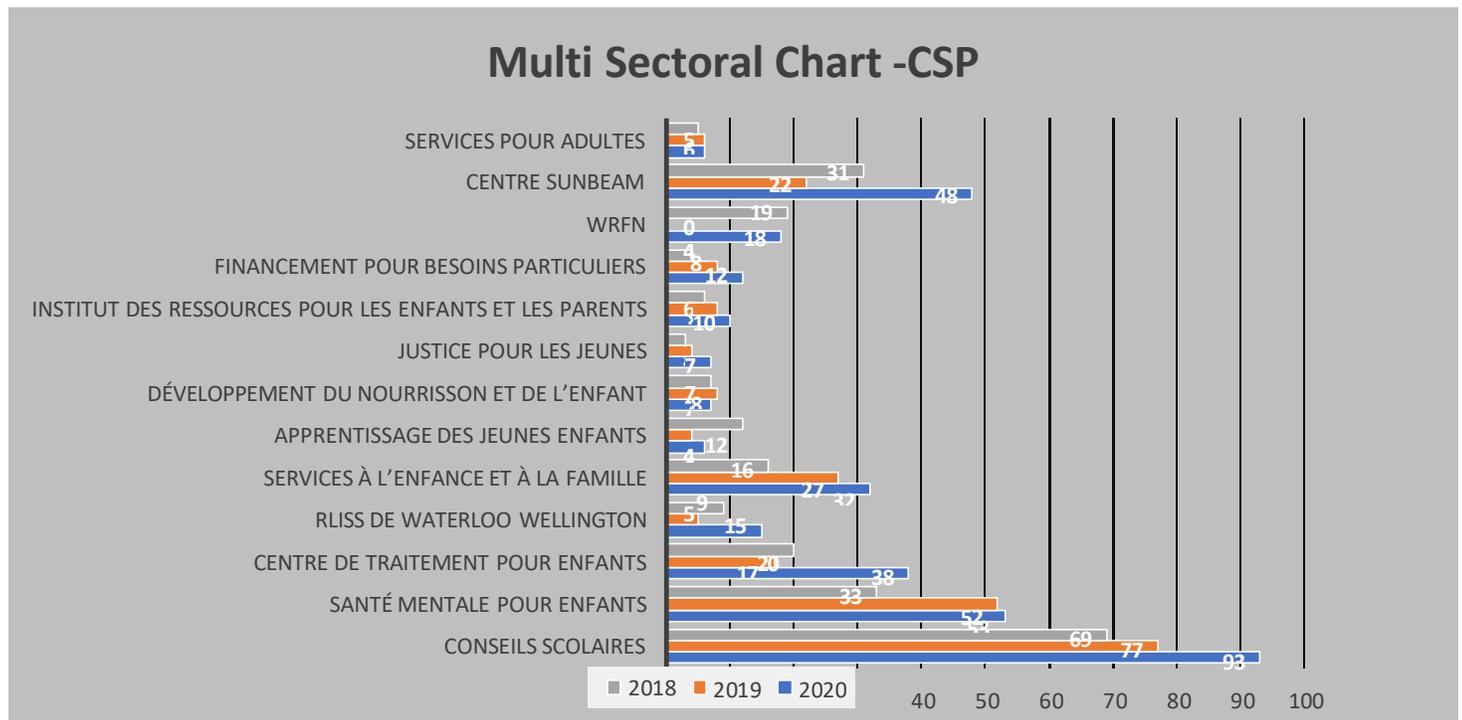
Concertation communautaire

Le Comité de gouvernance du programme de planification coordonnée des services est composé de représentants de partenaires communautaires : Lutherwood, Carizon, Front Door, KidsAbility, Waterloo Region District School Board, Waterloo Catholic District School Board, Conseil scolaire catholique MonAvenir, Conseil scolaire Viamonde, Région de Waterloo, KW Habilitation, programme scolaire KidsAbility, RLISS, Family & Children's Services of the Waterloo Region, Waterloo Region Family Network et centre Sunbeam.

Les demandes d'admission au programme proviennent des conseils scolaires catholiques et publics, de KidsAbility, du réseau de services de santé mentale (Front Door/Carizon/Lutherwood), de pédiatres, de l'Hôpital pour enfants McMaster, du Waterloo Region Family Network, des Services à l'enfance de la Région de Waterloo, ainsi qu'à l'interne au sein du centre Sunbeam. De plus, des familles ont soumis directement leur demande d'admission.

Une coordonnatrice bilingue est en mesure d'offrir un soutien aux familles francophones. Jusqu'à présent, les services en français n'ont pas été requis.

Participation des partenaires communautaires dans une perspective intersectorielle





Site Web Family Compass

En 2020-2021, le site Family Compass a été bonifié pour fournir plus de détails et couvrir un plus grand nombre de ressources communautaires. Après le début de la pandémie de COVID-19, une fenêtre a été ajoutée au site pour mener les visiteurs vers le site Web de la Table de planification des services pour enfants et jeunes de la région de Waterloo, qui comprend de l'information sur la réponse régionale à la COVID-19. L'ajout de cet hyperlien a entraîné une augmentation du nombre de visites sur le site Family Compass ainsi que de l'utilisation de l'outil *I Have A Concern* (« *J'ai une préoccupation* »).

Jusqu'à présent, l'outil *I Have A Concern* a été utilisé 433 fois, ce qui a mené à 48 demandes acheminées au centre Sunbeam ainsi qu'à 8 demandes directes de la part de familles. L'équipe de planification coordonnée des services a fait suivre les huit demandes directes au Waterloo Region Family Network, car elles ne correspondaient pas aux critères d'admissibilité du centre Sunbeam.

De plus, l'équipe de planification coordonnée des services appuie la gestion du site Family Compass en effectuant des mises à jour au contenu et aux renseignements organisationnels, ainsi qu'en s'occupant de la fenêtre menant au site de la Table de planification. L'équipe fournit aussi à la Table de planification des statistiques trimestrielles au sujet du site Family Compass, y compris sur l'outil *I Have A Concern*. Le nombre de visiteurs provenant de l'Ontario a augmenté de 19 % comparativement à l'année précédente, ce qui représente 797 visiteurs uniques de plus en 2020-2021. Le nombre de visiteurs provenant de Kitchener a augmenté de 22,66 %, tandis que le nombre de visiteurs de Waterloo est demeuré stable. Le nombre de visiteurs provenant de Cambridge a augmenté de 54,29 %. Il s'agit d'une tendance positive, puisqu'elle reflète une plus grande utilisation de ce service dans la région et dans chacune des trois villes.

POINT NO 01 NZ DE L'ORDRE D'ORDRE DU SOUS

Les responsables du site Family Compass étudient également d'autres possibilités de partenariat pour rendre le site et l'outil *I Have A Concern* encore plus efficaces et pertinents.

Défis

La pandémie de COVID-19 est directement à l'origine de plusieurs défis qui ont touché la planification coordonnée des services et les services en matière de TSAF :

- Il est difficile de trouver des services de répit fiables (à domicile et à l'extérieur du domicile). La plupart de ces services sont fermés à cause de la pandémie et la pénurie de personnel est persistante.
- Les services à distance ne fonctionnent pas pour toutes les familles. C'est le cas de celles dont l'anglais est la langue seconde, qui n'ont pas accès aux outils technologiques, ou qui ne savent pas comment les utiliser correctement. Il n'est pas toujours évident d'aider les parents à remplir des formulaires ou à gérer la correspondance lors d'une rencontre virtuelle. Certaines familles n'ont pas les moyens de se procurer les outils technologiques, tandis que d'autres comprennent mal leur fonctionnement, ont une mauvaise connexion Internet, ne se sentent pas à l'aise de communiquer par vidéoconférence, ou ont d'autres difficultés liées à l'utilisation d'un ordinateur ou d'un téléphone.
- Les services virtuels sont pratiques et accessibles, et les familles ont plus facilement accès à plusieurs fournisseurs de services, mais cela signifie aussi qu'elles ont plus de réunions. Les parents doivent prévoir ces rencontres à leur horaire, ce qui est problématique pour ceux ayant des capacités intellectuelles limitées ou dont les journées sont déjà très chargées à cause de l'enseignement à la maison.
- Les délais d'attente se sont allongés, par exemple pour les services résidentiels de l'Institut des ressources pour les enfants et les parents.
- Les listes d'attente de plusieurs fournisseurs de services communautaires sont plus longues qu'avant la pandémie.
- La COVID-19 a exacerbé des problèmes de santé mentale et suscité de nouveaux problèmes, dont ceux liés à l'isolement social.
- Le répit demeure une priorité pour la majorité des familles. Certaines ont pu continuer à obtenir des services de répit à l'extérieur de leur domicile, mais avec des restrictions majeures (exigences de nettoyage et de port d'équipement de protection individuelle). Sous de telles conditions, les services de répit ne valent pratiquement plus la peine pour nombre de familles. Les familles qui ont obtenu des fonds à consacrer aux services de répit ont énormément de difficulté à trouver des fournisseurs compétents et en mesure de répondre aux besoins de leur enfant. Même dans les cas où ces familles trouvent un fournisseur adéquat, les déplacements à l'extérieur du foyer et les activités offertes sont fortement restreints à cause de la pandémie. Les parents sont limités à des activités essentielles, comme faire l'épicerie ou aller marcher dans le quartier.
- Les deux périodes de confinement décrétées lors de la pandémie ont donné lieu à des fermetures d'écoles et grandement limité le temps personnel à la disposition des parents. Plusieurs parents ont indiqué qu'ils approchaient de la limite de leur patience ou qu'ils l'avaient même dépassée. Une famille a décidé de confier les soins de son enfant à une tierce partie. Une autre famille fait l'objet d'un suivi étroit, car le parent a indiqué à plusieurs reprises avoir envisagé de délaissier la garde de l'enfant. Dans la plupart des cas, les parents ont mentionné avoir de grandes difficultés à répondre à leurs besoins personnels et à ceux de leurs enfants.
- Les fournisseurs de services qui travaillent par l'entremise du centre Sunbeam ont consacré beaucoup de temps à se familiariser avec les pratiques de sécurité liées à la COVID-19 et avec les mesures recommandées par la Santé publique.

POINT NOIRZ DE L'ORDRE'ORDREURU SOR

- Certaines familles ont un réseau de soutien naturel limité et peu de compétences technologiques. Au cours des périodes de confinement, le personnel du centre Sunbeam a offert un appui supplémentaire à des familles en quarantaine en leur livrant des aliments et des fournitures essentielles à domicile.
- Enfin, dans certaines familles, les parents ne maîtrisent pas les technologies ou ont des difficultés en lecture et en écriture. Leurs enfants d'âge scolaire ont donc accusé un retard au cours des périodes de confinement et de fermeture des écoles. On constate une régression des habiletés scolaires chez ces enfants à leur retour en classe.

Solutions à envisager

Au cours de la dernière année, le portail client du programme de planification coordonnée des services est devenu pleinement fonctionnel. Le portail permet aux familles d'accéder en ligne au plan de services de leur enfant et de le signer. Ainsi, les consentements sont inscrits directement dans le dossier de l'enfant à même la base de données.

Le centre Sunbeam a commencé à ouvrir sa base de données à certains partenaires communautaires dans le cadre d'un autre de ses programmes. À long terme, l'objectif est d'instaurer un dossier électronique commun pour la planification coordonnée des services et d'y donner accès aux partenaires communautaires.

Les coordonnatrices spécialisées et TSAF mettront en place, au début de l'exercice 2021-2022, un système remanié pour les demandes de services téléphoniques, par courriel et sur le site Web. Ainsi, les familles et les partenaires communautaires auront un meilleur accès aux services de consultation, aux ressources et aux outils de navigation du système.

Le centre Sunbeam prévoit modifier son site Web au cours du prochain exercice afin de permettre aux partenaires communautaires et aux familles de soumettre directement une demande au programme de planification coordonnée des services.

L'équipe de planification coordonnée des services participe également à un projet de services virtuels financé par Centraide. Grâce à une subvention de Centraide, des tablettes/iPad ont été achetés au cours du dernier trimestre de l'exercice 2020-2021. Ces appareils seront prêtés aux familles pour faciliter leur accès aux services et aux mesures de soutien en format électronique.

Histoires de réussite

- Les services virtuels ont facilité l'accès pour certaines familles. Ces dernières ont réalisé des gains de temps et réduit leurs déplacements, en plus de pouvoir accéder à des services à l'extérieur de la région (par exemple, les services virtuels d'hôpitaux).
- Les ressources en ligne ont été bonifiées et il est désormais plus facile d'y accéder.
- Dans l'ensemble, les familles et les partenaires communautaires ont réussi à s'adapter et à faire preuve de résilience et de créativité. Les familles comme les partenaires ont constaté qu'il y avait certains obstacles et ont trouvé des solutions de rechange. Par exemple, le personnel a offert un encadrement étape par étape à des familles qui avaient de la difficulté à se servir de Zoom ou de Teams, puis réalisé des essais. Ce soutien a ouvert les portes des services virtuels ou informels à des familles qui n'y auraient pas autrement eu accès.

POINT NO 01 NZ DE L'ORDRE D'ORDRE DU SOUS

- Une grande équipe de soutien a été mise en place en appui à une famille dont un enfant n'habitait plus à la maison depuis au-delà de quatre ans. Ce soutien a permis à l'enfant de réintégrer le foyer familial avec succès et sans grandes préoccupations.
- Le confinement a été une période de répit et de guérison pour certains enfants à la santé fragile. Le confinement a mis ces enfants à l'abri de maladies communes comme le rhume qui nuisent grandement à leur santé et entraînent des hospitalisations. La pandémie a été la plus longue période sans admission à l'hôpital pour plusieurs enfants.

Exemples de familles et de personnes qui reçoivent notre soutien

Le centre Sunbeam a reçu une demande de services pour une personne adolescente qui s'établissait dans la région de Waterloo. Cette personne avait vécu en centre de traitement résidentiel plusieurs années et avait récemment emménagé avec l'un de ses parents dans la région. Il était nécessaire de lui offrir plusieurs mesures de soutien, car cette personne était récemment arrivée dans la région et n'avait pas reçu de services communautaires depuis plusieurs années. L'équipe du centre Sunbeam a assuré une communication continue avec la famille, le centre de traitement résidentiel et la coordonnatrice de la planification des services dans la région où la personne habitait précédemment. À partir de l'information recueillie, les buts et les besoins individuels et familiaux ont été établis. Les buts suivants ont été fixés initialement : établir un programme complexe de répit à domicile; obtenir des fonds pour besoins particuliers complexes et en assurer la gestion; obtenir un placement dans une école locale; transférer le dossier scolaire à la nouvelle école; obtenir un médecin de famille; obtenir un soutien en psychiatrie; transférer les demandes des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, et ainsi de suite. Étant donné que la personne avait eu des démêlés avec le système de justice pour les jeunes, les services devaient également être coordonnés avec son agent de probation. Après la mise en place initiale de cet ensemble de services, il faudra en assurer la coordination soutenue.

L'équipe responsable de la qualité de vie de l'Hôpital pour enfants McMaster a soumis une demande de services au nom de grands-parents qui s'occupent de leurs enfants et de leurs petits-enfants. La famille connaît plusieurs difficultés : problèmes de santé mentale (diagnostic de stress post-traumatique et dépression); conditions médicales non diagnostiquées auparavant et ayant donné lieu à plusieurs admissions à l'hôpital; hospitalisations à la suite d'idées suicidaires chez un adolescent; mutation génétique rare chez un enfant, dont l'état de santé s'est détérioré au cours de la dernière année et est devenu palliatif; absence totale de services pour la famille pendant l'année à cause du risque d'exposition à la COVID-19. De plus, les grands-parents ont la garde de leur petit-fils de 18 mois, qui a subi une forte exposition prénatale à l'alcool et à la drogue et dont la mère n'avait pas obtenu de soins prénataux. Ce tout-petit a des troubles de sommeil et ne dort pas la nuit complète. Il a des problèmes digestifs, des comportements autodestructeurs (se heurtant la tête contre le plancher ou les murs), et est agressif à l'endroit d'autres personnes et d'animaux, tant physiquement que verbalement. Selon les indications, cet enfant pourrait avoir des retards dans plusieurs domaines du développement, et il commence à recevoir un soutien à ces égards. Une coordonnatrice de la planification des services aide la famille à gérer ses nombreux rendez-vous médicaux ainsi que les services d'ergothérapie, de physiothérapie et d'orthophonie. La famille reçoit l'appui nécessaire pour accéder aux ressources et aux services. La coordonnatrice assiste aux rendez-vous et organise des conférences de cas pour faciliter l'atteinte des buts de la famille et déterminer les étapes suivantes.

Un conseil scolaire partenaire a soumis une demande de services pour un élève ayant des besoins complexes exigeant un soutien à la maison, à l'école et dans la communauté. L'élève a des comportements agressifs de nature verbale et physique ainsi que des problèmes de santé mentale et de bien-être. Le processus de diagnostic d'un TSAF est en cours. Les adultes de la famille ont également des besoins particuliers, notamment en ce qui concerne la dynamique familiale et la santé. Plusieurs professionnels du conseil scolaire et du domaine de la santé mentale sont impliqués. Le programme de planification coordonnée des services facilite la concertation

POINT NO 12 DE L'ORDRE D'ORDRE DU SOUS

dans le souci de répondre le mieux possible aux besoins de la famille. La coordonnatrice aide aussi la famille à accéder à des services complémentaires.

Dans ce dossier, la coordonnatrice offre le soutien suivant :

- Faciliter la communication entre la famille et les services de soutien en milieu scolaire, notamment pour clarifier les besoins et pour examiner les mesures de soutien les mieux adaptées.
- Coordonner les rendez-vous médicaux et appuyer la communication lors de ces rendez-vous afin d'assurer que les besoins et les buts sont bien compris et communiqués. De plus, la coordonnatrice fait en sorte que la prise de médicaments est encadrée le mieux possible par des professionnels de la santé. La coordonnatrice rencontre fréquemment la famille avant ses rendez-vous pour préciser ce que la famille souhaite communiquer, et elle effectue des suivis avec la famille après les rendez-vous.
- Appuyer la famille au cours de la démarche de diagnostic d'un TSAF. La coordonnatrice consulte la famille, l'école, les professionnels médicaux et les autres services de soutien pour clarifier les responsabilités respectives. De plus, elle travaille de concert avec une coordonnatrice spécialisée en TSAF.
- Soumettre une demande de services à l'organisme Front Door et aider la famille à présenter ses besoins et ses buts. Front Door donne accès à des services de santé mentale (counselling, soutien à domicile, planification des interventions en cas de crise).
- Aider la famille à se familiariser avec les outils technologiques pour les services virtuels en période de pandémie.
- Trouver des activités de loisirs correspondant aux intérêts de l'élève et obtenir un soutien financier pour s'y inscrire.

Signatures

Le Comité de gouvernance du programme de planification coordonnée des services a examiné et avalisé le présent rapport annuel en vue de son dépôt au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Les personnes suivantes siègent au Comité de gouvernance :

Heather Fedy – Lutherwood

Tracy Elop – Carizon

Linda Kenny – KidsAbility

Gerald Foran – Waterloo Catholic District School Board

Tammy Webster – Waterloo Catholic District School Board

John Martin – KW Habilitation

Scott Miller – Waterloo Region District School Board

Alison Pearson – Table de planification des services pour enfants et jeunes de la région de Waterloo

Andrea Reist – Service de développement du nourrisson, Région de Waterloo

Anik Gagnon – Conseil scolaire catholique MonAvenir

Roland Desloges – Conseil scolaire Viamonde

Kelly Lantick – Directrice, programme scolaire KidsAbility

Jennifer Kaytar – RLISS de Waterloo Wellington

Paul Reimer – Family & Children's Services of the Waterloo Region

Sue Simpson – Waterloo Region Family Network

Laura Thies – Sunbeam Developmental Resource Centre

Eva BakHebert – Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires



Le 20 avril 2021

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Données sur l'achat de l'équipement personnalisé (SEP)

L'objectif de la subvention d'équipements personnalisés (SEP) est de fournir du financement aux conseils scolaires pour l'achat de l'équipement essentiel aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation, dans les cas où un tel équipement est recommandé par une professionnelle ou un professionnel dûment qualifié(e). Cet équipement permettra aux élèves de disposer des adaptations nécessaires pour suivre le curriculum de l'Ontario, un programme ou un cours comportant des attentes différentes, ou simplement pour fréquenter l'école.

Le tableau ci-dessous indique la catégorie de besoins de l'élève pour lequel l'achat a été fait et le nombre d'équipement pour tous les élèves en besoin dans le Conseil selon la catégorie dans les 2 dernières années.

Catégorie	2019-2020	2020-2021
Physique (par exemple, atèles, harnais, marchette, tricycle, fauteuil roulant, etc.)	16	17
Sensoriel (par exemple, veste de compression, trampoline, fidgets, etc.)	12	15
Cécité et basse vision (par exemple, écrans-moniteurs, plan incliné, écouteur, etc.)	5	6
Surdité ou surdité partielle (par exemple, système MF)	63	74

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 avril 2021 intitulé « Données sur l'achat de l'équipement personnalisé (SEP) » soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Roland Desloges



Durham District School Board
400 Taunton Road East
Whitby, Ontario L1R 2K6
Ph: 905-666-5500
1-800-265-3968
ddsb.ca

February 9, 2021

The Honorable Stephen Lecce
Minister of Education
315 Front Street West, 14th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Dear Minister Lecce:

Re: On-Line Learning Supports/ Universal Design for Learning

As staff and students in Durham District School Board and the rest of the province pivot again to remote learning, members of SEAC would like to encourage the Ministry of Education to strengthen its commitment to Universal Design for Learning (UDL) by ensuring provincial online learning resources, and platforms used to access said resources, are accessible to all students. Further, we wish to impress upon the Ministry the urgent need to update and continue to ensure that previously-created content remains or becomes accessible.

We welcome the Ministry's November 2020 commitment to additional elementary online learning supports in their partnerships with TVO and TFO to "provide high quality remote learning resources." As these new resources are created and maintained, a commitment and focus to create accessible resources is critical for the ongoing learning of students with special needs. For instance, when videos have instructors delivering lessons with interactive whiteboards, use of developmentally-appropriate wait time should be incorporated to allow for processing. Further, Descriptive Video (DV) should be available on all videos, textual documents must be made available in an accessible PDF, and text format such as Word or HTML to ensure access and compatibility to all readers for students with vision loss or impaired vision. In the case of Closed Captioning (CC), the timing and accuracy should be improved to ensure that communication for students who are Deaf or Hard of Hearing is not impeded.

In grades 9 to 12, we recognize that E-Learning is being promoted as “it gives students more choices to customize their education based on their strengths, needs and interests.” Our concern is that courses are not maintained and contain links that are broken and resources that fail to meet today's basic accessibility standards. Some examples of this relate to the concern that captioning, transcripts and described video are often unavailable which means E-Learning is, in fact, less accessible and does not meet the strengths or needs of many of our exceptional students. This consistent review and revision could ensure that Ontario's resources reflect the diverse students of the province and meet their respective needs.

All of the Ministry's resources should champion UDL, and the suggestions we make are meant to be the minimum standard expected. To be a leader, the Province should make a commitment to procuring provincial access to technology which integrates accessibility and allows UDL to be more easily integrated, as well as to ensure the Province is following its own principles contained in the *Accessibility for Ontarians with Disabilities Act* (AODA). We also encourage the Province to make a broader commitment to platforms that champion accessibility and to partner with Ontarians with disabilities who have lived experience, so that those it serves play an integral part in the work being done and ensures that the Province can reach the goal of universally-accessible learning for all.

In conclusion, we stress to the Ministry that, while the resources provide students with greater options for their education, the Ministry must also ensure that these resource options are available to all students by keeping accessibility at the forefront of all planning.

Yours truly,



SEAC Chair
Durham District School Board

cc: Chairs of all Ontario Special Education Advisory Committees

SERVICES DE BIEN-ÊTRE

Programme de soutien en milieu scolaire



Les services de bien-être et le programme de soutien en milieu scolaire offrent plusieurs ressources et ateliers pour appuyer les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme et leurs familles.

<https://www.surreyplace.ca/fr/programs-services/wellness-services/>

ou

1-833-575-KIDS (5437)

Communiquer avec nous directement en composant le numéro de téléphone ou en suivant le lien du site web ci-dessus pour plus d'informations concernant les programmes et services offerts.



tout est possible

L'autorégulation pour ceux qui ont un TSA

Ce module est une introduction aux concepts liés à l'autorégulation et à la modulation des émotions pour les parents d'enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Le module identifiera l'impact de l'anxiété et du stress sur l'individu lors de l'acquisition des habiletés liées à l'autorégulation. Pendant la session, les participants commenceront à identifier les défis présentés chez leurs enfants qui faciliteront l'enseignement des compétences et des outils d'autorégulation nécessaires au quotidien.

Le lien pour rejoindre la formation en ligne sera envoyé à partir du courriel wellness.registration@surreyplace.ca et non par **Eventbrite**. Si vous avez de la difficulté à trouver le courriel contenant le lien s'il vous plaît, vérifiez votre dossier Spam/Junk ou ajouter à votre liste de contacts l'adresse courriel suivante : wellness.registration@surreyplace.ca

Dates :

Le 20 avril 2021 de 14h00 à 15h00
Le 27 avril 2021 de 12h00 à 13h00

Lieu :

Microsoft **TEAMS** en ligne (le lien sera envoyé par courriel la veille de la séance)



Eventbrite

Lien pour vous inscrire à l'aide de **votre adresse courriel** :

<https://www.eventbrite.ca/e/autoregulation-pour-ceux-qui-ont-un-tsa-csviamonde-tickets-146626839825>

Services cliniques spécialisés pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme

Communiqué

L'Ontario élargit les soutiens aux familles ayant des enfants atteints d'autisme

3 février 2021

De nouveaux services de base et un financement accru permettront d'offrir plus de choix en fonction des besoins

TORONTO — Le gouvernement de l'Ontario offre des mesures de soutien additionnelles aux familles d'enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme. Dès le mois de mars, le gouvernement commencera à offrir des services cliniques de base en fonction des besoins particuliers des enfants, un élément clé du nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme. Ces services comprennent l'analyse comportementale appliquée, l'orthophonie, l'ergothérapie et la santé mentale.

Reconnaissant les difficultés et incertitudes auxquelles sont confrontées les familles en raison de la COVID-19, le gouvernement prolongera son financement permettant aux parents d'obtenir les services et soutiens les plus appropriés pour leur enfant au fur et à mesure de la mise en œuvre par la province d'un programme des services en matière d'autisme fondés sur les besoins. De plus amples renseignements concernant les questions d'admissibilité et les demandes de financement seront fournis au cours des prochaines semaines.

« La prestation des services cliniques de base constitue un pas en avant essentiel dans l'élaboration d'un programme des services en matière d'autisme fondés sur les besoins, conçu par la communauté pour la communauté, a affirmé Todd Smith, ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Nous sommes déterminés à faire ce qu'il faut afin qu'un plus grand nombre d'enfants reçoivent le niveau de soutien approprié dont ils ont besoin près de chez eux. »

Le ministère a demandé à l'Institut des ressources pour les enfants et les parents d'assurer la supervision du lancement des services cliniques de base. Dès ce mois-ci, les coordonnatrices et coordonnateurs de soins seront formés afin de guider les familles tout au long du nouveau processus de détermination des besoins, lequel comportera ce qui suit :

POINT NO 12 DE L'ORDRE ORDRE DU SOUS

- une rencontre avec les familles pour comprendre les objectifs, les forces et les besoins en matière de soutien des enfants dans les principaux domaines;
- une allocation de fonds aux familles afin qu'elles puissent se procurer des services cliniques de base auprès des fournisseurs de leur choix;
- un soutien aux familles pour franchir les prochaines étapes leur permettant d'avoir accès aux services cliniques de base de leur choix.

En mars, environ 600 enfants et jeunes d'un coin à l'autre de la province inscrits au Programme ontarien des services en matière d'autisme seront invités à participer au lancement des services cliniques de base. Lorsque les familles recevront leur allocation de fonds, elles pourront alors travailler directement avec la clinicienne ou le clinicien de leur choix afin de mettre en place des options et plans de traitement pour les enfants. Les commentaires des familles sur leur expérience seront essentiels pour aider le gouvernement à évaluer et peaufiner la mise en œuvre du programme.

En outre, les familles pourront bénéficier de ce qui suit :

- **Renouvellement du financement provisoire** : Les familles qui ont reçu un budget pour les services aux enfants ou un financement provisoire ponctuel peuvent être admissibles à un versement additionnel de 5 000 \$ ou de 20 000 \$, selon l'âge de leur enfant, afin de se procurer les services et soutiens admissibles les plus appropriés pour leur enfant.
- **Services d'intervention d'urgence** : Lancement d'un processus de proposition communautaire pour déterminer les organismes du secteur qui fourniront des services d'intervention d'urgence. Ces services permettront de répondre rapidement et au moment opportun à un besoin particulier de l'enfant ou du jeune et de prévenir une plus grande escalade.
- **Un investissement additionnel de 3,8 millions de dollars dans les centres de diagnostic** contribuera à améliorer l'accès des familles à une évaluation de leur enfant en réduisant les listes d'attente et les temps d'attente, permettant ainsi aux familles de s'inscrire au Programme ontarien des services en matière d'autisme et d'avoir accès à des services aussi rapidement que possible.
- **Surveillance accrue des cliniciennes et cliniciens offrant des services d'analyse comportementale appliquée (ACA) en Ontario** : Le gouvernement proposera une mesure législative visant à réglementer, sous l'égide de l'Ordre des psychologues de l'Ontario, la profession des cliniciennes et cliniciens offrant l'ACA, à commencer par les fournisseurs occupant des fonctions axées sur la supervision et l'évaluation.

« Nous sommes incroyablement fiers du travail considérable qui a été réalisé pour mettre au point ces éléments essentiels du programme ontarien des services en matière d'autisme fondé sur les besoins, que

POINT NOIRZ DE L'ORDRE ORDREURJ SÖUR

nous continuerons d'évaluer sur une base régulière, a déclaré le ministre Smith. Il est important de répondre aux besoins particuliers des enfants et des jeunes, et d'offrir aux familles le soutien dont elles ont besoin à chaque étape. »

Faits en bref

- Dans le cadre du Programme ontarien des services en matière d'autisme fondé sur les besoins, le gouvernement a lancé, en août 2020, les [services de soutien de base à la famille](#), comme le mentorat des familles et des pairs, les ateliers destinés aux personnes soignantes et l'encadrement.
- Plusieurs [processus de sélection](#) sont en cours afin de sélectionner les organismes qui offriront ces services, lesquels feront partie du nouveau programme ontarien des services en matière d'autisme fondé sur les besoins, notamment l'[organisme indépendant de réception des demandes](#) et les [programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins](#).
- En juillet 2019, le budget du Programme ontarien des services en matière d'autisme a été augmenté d'environ 300 millions de dollars à 600 millions de dollars annuellement afin de faire en sorte qu'il soit fondé sur les besoins et durable pour l'avenir.

Document d'information

- [Nouveaux services de base pour les enfants du Programme ontarien des services en matière d'autisme](#)

Ressources additionnelles

- [En savoir plus sur l'élaboration du programme des services en matière d'autisme fondé sur les besoins](#)
- [En savoir plus sur les travaux du Groupe de travail sur la mise en œuvre](#)
- [En savoir plus sur les services aux enfants et aux jeunes qui ont des combinaisons de besoins complexes de l'Institut des ressources pour les enfants et les parents](#)

CONTACTS MÉDIAS

POINT NOIR DE L'ORDRE ORDREURU SUB

Palmer Lockridge

Bureau du ministre

palmer.lockridge@ontario.ca

Kristen Tedesco

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

416 803-6153

media.mccss@ontario.ca

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

<https://www.ontario.ca/msesc>

Si vous avez des questions à propos de votre abonnement, n'hésitez pas à nous contacter.

[Modifier votre abonnement](#)

[Annuler votre abonnement](#)



[Suivez-nous sur Twitter.](#)

[Visitez la Salle des nouvelles.](#)

[Available in English.](#)

[© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008 - 2021](#)

99 Wellesley Street West 4^e étage, salle 4620 Toronto ON M7A 1A1

POINT NO 7.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



RAPPORT N° 9 (2020-2021) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre **no 9** de 17h30 à 18h20 le **18 mai 2021** par audio conférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Membre du Conseil absent

M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.
M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids »
M^{me} Estelle Duchon, représentante du Centre francophone du Grand Toronto

Représentants d'organismes absents

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice Boomerang Health
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M. Michel Laverdière, consultant en appui au dossier EED
M^{me} Tricia Verreault, surintendance de l'éducation
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion
[Documentation CCED 18 mai.pdf \(csviamonde.ca\)](#)

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu et examiné la consultation et le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022 présenté par l'administration. Voir ci-après la recommandation du comité à cet effet.

POINT NO 7.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

2. Qu'il a reçu de l'administration le rapport des Priorités 2021-2022 des Services aux élèves qui présente la planification des interventions et formations pour la prochaine année scolaire. Ces activités seront mises en place pour bien appuyer le personnel des écoles à soutenir tous nos élèves en enfance en difficulté afin qu'ils et elles vivent des réussites scolaires et progressent dans leur apprentissage.
3. Qu'il a reçu le calendrier des réunions pour 2021-2022. Les dates retenues sont les suivantes.

Le 12 octobre 2021	–	rencontres n° 1 et n° 2
Le 16 novembre 2021	–	rencontres n° 3 et n° 4
Le 11 janvier 2022	-	rencontre n° 5
Le 15 février 2022	-	rencontres n° 6 et n° 7
Le 5 avril 2022	-	rencontre et n° 8
Le 10 mai 2022	-	rencontre n° 9
Le 7 juin 2022	-	rencontre n° 10
4. Que les correspondances suivantes ont été reçues à titre de renseignement :
 - Lettre du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, comité consultatif ministériel de l'enfance en difficulté
 - Lettre de Santé Ontario Centre de Halton, avis d'arrêt de transfert
 - Lettre du Durham District School Board, transport porte à porte
5. Que la prochaine rencontre n° 10 se tiendra le 15 juin 2021 à 17h30.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

Que le rapport n° 9 du CCED (2020-2021) présenté en date du 28 mai 2021 soit reçu.

Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022.

La surintendante de l'éducation, Le président du comité,

Tricia Verreault

Benoit Fortin

POINT NO 7.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité consultatif de l'enfance en difficulté

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Marie Nyamabu, représentante du Centre francophone du Grand Toronto
M^{me} Estelle Duchon, représentante du Centre francophone du Grand Toronto
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health
M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids »
M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du : **Comité consultatif de l'enfance en difficulté**

Date : **Le 18 mai 2021**

Heure : **de 17h30 à 18h30**

Lieu : [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

**COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 18 mai 2021 à 17h30

ORDRE DU JOUR

Rencontre N° 9

La rencontre sera présidée par : M Benoit Fortin

1. Appel des membres
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la réunion **No 8** du 20 avril 2021
 - 2.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion **No 8** du 20 avril 2021
3. Mise à jour – COVID 19 (rapport verbal)
4. Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté
 - 4.1 Lancement de la consultation
 - 4.2 Plan annuel en EED 2020-2021
5. Priorités 2021-2022 pour les Services aux élèves
6. Calendrier des réunions pour l'année scolaire 2021-2022
7. Correspondance :
 - 7.1 Lettre du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, comité consultatif ministériel de l'enfance en difficulté

POINT NO 7.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- 7.2 Lettre de Santé Ontario Centre de Halton, avis d'arrêt de transfert
- 7.3 Lettre du Durham District School Board, transport porte à porte

- 8. Tour de table

- 9. Dates de la prochaine réunion à 17 h 30 :
 - o Le 15 juin 2021 - rencontre n° 10

- 10. Levée de la réunion

NON-ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N^o 8 DU
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Le 20 avril 2021

Le comité tient la rencontre n^o 8 de 18 h 05 à 18 h 44 par audioconférences, sous la présidence du Conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.
M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario (arrivé à 18h23)

Représentants d'organismes absents

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice de Boomerang Health
M^{me} Marie Nyamabu, représentante du Centre Francophone du Grand Toronto
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids”
M^{me} Annick Brown, directrice de la Clé d'La Baie

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Roland Desloges, surintendance de l'éducation
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par, M. Aliou Sene propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

La motion est ADOPTÉE.

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Réunion n° 8 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 20 avril 2021

Conseiller Fortin, conseiller Lapointe, conseiller Teasdale et M^{me} Schabas déclarent un conflit d'intérêt possible étant donné que leurs enfants fréquentent respectivement une école du CSViamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré en raison de leur trouble d'apprentissage.

3. **MISE À JOUR – COVID 19 (RAPPORT VERBAL)**

M. Desloges présente son rapport verbal sur la mise à jour de la COVID-19 au comité.

Il débute son rapport avec la Note de Service du ministère de l'Éducation en date du 12 avril 2021, les conseils scolaires doivent s'assurer que l'apprentissage en présentiel est réservé aux élèves qui ne peuvent pas bénéficier de l'apprentissage à distance pendant la fermeture des écoles.

Il y a 12 écoles impliquées, 31 élèves en présentiel avec les intervenants qui œuvrent auprès d'eux. Le transport spécial et accès à l'autobus scolaire pour ceux qu'ils l'avaient avant est toujours disponible; et les locaux utilisés par les écoles ont des fenêtres pour assurer une ventilation adéquate et l'utilisation des unités à filtre HEPA.

Depuis la rentrée jusqu'en date du 20 avril 2021, nous avons 33 plans d'accommodement pour nos élèves EED et quelques-uns sont ajoutés depuis la nouvelle fermeture des écoles.

La vaccination des membres du personnel qui œuvrent auprès des élèves ayant des besoins particuliers a été annoncée le **vendredi 9 avril** par le MÉO et par la suite, le Conseil a envoyé des lettres aux membres du personnel concernés selon les consignes des BSP pour faciliter la vaccination.

Les services externes et internes seront offerts en virtuel pendant la fermeture. Les consultantes en autiste prennent rendez-vous avec les écoles afin de rencontrer les familles des élèves TSA en virtuel.

Les orthophonistes offriront leurs services en virtuel, ainsi que pour les évaluations. Les évaluations psychoéducatives seront effectuées en cabinet privé comme en janvier.

Nous avons reçu des subventions du MÉO pour les programmes suivants :

POINT NO 7.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion n° 8 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 20 avril 2021

1. Un programme d'été pour les élèves en EED – les conseillères pédagogiques et les directions de service sont en planification pour offrir ces programmes; et
2. Un programme de transition avant la rentrée scolaire 2021-2022 sera planifié d'ici juin avec une programmation précise.

Le programme de Perfectionnement des Compétences Après l'École pour les élèves TSA continuera jusqu'à la fin de l'année scolaire et nous offrirons aussi le programme cet été. Les parents concernés seront avisés d'ici juin.

Il termine son rapport avec la journée pédagogique du 30 avril. Il y aura une formation sur les zones de régulations pour les éducateurs spécialisés et la boîte à outils pour les stratégies gagnantes pour les aide-enseignants.

Conseiller Lapointe, appuyé par Conseiller Teasdale propose :

Que le rapport verbal sur la « Mise à jour – COVID 19 » soit reçu

La motion est ADOPTÉE.

4. **PLANIFICATION COORDONNÉE DES SERVICES : RAPPORT ANNUEL - RÉGION DE WATERLOO**

Les membres du comité prennent connaissance du rapport annuel 2021-2021 de la planification coordonnée des services pour la région de Waterloo.

Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Schabas propose :

Que le rapport annuel sur la planification coordonnée des services dans la région de Waterloo soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

5. **DONNÉES SUR L'ACHAT DE L'ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ**

M. Desloges présente au comité le rapport sur les données sur l'achat de l'équipement spécialisé aux élèves en besoins particuliers.

Réunion n° 8 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 20 avril 2021

Il informe les membres que les données indiquent la catégorie de besoins de l'élève pour lequel l'achat a été fait et le nombre d'équipement pour tous les élèves en besoin dans le Conseil selon la catégorie dans les 2 dernières années.

Conseiller Lapointe, appuyé par M. Sene propose;

Que le rapport sur les données de l'achat de l'équipement spécialisé soit reçu

La motion est adoptée.

6. **CORRESPONDANCE**

Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :

- a) Lettre du DDSB en lien avec le soutien lors de l'apprentissage en ligne
- b) Ateliers offerts aux parents par Surrey Place
- c) L'Ontario élargit les soutiens aux familles ayant des enfants atteints d'autisme

M^{me} Gauthier informe le comité que les ateliers pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme sont offerts pendant les heures de travail et seront disponibles sur le site web pour les parents.

Mme Stéphanie Penton, appuyée par Conseiller Teasdale propose par la suite :

QUE les correspondances ci-dessus mentionnées soient reçues.

La motion est adoptée.

7. **TOUR DE TABLE**

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter, informe le comité que l'organise fait leur possible pour aider les parents à trouver les services offerts dans la communauté surtout dans ce temps de pandémie. Les parents n'arrivent pas à dépenser l'argent qu'ils reçoivent du gouvernement parce que les services ne sont pas toujours disponibles dans leur région. Il y pas de services dans les régions rurales, mais le soutien continue pour les parents.

POINT NO 7.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion n° 8 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 20 avril 2021

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto, informe le comité que les visites se poursuivent en personnes dans les maisons et leurs services sont présents pour soutenir les familles en besoin en ce temps difficile. Elle encourage les associations de ne pas hésiter à référer les familles en difficulté, car ils ont des ressources disponibles pour les aider virtuellement.

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH, informe le comité que les sites de vaccination sont disponibles pour la population qui souffre de santé mentale. Il y a beaucoup de demandes et les offrent sont un peu en retard et ils espèrent vacciner le plus de personnes possibles.

M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario, informe le comité que le centre recherche toujours des ressources pour aider les gens en ce temps difficile, mais les services téléphoniques sont toujours disponibles pour les parents, ainsi qu'en virtuel.

8. **DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS CCED À 17 H 30**

Il est convenu que les prochaines réunions se tiendront comme suit :

- o Le 11 mai 2021 - rencontre n° 9
- o Le 8 juin 2021 - rencontre n° 10

QUE le CCED tienne ses rencontres telles que présentées.

La motion est adoptée.

9. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour de la réunion n° 8 étant épuisé, conseiller Lapointe appuyé par M^{me} Penton propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le surintendant de l'éducation

M. Roland Desloges

Le président du comité,

M. Benoit Fortin



Le 18 mai 2020

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Consultation - Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022

MI SE EN CONTEXTE

Chaque année, le Conseil scolaire Viamonde réexamine et modifie à l'occasion son Plan pluriannuel en enfance en difficulté afin de répondre aux besoins existants de ses élèves tels que décrits dans le *Règlement 306*. Les exigences des normes se fondent sur le *Guide de politiques et de ressources : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle à la 12^e année (2017)*. Le Plan annuel en enfance en difficulté est disponible sur le site Web du Conseil sous l'onglet « Nos écoles », rubrique « Services et thématiques », dans « Services ».

SITUATION ACTUELLE

Afin de se préparer à la consultation annuelle, voici le tableau planifié de nos actions.

Processus de consultation	
Consultation du plan pluriannuel par le CCED	Du 18 mai au 15 juin 2021
Rétroaction de la communauté, écoles et syndicats	
Consultation du plan pluriannuel	Du 18 mai au 1 juin 2021
Rétroaction des membres du CCED	
Rétroaction des membres et révision des commentaires à la suite de la consultation	À la rencontre du CCED du 15 juin 2021
Révision des commentaires et approbation des modifications par le Conseil	
Révision finale et approbation	À la rencontre du Conseil du 25 juin 2021
Soumission au Ministère	
Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté	Le 30 juillet 2021

POINT NO 7.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport en date du 18 mai 2021 « Consultation sur le Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022 » soit reçu.

Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022.

Préparé et présenté par :

Le surintendant de l'éducation,

Roland Desloges

P.j. (1)

POINT NO 7.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



POINT NO 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Consultation sur le Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Nom : _____

Titre : _____

Introduction	
Processus de consultation	
Modèle général pour l'éducation de l'enfance en difficulté	
Rôles et responsabilités	
Méthodes de dépistage précoce et stratégies d'intervention	
CIPR	
Évaluations éducationnelles et autres	
Services auxiliaires de santé	
Catégories et définitions des anomalies	
Gamme des placements en EED	
PEI	
Écoles provinciales et écoles d'application	
Personnel de l'enfance en difficulté	
Perfectionnement professionnel	
Équipement	

Accessibilité des installations scolaires	POINT N° 7.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB
Transport	

CCED	POINT N° 143 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB
Coordination des services avec autres ministères et organismes	

Aucun commentaire ou suggestion

Veuillez s'il vous plaît retourner ce formulaire
au plus tard **le 11 juin 2021**
à l'attention de Michèle Croteau, à croteaum@csviamonde.ca.



Viamonde

Plan annuel 2020

2021-05-10 14:26:12

- 2021-2022

ENFANCE EN DIFFICULTÉ



tout est possible

POINT NO 7. P.3 IDEE L'ORDRE'ORDRE'ORDRE' SOUB



MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et citoyens du monde.

VISION

Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

DEVISE

« FRANCHEMENT EXEMPLAIRE »

Nos écoles ne suivent pas les meilleures pratiques, elles les

2021-05-14 16:14:43

- VALEURS

Collaboration, cohérence, communication, respect des différences, leadership

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	4
Section 1 — Processus de consultation	5
Section 2 — Modèle du Conseil pour l'éducation de l'enfance en difficulté	6
Section 3 — Rôles et responsabilités	10
Section 4 — Méthodes de dépistage précoce et stratégies d'intervention	13
Section 5 — Évaluations éducationnelles et autres	20
Section 6 — Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR)	24
Section 7 — Services auxiliaires de santé	28
Section 8 — Catégories et définitions des anomalies	29
Section 9 — Gamme des placements en EED	39
Section 10 — Plan d'enseignement individualisé (PEI)	48
Section 11 — Écoles provinciales et écoles d'application	54
Section 12 — Personnel de l'enfance en difficulté	57
Section 13 — Perfectionnement professionnel	66
Section 14 — Équipement	67
Section 15 — Accessibilité des installations scolaires	70
Section 16 — Transport	72
Section 17 — Comité consultatif de l'enfance en difficulté — (CCED)	72
Section 18 — Programmes et services offerts par d'autres ministères ou organismes	83
Section 19 — La promesse Viamonde	84

2021-05-10 14:33:37

mettre un espace entre 9 et tiret



INTRODUCTION

Le plan annuel de l'enfance en difficulté 2020-2021 décrit les services offerts par le Conseil scolaire Viamonde aux élèves ayant des besoins particuliers. Le présent plan respecte les normes établies par le ministre de l'Éducation tel qu'indiqué dans son document « Éducation de l'enfance en difficulté maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Guide de politiques

2021-05-10 14:34:20

2021-2022

de l'Éducation tel qu'indiqué dans son document « Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Guide de politiques et de ressources ».

La planification de l'éducation de l'enfance en difficulté est intégrée au processus de planification de l'amélioration du Conseil, lequel est axé sur l'amélioration du rendement des élèves. À chaque année, nous consultons notre communauté, le personnel dans nos écoles et les représentants syndicaux, ainsi que les membres du comité consultatif de l'enfance en difficulté.

Cette révision annuelle permet d'évaluer nos pratiques actuelles et d'en améliorer certaines composantes.

SECTION 1

PROCESSUS DE CONSULTATION

Le Conseil scolaire Viamonde procède à la révision et à la mise à jour de son plan pluriannuel en enfance en diffi é de façon annuelle. Il est nécessaire d’obtenir les commentaires des différents joueurs afin de recevoir une riche variété d’idées pour améliorer les services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers. En plus de la consultation annuelle, les parents, les élèves et les membres du personnel sont invités à participer à l’amélioration de nos services lors du processus d’identification, de placement et de révision des élèves, ainsi que des rencontres des équipes-école. Leurs commentaires peuvent porter sur les stratégies et interventions à utiliser, sur la programmation à offrir, sur les placements offerts, sur l’allocation du personnel et des ressources, sur le développement professionnel et sur le processus de communication.

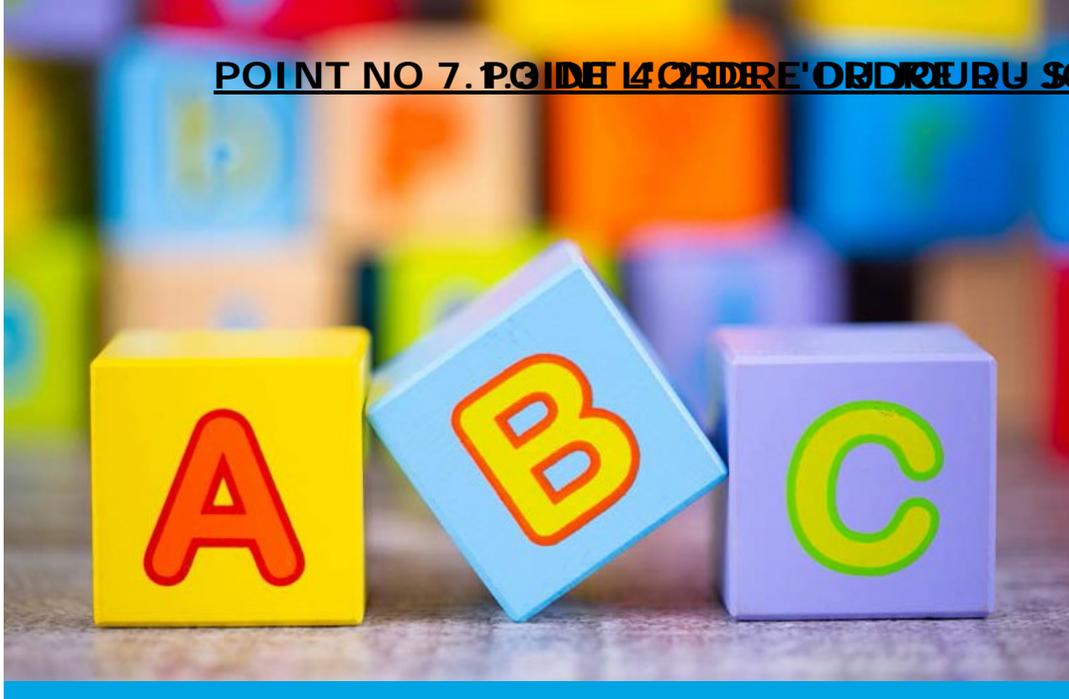
Les modifications au plan annuel de l’enfance en diffi é sont envoyées au Comité consultatif pour l’enfance en diffi é (CCED). Ces membres sont responsables du partage de l’information à leurs groupes respectifs et de ramener les recommandations au CCED.

Des consultations continues auprès des enseignants-ressources et des directions d’école sont aussi réalisées afin de déterminer les besoins particuliers en enfance en diffi é.

Par l’intermédiaire du site web du Conseil, les parents, les directions d’école, les conseils d’école et les membres de la communauté ont été invités à consulter et commenter la version révisée du Plan pluriannuel de l’enfance en diffi é.

CHEMINEMENT DU PROCESSUS DE RÉVISION

ACTION	ÉCHÉANCE	DATE
<ul style="list-style-type: none"> • Consultation auprès du CCED 	Du 4 au 10 mai 2021	2021-05-10 14:34:39
<ul style="list-style-type: none"> • Validation du plan auprès de la communauté de parents et d’écoles 	Du 25 mai au 31 mai 2021	2021-05-10 14:35:14
<ul style="list-style-type: none"> • Approbation des modifications par le Conseil 	Le 19 mai 2021	2021-05-10 14:35:23
<ul style="list-style-type: none"> • Soumission du Plan pluriannuel au Ministère 	Le 31 mai 2021	2021-05-10 14:37:12
		30 juillet 2021



SECTION 2

MODÈLE DU CONSEIL POUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

PHILOSOPHIE

Le Conseil scolaire Viamonde est engagé à développer le plein potentiel de chaque élève, quels que soient ses besoins particuliers. Ainsi, Viamonde reconnaît que les élèves ne possèdent pas toutes les mêmes aptitudes ou facultés d'apprentissage. Il est cependant essentiel que chaque élève réalise le meilleur de lui ou d'elle-même.

Chaque élève a des besoins uniques dont doit tenir compte le programme scolaire pour lui permettre de s'épanouir sur les plans intellectuel, personnel, familial et social.

Les programmes destinés aux élèves en difficulté peuvent être offerts selon plusieurs

placements : classe régulière, classe régulière avec service direct et distinctes telles que : école provinciale destinée aux élèves en préparation à la vie, ainsi que les établissements de soins, de tra de garde et de services correctionnels (STGC). Le Conseil privilégie du possible, l'inclusion des élèves dans la salle de classe régulière.

2021-05-10 14:38:36

D'ailleurs, la réussite de nos élèves identifiés EED est appréciable des grades de juin 2019 :

classe ordinaire avec services indirects ou avec l'appui de l'enseignant ressource, à temps plein; classe distincte avec intégration partielle ou à temps plein telle qu'une classe de préparation à la vie, les classes d'élèves ayant un trouble du spectre autistique et les programmes de partenariat pour l'éducation avec établissements communautaires.

- 86% de nos élèves ont obtenu leur Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) en quatre ans,
- 9% des élèves se sont réinscrits pour une 5^e année au secondaire afin d'obtenir leur diplôme en 2020,

POINT NO 7. POINT D'ORDRE ORDRE DU SOUS

- 1% des élèves ont obtenu la Certification d'études secondaires en Ontario (CÉSO),
- 8% ont quitté le Conseil pour des études indépendantes.

ORIENTATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le Conseil adhère aux principes fondamentaux suivants pour la prestation des services à l'enfance en difficulté :

- L'éducation est un droit universel et la société doit s'assurer que tous aient accès à une bonne éducation.
- Tous les élèves doivent bénéficier des mêmes possibilités d'éducation ainsi que d'un programme de qualité adapté à leurs besoins, à leurs aptitudes et à leurs intérêts.
- L'apprentissage est un processus continu et chacun doit pouvoir développer les attitudes, les habitudes ainsi qu'acquérir les compétences qui lui permettront de profiter au maximum des possibilités d'apprentissage offertes par la vie scolaire.
- Le programme et le milieu scolaires doivent respecter le potentiel de l'élève ainsi que les différences existantes entre les différentes personnes et entre les groupes.
- Chaque personne a des besoins uniques dont il faut tenir compte lors de l'élaboration du programme.

Le Conseil scolaire Viamonde offre les services aux élèves en difficulté à l'intérieur de la salle de classe régulière et donc, favorise l'inclusion comme modèle de service qui peut répondre aux besoins des élèves. En utilisant la différenciation, les enseignantes et les enseignants ciblent des approches et des stratégies et inclusives appropriées et des outils d'évaluation variés pour répondre de tous les élèves dans leur salle de classe.

VISION DES SERVICES ÉDUCATIFS

La vision des services éducatifs du Conseil scolaire Viamonde:

- L'élève, artisan de son devenir.
- L'école, milieu éducatif de langue française au service de l'apprenant et de la communauté.
- La famille et la communauté, partenaires essentiels à notre réalisation individuelle et collective.

2021-05-10 14:44:51

2021-05-10 14:45:05

2021-05-10 14:45:26

efficaces et validées par la recherche

de l'apprenant et de

POINT NO 7. P.GIDE L'ORDRE'ORDRE'ORDRE' SOUB

L'INCLUSION AU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

De par sa vision et ses valeurs, le Conseil scolaire Viamonde fait la promotion d'une éducation visant l'équité, le respect de la diversité culturelle et la qualité des processus d'apprentissage afin que tous les apprenantes et les apprenants puissent participer pleinement à une variété d'activités répondant à leurs intérêts personnels et professionnels, et ce, en classe régulière.

En misant sur les trois valeurs du Conseil, le respect des différences, la collaboration et la valorisation de tous les partenaires, les écoles du Conseil sont incitées à planifier et à mettre en œuvre des actions concertées et cohérentes visant la réussite de chaque apprenant dans une optique d'amélioration continue et dans un milieu inclusif.

Deux grands principes découlent de l'inclusion, le premier étant la conviction qu'un apprentissage et une vie commune présentent des avantages à chaque personne et non seulement aux apprenantes et aux apprenants éprouvant des difficultés d'apprentissage. Les échanges et le choc d'idées comptent parmi des éléments importants permettant d'optimiser les apprentissages sociaux. Un modèle inclusif valorise l'interdépendance, la croissance et la diversité chez toutes les apprenantes et les apprenants. C'est pourquoi le développement de la communauté de classe et d'école est essentiel. Les éléments suivants en favorisent le développement :

- un environnement où les apprenantes et les apprenants se sentent protégés et aimés; plusieurs activités de classe et d'école incitent à la collaboration et à l'entraide;
- les intervenants scolaires prennent le temps d'animer des activités pour soutenir la communauté de classe et d'école durant l'année scolaire; ils évitent la compétition malsaine entre apprenants;
- les intervenants scolaires adressent explicitement l'importance de la communauté, du respect d'autrui et de la valeur de la personne en donnant des exemples des comportements positifs recherchés dans une optique inclusive;
- chaque école adopte un plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation et saisit les occasions pertinentes pour parler de justice sociale;
- les intervenants scolaires appuient le développement social et les relations interpersonnelles qui se développent entre apprenants.

Un deuxième principe qui sous-tend l'inclusion est la conviction que tous les élèves peuvent apprendre. Puisque tous les élèves n'ont pas les mêmes rythmes et styles d'apprentissage, le personnel enseignant est appelé à travailler avec différents profils d'apprenants. La collaboration du personnel enseignant assure à chaque élève un accompagnement lui permettant de répondre à ses besoins et développer son potentiel. Cet accompagnement est assuré par le personnel enseignant qui :

2021-05-10 14:46:39

2021-05-10 14:46:53

d'apprentissage

- est conscient des différents profils d'élèves ayant des besoins spéciaux;
- offre aux élèves des occasions de penser et d'être créatifs et mise ainsi sur les forces de ceux-ci;
- utilise une variété de ressources pour soutenir l'apprentissage;
- se sert d'une variété de stratégies et de systèmes de gestion pour suivre le cheminement des élèves;
- prend le temps d'accompagner et d'évaluer les élèves en tenant compte de leurs besoins développementaux;
- planifie la réussite des élèves à l'intérieur d'activités significatives, en réfléchissant sur ses actions, sur l'apprentissage et sur l'utilisation de diverses formes d'évaluation selon leurs besoins;
- documente les apprentissages réalisés et les décisions prises avec des détails suffisants pour assurer les suivis et pour répondre aux besoins progressifs des élèves.

Ces deux principes de base orientent l'action du personnel enseignant, favorisant la découverte du potentiel chez chaque élève et la création d'un milieu lui permettant d'évoluer selon son rythme et ses capacités.

LA COLLABORATION, CONDITION ESSENTIELLE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'INCLUSION

La collaboration entre tous les intervenants de l'éducation est le fondement même de l'école inclusive, une école qui accueille tous les élèves. Les écoles inclusives efficaces ont une culture d'aide et de soutien mutuel au sein du personnel, incluant les enseignants, les secrétaires et le personnel de soutien. L'objectif qui les anime est d'aider les élèves; tous comprennent que, pour y arriver, la collaboration est une condition essentielle.

La collaboration implique un travail d'équipe où :

- les enseignants et autres intervenants apprennent à partir de l'expérience des autres;
- tous les membres sentent que leurs contributions à l'équipe sont appréciées;
- les intervenants coopèrent dans la planification, l'enseignement et la prise de décisions;
- tout le personnel a des objectifs communs, des responsabilités partagées, de l'expertise reconnue et une voix quant au fonctionnement et aux pratiques de l'école;
- parents, éducateurs, apprenants et personnes de la communauté s'entraident en partageant ressources et informations;
- les enseignants communiquent de façon efficace entre collègues, avec les familles des apprenants et les agences communautaires.

À l'intérieur du milieu éducatif, plusieurs types de soutien existent et dans chacun d'eux, différentes options de structures sont identifiées et ce, en collaboration avec la famille.

SECTION 3

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le conseil scolaire :

- instaure des politiques et des pratiques qui respectent la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique, notamment les notes Politique/ Programmes;
- vérifie que les écoles et leur personnel respectent la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques;
- fournit un personnel dûment qualifié pour offrir les programmes et les services à ses élèves en difficulté;
- fait rapport des dépenses liées à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- élabore et tient à jour un plan pour l'enfance en difficulté, qui est modifié de temps à autre afin de répondre aux besoins actuels de ses élèves en difficulté;
- révisé son plan chaque année et présente les modifications à la ministre ou au ministre de l'Éducation;
- présente au Ministère les rapports statistiques exigés;
- prépare un guide pour les parents afin de les renseigner sur les programmes d'enseignement et les services à l'enfance en difficulté, ainsi que sur les marches à suivre;
- met sur pied un ou plusieurs comités d'identification, de placement et de révision (CIPR), chargés d'identifier les élèves en difficulté et de déterminer des placements appropriés pour ces élèves;
- met sur pied un comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED);
- fournit au personnel un perfectionnement professionnel sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Le comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) :

- présente au conseil scolaire des recommandations sur toute question concernant l'instauration, l'élaboration et la prestation des programmes d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté;

- participe à la révision annuelle du plan pour l'enfance en difficulté;
- participe au processus annuel de planification du budget du conseil et examine les états financiers en ce qui concerne l'éducation de l'enfance en difficulté.

La direction d'école :

- s'acquitte des fonctions définies dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique ainsi que dans les politiques du conseil scolaire;
- communique au personnel les attentes du ministère de l'Éducation et du conseil scolaire;
- veille à ce qu'un personnel dûment qualifié soit affecté à l'enseignement dans les classes de l'enfance en difficulté;
- communique au personnel, aux élèves et aux parents les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire concernant l'éducation de l'enfance en difficulté;
- s'assure que l'identification et le placement des élèves en difficulté sont faits dans le cadre d'un CIPR et respectent les modalités prévues dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques du conseil scolaire;
- consulte le personnel du conseil scolaire pour déterminer le programme le plus approprié pour les élèves en difficulté;
- veille à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la révision du plan d'enseignement individualisé (PEI) et du plan de transition de l'élève, le cas échéant, conformément aux exigences provinciales;
- veille à ce que les parents soient consultés lors de l'élaboration du PEI de leur enfant et en reçoivent une copie;
- assure la prestation du programme tel que défini dans le PEI;
- veille à demander les évaluations appropriées et à obtenir, si nécessaire, le consentement des parents.

Le personnel enseignant :

- s'acquitte des fonctions prévues dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique;
- respecte les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire concernant l'éducation de l'enfance en difficulté;

POINT NO 7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- travaille avec l'enseignante ou enseignant de l'enfance en difficulté pour mettre à jour ses connaissances sur les pratiques relatives à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- collabore à l'élaboration, la révision et la mise à jour du PEI de l'élève en difficulté;
- offre en classe ordinaire le programme défini dans le PEI de l'élève en difficulté;
- renseigne les parents sur les progrès de l'élève.

Les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté :

En plus d'assumer les responsabilités du personnel enseignant énumérées à la rubrique précédente, les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté :

- détiennent les qualifications requises pour enseigner à l'enfance en difficulté, conformément aux règlements pris en application de la Loi sur l'éducation;
- assurent le suivi des progrès des élèves relativement au PEI et modifient le programme au besoin;
- collaborent aux évaluations éducationnelles des élèves en difficulté.

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance :

Les éducatrices et éducateurs, en coordination et en collaboration avec l'enseignante ou enseignant chargé de la classe :

- planifient et procurent des soins et des services d'éducation aux enfants de la maternelle et du jardin d'enfants;
- observent, assurent le suivi et participent à l'évaluation du développement des enfants de la maternelle et du jardin d'enfants;
- veillent au maintien, dans la salle de classe, d'un milieu d'apprentissage sain sur les plans physique, émotionnel et social;
- communiquent avec les familles;
- accomplissent les tâches que leur assigne la direction de l'école en lien avec le programme de la maternelle et du jardin d'enfants.

Les parents :

- se tiennent au courant des politiques et des marches à suivre du conseil scolaire dans les domaines concernant l'élève;
- participent au processus du CIPR, aux rencontres parents-personnel enseignant et aux autres activités scolaires pertinentes;
- participent à l'élaboration du PEI;

- apprennent à connaître le personnel scolaire qui travaille avec l'élève;
- appuient l'élève à la maison;
- collaborent avec la direction d'école et l'équipe pédagogique afin de résoudre les problèmes;
- s'assurent de l'assiduité de l'élève à l'école.

L'élève :

- respecte les prescriptions de la Loi sur l'éducation, des règlements et des politiques;
- observe les politiques et les normes à suivre du conseil scolaire;
- participe au processus du CIPR, aux conférences parents-personnel enseignant et aux autres activités pertinentes.

SECTION 4

MÉTHODES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET STRATÉGIES D'INTERVENTION

Conformément à la *Note Politique/Programme n° 11*, le Conseil scolaire Viamonde offre un programme de dépistage précoce et continu aux élèves inscrits de la maternelle à la 3^e année. Le programme de dépistage précoce et continu est établi pour s'assurer que chaque élève progresse, dès son entrée à l'école, selon son rythme et ses capacités. Le Conseil scolaire Viamonde a développé un processus continu d'évaluation et de planification des programmes qui est amorcé dès qu'un enfant est inscrit à l'école.

Les méthodes du programme de dépistage précoce et continu comportent les éléments suivants :

- un processus pour suivre le développement sur les plans langagier, affectif, social, intellectuel et physique de chaque enfant;
- un processus de rencontre avec le parent pour discuter des forces et des défis de leur enfant;
- un processus d'observations continues de l'élève;
- une évaluation approfondie de rapports médicaux ou psychologiques lorsque ceux-ci sont disponibles;
- des rencontres de transition pour les élèves ayant des besoins particuliers entre la garderie et les écoles;
- des instruments d'évaluation pour recueillir des données sur l'élève pour l'élaboration de programmes d'apprentissage appropriés.

RÔLE DU PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LE DÉPISTAGE PRÉCOCE

Le rôle du personnel enseignant de maternelle et jardin est :

- d'accueillir et de rencontrer le parent pour discuter des intérêts, des forces et des besoins de son enfant;
- d'observer de façon continue l'élève et d'apporter les modifications nécessaires au programme;
- d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation appropriée aux besoins identifiés chez les élèves;
- de compléter différents formulaires et grilles d'observation;
- de communiquer et d'échanger l'information avec les autres membres de l'équipe-école;
- d'évaluer les progrès de l'élève et de les partager.

Pour assurer une harmonisation des stratégies et une transition adéquate, les enseignants des 1^e, 2^e et 3^e années poursuivent les interventions amorcées lors des années précédentes.

RÔLE DU PARENT, TUTRICE OU TUTEUR

Le rôle du parent est :

- de participer à l'entrevue d'accueil avec le personnel enseignant;
- participer activement au dépistage précoce en rencontrant le personnel enseignant;
- de travailler en étroite collaboration avec le personnel de l'école;
- de partager toutes les informations nécessaires pour appuyer le personnel enseignant dans ses interventions;
- de compléter différents formulaires et questionnaires en lien avec les besoins de son enfant;
- de partager avec l'école la responsabilité de l'éducation de son enfant.

POLITIQUES ET MÉTHODES

Le programme s'adresse de façon formelle et obligatoire, à chaque enfant de la maternelle et du jardin d'enfants. Par ce programme, le Conseil s'assure que l'élève puisse vivre des expériences de réussites scolaires, pour que le personnel enseignant apprenne à mieux connaître l'élève, ses forces, ses besoins et aussi ses intérêts, pour encourager l'élève à développer ses aptitudes physiques, sociales et langagières et à devenir progressivement autonome.

De multiples outils de dépistage et d'évaluation sont utilisés par le personnel scolaire pour déterminer les besoins particuliers des élèves afin d'assurer leur réussite scolaire, notamment le Bon Départ, des grilles de dépistage précoce et des programmes de dépistage en lecture, des apprentissages essentiels, en communication orale et en douance pour évaluer les différentes habiletés de nos élèves.



FORMATION

Une formation en cours d'emploi est offerte et des suivis assurent le succès de ce programme.

PROCESSUS UTILISÉ POUR INFORMER LES PARENTS, TUTRICES ET TUTEURS

À la rentrée scolaire le personnel du préscolaire fait une entrevue d'accueil. Cette entrevue fait partie du processus de dépistage précoce et c'est à ce moment que les parents en sont informés. De plus, les parents doivent fournir les informations pertinentes au personnel enseignant sur l'état de santé, les problématiques déjà existantes et les suivis faits avec les organismes.

Des rencontres formelles sont aussi organisées avec les parents pendant l'année scolaire, p. ex., remise des bulletins ou lorsque l'élève éprouve certaines difficultés et une consultation avec les parents est demandée.

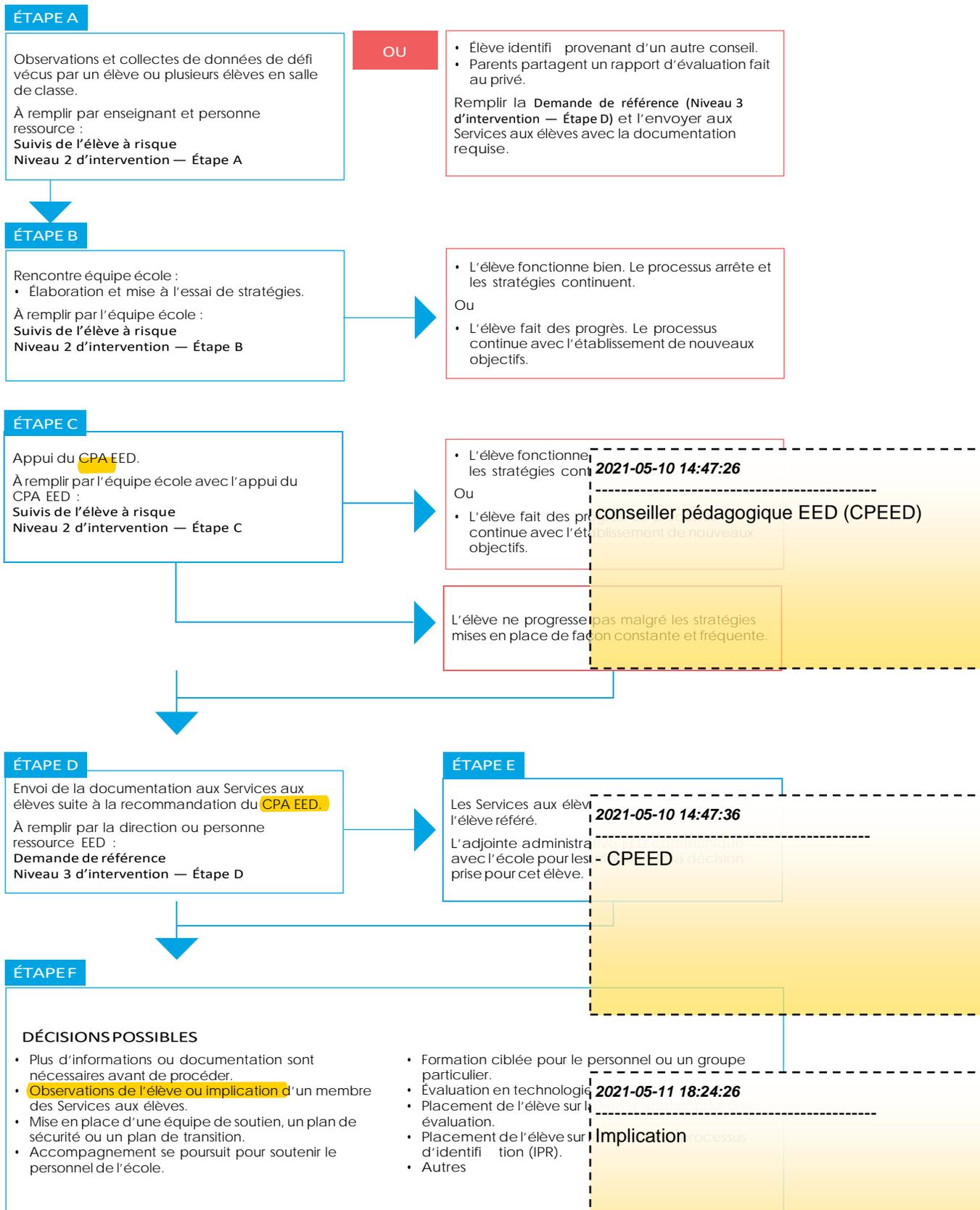
Les parents sont toujours les bienvenus à l'école pour discuter avec le personnel enseignant du rendement de leur enfant ou de certaines problématiques qu'ils perçoivent.

Lorsque les informations fournies par les parents et les observations en salle de classe indiquent des problématiques, des observations plus précises, des prises de notes, des consultations et la référence à l'équipe-école de la part du personnel enseignant amorceront le processus d'aide. Les différentes étapes du processus d'aide sont présentées dans le tableau qui suit. Ces étapes comportent autant le travail du personnel enseignant et de l'école que les services offerts par le Conseil.

POINT NO 7. PGIDE L'ORDRE'ORDREURU S0UB

PROCESSUS D'AIDE

Les parents ou tuteurs participent et s'impliquent tout au long du processus.



POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE D'ORDRE DU SOUS

La révision du processus d'aide dans son ensemble a été faite en vue de l'améliorer et de le simplifier pour les écoles. Une harmonisation de la documentation des services pédagogiques et les services aux élèves facilitent le travail des écoles et la collaboration entre les différents intervenants. L'implémentation des approches utilisées pédagogiques EED à un stade où l'élève est encore considéré à risque plutôt qu'en difficulté, offre à l'élève de plus grandes chances de succès.

LE CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE UTILISE LE PROCESSUS SUIVANT :

Profil de classe

L'élaboration du profil du groupe classe est réalisée par le personnel enseignant avec l'appui de l'enseignante ressource en EED. Les données recueillies pendant le déroulement de ces activités d'évaluation sont traitées sur une base collective, mais permettent aussi d'identifier les besoins particuliers de certains élèves. Le profil de classe se dresse dès le début de l'année scolaire et en début de semestre.

En traçant, le profil de son groupe classe, l'enseignante ou l'enseignant touche :

- le développement socioaffectif de l'élève, les informations personnelles, les goûts et intérêts, les émotions et perceptions, l'historique scolaire, l'étude du DSO, les rapports d'évaluations professionnelles, le retour sur les PEI des années précédentes, les renseignements médicaux, les documents légaux, les notes des parents, les rencontres et les échanges avec l'enseignante ou l'enseignant de l'année précédente, l'intervenante ou l'intervenant en ALF, les parents et autres;
- les habiletés d'apprentissage, les habitudes de travail et les habiletés sociales, — les pistes d'observation telles que l'habileté de l'élève à se fixer des objectifs;
- le profil académique — apprentissages de base, habiletés en communication, habiletés en lecture et en écriture, et habiletés en mathématiques.

Tout en traitant les informations sur une base collective, les grilles d'interprétation permettent aussi à l'enseignante ou à l'enseignant de dégager des facteurs particuliers de certains élèves ou à des regroupements d'élèves à l'intérieur de leur groupe classe.

Préoccupation face aux élèves

Lors de l'élaboration du profil de classe, des élèves peuvent démontrer des défis dans différents aspects de leur apprentissage. C'est à ce moment que l'enseignant va démarrer le processus d'aide. Ce dernier consiste en cinq étapes à suivre pour guider les interventions et offrir de l'appui à l'élève et au personnel. L'objectif est d'améliorer le rendement et le bien-être de l'élève.

POINT NO 7. GUIDE L'ORDRE ORDREUR SOUB

ÉTAPE A Observations et collecte de données

L'enseignante ou l'enseignant :

- utilise les données recueillies lors des évaluations diagnostiques pour prévoir des activités adaptées aux élèves; si ces stratégies ne répondent pas aux besoins des élèves en difficulté, le personnel consulte la personne-ressource en enfance en difficulté pour identifier d'autres stratégies d'apprentissage;
- communique avec le parent et discute de ses observations et des stratégies d'apprentissage qu'elle ou qu'il utilise avec l'élève;
- réfère officiellement le cas de l'élève à la direction (ou la personne désignée par la direction) et passe à l'étape B.

ÉTAPE B Rencontre équipe-école pour l'élaboration et mise en œuvre de stratégies (minimum 4 semaines)

Une équipe est formée avec tous les intervenants de l'école en d'intervention pour répondre aux besoins particuliers d'un élève

Le but de la rencontre équipe-école est :

- d'apporter des suggestions et de faire des recommandations quant aux stratégies d'apprentissage et d'intervention;
- de partager des ressources et des expertises entre les enseignantes et les enseignants afin d'aider des élèves qui ont des besoins particuliers;

L'équipe-école se compose de :

- la direction (ou la personne désignée);
- l'enseignante ou l'enseignant de l'élève, ainsi que tous les enseignants et enseignantes qui travaillent de près avec l'élève;
- l'enseignante ou l'enseignant-ressource en EED;
- au besoin, la direction d'école peut inviter d'autres personnes de l'équipe-école.

L'enseignante ou l'enseignant présente la problématique et les données pour remédier aux problèmes. Elle ou il présente toutes les informations recueillies :

- des preuves d'apprentissage: (travail journalier, observations et tests);
- le profil de l'élève : ses forces, défis et intérêts;
- les stratégies utilisées;
- l'implication des parents et de l'élève.

Les membres de l'équipe-école offrent des recommandations au niveau d'objectifs à cibler, du matériel, des ressources et des stratégies d'enseignement à utiliser.

La direction ou l'enseignante ou l'enseignant communique les décisions et les démarches entreprises aux parents de l'élève.

2021-05-10 14:49:56

différents

2021-05-11 18:25:56

2021-05-11 18:26:46

l'équipe-école comme le personnel d'appui qui travaille auprès de l'élève.

2021-05-10 14:50:20

Sur une autre ligne ajouter: la fréquence et la durée des interventions;

Les décisions et les

POINT NO 7. GUIDE L'ORDRE'ORDRE'ORDRE' SOUB

L'enseignante ou l'enseignant met en œuvre les stratégies préconisées dans le plan d'intervention.

ÉTAPE C Appui du conseiller pédagogique EED

Si l'élève ne progresse pas malgré les stratégies mises en place de façon constante et fréquente, on passe à l'étape C, pour demander de l'appui du conseiller pédagogique ou accompagnateur EED des services aux élèves.

Avec la collaboration du conseiller pédagogique EED, l'équipe-école procède à une analyse plus approfondie de la situation de l'élève dans le but de cibler des priorités et de planifier les nouvelles stratégies.

Après 4 semaines d'interventions, l'équipe-école et la conseillère ou le conseiller pédagogique des services aux élèves se rencontrent et déterminent si les stratégies mises en place ont permis de voir une progression chez l'élève.

- Si oui, le processus s'arrête grâce aux stratégies mises en place ou continue avec de nouveaux objectifs.
- Sinon, on passe à l'étape D qui consiste à faire une demande de référence à l'équipe de gestion des services aux élèves.

ÉTAPE D Demande de référence par l'école aux Services aux élèves

L'école envoie la documentation et les preuves des interventions menées auprès de l'élève afin que l'équipe interdisciplinaire des services aux élèves étudie le dossier.

ÉTAPE E Étude du dossier de l'élève référé par les Services aux élèves

Une décision est prise pour chaque demande reçue lors de la rencontre mensuelle. L'adjointe administrative EED communique avec l'école et le ou les intervenants pour les informer de la décision prise pour cet élève.

ÉTAPE F Suivis par les membres de l'équipe des Services aux élèves

Les actions prises par l'équipe des services aux élèves constituent l'étape F.

Les décisions possibles ne sont pas limitées à la liste ci-dessous :

- Plus d'informations ou documentation sont nécessaires avant de procéder.
- Observations de l'élève ou implication d'un membre de l'équipe-école.
- Mise en place d'une équipe de soutien, un plan de soutien ou un plan de transition.
- Accompagnement se poursuit pour soutenir le personnel de l'école.
- Formation ciblée pour le personnel ou un groupe particulier.
- Évaluation en technologie d'aide (mise à l'essai).

- Placement de l'élève sur la liste d'attente pour une évaluation.
- Placement de l'élève sur la liste pour le processus d'iden
- Évaluations et rencontre avec les parents (voir section 6)

2021-05-10 14:52:08

Ajouter sur une autre ligne:
Démarche recommander pour une référence
de l'élève dans une classe distincte.

SECTION 5

ÉVALUATIONS ÉDUCATIONNELLES ET AUTRES

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'évaluation, complétée par des professionnels peut s'avérer nécessaire pour certains élèves. Les évaluations ont pour but de mieux cerner les forces et les besoins particuliers de l'élève et permettent, selon les résultats, d'off un plan d'enseignement individualisé et un placement adapté aux besoins particuliers de ce dernier. Afï d'avoir recours à une évaluation d'un professionnel, l'autorisation du parent est requise.

Le Conseil scolaire Viamonde offre une gamme de services, d'évaluation et de consultation en psychopédagogie, en orthophonie, en travail social et en utilisation de la technologie d'aide.

CONSENTEMENT DES PARENTS

Aucun élève du Conseil n'est évalué si nous n'avons pas le consentement du parent au préalable. Le parent doit toujours donner son consentement écrit sur les formulaires appropriés pour autoriser une évaluation, consultation ou divulguer de l'information.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS AUX PARENTS

Les renseignements personnels contenus dans les rapports d'évaluation sont utilisés et recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, du Règlement de l'Ontario 554/81 et de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. L'information confi contenue dans les rapports est utilisée, conservée, transférée ou détruite conformément aux directives du Dossier scolaire de l'Ontario : Guide 2000.

QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

Les professionnels qui effectuent les consultations, les évaluations et la planifi tion des services sont tous dûment qualifiés au niveau du Conseil et sont régis par leur association respective et la Loi sur l'éducation :

PROFESSION	QUALIFICATIONS
Psychologue	• Doctorat en psychologie
Associée en psychologie	• Maîtrise en psychologie
Psychométricienne	• Maîtrise en psychologie ou domaine (supervisée par une ou une psych

2021-05-10 14:52:12

2021-05-10 14:54:03

supervisé(e) par un ou une psychologue ou un ou une associée en psychologie

POINT NO 7. GUIDE L'ORDRE'ORDREURU SUB

PROFESSION	QUALIFICATIONS
Enseignante diagnosticienne (évaluation académique)	• BA en éducation, spécialiste en EED (supervisée par une ou un psychologue)
Travailleuse ou travailleur social	• Maîtrise en travail social
Orthophoniste	• Maîtrise en orthophonie
Aide-orthophoniste	• BA en orthophonie ou cours collégial dans un domaine connexe (supervisé par une ou un orthophoniste)
Conseillère ou conseiller pédagogique en EED	• BA en éducation, spécialiste en EED
Consultante ou consultant en autisme	• Maîtrise ou BA, spécialiste en analyse comportementale appliquée (ACA)

CRITÈRES DE GESTION DES LISTES D'ATTENTE

Les délais d'attente peuvent varier de deux semaines à 36 mois dépendant de la discipline. Les critères sont :

- situation de crise;
- complexité des cas;
- comportement en salle de classe;
- référence d'un organisme externe;
- transfert dans un programme d'éducation amélioré ou un établissement postsecondaire.

ÉVALUATION PSYCHOPÉDAGOGIQUE

L'évaluation psychopédagogique a lieu lorsque toutes les formes d'aide plus « générales » n'ont pas permis d'aider significativement l'élève à surmonter ses défis académiques ou socio-comportementaux. Elle vise à mieux comprendre la nature des défis qu'un élève vit à l'école et à identifier ses forces et ses faiblesses. Le processus d'évaluation psychopédagogique comprend la révision du dossier scolaire de l'élève (DSO), un entretien avec le parent, le personnel de l'école, les instruments de mesure utilisés sont standardisés et mènent à mieux comprendre l'intellectuel de l'élève, la façon dont il traite l'information, ses compétences académiques, socio-émotionnelles et son comportement. À la suite de ces évaluations, un rapport est rédigé faisant état des résultats de l'évaluation, de leurs implications quant aux services et interventions à mettre en œuvre afin de l'appuyer dans son cheminement scolaire.

2021-05-10 14:54:36

le parent, tuteur ou tutrice,

L'évaluation psychopédagogique est effectuée par un membre de l'Ordre des psychologues de l'Ontario aux termes de la Loi de 1993 sur les professions de la santé réglementées ou sous la supervision directe d'un membre de l'Ordre des psychologues de l'Ontario.

Suite à ses observations et ses rencontres, la conseillère ou le conseiller pédagogique EED recommandera la mise à l'essai de certains outils et logiciels qui pourront appuyer l'élève dans ses apprentissages. L'enseignante ou l'enseignant ressource en EED de l'école assure la formation auprès des parents et suit les progrès de l'utilisation des outils et logiciels auprès de l'élève en collaboration avec la ou le titulaire de la salle de classe.

2021-05-10 14:57:04

**PROTOCOLES PERMETTANT DE PARTAGER L'INFORMATION
LE PERSONNEL ET LES ORGANISMES EXTERNES**

Ajouter:

Selon le protocole du Conseil, aucun document ne peut être partagé d'organismes externes sans la permission écrite du parent sur l'engagement à la divulgation d'information.

La conseillère ou le conseiller EED évaluera l'efficacité de l'utilisation des outils technologiques par l'élève après une période de 6 mois et en recommandera l'achat, s'il y a lieu.

CONFIDENTIALITÉ

Le caractère confi de l'information est protégé selon la *Loi sur l'Accès à l'information*.

Les renseignements obtenus par les psychométriciennes ou autres membres supervisés par la psychologue et les orthophonistes sont confi Une copie du rapport d'évaluation ou de consultation est déposée avec la permission des parents, tuteurs ou tutrices dans le dossier scolaire de l'élève (DSO) dans un classeur verrouillé à l'école. Seuls le personnel enseignant et les membres de la direction intervenant directement avec l'élève peuvent consulter le DSO sans la permission écrite des parents, tuteurs ou tutrices.

Toutes les notes d'évaluation et de consultations en psychologie sont conservées sous enveloppe scellée au siège social avec les rapports des travailleurs sociaux, des orthophonistes, des consultantes en autisme et des conseillers et conseillères pédagogiques en EED. Ces documents sont dans des classeurs verrouillés.

Un sommaire de chaque consultation et évaluation des élèves est conservé en format électronique au Conseil scolaire Viamonde. Ces sommaires sont protégés et avec des accès limités au personnel ayant obtenu l'accès à l'information.

SECTION 6

COMITÉ D'IDENTIFICATION, DE PLACEMENT ET DE RÉVISION (CIPR)

Il existe deux niveaux du Comité d'identification, de placement et de révision au sein du Conseil scolaire Viamonde :

- CIPR — niveau du Conseil, et
- CIPR — niveau de l'école.

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
Le CIPR — niveau du Conseil est responsable pour l'identification initiale et le placement d'un élève.	Le CIPR — niveau de l'école est responsable de la révision annuelle de l'élève.
Lorsque le CIPR — niveau du Conseil prend une décision en matière de placement, il doit considérer comme première option la salle de classe régulière, avec service direct ou indirect.	
Le CIPR — niveau du Conseil tient compte des forces et des besoins de l'élève lors de l'identification et placement de l'élève.	Le CIPR — niveau de l'école tient compte des forces et des besoins de l'élève lors de la révision annuelle.
Le CIPR — niveau du Conseil se compose de trois personnes : <ul style="list-style-type: none"> • une surintendance de l'éducation ou sa personne déléguée (direction des services aux élèves); • la direction d'école; • la personne-ressource en EED. 	Le CIPR — niveau de l'école se compose de trois personnes : <ul style="list-style-type: none"> • la direction d'école; • la personne-ressource en EED; • une autre direction d'école qui peut être direction adjointe, direction d'une autre d'école, titulaire de cours, enseignant, aide-enseignant(e) ou éducateur(trice) spécialisé(e) qui œuvre de près avec l'élève
AVANT LA RÉUNION DU CIPR	
CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
La direction d'école invite par écrit les parents ou les tuteurs ou l'élève âgé d'au moins 16 ans au CIPR — niveau du Conseil, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant la réunion en indiquant la date, l'heure et le lieu de rencontre.	La direction d'école invite par écrit les parents ou les tuteurs ou l'élève âgé d'au moins 16 ans au CIPR — niveau de l'école, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant la réunion en indiquant la date, l'heure et le lieu de rencontre.
	La direction de l'école invite le titulaire de la classe de l'élève à participer au CIPR — niveau de l'école.

SECTION 6 — COMITÉ D'IDENTIFICATION, DE PLACEMENT ET DE RÉVISION (CIPR)

POINT NO 7. P. 31 DE L'ORDRE D'ORDRE DU SOUS

RÉUNION DU CIPR

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
<p>Le CIPR — niveau du Conseil se réunit en présence des parents, ou tuteurs ou l'élève âgé d'au moins 16 ans (les parents ou les tuteurs ou l'élève peuvent demander un représentant lors de la réunion) pour identifier et déterminer un placement si nécessaire.</p>	<p>Le CIPR — niveau de l'école se réunit en présence des parents, ou tuteurs ou l'élève âgé d'au moins 16 ans (les parents ou les tuteurs ou l'élève peuvent demander un représentant) pour revoir l'identification et le placement de l'élève.</p>
<p>Dans le cas où le CIPR — niveau du Conseil identifie l'élève comme étant un élève en difficulté, les discussions doivent refléter les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) la description des points forts et des besoins de l'élève;b) les catégories et les définitions de toute anomalie décelée par le comité;c) la décision en matière de placement prise par le comité;d) les recommandations du comité.	<p>Les discussions doivent refléter les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) la description des points forts et des besoins de l'élève;b) la décision en matière de l'identification de l'élève selon les catégories et les définitions du ministère de l'Éducation;c) la décision en matière de placement prise par le comité;d) les recommandations du comité.
<p>Lorsque le CIPR — niveau du Conseil prend une décision en matière de placement, il doit considérer comme première option la salle de classe régulière, conjuguée aux services à l'enfance en difficulté appropriés, si :</p> <ul style="list-style-type: none">a) d'une part ceci répond aux besoins de l'élève;b) d'autre part, ceci respecte la préférence parentale.	

SUIVI AU CIPR

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
<p>Suite à la décision du CIPR — niveau du Conseil, la direction d'école remet ou envoie une copie du formulaire de la décision aux personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) les parents ou tuteurs de l'élève;b) l'élève s'il est âgé d'au moins 16 ans;c) la direction d'école qui reçoit l'élève;d) la ou le délégué du conseil.	<p>Suite à la décision du CIPR — niveau de l'école, la direction d'école remet ou envoie une copie du formulaire de la décision aux personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) les parents ou tuteurs de l'élève;b) l'élève s'il est âgé d'au moins 16 ans;c) la direction d'école qui reçoit l'élève;d) la direction des Services aux élèves.
<p>La copie originale de la décision est versée dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.</p>	<p>La copie originale de la décision est versée dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.</p>

POINT NO 7. POINT 4 ORDRE ORDREURU SOR

PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Un plan d'enseignement individualisé pour l'élève doit être élaboré et comprendre les éléments suivants :

- les objectifs précis fixés pour l'élève en matière d'éducation;
- les grandes lignes du programme d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté dont bénéficiera l'élève;
- un exposé des méthodes qui serviront à évaluer les progrès des élèves.

Dans les 30 jours suivant le placement ou la modification d'un placement, la direction d'école s'assure de ce qui suit :

- le plan d'enseignement individualisé a été revu et mis à jour comme il convient;
- une copie du plan d'enseignement individualisé a été envoyée aux parents ou aux tuteurs ou à l'élève âgé d'au moins 16 ans;
- la direction d'école veille à ce que le plan d'enseignement individualisé de l'élève soit versé au dossier de l'élève (DSO) à moins que les parents ou les tuteurs ne s'y opposent;
- les diverses personnes impliquées auprès de l'élève favorisent la mise en œuvre du plan d'action révisé.

Dans le but de faire le point sur ce plan d'action, l'enseignante ou enseignant file avec les personnes concernées, la date de la prochaine rencontre afin d'assurer un suivi.

RÉVISION DU COMITÉ IPR

La révision est faite annuellement ou à la demande des parents ou de la direction après trois mois du comité IPR.

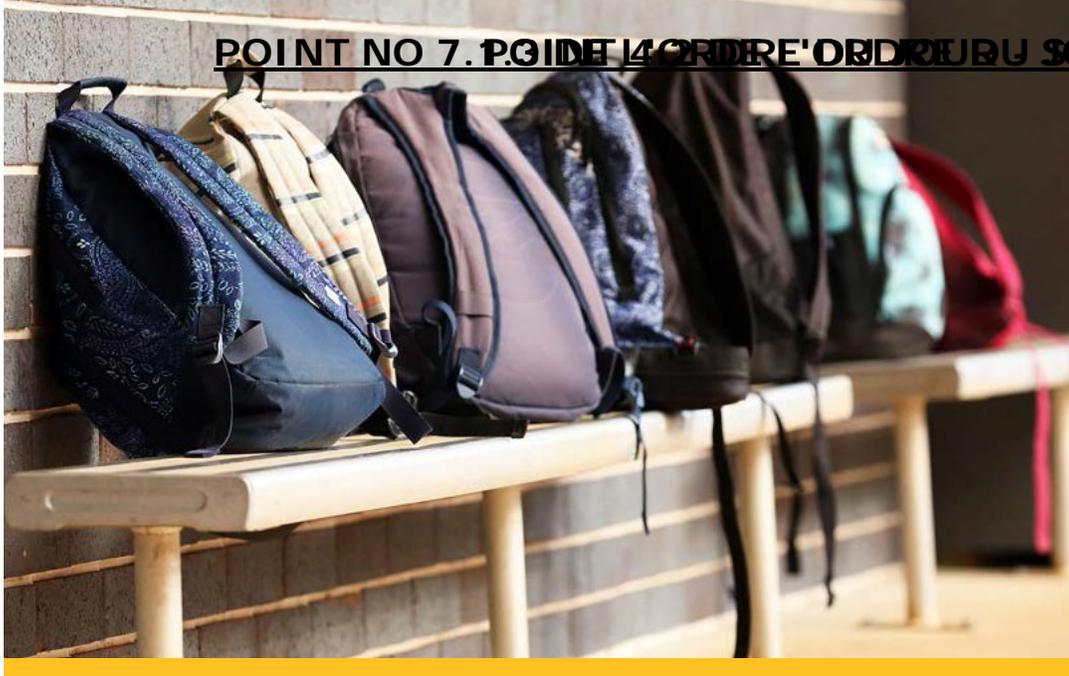
Les buts de la révision sont de :

- revoir l'identification de l'enfant;
- revoir le placement;
- discuter de la prochaine révision.

NOMBRE DE CAS IDENTIFIÉS, RÉVISION ANNUELLE ET APP

DESCRIPTION	2021-05-10 14:58:17
Identifi tion	2020-2021 (au 30 avril 2021)
Révision annuelle	2021-05-10 14:58:27
Fin d'identifi tion	2021-05-10 14:58:36
Appel	2021-05-10 14:58:49
Élèves référés au CIPR	1
	2021-05-10 14:59:00
	- 873

POINT NO 7. P.GIDE L'ORDRE'ORDRE'UBU SUB



NOMBRE D'ÉLÈVES IDENTIFIÉS PAR ANOMALIES EN 2019-2021-05-10 15:00:38

ANOMALIES	2020-2021 (au 30 avril 2021)
Comportement	2021-05-10 15:00:48
Communication	- 361
Ordre intellectuel	2021-05-10 15:01:05
Ordre physique	2021-05-10 15:01:18
Multiples	2021-05-10 15:01:28
TOTAL*	2021-05-10 15:01:36

* Le total n'inclut pas les anomalies multiples, car elles sont déjà incluses dans les autres - 943

GUIDE DU CONSEIL DESTINÉ AUX PARENTS

Le guide intitulé *Programmes et services en enfance en difficulté — guide pour les parents, les tuteurs et les tutrices* renseigne ces derniers sur le processus utilisé pour identifier un élève en difficulté et déterminer son placement, ainsi que sur la façon d'en appeler de la décision du CIPR, si les parents sont en désaccord. Ce document est disponible en ligne à l'adresse :

<https://csviamonde.ca/nos-ecoles/services-et-thematiques/services/>

SECTION 7

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ

Le Conseil scolaire Viamonde a signé des protocoles d'entente avec diverses agences de prestation de services. La grille ci-dessous sert d'aiguillage pour le personnel des écoles et les parents, tuteurs et tutrices qui doivent collaborer avec des partenaires externes pour la prestation de services auxiliaires de santé aux élèves en difficulté.

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ	ORGANISME OU POSTE DE LA PERSONNE QUI DISPENSE LE SERVICE	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ PERMETTANT AUX ÉLÈVES DE RECEVOIR LE SERVICE	POSTE DE LA PERSONNE QUI DÉTERMINE L'ADMISSIBILITÉ AU SERVICE ET LE NIVEAU D'AIDE	CRITÈRES PERMETTANT DE DÉTERMINER À QUEL MOMENT LE SERVICE N'EST PLUS REQUIS	PROCESSUS POUR RÉGLER LES DIFFÉRENDS SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LE NIVEAU D'AIDE
Aide aux toilettes Aide pour se mouvoir Cathétérisme Soins infirmiers Soulèvement et mise en position Succion	Centre hospitalier ou clinique privée	Rapport médical Santé physique	Si c'est une question médicale, c'est une décision d'un médecin	Selon l'évaluation du médecin	S.O.
Alimentation Ergothérapie Physiothérapie	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel attestant les besoins de l'élève, alors le parent ou l'école peut faire demande	Superviseur du Centre avec la coordination des Services éducatifs et l'école	Selon l'évaluation du professionnel qui atteste que les services ne sont plus nécessaires, mais aussi les parents et les personnes qui travaillent auprès de l'élève	Rencontre des différents intervenants – discussion et voir les prochaines étapes
Nutrition	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel attestant les besoins de l'élève, alors le parent ou l'école peut faire demande	Superviseur du Centre avec la coordination des services éducatifs et l'école	Selon l'évaluation du professionnel qui atteste que les services ne sont plus nécessaires, mais aussi les parents et les personnes qui travaillent auprès de l'élève	S.O.
Orthophonie	Centre de traitement des enfants régional	Demande écrite du médecin et la prescription à administrer	Direction d'école avec les instances scolaires, ainsi que le médecin et les parents	Diagnostic du médecin traitant	S.O.
Correction de langage et récupération	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel en orthophonie	Orthophoniste et la supervision de l'organisme et le parent	Une réévaluation qui détermine que les services ne sont plus nécessaires	S.O.
Administration des médicaments	Selon la demande du médecin et du parent	Demande écrite du médecin et la prescription à administrer	Direction d'école avec les instances scolaires, ainsi que le médecin et les parents	Diagnostic du médecin traitant	S.O.



SECTION 8

CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DES ANOMALIES

Le Conseil scolaire Viamonde s'appuie sur la catégorisation et les définitions des anomalies établies par le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

ANOMALIES DE COMPORTEMENT

Difficulté d'apprentissage caractérisée par divers problèmes de comportement dont l'importance, la nature et la durée sont telles qu'elles entravent l'apprentissage scolaire. Peut s'accompagner des difficultés suivantes :

- inaptitude à créer et à entretenir des relations interpersonnelles;
- crainte ou anxiété excessive;
- tendance à des réactions impulsives ou
- inaptitude à apprendre qui ne peut être attribuée à un facteur intellectuel, sensoriel ou physique, ni à un ensemble de ces facteurs.

2021-05-10 15:02:28

ANOMALIES DE COMMUNICATION

Autisme

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- des problèmes graves :
 - de développement éducatif;
 - de relations avec l'environnement;
 - de motilité;
 - de perception, de parole et de langage.

POINT NO 7. POINT DE L'ORDRE ORDREURU SOR

- Une incapacité de représentation symbolique antérieurement à l'acquisition du langage.

Surdit  et surdit  partielle

Anomalie caract ris e par un manque de d veloppement de la parole ou du langage en raison d'une perception auditive r duite ou inexistante.

Troubles du langage

Difficult  d'apprentissage caract ris e par une compr hension ou une production d ficiente de la communication verbale,  crite ou autre, qui peut s'expliquer par des facteurs neurologiques, physiques ou sensoriels, et qui peut :

- s'accompagner d'une perturbation dans la forme, le contenu du langage;
- et comprendre :
 - des retards de langage;
 - des d fauts d' locution;
 - des troubles de la phonation qu'ils soient ou non organiques.

2021-05-10 15:02:44

2021-05-10 15:03:02

comprendre au moins une des d ficiences suivantes:

des ou fonctionnels

Troubles de la parole

Difficult   prouv e

2021-05-10 15:19:10

d'ordre neurologique

perceptivo-moteur

d'articulation et

Trouble d'apprentissage comptant parmi les troubles neurologiques du d veloppement qui ont un effet constant et tr s important sur la capacit  d'acqu rir et d'utiliser des habilit s dans un contexte scolaire et d'autres, et qui :

- a un impact sur l'habilit    percevoir ou   interpr ter efficacement et avec exactitude les informations verbales ou non verbales chez les  l ves qui ont des aptitudes intellectuelles  valu es au moins dans la moyenne;

Trouble d'apprentissage

Difficult   prouv e

l'autre des troubles

du langage par

- entra ne a) des r sultats de sous-performance scolaire qui ne correspondent pas aux aptitudes intellectuelles de l' l ve (qui sont  valu es au moins dans la moyenne), ou b) des r sultats scolaires qui ne peuvent  tre maintenus par l' l ve qu'avec des efforts extr mement  lev s ou qu'avec de l'aide suppl mentaire;

- qui n'est pas associ e   une d ficience intellectuelle et qui n'est pas associ e   une d ficience sensorielle ou motrice dans un ou plusieurs domaines suivants : lecture,  criture, math matiques, habitudes de travail et habilit s d'apprentissage;

— une d ficience

— une d ficience

— un handicap

— un handicap

— une perturbation

— une d ficience

- peut  tre g n ralement associ e   des difficult s li es   au moins un processus cognitif, comme le traitement phonologique, la m moire et l'attention, la vitesse de traitement, le traitement perceptivo-moteur, le traitement visuo-spatial et les fonctions ex cutives (p. ex., autor gulation du comportement et des  motions, planification, organisation de la pens e et des activit s, priorisation, prise de d cision);

- peut  tre associ e   des difficult s d'interaction sociale (p. ex., difficult    comprendre les normes sociales ou le point de vue d'autrui),   d'autres conditions ou troubles, diagnostiqu s ou non, ou   d'autres anomalies;

- qui n'est pas associ e   une d ficience intellectuelle,   des diff rences culturelles,   un manque de ma trise de la langue d'enseignement, d'un manque de motivation ou d'effort, de retards scolaires dus   l'absent isme ou d'occasions inad quates pour b n ficier de l'enseignement;

— le langage

— l'assimilation

— le langage

— le calcul;



- qui peut être associée à :
 - un trouble de la perception;
 - une lésion cérébrale;
 - un dysfonctionnement cérébral mineur;
 - la dyslexie;
 - l'aphasie d'évolution.

ANOMALIES D'ORDRE INTELLECTUEL

Élève surdoué

Enfant d'un niveau mental très supérieur à la moyenne, qui a besoin de programmes d'apprentissage beaucoup plus élaborés que les programmes réguliers et mieux adaptés à ses facultés intellectuelles.

Défi e intellectuelle légère

Difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- la capacité de suivre une classe ordinaire moyennant une modification considérable du programme d'études et une aide particulière;
- l'inaptitude de l'élève à suivre une classe ordinaire en raison de la lenteur de son développement intellectuel;
- une aptitude à réussir un apprentissage scolaire, à réaliser une certaine adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

Handicap de développement

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- l'inaptitude à suivre le programme d'enseignement destiné à des élèves **légers** en raison d'un développement intellectuel lent;
- l'aptitude à suivre le programme d'enseignement destiné à des élèves **déficience intellectuelle légère;** un développement intellectuel lent;
- une aptitude limitée à l'apprentissage scolaire, à l'adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

ANOMALIES D'ORDRE PHYSIQUE

Handicap physique

Déficience physique grave nécessitant une aide particulière et un apprentissage pour réussir aussi bien que l'élève sans anomalie du même degré de développement.

Cécité et basse vision

Incapacité visuelle partielle ou complète qui, même après correction, entrave le rendement scolaire.



Anomalies associées — Anomalies multiples

Ensemble de difficultés d'apprentissage, de troubles ou de handicaps physiques nécessitant, sur le plan scolaire, les services d'enseignants qualifiés pour l'éducation de l'enfant en difficulté ainsi que des services d'appoint appropriés.

Mise en œuvre liée aux CIPR

Après examen et discussion de tous les renseignements présentés, le CIPR prend sa décision en matière d'identification et de placement. Les évaluations psychologique et psychiatrique ou un diagnostic médical, le rapport de l'enseignant de classe, le rapport de l'orthophoniste et les renseignements des parents permettent au CIPR de prendre des décisions quant à l'identification des élèves qui éprouvent des difficultés, et à qui le Conseil doit offrir des services spécifiques qui répondent à ces besoins. Le CIPR définit le domaine ou les domaines de toute anomalie de l'élève selon les catégories et les défis des anomalies fournies par le ministère de l'Éducation. L'énoncé écrit de la décision du CIPR comporte ainsi les catégories et les défis des anomalies identifiées.



SECTION 9

GAMME DES PLACEMENTS EN EED

Le Conseil scolaire Viamonde privilégie l'intégration des élèves en difficulté dans les salles de classe régulières tel que précisé dans le Cadre d'implication des enseignants et enseignantes en enfance en difficulté et l'intention des parents.

CONTRIBUTION DU CCED

Les membres du CCED ont revu la gamme des placements offerts au sein du Conseil scolaire Viamonde lors de la révision du Plan pluriannuel en EED.

PLACEMENT DANS LES SALLES DE CLASSE RÉGULIÈRES

Les élèves peuvent être intégrés dans des classes régulières lorsqu'il correspond aux besoins de l'élève et répond aux préférences

2021-05-10 15:20:46

ordinaires

au sein du Conseil

2021-05-10 15:21:01

2021-05-10 15:21:18

ordinaires

POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE'ORDRE DU SOUS

PLAN D'INTÉGRATION

D'abord un plan d'intégration est préparé. Ce plan comprend :

- le profil de l'élève (ses forces et ses besoins);
- la rencontre interdisciplinaire avec le personnel enseignant et l'école pour favoriser son placement et s'assurer que les besoins de l'élève sont répondus;
- la façon de favoriser son intégration (peut être une entrée progressive ou complète);
- l'identification de son niveau d'aide par le PEI;
- l'installation de ressources humaines ou matérielles;
- l'appui du personnel ressource de l'école.

TYPES DE PLACEMENT OFFERTS AUX PALIERS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

~~Élémentaire et secondaire~~

- ~~classe régulière;~~
- ~~classe régulière avec service direct;~~
- ~~classe régulière avec service indirect.~~

GAMME DES POSSIBILITÉS DE PLACEMENT SELON L'ANOMALIE

COMMUNICATION

Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe régulière • Salle de classe régulière avec service direct • Salle de classe régulière avec service indirect • Salle de classe distincte avec intégration partielle • Salle de classe distincte à temps plein 	<p style="text-align: right;">2021-05-10 15:21:49</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <ul style="list-style-type: none"> - classe ordinaire avec enseignant ressource - classe ordinaire avec services indirects - classe ordinaire avec retrait partiel - classe distincte avec intégration partielle - classe distincte à temps plein
Critères d'admission	<p>Retard significatif dans le rendement académique par rapport aux attentes énoncées dans le curriculum de l'Ontario en fonction du placement approprié à l'âge et à l'année scolaire de l'élève.</p> <p>Difficultés fréquentes dans les domaines suivants : Habilités en communication, habiletés sociales et maîtrise de soi (démontre des émotions ou un comportement non approprié à l'âge et à la situation).</p>	
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape, soit l'identification par un Comité IPR.	
Critères du Conseil — soutien intensif	<p>Retard de 2 à 3 ans au niveau du Curriculum de l'Ontario</p> <p>Diagnostic du médecin soit au niveau de l'autisme nécessitant des soins intensifs.</p>	

POINT NO 7. PAGE 14 ORDRE ORDINAIRE SOUS



ORDRE INTELLECTUEL

Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe régulière • Salle de classe régulière avec service direct • Salle de classe régulière avec service indirect • Salle de classe distincte avec intégration partielle • Salle de classe distincte à temps plein 	<p>2021-05-10 15:22:06</p> <ul style="list-style-type: none"> - classe ordinaire avec enseignant ressource - classe ordinaire avec services indirects - classe ordinaire avec retrait partiel - classe distincte avec intégration partielle - classe distincte à temps plein
Critères d'admission	Nécessite des évaluations qui démontrent son handicap intellectuel ou sa douance selon le WISC III ou selon un diagnostic médical.	
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.	
Critères du Conseil — soutien intensif	Selon les résultats des tests ou des diagnostics, nous décidons en comité quel genre de service l'élève nécessite et, par la suite, nous offrons un service qui répond le mieux au besoin de l'élève selon les possibilités du Conseil.	

ORDRE PHYSIQUE

Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de classe régulière • Salle de classe régulière avec service direct • Salle de classe régulière avec service indirect 	<p>2021-05-10 15:22:19</p> <ul style="list-style-type: none"> - classe ordinaire avec enseignant ressource - classe ordinaire avec services indirects - classe ordinaire avec retrait partiel
Critères d'admission	Nécessite un diagnostic médical	
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.	

POINT NO 7. GUIDE L'ORDRE D'ORDRE DU SOUB



Programmes d'éducation offerts dans les établissements de soins, services de garde et de services correctionnels (STGC)

2021-05-10 15:24:46

Il arrive parfois qu'une ou un élève doive fréquenter une classe qu'éducatif spécialisé pour répondre à ses besoins. Cette classe est l'élève a besoin d'appui intensif pour surmonter des défis comportementaux, affectifs ou sociaux. Nos programmes STGC sont offerts dans nos écoles conseil scolaire à la suite d'une entente de partenariat, tant au qu'au niveau secondaire.

Programme de partenariat pour l'éducation avec établissements communautaires (PPEEC)

2021-05-10 15:24:57

- PPEEC

Le suivi proposé par les professionnelles mène l'enfant à développer à faciliter son adaptation sociale pour le conduire vers la réussite

2021-05-10 15:25:20

Les professionnelles appuient l'élève par :

- le suivi régulier d'un programme thérapeutique en salle de classe
- le développement de stratégies à long terme;
- la facilitation de son inclusion en milieu scolaire régulier.

Les élèves admis aux programmes bénéficient d'un appui académique et clinique ainsi que des services spécialisés y incluent des services en ergothérapie, orthophonie, psychologie.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE (STGC)

2021-05-10 15:25:37

Le Centre francophone de Toronto en partenariat avec Viamonde catholique Mon Avenir, offrent 16 places dans le programme de traitement de jour pour les élèves de l'élémentaire et 8 places dans le programme pour les élèves du secondaire.

- (PPEEC)

POINT NO 7. POINT D'ORDRE ORDRE DU JOUR



Le programme « Passerelle » du Centre francophone de Toronto (thérapeutiques intensifs à un environnement de classe. Ce programme maximale de 2 ans et accepte présentement des références d'en

2021-05-10 15:25:58

Le programme "La Passerelle" (en caractère gras)

Dix-huit élèves de notre Conseil ont participé à ce programme (élèves de l'élémentaire au Centre Appian, quatre élèves de l'élémentaire et deux élèves du secondaire à l'École secondaire Toronto Ouest.)

2021-05-10 15:26:29

2021-05-10 15:26:46

2021-05-14 16:14:17

~~En septembre 2016, le Conseil scolaire Viamonde a obtenu l'autorisation de l'Éducation pour créer un programme d'enseignement alternatif destiné aux élèves de l'élémentaire de la péninsule du Niagara. Le programme « L'Équilibre » est dispensé à l'École Franco-Niagara à Welland. Il est destiné aux élèves de 6 à 12 ans du Conseil scolaire Viamonde et du Conseil scolaire catholique MonAvenir. En 2019-2020, trois élèves ont bénéficié du programme.~~

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les locaux du Centre Appian seront rénovés. Le programme La Passerelle sera alors transféré à l'école élémentaire Félix-Leclerc.

accueil des élèves
catholique MonAve-

2021-05-10 15:27:29

Le programme « Passage » est un programme éducatif mobile qui est dispensé à l'École élémentaire Pavillon de la jeunesse à Hamilton permettant aux élèves de recevoir du soutien éducatif et thérapeutique intensif pour un an. En 2020, quatre élèves ont bénéficié du programme.

2021-05-10 15:27:44

2021-05-10 15:28:24

- 2020-2021

COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Les options possibles sont communiquées aux parents lors des réunions de planification, de placement et de suivi.

discussions menant à
révision.



SECTION 10

PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Conformément au Règlement 181/98, pris en application de la Loi sur l'éducation, le personnel des écoles du Conseil scolaire Viamonde doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) pour les élèves identifiés par un comité d'identification de placement et de révision (CIPR) et les élèves non identifiés par un CIPR qui bénéficient de programmes et de services en enfance en difficulté.

Un PEI est élaboré pour l'une des raisons suivantes :

- pour chacun des élèves identifiés par un CIPR;
- lorsqu'une demande de somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) est présentée par le Conseil au nom d'un élève qui n'a pas été identifié comme un élève en difficulté par un CIPR, mais qui bénéficie de programmes et de services en enfance en difficulté;
- pour un élève qui n'a pas été identifié formellement comme un élève en difficulté, mais qui, selon le conseil, a besoin de programmes ou de services en enfance en difficulté afin de fréquenter l'école ou d'atteindre les attentes du curriculum, ou dont les attentes ont été modifiées ou sont différentes par rapport aux attentes des programmes-cadres provinciaux pour une année d'études ou pour un cours.

EN CAS DE DÉSACCORD AVEC LE PEI

Les règles ci-dessous s'appliquent aux différends entre les parents d'un élève en difficulté âgé de moins de 16 ans et la direction de l'école en ce qui a trait au contenu du PEI. Il importe de signaler que l'existence d'un différend entre le parent et l'école ne retarde pas la mise en œuvre du PEI élaboré par la direction d'école.

ÉTAPES À SUIVRE

Les parents doivent d'abord aviser par écrit la direction de l'école sur la problématique dont ils souhaitent discuter. L'avis doit contenir un résumé des faits, la position des parents sur la problématique et le résultat souhaité.

Dans les 15 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis par écrit, la direction de l'école rencontre les parents à l'école pour discuter du problème et de tenter de régler le différend à l'amiable. À la suite de la rencontre, la direction prépare et soumet un bref compte rendu de la réunion à la surintendance responsable de la supervision de l'école concernée. Une copie de ce rapport est remise aux parents. Si les parties s'entendent, la direction apporte les changements nécessaires au PEI. Si la rencontre entre la direction d'école et les parents mène à une impasse, les parents peuvent demander à la surintendance de convoquer une réunion pour traiter du différend. Cette rencontre se tient dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis ou dès que possible par la suite, selon les disponibilités des parties.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION AVEC LA SURINTENDANCE DE L'ÉDUCATION

La rencontre avec la surintendance de l'école se déroule selon les règles suivantes :

- la rencontre a lieu à un endroit et à une date qui conviennent aux parties;
- à tour de rôle, les parents et la direction sont invités à exposer leur position respective dans le différend;
- la surintendance examine les véritables intérêts des deux parties, y compris ceux qui sont en commun, et les assiste et les encourage à trouver une solution qui leur est mutuellement satisfaisante;
- si les parties règlent leur différend, l'entente est consignée par écrit et le PEI est modifié en conséquence.

Si les parties ne peuvent s'entendre, la surintendance tranche le litige et motive sa décision par écrit. Le PEI est modifié en fonction de la décision de la surintendance, s'il y a lieu.

Plan d'enseignement individualisé (PEI)

2018 - 2019



Adresse
116, Cornelius Parkway, Toronto, ON M6L 2K5

École
PEIWeb_Exemples - école fictive
Direction
Anjali Nom-de-famille
Adresse
7585, promenade Financial Brampton ON
L6Y5P4
Téléphone 905 678-1234
Télécopieur 905 455-6944

Dates de la remise du bulletin

22/02/2018	20/06/2018		
------------	------------	--	--

DONNÉES PERSONNELLES DE L'ÉLÈVE

Nom de l'élève:	Marie Pirouette (fictif) élémentaire	Date du CIPR le plus récent:	05/05/2017
Date de naissance:	08/08/2007	Date de la renonciation de la révision annuelle par le parent/le tuteur/la tutrice:	
NISO/NIM de l'étudiant:		Date du début du placement:	05/09/2017
Sexe:	F	Élaboration du PEI terminé le:	28/09/2016
Année d'études ou classe distincte:	4e		
Titulaire:	Mme Bovary	PEI élaboré/révisé par	
Décision du CIPR concernant le placement:	Classe régulière avec assistance en classe de la personne ressource (service direct)	Mme Bovary	Enseignante
		Mme Gérante	Direction
		Mme Belle	Enseignant(e) - ressource
Anomalie(s) de l'élève identifié(e):	Trouble d'apprentissage Comportement Anomalies multiples		

Format de communication du rendement:	Raison justifiant l'élaboration du PEI	Exemptions du programme au palier élémentaire / substitutions de cours obligatoires au palier secondaire:
Le rendement de l'élève pour les attentes modifiées ou pour les cours ou matières comportant des adaptations sera noté sur le Bulletin scolaire de l'Ontario	Élève identifié(e) comme un élève en difficulté par un CIPR	NON
Le rendement de l'élève pour les attentes différentes sera noté sur le PEI		

DONNÉES D'ÉVALUATION

Énumérer les évaluations pertinentes, y compris les évaluations éducationnelles, les évaluations médicales et de l'état de santé (examen de la vue et de l'ouïe, examen physique, neurologique), les évaluations psychologiques, de la parole et du langage, les évaluations en physiothérapie et en ergothérapie et du comportement.

Sources d'informations	Date	Résumé des résultats
rapport psychologique	07/05/2014	le rapport confirme un trouble de l'anxiété
rapport psychopédagogique	18/09/2014	le rapport confirme un trouble d'apprentissage au niveau de la communication

POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE D'ORDREURU S08

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

RESSOURCES HUMAINES (personnel enseignant et non enseignant)

Dates d'instauration	Type de service	Fréquence	Lieu/endroit
05/09/2016	Enseignant(e) - ressource	Jusqu'à 40 min/jour partagées 3 élèves	classe ordinaire
05/09/2016	Aide-enseignant(e)	Jusqu'à 40 min en petit groupe 3/s	classe ordinaire

FORCES

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées au langage expressif (communication orale) - Habiletés liées au décodage - Habiletés liées à la compréhension d'un message lu 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés sociales – relations positives avec les adultes - Habiletés à respecter les règles de la classe - Habiletés à rendre service

BESOINS

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à appliquer la plupart des procédures mathématiques de façon appropriée - Habiletés liées au langage expressif: organiser ses idées à l'écrit et suivre le processus d'écriture 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à la gestion de ses émotions - Habiletés liées à l'attention et à la concentration

BESOINS PRIORITAIRES

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à appliquer la plupart des procédures mathématiques de façon appropriée 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à la gestion de ses émotions

MATIERES, COURS OU PROGRAMMES AUXQUELS S'APPLIQUE LE PEI

Matières / Cours	Type de l'attente
Mathématiques	MOD
Toutes les matières.	AD
Compétence	Type de l'attente
gestion des émotions	D

ADAPTATIONS

Adaptations pédagogiques	Adaptations environnementales	Adaptations en matière d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> -Incitatifs de renforcement -Organisateurs graphiques -Matériel concret -Matériel de manipulation -Repères visuels -Options informatiques -Aide à la prise de note -Reformulation des concepts à l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> -Positionnement stratégique des places -Endroit tranquille -Proximité de l'enseignante ou l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> -Incitatifs de renforcement -Organisateurs graphiques -Matériel concret -Matériel de manipulation -Repères visuels -Options informatiques -Transcription mot à mot -Reformulation des instructions
Équipement personnalisé:		<ul style="list-style-type: none"> -Ordinateurs et périphériques et logiciels informatiques
Services auxiliaires de santé et personnel de soutien requis:		

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAN D'APPRENTISSAGE

Matière, cours ou programme	Niveau de rendement actuel Devant une tâche scolaire, Marie a tendance à pleurer, à ronger ses ongles et à se plaindre de maux de tête et de ventre. De plus, elle a tendance à éviter ses devoirs
------------------------------------	--

Année d'études au sein du curriculum:

But(s) annuel(s): Il s'agit d'un énoncé qui décrit ce qu'un élève devrait raisonnablement avoir accompli à la fin de l'année scolaire dans une matière, un cours ou un programme.

Marie démontrera qu'elle peut aborder et compléter une tâche qu'elle redoute par petites étapes d'ici la fin de l'année.

But personnel de l'élève:

J'aimerais débiter les tâches sans inquiétude.

Attentes d'apprentissage	Mesures d'inclusion/Stratégies pédagogiques	Méthodes d'évaluation
Marie pourra aborder et compléter une tâche qu'elle redoute.	<ul style="list-style-type: none"> -S'assurer que l'élève a bien compris la tâche, avant de la lui donner -Donner à l'élève la démarche séquentielle, où elle pourra cocher chaque étape -Accueillir et parler à l'élève au début de chaque journée. -Récompenser les comportements courageux et non anxieux. Remarquer quand l'élève fait preuve de courage lorsqu'elle essaie de faire quelque chose de difficile. -Aider l'élève à diviser le projet en parties gérables. -Ne questionner l'élève, que lorsqu'elle connaît la réponse 	<ul style="list-style-type: none"> -Observation -Conférences -Grille de fréquence -Autoévaluation -Dessin -Questions -Entrevues

Commentaires

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAN DE TRANSITION

Assurer une transition harmonieuse entre la 4e et la 5e années et en cours d'année

MESURES NECESSAIRES

Personnes responsables de ces mesures	Mesures nécessaires	Echéancier
l'enseignant ressource, enseignant titulaire	Présenter la nouvelle enseignante	juin 2018
parents, enseignant titulaire, enseignant ressource	Partager les stratégies gagnantes et les utiliser tout au long de l'année scolaire.	juin 2018
direction, parents	Faire une visite de la nouvelle classe avant la rentrée	septembre 2018

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

DETAILS SUR LES CONSULTATIONS MENEES AUPRES DU PARENT/DU TUTEUR/DE LA TUTRICE/ DE L'ÉLÈVE ET SUR LES RÉVISIONS/MISES À JOUR DU PEI FAITES PAR LE PERSONNEL

Dates de consultation	Moyens	Résultats
05/09/2017	Téléphone	Les parents souhaitent une rencontre pour parler de la programmation.
13/10/2017	Envoi	Copie du PEI envoyée à la maison pour consultation et signature

La direction de l'école est tenue par la loi de veiller à ce que le PEI soit mis en oeuvre et supervisé de façon appropriée.

Ce PEI a été élaboré selon les normes du Ministère et répond de façon appropriée aux points forts et aux besoins de l'élève. Les attentes d'apprentissage seront révisées et le rendement de l'élève sera évalué au moins une fois à chaque étape du bulletin scolaire.

Signature de la direction d'école

Date

Participation du parent ou de la tutrice ou du tuteur et de l'élève (si l'élève est âgé de 16 ans ou plus)

	Parent/ tuteur/tutrice	Élève (âgé de 16 ans ou plus)
J'ai été consulté ou consultée lors de l'élaboration de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai décliné l'invitation d'être consulté ou consultée lors de l'élaboration de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai reçu une copie de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires de parent, du tuteur ou de la tutrice et de l'élève :

Signature du parent, du tuteur ou de la tutrice

Date

Signature de l'élève (âgé de 16 ans ou plus)

Date



SECTION 11

ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

ÉCOLES PROVINCIALES

- sont gérées par le ministère de l'Éducation;
- assurent l'enseignement aux élèves sourds ou aveugles, ou qui ont de graves difficultés d'apprentissage;
- offrent un programme d'enseignement adapté;
- servent de centres régionaux de ressources pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent des services préscolaires de visites à domicile pour les élèves qui sont sourds ou sourds et aveugles;
- élaborent et fournissent du matériel et des médias d'apprentissage pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent aux enseignantes et enseignants des conseils scolaires des services de ressources;
- jouent un rôle précieux dans la formation du personnel enseignant.

W. ROSS MACDONALD SCHOOL (ÉCOLE POUR AVEUGLES ET POUR LES SOURDS ET AVEUGLES)

La W. Ross Macdonald School est située à Brantford et offre un enseignement aux élèves aveugles, déficients visuels ou sourds et aveugles. L'école fournit :

- un centre provincial de ressources pour les personnes déficientes visuelles et sourdes et aveugles;

POINT NO 7. LE PLAN D'ORDRE D'ÉTUDES POUR

- une aide aux conseils scolaires locaux sous forme de consultations et de matériel d'apprentissage tel que du matériel en braille, des enregistrements sonores et des manuels à gros caractères;
- des services professionnels et une orientation aux ministères de l'Éducation sur une base coopérative interprovinciale.

Les programmes sont adaptés aux besoins de chaque élève :

- ils sont conçus pour aider les élèves à faire l'apprentissage d'une vie autonome dans un milieu non protégé;
- ils sont dispensés par des enseignantes et enseignants spécialement formés;
- ils suivent le curriculum de l'Ontario élaboré pour tous les élèves de la province;
- ils offrent une gamme complète de cours au palier secondaire;
- ils offrent des cours dans des matières telles que la musique, les technologies de portée générale, les sciences familiales;
- l'éducation physique et la formation à la mobilité;
- ils sont individualisés en vue d'offrir un programme complet d'acquisition des aptitudes à la vie quotidienne;
- ils assurent des visites à domicile aux parents et aux familles des enfants sourds et aveugles d'âge préscolaire en vue d'aider à préparer ces enfants à l'école.

ÉCOLES PROVINCIALES POUR SOURDS

Les écoles provinciales ci-dessous offrent des services aux élèves sourds et malentendants:

- le Centre Jules-Léger, à Ottawa (qui dessert les élèves et leurs familles partout en Ontario);
- Sir James Whitney School, à Belleville (qui dessert la région de l'est de l'Ontario);
- Ernest C. Drury School, à Milton (qui dessert les régions Centre et Nord de l'Ontario);
- Robarts School, à London (qui dessert la région ouest de l'Ontario).

CRITÈRES D'ADMISSION

L'admission dans une école provinciale est déterminée par le comité d'admission des écoles provinciales, conformément aux dispositions du Règlement 296.

PROGRAMMES OFFERTS DANS CES ÉCOLES

Ces écoles dispensent des programmes d'enseignement élémentaire et secondaire aux élèves sourds dès l'âge préscolaire jusqu'à la fin des études secondaires. Le curriculum suit le curriculum de l'Ontario et correspond aux cours et programmes dispensés dans les conseils scolaires. Il répond aux besoins particuliers de chaque élève, énoncés dans son plan d'enseignement individualisé (PEI). Les écoles pour sourds :

POINT NO 7. POINT D'ORDRE ORDRE DU SOUS

- offrent des milieux scolaires ~~bilingues et biculturels~~ riches qui facilitent l'acquisition du langage par les élèves, leur apprentissage et leur développement social par le biais du langage gestuel américain par les élèves (ASL) ou de la langue des signes québécois (LSQ) ~~et du français ou de l'anglais;~~
- sont principalement des écoles de jour;
- offrent des services d'internat cinq jours par semaine aux élèves qui ne résident pas dans une proximité raisonnable de l'établissement.

TRANSPORT

Chaque école a un service des ressources qui assure :

- des services de consultation et d'orientation scolaire aux parents des enfants sourds et malentendants, et au personnel des conseils scolaires ainsi que des brochures d'information;
- une gamme variée d'ateliers pour les parents, les conseils scolaires et les autres organismes;
- un important programme de visites à domicile aux parents d'enfants d'âge préscolaire sourds et malentendants, assurés par des enseignantes et enseignants spécialisés dans l'éducation préscolaire et l'éducation des sourds.

ÉCOLES D'APPLICATION

Les écoles d'application ont été mises sur pied aux fins suivantes :

- dispenser des programmes d'enseignement spéciaux en internat aux élèves âgés de 5 à 21 ans;
- favoriser le développement des compétences scolaires et sociales de chaque élève;
- développer les aptitudes des élèves inscrits afin de leur permettre de réintégrer dans les deux ans les programmes gérés par les conseils scolaires.

En plus de dispenser des programmes scolaires en internat aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage, les écoles d'application offrent des programmes spéciaux pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage graves en association avec des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité. Ce sont là des programmes très intensifs d'un an.

L'école Trillium dispense aussi un programme spécial, le programme LEAD (Learning for Emotional and Academic Development), aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage qui ont besoin d'une aide sociale ou affective particulière.

ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS

Chaque école d'application a un effectif de 40 élèves. Les écoles et Trillium dispensent l'enseignement en anglais et le Centre Jul

2021-05-10 15:30:33

le Consortium

DEMANDES D'ADMISSION

Les demandes d'admission à une école d'application sont présentées au nom des élèves par le conseil scolaire, avec l'autorisation des parents. Le Comité provincial sur les difficultés d'apprentissage (CPDA) détermine l'admissibilité des élèves.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité principale de dispenser des programmes d'enseignement appropriés aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage relève des conseils scolaires, mais le Ministère reconnaît que certains élèves ont besoin pendant un certain temps d'un milieu scolaire en internat.

STATISTIQUES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE POUR L'UTILISATION DES SERVICES DU CENTRE JULES-LÉGER

Nous avons un élève dans le programme de difficulté d'apprentissage à Jules-Léger à Ottawa.

2021-05-10 15:30:53
Nous avons présentement une élève dans le programme d'apprentissage à l'école

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, il y a eu 166 consultations de 44 élèves dans les écoles du Conseil en surdit , surdic cit  et

2021-05-10 15:31:09
2020-2021, il y a eu 42  l ves et intervenants du Conseil qui ont b n fici  de consultations

SERVICES DE TRANSPORT

Les services de transport aller-retour sont fournis aux  l ves fr quentant des  coles provinciales ou des  coles d'application, y compris le transport d'air. Les frais de transport sont assur s par les conseils scolaires. Les  l ves qui voyagent par avion, ils quittent la maison le dimanche soir pour se rendre   l' cole d'application et ils quittent le vendredi pour le retour au foyer. Certains  l ves sont accueillis dans le Centre Jules-L ger. Aucune aide ou aucun appui n'est requis pour les  l ves qui voyagent pr sentement.

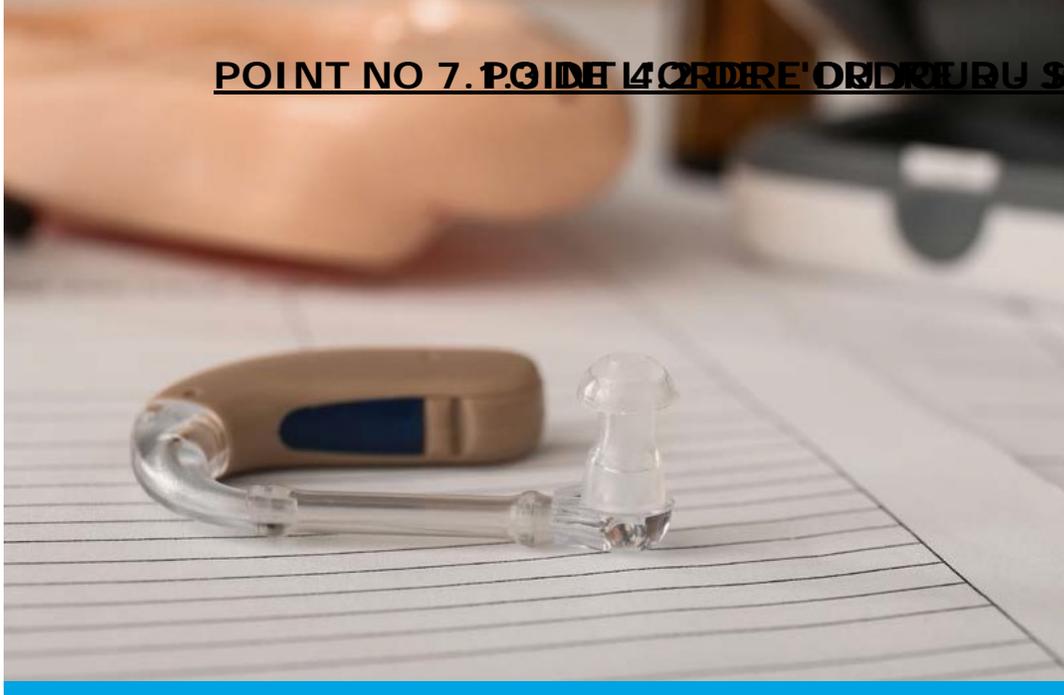
quantit  des  coles d'une aide, au besoin.  l ves voyagent par avion. 2021-05-10 15:31:34
  l' cole d'application. Le horaire des voyages est organis  par le Centre Jules-L ger pour les  l ves qui

NOMS ET ADRESSES DES  COLES PROVINCIALES ET DES  COLES D'APPLICATION

Les enseignantes et enseignants peuvent se procurer un compl ment d'information aupr s du service des ressources des  coles provinciales et des  coles d'application et des groupes indiqu s ci-dessous.

DIRECTION DES  COLES PROVINCIALES, MINIST RE DE L' DUCATION

Direction des  coles provinciales
255, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 2M5
T l phone : 905 878-2851
T l copieur : 905 878-5405



ÉCOLES POUR SOURDS

Ernest C. Drury School for the Deaf

255, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 2M
Téléphone : 905 878-2851
Télécopieur : 905 878-1354

Robarts School for the Deaf

1515 Cheapside Street
London (Ontario) N5Y 3N9
Téléphone : 519 453-4400
Télécopieur : 5119 453-7943

Sir James Whitney School for the Deaf

350, rue Dundas Ouest
Belleville (Ontario) K8P 1B2
Téléphone : 613 967-2823
Télécopieur : 613 967-2857

ÉCOLE POUR AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES

W. Ross Macdonald School

350, avenue Brant
Brantford (Ontario) N3T 3J9
Téléphone : 519 759-0730
Télécopieur : 519 759-4741

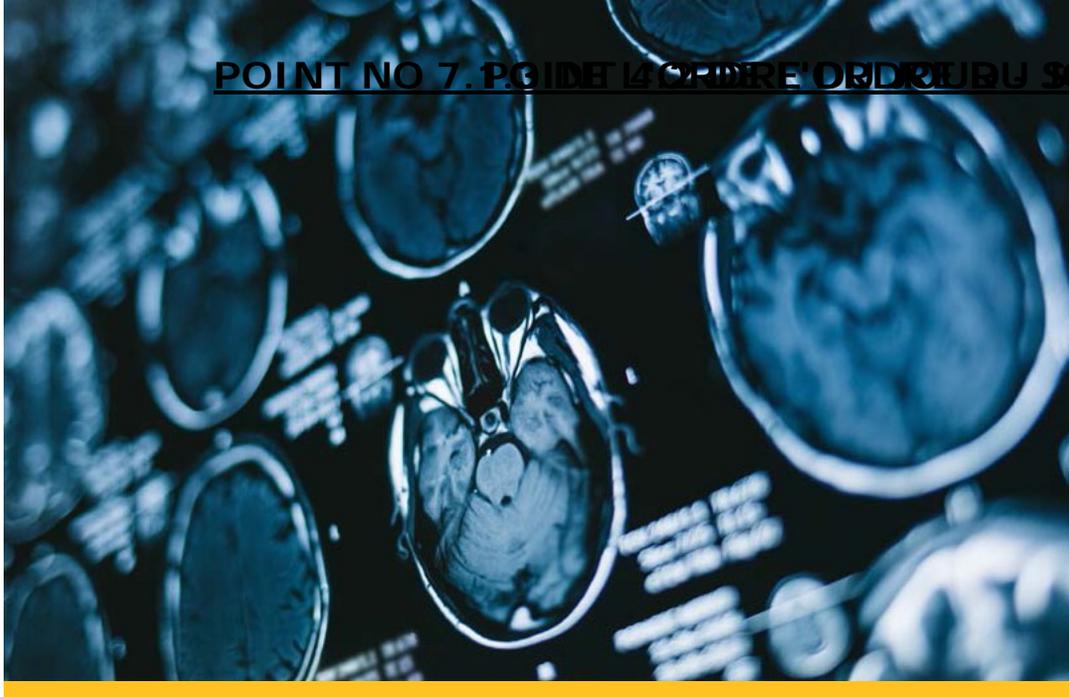
ÉCOLE POUR SOURDS, AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES

Centre Jules-Léger

281, rue Lanark
Ottawa (Ontario)
Téléphone : 613 761-9300
Télécopieur : 613 761-9301

2021-05-11 18:41:07

Consortium Centre



ÉCOLES D'APPLICATION

Le ministère de l'Éducation offre les services de quatre écoles d'application pour les enfants qui présentent de graves difficultés d'apprentissage.

Il s'agit des écoles suivantes :

Centre Jules-Léger

281, rue Lanark
Ottawa (Ontario) K1Z 6R8
Téléphone : 613 761-9300
Télécopieur : 613 761-9301
ATS : 613 761-9302 et 761-9304

Amethyst School

1515 Cheapside Street
London (Ontario) N5Y 3N9
Téléphone : 519 453-4408
Télécopieur : 519 453-2160

Sagonaska School

350, rue Dundas Ouest
Belleville (Ontario) K8P
Téléphone : 613 967-2813
Télécopieur : 613 967-2182

Trillium School

347, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 3L3
Téléphone : 905 878-2851
Télécopieur : 905 878-7540

2021-05-10 15:31:58

Consortium Centre



SECTION 12

(Au 9 juin 2020 — Le Conseil n'avait pas reçu les informations complètes pour le financement des postes en EED)

PERSONNEL DE L' ENFANCE

2021-05-10 16:56:53

CATÉGORIE DU PERSONNEL — GAMME DES OFFERTS — QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

À ajouter en dessous du titre "Personnel de l'Enfance en difficulté"
 En date du 1 mai 2021, le processus budgétaire n'est pas complété. De ce fait, les chiffres du tableau suivant reflètent la situation actuelle, incluant les dotations de surplus allouées par le Ministère grâce au financement supplémentaire relié à la COVID-19.

PERSONNEL DE L' ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	B	S
1. ENSEIGNANTE ET ENSEIGNANTS DE L' ENFANCE			
1.1 Enseignante et enseignant des classes à retrait partiel			
1.2 Enseignantes et enseignants des classes distinctes	6	2	Qualification en enfance en difficulté partie 3
1.3 Éducateurs et éducatrices spécialisés	46	12	Technique spécialisé
2. AUTRES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE L' ENFANCE EN D			
2.1 Enseignantes et enseignants itinérants en comportement			
2.2 Enseignantes et enseignants diagnosticiens			

2021-05-10 15:48:40

20 5

POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE D'ORDRE DU SOUB

PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
2.3 Coordonnateurs et Coordonnatrices	s. o.	s. o.	s. o.
2.4 Conseillers et conseillères	5	1	Spécialiste en enfance en diffi é
3. AIDES-ENSEIGNANTES ET AIDES-ENSEIGNANTS			
3.1 Aides-enseignantes et aides-enseignants	150	16	Diplôme d'enseignant 2021-05-10 16:57:28 - 18 5
4. AUTRE PERSONNEL RESSOURCE PROFESSIONNEL			
4.1 Psychologues	0,8	0	Doctorat et membre de l'Ordre des psychologues à contrat associée 2021-05-10 15:49:27 - 1,0
4.2 Associée et Associé en psychologie	1	0,8	Maitrise 2021-05-10 16:58:04
4.3 Psychométriciennes et psychométriciens	1	1	Maitrise Maitrise en psychologie et membre de l'ordre des psychologues de l'Ontario
4.4 Pédopsychiatre			Doctorat en psychiatrie
4.5 Orthophonistes	5	0	Maitrise en orthophonie et membre de l'ordre des orthophonistes de l'Ontario
4.6 Assistantes et Aides-orthophonistes	4	0	Diplôme collégial comme assistante ou aide-orthophoniste
4.7 Audiologistes			
4.8 Ergothérapeutes			
4.9 Physiothérapeutes			
4.10 Travailleuses et travailleurs sociaux	11	3	Maitrise ou diplôme de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario 2021-05-10 15:50:20 - 15
4.11 Superviseur des travailleuses et des travailleurs sociaux	0,5	0,5	Maitrise en travail social et membre de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario

POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE ORDREURJ SOR



PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
4.12 Consultantes et consultants en autisme	4	1	Baccalauréat en psychologie (ou domaine connexe) et/ou maîtrise, formation en analyse comportementale
4.13 Total partiel	234,30	44,30	26 2021-05-10 15:50:41
5. PERSONNEL RESSOURCE PARAPROFESSIONNEL			21 - 46,30
5.1 Personnel pour l'orientation et la mobilité			
5.2 Interprètes oraux (pour les élèves sourds)			
5.3 Interprètes gestuels (pour les élèves sourds)			
5.4 Transcripteurs (pour élèves aveugles)			
5.5 Intervenantes et intervenants (pour les élèves sourds)			
5.6 Thérapeutes pour la thérapie auditive verbale			
5.7 Total partiel			



SECTION 13

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le plan de formation du Conseil est élaboré sur des bases qui favorisent la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de données probantes au sein du personnel, autant au niveau des animatrices et des animateurs qu'au niveau des participantes et des participants. Plusieurs projets de formation sont présentés en tenant compte des initiatives du Conseil, de celles du ministère de l'Éducation et des exigences de l'OQRE.

La réussite scolaire et l'amélioration du rendement de tous les élèves guident la planification de sessions de formation qui visent d'abord une amélioration de l'action pédagogique des intervenantes et des intervenants du Conseil, et ce, du cycle préparatoire au cycle supérieur. Ce plan de formation s'adresse donc autant au personnel enseignant des classes régulières qu'à l'ensemble du personnel des services aux élèves, aux directions d'écoles et aux membres de leurs équipes-écoles.

Puisque plusieurs initiatives de formation se déroulent de façon simultanée, les membres de l'équipe des Services éducatifs ont tenté d'établir le plus grand nombre possible de liens au niveau de divers projets afin d'assurer une cohérence et une intégration des apprentissages qui seront réalisés par les participantes et les participants. Les contextes authentiques ou les possibilités de transfert des apprentissages favoriseront ainsi une formation solide qui aura des répercussions ou un impact direct sur l'amélioration du rendement des élèves.

POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE'ORDRE DU SOUS

CONTRIBUTION DU PERSONNEL AU PLAN

Les Services éducatifs identifient les priorités en fonction des orientations du Conseil, des priorités de mise en œuvre du nouveau curriculum du ministère de l'Éducation et des besoins identifiés par le personnel.

FORMATIONS OFFERTES

En 2019-2020, plusieurs formations furent annulées en raison des
lors du renouvellement des conventions collectives de l'AEFO
que de la fermeture temporaire des écoles par le ministère de l'
du COVID-19. Vous trouverez ci-dessous la liste des formations
lieu et celles qui ont été annulées.

2021-05-10 15:51:13

Les formations suivantes ont été offertes en mode virtuel au cours de l'année 2020-2021 à cause des mesures sanitaires en place dû à la COVID-19.

2021-05-10 15:52:10



ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDIQUÉ	
Intervention en situation de crise pour les classes spécialisées	Personnel classe STGC	27 août 2019	voir annexe 2 pour remplacer le tableau des formations Steve Hall, consultant
Stratégies gagnantes pour les élèves en grandes difficultés	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés	6 septembre 2019	Consultants en autisme
Soins personnels	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	11 septembre 2019	Aline Roy
Processus d'aide et PEI	Personnes ressources, directions	18 septembre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
ABLLS et AFLS 1	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	24 septembre 2019	Consultants en autisme
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	1 ^{er} octobre 2019 région sud-ouest	Steve Hall, consultant

POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE'ORDREURU S0UB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDIQUÉ	FORMATEUR
ABLLS et AFLS 2	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	3 octobre 2019	Consultants en autisme
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	4 octobre 2019 région centre	Steve Hall, consultant
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	7 octobre 2019 région nord ANNULÉE	Steve Hall, consultant
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	11 octobre 2019 région centre	Steve Hall, consultant
Mise en œuvre programme IILÉ 1 (réseau)	Personnes ressources — élémentaire	17 octobre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Mise en œuvre programme IILÉ 7-8 (réseau)	Personnes ressources — secondaire	24 octobre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Stratégies de lecture, mathématiques et techno	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	25 octobre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Formation éducateurs spécialisés — palier élémentaire	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	25 octobre 2019	Natacha Castor Josée Goudreault 4 éducateurs spécialisés

POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE ORDREURU SUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDIQUÉ	FORMATEUR
Introduction à l'ACA	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	29 octobre 2019	Consultants en autisme
Introduction à l'autisme — palier sec (haut fonctionnement)	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	4 novembre 2019	Consultants en autisme
Mise en œuvre programme IILÉ 7-8	Personnes ressources — secondaire	8 novembre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Introduction à l'autisme — palier élémentaire	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	12 novembre 2019	Consultants en autisme
Formation éducateurs spécialisés	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	13 novembre 2019	Natacha Castor Josée Goudreault 4 éducateurs spécialisés
Certification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	18 novembre 2019 19 novembre 2019	Steve Hall, consultant
Mise en œuvre programme IILÉ 7-8 (réseau)	Personnes ressources — secondaire	19 novembre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED

POINT NO 7. P.GIDE L'ORDRE'ORDREURU S0UB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDIQUÉ	FORMATEUR
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	21 novembre 2019 région sud	Steve Hall, consultant
Mise en œuvre programme IILÉ 1 (réseau)	Personnes ressources — élémentaire	21 novembre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Syndrome Gilles de la Tourette	Enseignants, personnel de soutien, personnes ressources	26 novembre 2019 ANNULÉE	Geneviève Duchesne
Formation — trouble d'alcoolisation fœtale (TSAF)	Personnes ressources	26 novembre 2019 ANNULÉE	Safera
Présentation — trouble d'alcoolisation fœtale (TSAF)	Directions	27 novembre 2019 ANNULÉE	Safera
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	29 novembre 2019 région centre ANNULÉE	Steve Hall, consultant
Mise en œuvre programme IILÉ 7-8 (réseau)	Personnes ressources — secondaire	5 décembre 2019	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Fonctions exécutives et autorégulation — palier secondaire	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	9 décembre 2019 10 décembre 2019 ANNULÉE	Jessica Rivest
Certification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	9 décembre 2019 10 décembre 2019 ANNULÉE	Steve Hall, consultant

POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE'ORDREURU SUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU AU CENTRE DE FORMATION SAUF SI INDICÉ	FORMATEUR
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	25 février 2020 région centre ANNULÉE	Steve Hall, consultant
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources	23 mars 2020 région centre ANNULÉE	Steve Hall, consultant
Certification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (nouvelles embauches)	30 mars 2020 31 mars 2020 ANNULÉE	Steve Hall, consultant
Mise en œuvre programme IILÉ 7-8 (réseau)	Personnes ressources — secondaire	2 avril 2020 ANNULÉE	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Mise en œuvre programme IILÉ 1 (réseau)	Personnes ressources — élémentaire	7 avril 2020 ANNULÉE	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Formations à distance SKYPE — TEAMS — EAV	Personnes ressources, aides-enseignants et éducateurs spécialisés	6 au 9 avril 2020	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Accompagnement à distance SKYPE — TEAMS — EAV	Personnes ressources, aides-enseignants et éducateurs spécialisés	14 avril au 12 juin 2020	Conseiller et conseillères pédagogiques EED
Formation des éducateurs spécialisés	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés — élémentaire et secondaire	15 avril 2020 ANNULÉE	Natacha Castor Josée Goudreault

POINT NO 7. P. GUIDE L'ORDRE'ORDRE PUBLIC



Les Services aux élèves s'assurent de faire une collecte de données régulière afin de prendre en considération les besoins des écoles, par exemple, lors des demandes de services et des analyses de cas. Les intervenants des Services éducatifs partagent des problématiques rencontrées dans les écoles. Par la suite, une offre de formation générale est élaborée afin de satisfaire aux besoins exprimés par les intervenantes et les intervenants de l'enfance en difficulté.

FORMATION DU PERSONNEL ENVERS LES LOIS ET LES POLITIQUES DU MINISTÈRE

Lors des réunions de gestion en 2019-2020, les directions d'école d'avoir des sessions d'information et de formation portant sur le a trait aux politiques et aux initiatives en lien avec l'enfance en difficulté cette année, les directions d'école ont revu les normes du PEI ainsi que les lois légales en matière d'enfance en difficulté.

2021-05-10 15:53:12

2021-05-10 15:53:24

de faire part de leurs besoins et de leurs questionnements par rapport au domaine de l'enfance en difficulté et d'être formés au niveau de différents processus du services aux élèves.

COMMUNICATION DU PLAN

Les directions d'école devront sensibiliser le personnel de l'école et les conseils d'école sur le plan de l'enfance en difficulté.

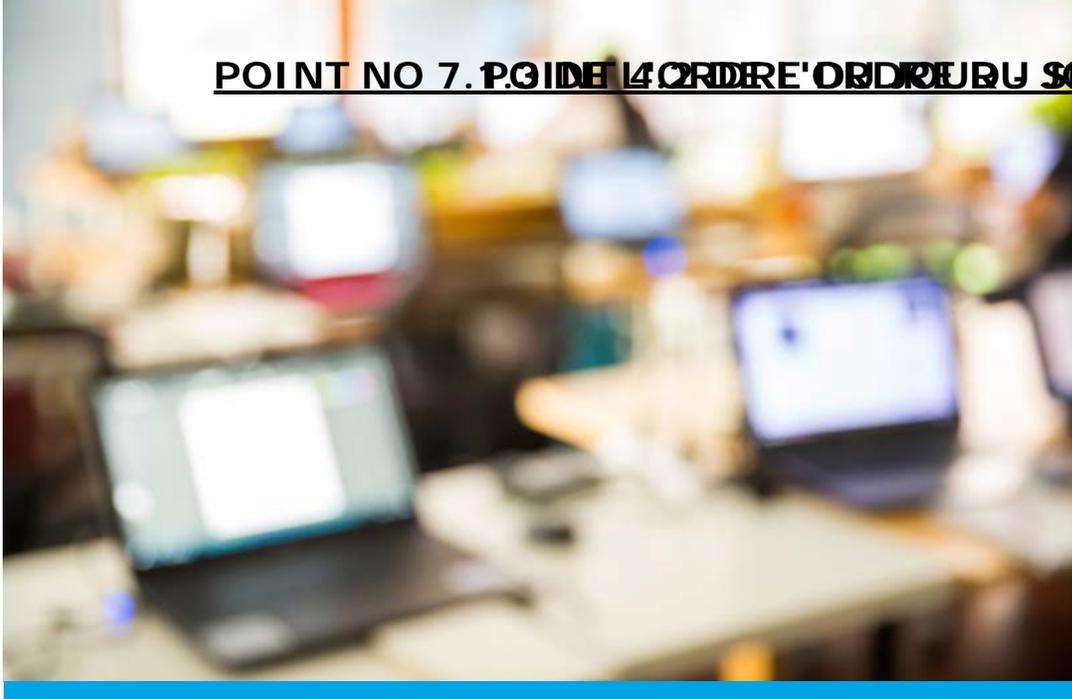
les conseils d'école

Le Plan a été affiché sur le site Web du Conseil pour consultation par le grand public.

Un sommaire des rétroactions reçues par la suite des diverses consultations sera présenté au mois de juin 2020 aux membres du CCED.

2021-05-10 15:53:37

- 2021



SECTION 14

ÉQUIPEMENT

DÉTERMINATION DES BESOINS

Le Conseil offre l'équipement pour les élèves qui ont des besoins spécifiques. Ces besoins sont corroborés par une lettre d'un professionnel certifié qui atteste qu'un appareil peut répondre aux besoins particuliers d'un élève :

- Ordinateur/tablette/écrans/caméra de document
- Système MF
- Mobilier adapté (tables, pupitres, chaises, tables à langer, etc.)
- Équipement multisensoriel
- Outil spécialisé de travail (ciseaux, crayons, etc.)
- Équipement de motricité globale (bicyclette, trampoline, etc.)

AFFECTATION DU BUDGET

Le Conseil paie le premier 800 \$ par élève pour les systèmes MF et autres équipements spécialisés. Le solde est défrayé à travers les fonds que le ministère déploie au niveau du financement pour l'équipement spécialisé.

Une demande peut être présentée par le Conseil afin de répondre aux besoins des élèves dont les dépenses totales en équipement spécialisé pour l'année scolaire dépassent 800 \$, ce qui comprend les taxes et le transport.

Le Conseil a reçu une subvention de 447 696 \$ pour défrayer l'achat de portables et logiciels pour l'année scolaire 2019-2020.

2021-05-10 15:54:06

310 072 \$

SECTION 15

ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES

Viamonde offre des écoles et des lieux de travail à taille humaine où le respect des différences fait partie du quotidien. L'accessibilité des immeubles et des programmes d'apprentissage est donc une composante essentielle de l'expérience vécue par nos clientèles.

Chaque année, les nouveaux membres du personnel du secteur d'éducation doivent suivre une formation obligatoire comme stipulé dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Depuis 2017, cette formation fait partie de la série de formations du PACFOSS afin de faciliter les suivis requis par le Conseil.

Le personnel visé par cette formation est :

- le personnel enseignant,
- les aides-enseignantes et aides-enseignants,
- les éducatrices et éducateurs spécialisés,
- les éducatrices et éducateurs en petite enfance,
- les techniciennes et techniciens en bibliothèque.

Cette année, nous avons ajouté une présentation vidéo sur les immeubles, des programmes d'apprentissage et de nos services. La transcription de la vidéo est disponible à l'annexe 1.

2021-05-11 18:44:46

2021-05-11 18:45:41

est disponible au lien suivant:
<https://youtu.be/XbFW-NgVBis>

PLAN D'IMMOBILISATION

Chaque année, le Conseil approuve des projets en immobilisation, leur coût et l'envergure des projets. Le dossier de la santé et sécurité de l'école est déposé dans l'identification des priorités du Conseil.

et ce, selon le budget
de tous élèves est consi-

ACCÈS DU PUBLIC AU PLAN

Le public a accès à tous les procès-verbaux du Conseil.

Le public est invité à communiquer avec la direction du Secteur d'immobilisation, d'entretien et de planification au 416 614-5920 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des projets en immobilisation ou du plan d'accessibilité du Conseil.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE

Selon la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario, le Conseil doit élaborer un plan d'accessibilité annuel en consultation avec les personnes handicapées et d'autres personnes.

POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE D'ORDRE DU SOUS

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES 2019-2020

2021-05-10 15:56:16

Voir annexe 3 pour le nouveau le tableau

ÉCOLE	EXTÉRIEUR						INTÉRIEUR											
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)			Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)	Accessibilité des niveaux									
		Oui	Non	Partiellement					Sous-sol	Rez-de-chaussée	Demi-niveaux	Étages	Scène	Salle de toilette universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)	
Académie Alexandre-Dumas	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
Académie La Pinède	2		X		Non	ND	Non	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Part.	
Académie de la Moraine	3	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	
Académie de la Tamise	2	X			Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	
ÉÉ Antonine-Maillet	0			X	Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
ÉÉ Carrefour des jeunes	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui	
Centre Vanier	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Non	Non	Non	
ÉÉ Chantale-Benoit	1	X			Oui	ND	ND	Non	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Non	Oui	Oui	
ÉÉ Charles-Sauriol	3			X	Oui	ND	Oui	Non	ND	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
Collège français	2	X			Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	
ÉS de Lamothe-Cadillac	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
ÉÉ des Quatre-Rivières	3	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
ÉÉ du Chêne	2	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	
ÉS David-Saint-Jacques	2	x			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
ÉÉ Dyane-Adam	3	X			Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
ÉS Étienne-Brûlé	3	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
ÉÉ Félix-Leclerc	2	X			Oui	Oui	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
ÉS Franco-Jeunesse	4	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
ÉÉS Franco-Niagara	5	X			Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
ÉÉS Gabriel-Dumont	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
ÉÉ Gabrielle-Roy	1			X	Non	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	
ÉS Gaétan-Gervais	2	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	
ÉS Georges-P.-Vanier	0		X		Non	ND	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
ÉÉ Horizon jeunesse	1	X			Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
ÉÉ Jeanne-Lajoie	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
ÉS Jeunes sans frontières	3	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
ÉÉ La Fontaine	2			X	Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Non	
ÉÉ La Marsh	2	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	
ÉÉ La Mosaïque	1			X	Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	

POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE D'ORDRE DU SOUS

ÉCOLE	EXTÉRIEUR					INTÉRIEUR										
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)		Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)	Accessibilité des niveaux					Salle de toilette universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)
		Oui	Non					Partiellement	Sous-sol	Rez-de-chaussée	Demi-niveaux	Étages				
ÉE La Pommeraie	2	X		Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉE La Source	2	X		Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Laure-Rièse	1	X		Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui
ÉS Le Caron	2		X	Oui	ND	ND	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Non
ÉE L'Envolée	1		X	Non	ND	Non	Non	Non	Part.	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE Les Rapides	2	X		Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE L'Harmonie	2	X		Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE L'Héritage	1		X	Non	ND	ND	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Non	Non	Non
ÉE Louise-Charron	1	X		Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE L'Odyssee	2	X		Non	ND	ND	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Marie-Curie	2	X		Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Non	Non
ÉE Mathieu-da-Costa	1	X		Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	ND	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Micheline-Saint-Cyr	0	X		Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
ÉS Norval-Morisseau	5	X		Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Nouvel Horizon	2	X		Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Non
ÉE Patricia-Picknell	2	X		Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	Oui	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉE Paul-Demers	0	X		Oui	ND	Non	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Non	Non	Non
ÉE Pierre-Elliott-Trudeau	2		X	Non	Non	Non	ND	Non	Non	ND	Non	Non	Non	Non	Non	Non
ÉE Renaissance	2	X		Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
ÉS Roméo-Dallaire	2	X		Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉS Ronald-Marion	3	X		Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉP Saint-Joseph	0		X	Oui	Oui	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉS Toronto Ouest	7	X		Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Viola-Léger	1	X		Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui
Siège social - Cornelius	3	X		Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui



SECTION 16
TRANSPORT

POUR LES PROGRAMMES EED

Parmi les 1 157 élèves bénéficiant des services et programmes en éducation spécialisée, 12 élèves ont accès à un transport spécial intégré dans un autobus scolaire, 74 élèves bénéficient des taxis, fourgonnettes, minibus pour fauteuil roulant en 2020.

CLASSES STGC

Pour les établissements de soins et de traitement et les centres de soins de santé communautaires (CSC) de la région de Toronto, un est à l'élémentaire et l'autre est situé dans la région de Welland, un est à l'élémentaire et l'autre est situé dans la région de Hamilton. Les classes de traitement de jour sont en partenariat avec le Conseil scolaire de ces deux régions. Les élèves sont transportés par taxi.

POUR LES ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

Les élèves voyagent par avion.

POUR LES COURS D'ÉTÉ

Le transport est offert par le Conseil dans les limites de la subvention générée à cet effet. Les modalités de transport seront déterminées par les deux Conseils, soit le Conseil scolaire Viamonde et le Conseil scolaire catholique MonAvenir.

2021-05-10 15:56:55
2021-05-10 15:57:12
2021-05-10 15:57:35
- 2020-2021
2021-05-10 15:57:50
2021-05-10 15:58:30
2021-05-10 15:59:07
Le Conseil gère présentement quatre programmes de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC) : deux dans la région de Toronto (élèves de l'élémentaire et du secondaire), un dans la région de Welland à l'élémentaire, un autre dans la région de Hamilton à l'élémentaire. Ces centres de



Le processus retenu vise à déterminer si une ou un élève ayant des besoins particuliers peut être transporté avec d'autres enfants ou s'il est dans le meilleur intérêt de l'élève et celui des autres, qu'il puisse bénéficier d'un transport individuel.

SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Selon l'anomalie et selon les recommandations du médecin, les Services aux élèves feront la recommandation au Conseil de transporter cet élève de façon individuelle ou en petit groupe.

LES CRITÈRES DE SÉCURITÉ ET CHOIX DES FOURNISSEURS

Les critères sont généraux dans les appels d'offres et ne se réfèrent pas aux élèves en difficulté. La compagnie de transport est responsable de la santé et de la sécurité des élèves à bord des autobus.

Selon la politique du Conseil sur le transport, la direction d'école doit faire en sorte que les règlements, les responsabilités et les mesures disciplinaires et de sécurité soient connus des élèves, du personnel et des parents au début de l'année scolaire.



SECTION 17

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ — (CCED)

HEURES ET LIEUX DES RÉUNIONS

Les réunions du Comité consultatif en enfance en difficulté ont lieu une fois par mois, habituellement les mardis, au siège social, de 17 h 30 à 19 h 30, dans la salle du Conseil. L'accès aux moyens électroniques est offert aux membres qui ne peuvent se rendre au siège social pour les rencontres.

REPRÉSENTATION AUTOCHTONE, LE CAS ÉCHÉANT

Sans objet

MÉTHODE UTILISÉE POUR SÉLECTIONNER LES MEMBRES

Les associations ou organismes sont invités à soumettre le nom d'une représentante ou d'un représentant, et le nom d'un membre suppléant qui siégeront au sein du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour un mandat de quatre ans.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- présenter au Conseil des recommandations sur les questions qui concernent l'établissement, l'élaboration et la prestation des programmes et services destinés aux élèves en difficultés du Conseil;
- participer à la révision annuelle du plan de l'enfance en difficulté;
- participer à la préparation du budget du Conseil destiné à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- examiner les états financiers du Conseil se rapportant à l'éducation de l'enfance en difficulté.

POINT NO 7. LE GUIDE L'ORDRE ORDRE DU SOUS

COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC

Les parents et les autres membres de la communauté peuvent faire connaître leur point de vue en communiquant directement avec les membres du CCED, la direction de l'éducation, les surintendances, les directions d'école et les conseillères et conseillers scolaires.

RECOMMANDATIONS SUR LES PROGRAMMES ET SERVICES

Un compte rendu de chaque réunion du CCED est présenté au Conseil sous forme de rapport aux fins d'approbation.

RÉVISION ANNUELLE DU PLAN

Une ébauche du plan est présentée aux fins de consultation lors d'une réunion du CCED. Les membres du comité ont l'occasion de faire des recommandations sur les programmes et services.

http://edu.gov.on.ca/fre/document/policy/os/2017/Spec_Ed_content.html

BUDGET POUR EED

Le Conseil veille à ce que le CCED ait la possibilité de participer à son processus budgétaire en ce qui a trait à l'enfance en difficulté en invitant les membres du comité à identifier par ordre de priorité les orientations pour le processus budgétaire.

Le budget est présenté aux membres du CCED lorsqu'il a été approuvé par le Conseil.

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS EN EED

Le Conseil veille à ce que le CCED ait la possibilité d'examiner les états financiers des budgets consacrés à l'enfance en difficulté lorsqu'ils ont été préparés.

Le grand public peut examiner les états financiers en consultant le site Web du Conseil.

Lors des réunions régulières pour l'année scolaire 2019-2020, les membres du CCED

ont assisté à des ateliers et à des présentations sur divers sujets

domaine de l'enfance en difficulté. Parmi les sujets abordés:

- Programme d'Intervention Intensive en Lecture et en Écriture pour les élèves de 1^{re} et de 7^e année;
- Consultation sur le plan stratégique du Conseil;
- Utilisation sur le plan stratégique du Conseil;
- Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves;
- Transport scolaire;
- Programme de perfectionnement des compétences après l'école (PCE) pour les élèves ayant un TSA.

2021-05-10 16:00:03

- 2020-2021

2021-05-10 16:00:23

- Programme de perfectionnement des compétences après l'école

- Transport scolaire

- Plan de soutien personnalisé - demande de transport

- Intervention intensive en lecture et en écriture 2019-2020

POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE D'ORDRE DU SOUS

LES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Le Conseil entretient d'excellents rapports avec le CCED. Ce dernier fait les propositions qu'il juge les plus appropriées. Tous, parents et membres de la communauté peuvent consulter les procès-verbaux du CCED au Conseil et dans les écoles. De plus, les rapports des réunions du CCED sont disponibles à l'adresse internet suivante : <https://csviamonde.ca/gouvernance/composition-et-responsabilites-du-conseil/calendrier-du-conseil-consultatif/>.

Les motions suivantes, liées aux questions relatives à l'enfance en difficulté, ont été acceptées à majorité par le Conseil.



OCTOBRE 2019 — RENCONTRE N° 1

Les membres du comité ont reçu les rapports suivants:

1. BUDGET EED 2019-2020

~~M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par conseiller Lapointe, propose :~~

~~QUE le rapport en date du 8 octobre 2019 intitulé « Budget 2019-2020 Enfance en difficulté » soit reçu.~~

La motion est adoptée.

2. ORGANIGRAMME DES SERVICES AUX ÉLÈVES

~~Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Manoushka Aimable propose :~~

~~QUE l'organigramme des services aux élèves présenté en date du 8 octobre 2019 soit reçu.~~

La motion est acceptée.

3. INVITATION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À PARTICIPER AU CCED

~~Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Manoushka Aimable, propose :~~

~~QUE le rapport en date du 8 octobre 2019 intitulé « Invitation aux associations et organismes à participer au CCED » soit reçu.~~

La motion est adoptée.

4. AJOUT ET MISE EN CANDIDATURE D'UN MEMBRE AU CCED

~~À la lumière du rapport présenté, conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Stéphanie Penton propose les motions suivantes:~~

~~Que le rapport en date du 8 octobre 2019 intitulé « Ajout et mise en candidature d'un membre et d'un membre suppléant au CCED » soit reçu.~~

~~QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :~~

- ~~• M^{me} Lara Pietrolungo à titre de membre représentant du centre Boomerang Health.~~
- ~~• M^{me} Winta Desta à titre de membre suppléant pour M^{me} Pietrolungo.~~

Les motions sont adoptées

5. PLAN ANNUEL EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ 2019-2020 (VERSION PUBLIÉE)

~~QUE le plan annuel en enfance en difficulté 2019-2020 soit reçu à titre de renseignement.~~

2021-05-10 16:01:28

Voir l'annexe 4 pour remplacer cette section des motions.

OCTOBRE 2019 — RENCONTRE N° 2

1. RÉSULTAT DES TESTS PROVINCIAUX EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHÉMATIQUES DE 2019

~~À la suite des échanges de vues à ce sujet, M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par conseiller Lapointe, propose :~~

~~QUE le rapport en date du 8 octobre 2019 intitulé « Résultats de l'OQRE-EED » soit reçu.~~

La motion est adoptée.

2. CENTRE JULES LÉGER : STATISTIQUES DES SERVICES

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le surintendant de l'éducation, ~~M^{me} Manoushka Aimable~~, appuyée par ~~M^{me} Marguerite Schabas~~, propose :-
QUE le rapport en date du 8 octobre 2019 intitulé « Centre Jules Léger » soit reçu.
La motion est adoptée.

3. CORRESPONDANCE :-

Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :

- a) Quatre lettres provenant de la présidente du CCED du Greater Essex County D.S.B adressée à Lisa Thomson concernant :
 - i) Bill 64 — Noah and Gregory's laws
 - ii) Les membres de SEAC (Special Education Advisory Committee) sont avisés des changements de fonds faits par le Ministère de l'éducation.
 - iii) Les changements récents du modèle de financement provincial et des nombres d'élèves dans nos salles de classe et l'apprentissage en ligne est obligatoire.
 - iv) Amendement de « Éducation Act » pour mieux comprendre FASD (Fetal Alcohol Spectrum Disorder).
- b) La lettre provenant du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est adressée à Stephen Lecce concernant le financement de l'éducation, ratio d'élèves/titulaire et des 4 cours en ligne pour les élèves de la 9^e à la 12^e année.

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

NOVEMBRE 2019 — RENCONTRE N° 3

1. PROGRAMME D'INTERVENTION INTENSIVE EN LECTURE ET EN ÉCRITURE (IILÉ)

Après une période de questions, ~~M^{me} Stéphanie Penton~~, appuyée par ~~conseiller Lapointe~~, propose :-
QUE le programme sur l'intervention intensive en lecture et en écriture (IILÉ) soit reçu.
La motion est adoptée.

2. AJOUT ET MISE EN CANDIDATURE D'UN MEMBRE DU CCED

À la lumière du rapport présenté, ~~M^{me} Marguerite Schabas~~, appuyée par ~~M^{me} Aimable~~ propose les motions suivantes :-
QUE le rapport en date du 8 octobre 2019 intitulé « Ajout et mise en candidature d'un membre » soit reçu.
QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :-
• M. Yakabue (Papy) Yangongo à titre de membre représentant du Toronto North Support Services.
Les motions sont adoptées.

3. CHANGEMENT DU REPRÉSENTANT DE LA CLÉ D'LA BAIE

Après une brève présentation de ~~M^{me} Pelletier~~, ~~conseiller Lapointe~~, appuyé par ~~M^{me} Manoushka Aimable~~, propose :-
QUE le rapport en date du 12 novembre 2019 intitulé « Changement de représentation du membre de la Clé d'la Baie au CCED » soit reçu.
QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :-
• ~~M^{me} Pelletier~~ à titre de membre représentant la Clé d'la Baie en remplacement de ~~M. Wadih Beheit~~.
Les motions sont adoptées.

~~NOVEMBRE 2019 — RENCONTRE N° 4~~

~~1. DONNÉES SUR LES ÉLÈVES QUI BÉNÉFICIENT DES PROGRAMMES ET SERVICES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ~~

À la suite des échanges de vues à ce sujet, M^{me} Schabas, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport en date du 12 novembre 2019 intitulé « Données sur les élèves qui bénéficient des programmes et services en enfance en difficulté » soit reçu.

La motion est adoptée.

~~2. CORRESPONDANCE~~

Les membres du Conseil prennent connaissance des copies des lettres adressées au ministre de l'Éducation, Stephen Lecce, provenant du Conseil scolaire catholique Providence concernant :

- a) La moyenne du nombre d'élèves dans les classes
- b) Projet de la Loi 44
- c) Modèle de financement provincial

Après consultation des lettres, conseillère Oger, appuyée par Mme Schabas, propose :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

La motion est adoptée.

~~FÉVRIER 2019 — RENCONTRE N° 6~~

~~1. RAPPORTS NO 5 DU 14 JANVIER 2020 — MISE À JOUR LA LISTE DES MEMBRES SUPPLÉANTS~~

~~M. Laverdière informe les membres que la rencontre n° 5 n'a pas été atteinte par manque de quorum. Il demande aux membres des organismes de communiquer avec la secrétaire de séances afin d'effectuer une mise à jour de la liste des membres suppléants.~~

~~2. ÉTATS FINANCIERS 2018-2019~~

~~Le surintendant des affaires fait une brève présentation portant sur les états financiers 2018-2019 pour l'enfance en difficulté au budget révisé, et ce pour la période de septembre 2018 à août 2019.~~

~~Lors de sa présentation, il apporte des précisions et des clarifications. À la suite des échanges de vues, conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Penton, propose :~~

~~*QUE le rapport en date du 14 janvier 2020 sur les États financiers 2018-2019 pour l'enfance en difficulté soit reçu.*~~

~~La motion est adoptée.~~

~~3. BUDGET RÉVISÉ 2018-2019~~

~~Les membres du comité passent en revue le budget révisé 2019-2020 que leur présente le surintendant des affaires.~~

~~À la suite des échanges de vues, conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Pelletier, propose :~~

~~*QUE le rapport en date du 14 janvier 2020 intitulé « Budget révisé 2019-2020 Enfance en difficulté » soit reçu*~~

~~La motion est adoptée.~~

~~4. POLITIQUE UTILISATION D'UN ANIMAL D'ASSISTANCE PAR LES ÉLÈVES (RAPPORT VERBAL)~~

~~M. Laverdière présente la nouvelle politique — Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves en vigueur conformément à la Note Politique Programme no 163. Le Conseil reconnaît que le recours à un animal d'assistance peut être une mesure d'adaptation appropriée qui répond aux besoins d'une ou d'un élève en matière d'apprentissage.~~

Après une série de questions, conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Marguerite Schabas propose :-
Que le rapport verbal sur l'Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves soit reçu.
La motion est adoptée.

5. TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES AVEC DES BESOINS PARTICULIERS

M. Laverdière informe le comité avec des données sur le « Transport scolaire pour les élèves avec des besoins particuliers ». Il saisit cette occasion à la veille de la révision de la Politique 2,02 Transport scolaire.

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Stéphanie Penton propose :-

QUE le rapport en date du 11 février 2020 intitulé « Transport scolaire pour les élèves avec des besoins particuliers » soit reçu.

La motion est adoptée.

6. FAISONS LE POINT SUR L'IMPACT DES GRÈVES SUR LES PROGRAMMES ET SERVICES EN EED (RAPPORT VERBAL)

M. Laverdière fait le point aux membres de la situation actuelle au niveau de l'impact des grèves du personnel de l'AEFO et de la FEESO sur les programmes et services en EED au sein de notre Conseil, par exemple, l'annulation des formations, l'arrêt de travail et autre moyen de pression. Deux projets pilotes sont mis en veilleuse pour l'instant en attendant une solution.

Lors des échanges de vues à ce sujet, M^{me} Penton, appuyée par Mme Schabas, propose :-

Que le rapport verbal sur « Faisons le point sur l'impact des grèves sur les programmes et services en EED » soit reçu

La motion est adoptée.

7. MISE À JOUR DE L'AUTOMNE AU CCED DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

M. Laverdière donne un aperçu du programme sur la mise à jour de l'automne au CCED du Ministère de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Lors des rencontres avec les responsables de l'enfance en difficulté des conseils scolaires qui ont lieu deux fois par an, le Ministère les informe du progrès des initiatives et des nouveautés. La discussion met l'emphase sur les ressources pratiques dans les conseils scolaires et les initiatives prometteuses pour venir en aide aux élèves.

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Schabas, propose :-

QUE le rapport en date du 11 février 2020 intitulé « Mise à jour de l'automne provenant du Ministère de l'éducation » soit reçu.

La motion est adoptée.

8. PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES APRÈS L'ÉCOLE (PPCAE)

M. Laverdière annonce officiellement son départ à la retraite pour le 1^{er} juin 2020 et informe le comité que M. Desloges prendra la relève comme responsable du comité CCED.

Le président du Comité, M. Fortin profite pour remercier M. Laverdière de son dévouement durant toutes ces années au comité CCED et lui souhaite une bonne retraite.

M. Desloges présente au comité le programme de perfectionnement des compétences après l'école, en mettant l'emphase sur les mesures de soutien améliorées en milieu scolaire. Il fait un résumé du projet PPCAE : les listes des habiletés à développer, les critères admissibles au programme, la mise en œuvre, la préparation de matériel et un sondage sera envoyé aux parents en fonction des besoins déterminées de l'élève.

Le programme sera lancé d'abord dans trois régions : péninsule du Niagara, Penetanguishene et Toronto Centre.

Après cette brève présentation, conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Lara Pietrolungo, propose :-

QUE la présentation en date du 11 février 2020 intitulé « Programmes de perfectionnement des compétences après l'école PPCAE » soit reçu.

La motion est adoptée.

9. CORRESPONDANCES

Après avoir pris connaissance de la correspondance suivante :

- Lettre du Durham DSB au ministre de l'Éducation, M. Lecce, à propos de l'inactivité perçue par le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (MASCE)
- Lettre du Windsor Essex CDSB au ministre de l'Éducation, M. Lecce, faisant suite aux plaintes de Durham DSB et Greater Essex DSB sur la hausse de la taille des classes et l'obligation de cours en ligne

M^{me} Pietrolungo, appuyée par M^{me} Penton, propose :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

La motion est adoptée.

~~MARS 2019~~ — RENCONTRE N° 7

1. ~~CONSULTATION SUR LE RENOUELEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE~~

M. Sylvain Landriault, représentant de la firme PGF a fait une brève présentation aux membres sur la consultation du renouvellement du plan stratégique du Conseil. Les trois objectifs sont en autres comment procéder à ce plan, voir les appréciations ciblées et partager les inspirations pour l'avenir au sein Viamonde, tout en considérant la mission et la vision commune. Le plan sera rédigé et déposé au Conseil en novembre, car les données arrivent en fin d'automne.

Il explique aussi que ce plan vise à mettre en priorité la réussite de nos élèves et du personnel pour qu'ils évoluent dans un milieu sain avec comme priorité le bien-être, le respect des différences et l'équité

La firme PGF continue le travail avec les écoles et les directions pour aligner ses priorités à celle du Conseil, avec un engagement communautaire et une bonne gestion de ressources.

Le plan stratégique est disponible sur le site web et accessible à tous.

~~AVRIL 2019~~ — RENCONTRE N° 8

1. ~~RETRAIT DE LA REPRÉSENTATION DU TORONTO NORTH SUPPORT SERVICES (TNSS) AU CCED~~

M. Laverdière informe les membres du comité que le représentant M. Yakabue (Papy) Yangongo, du Toronto North Support Services ayant manqué trois réunions consécutives se voit retirer de son poste. Il a essayé de rejoindre l'organisme pour avoir un remplaçant, mais à ce jour aucune candidate ne fut proposée pour le remplacer.

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Nathalie Pelletier, propose :

QUE le rapport en date du 14 avril 2020 intitulé « Retrait de la représentation du Toronto North Support Services (TNSS) au CCED » soit reçu et entériné.

La motion est adoptée.

2. ~~PLANIFICATION COORDONNÉE DES SERVICES : RAPPORTS ANNUELS~~

M. Laverdière explique aux membres que chaque année le Ministère des services sociaux et communautaires demande aux agents de préparer un rapport annuel. Quant au COVID-19 actuellement les rapports ne demandent pas de signatures. Présentement la région de Hamilton et Waterloo nous ont fait parvenir leurs rapports et les autres rapports qui suivront seront communiqués au comité.

Après avoir pris connaissance des rapports, conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Penton propose :

Que les rapports annuels de Hamilton et Waterloo soient reçus et entérinés.

La motion est adoptée.

3. COVID-19 (RAPPORT VERBAL)

M Laverdière présente son rapport verbal sur le COVID-19 et la mise à jour des actions prises par le Conseil depuis l'annonce de la fermeture des écoles le jeudi 12 mars.

Après des échanges de vues, conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Desta, propose :
QUE le rapport verbal portant sur la mise à jour quant au coronavirus soit reçu.
La motion est adoptée.

4. PROCHAINES RÉUNIONS CCED :

- N° 9 le 12 mai
- N° 10 le 16 juin

MAI 2020 — RENCONTRE N° 9

1. PRIORITÉS 2020-2021 POUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES

M. Desloges présente aux membres du comité le rapport sur les priorités 2020-2021 pour les services aux élèves. Ce rapport nous démontre une analyse des données de l'année scolaire afin de mieux se préparer à la prochaine année scolaire. M. Desloges précise les priorités de ce rapport sont sans aucun ordre précis et que toutes les pratiques sont mises en place pour aider nos élèves en difficulté à vivre des réussites dans leur milieu scolaire.

Après une série de questions, M^{me} Nathalie Pelletier, appuyée par conseiller Teasdale, propose :
QUE le rapport intitulé « Priorités 2020-2021 pour les services aux élèves » soit reçu
La motion est adoptée.

2. PLAN PLURIANNUEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Lors de la présentation du plan annuel de l'enfance en difficulté, M. Desloges explique aux membres du comité le processus du plan pluriannuel en enfance en difficulté afin de répondre aux besoins existants des élèves tels que décrits dans le Règlement 306.

M. Desloges encourage les membres d'aller voir le plan annuel en enfance en difficulté sur le site Web du Conseil sous l'onglet « Nos écoles », rubrique « Services et thématiques », dans « Services ».

Après avoir pris connaissance du rapport, conseiller Teasdale, appuyé par M^{me} Pelletier, propose :

Que le rapport en date du 12 mai 2020 « Consultation sur le Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021 » soit reçu.

Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021.

Les motions sont adoptées

3. COVID-19 (RAPPORT VERBAL)

TABLEAU DES SERVICES RÉGIONAUX OFFERTS AUX ÉLÈVES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ

M. Desloges présente aux membres du Comité le tableau des services régionaux offerts aux élèves en enfance en difficulté depuis les fermetures d'école à partir du vendredi 13 mars 2020.

Il précise que les services présentés peuvent être modifiés selon la situation actuelle et les nouvelles consignes du gouvernement quand elles seront énoncées. Les services sont offerts dans chaque région de notre Conseil pour nos élèves en EED.

Après des échanges de vues, conseiller Teasdale, appuyé par Mme Penton, propose :

QUE le rapport intitulé « Services communautaires et ministériels offerts en milieu scolaire pendant la pandémie » soit reçu.

La motion est adoptée.

TABLEAU DES SERVICES RÉGIONAUX OFFERTS EN SANTÉ MENTALE

M. Desloges continue en expliquant aux membres du comité le tableau des services régionaux offerts en santé mentale pendant la pandémie due au COVID-19. Les partenaires

POINT NO 7. POINT L'ORDRE'ORDRE'ORDRE' SOUB

communautaires offrent des services différemment afin d'aider nos élèves en besoin pour mieux gérer leur bien-être et leur santé mentale.

Après une série de questions et de discussion, conseiller Teasdale, appuyé par M^{me} Aimable, propose :

QUE le rapport intitulé « Offre de services communautaire en bien-être et santé mentale » soit reçu.

La motion est adoptée.

4. CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Après avoir pris connaissance du rapport de l'administration faisant état du calendrier des réunions pour 2020-2021, Mme Pelletier, appuyée par M^{me} Penton, propose :

QUE le rapport en date du 12 mai 2020 intitulé « Calendrier des réunions du CCED pour 2020-2021 » soit reçu.

QUE le calendrier des réunions pour 2020-2021 soit approuvé.

Les motions sont adoptées.

5. CENTRE JULES-LÉGER : STATISTIQUES DES SERVICES

M. Desloges passe en revue le rapport sur le Centre Jules-Léger qui offre des services consultatifs auprès des élèves ayant des difficultés aussi bien que des formations au personnel sur demande.

À Ottawa, le Centre Jules-Léger offre des programmes scolaires aux élèves qui sont sourds, malentendants, aveugles ou sourds et aveugles, tant au niveau élémentaire que secondaire.

Il encourage le comité d'aller sur leur site internet <https://centrejulesleger.ca> pour en connaître davantage.

Conseiller Teasdale, appuyé par M^{me} Aimable, propose :

QUE le rapport en date du 12 mai 2020 intitulé « Centre Jules-Léger » soit reçu.

La motion est adoptée.

6. CORRESPONDANCES:

Après avoir pris connaissance de la correspondance suivante :

- a) Lettre du Conseil Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board adressée au ministre de l'Éducation
- b) Fusionnement de services « Le CAP »

M^{me} Pelletier, appuyée par conseiller Teasdale, propose :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

La motion est adoptée.

JUIN 2020 — RENCONTRE N° 10

1. COVID 19 — MISE À JOUR DU PRINTEMPS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

M. Desloges présente son rapport verbal sur le COVID 19 et la mise à jour du printemps du Ministère de l'éducation quant aux actions prises par le Conseil depuis l'annonce de la fermeture des écoles le jeudi 12 mars.

APPUIS ACTUELS

- Appui de la part des aides-enseignants, éducateurs spécialisés et enseignants ressources aux élèves selon des horaires établis.
- La continuation des suivis de la part des orthophonistes et des consultants en autisme avec les élèves/parents et les équipes écoles.
- Transferts d'équipement spécialisé (système MF, cécité, matériel sensoriel) dans les locaux de la même école ou dans la nouvelle école où fréquentera l'élève pour l'année scolaire 2020-2021. En ce qui a trait aux ordinateurs, les élèves les garderont jusqu'à ce qu'ils retournent à l'école.

- Création de plans de transition pour les élèves en grands besoins, les élèves de nos écoles ~~STGC et les élèves de la 6^e année qui fréquenteront les écoles secondaires.~~
- Formations offertes par les CPEED pour les aides enseignants, éducateurs spécialisés et enseignants ressources pour l'apprentissage en ligne et pour une variété de sujet afin de les outiller pour aider les élèves ayant des besoins particuliers.
- Accompagnement des équipes écoles de la part des CPEED pour leurs élèves ayant des besoins particuliers.
- Pendant le mois de juin, juillet et août, continuer les évaluations psychoéducatives qui avaient été commencées avant la fermeture des écoles.

APPUIS À L'ÉTÉ AUX ÉLÈVES EED

- Appuyer les élèves en EED qui suivent des cours d'été — embauche d'un enseignant ressource.
- Offrir des activités aux élèves autistes dans le cadre du projet de perfectionnement des compétences après l'école (subvention pendant l'école, mais remise à cet été à cause de la fermeture des écoles). Activités pour les aider avec la transition du retour à l'école avec les mesures de la COVID en place. Développer les habiletés de communication sociale.
- 1 bloc de transition d'environ 1 h pour les élèves EED pendant une journée en août avant la rentrée. Il y aura des activités pour mieux les préparer à la réalité de la COVID et toutes les astuces pour respecter la distanciation sociale et une bonne hygiène.

~~Après une série de questions, M^{me} Nathalie Pelletier, appuyée par conseiller Lapointe, propose :~~
~~QUE le rapport verbal sur le COVID-19 — Mise à jour du printemps du Ministère de l'éducation soit reçu~~

La motion est adoptée.

2. PLAN PLURIANNUEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ 2020-2021

Lors de la présentation du plan annuel de l'enfance en difficulté, M. Desloges explique aux membres du comité le processus du plan pluriannuel en enfance en difficulté afin de répondre aux besoins existants des élèves tels que décrits dans le Règlement 306.

Il informe le comité que le Conseil scolaire Viamonde a suivi le processus de consultation pour la révision de son plan pluriannuel en enfance en difficulté en le mettant à la disposition du public sur le site Web du Conseil sous l'onglet « Nos écoles », rubrique « Services et thématiques », dans « Services », ainsi que par un envoi aux directions d'école pour faire le suivi de consultations avec tous les groupes impliqués.

Après la réunion, la secrétaire de séances enverra le compte rendu pour être dans le plan pluriannuel et le plan sera ensuite présenté à la réunion du Conseil le 26 juin 2020.

~~Après avoir pris connaissance du rapport, Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Pelletier, propose :~~

~~Que le rapport en date du 16 juin 2020 « Rapport du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021 » soit reçu.~~

~~Après avoir pris connaissance du rapport, conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Penton, propose :~~

~~Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'entériner le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021.~~

Les motions sont adoptées

3. CORRESPONDANCES

Après avoir pris connaissance de la correspondance suivante :

- a) Rapport annuel 2019-2020 — Planification coordonnée des services dans la région Peel
- b) Centre Jules-Léger — transfert de gouvernance
- c) Lettre de la présidence de CCED — Régime d'aide financière aux étudiants et étudiantes de l'Ontario (RAFÉO)
- a) Lettre à l'Honorable Stephen Lecce de Halton Catholic District School Board

~~M^{me} Penton, appuyée par conseiller Lapointe, propose :~~

~~QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.~~

POINT NO 7. P. GUIDE L'ORDRE'ORDREURU S0UB

LISTE DES MEMBRES DU CCED — 2019-2020

2021-05-10 16:07:36

ORGANISME	MEMBRE	MEMBRE
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Benoit Fortin fortinb@csviamonde.ca	Karine Ricard ricardk@csviamonde.ca
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Éric Lapointe lapointee@csviamonde.ca	Yvon Rochefort rocheforty@csviamonde.ca
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Guillaume Teasdale teasdaleg@csviamonde.ca	Véronique Emery emeryv@csviamonde.ca
Autism Ontario — Metro Toronto Chapter	Marguerite Schabas (membre du chapitre de Toronto — SEAC rep) m_schabas@hotmail.com	
La Clé d'La Baie	Nathalie Pelletier npelletier@lacle.ca	
Centre francophone de Toronto	Manoushka Aimable manoushka.aimable@centrefrancophone.org	Marie Nyanabu Marie.nyanabu@centrefrancophone.org
Société d'aide à l'enfance de Toronto	Stephanie Penton spenton@torontocas.ca	Élizabeth McCormick emccormick@torontocas.ca
Boomerang Health	Lara Pietrolungo Lara.pietrolungo@sickkids.com	Winta Desta winta.desta@boomeranghealth.com
Toronto North Support	M Yakabue (Papy) Yongongo yakabuey@tnss.ca	

Voir annexe 5 pour remplacer la liste des membres du CCED

Personne responsable du dossier

Michel Laverdière, *Surintendant de l'éducation*

laverdierem@csviamonde.ca

Secrétaire de séances du Conseil

Corine Céline

celinem@csviamonde.ca

Tél : 647 244-9631

SECTION 18

**PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS
PAR D'AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES**

Il arrive que des élèves du Conseil scolaire Viamonde participent à des programmes ou reçoivent des services spécialisés d'organismes partenaires, d'autres ministères ou d'autres conseils scolaires, notamment :

- des programmes préscolaires destinés aux élèves sourds;
- des programmes préscolaires concernant le langage et la parole;
- des programmes intensifs d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme;
- des programmes dispensés dans des établissements de soins et de traitement ou des centres correctionnels;
- des programmes offerts par d'autres conseils scolaires.

Dans tous les cas, la responsabilité de faire le lien entre l'organisme externe et le milieu scolaire de l'élève revient à la direction de l'école ou à la direction des services aux élèves.

**CRITÈRES POUR ÉVALUATIONS FAITES PAR D'AUTRES ORGANISMES
PRESTATAIRES**

Le Conseil reconnaît les évaluations effectuées par une professionnelle reconnue ou un professionnel reconnu. S'il a des questions par rapport au contenu des dites évaluations, il rencontre les intervenants du ministère ou de l'organisme afin d'obtenir des précisions. De plus, le Conseil maintient des liens avec ces organismes afin d'assurer une transition harmonieuse entre l'élève et son nouveau milieu d'apprentissage.

MARCHE À SUIVRE POUR LES ÉLÈVES QUITTANT LE CONSEIL

Si les parents, tuteurs ou tutrices nous avisent que leur enfant quitte le Conseil, nous leur demandons de nous informer de l'endroit que fréquentera l'élève pour que les intervenants puissent partager les renseignements pertinents au sujet de l'élève avec le conseil d'accueil. Si le conseil d'accueil présente à Viamonde une demande de divulgation d'information avec le formulaire de consentement approprié signé par les parents, tuteurs ou tutrices, nous partageons l'information demandée afin de favoriser la transition de l'élève dans son nouveau milieu.

6. COLLABORE ET EXERCE DU LEADERSHIP

- développe des relations interpersonnelles et de travail basées sur la confiance et le respect mutuel,
- écoute, influence et inspire positivement les autres en plus d'offrir du soutien et de l'encouragement,
- gère et résout les tensions et les conflits tout en sachant rallier les gens, malgré les divergences.

7. INTERVIENT AVEC ÉTHIQUE, ENGAGEMENT ET ÉCORESPONSABILITÉ

- adopte un comportement responsable visant le bien commun en fonction des règles et des valeurs humanistes,
- prend position pour la justice sociale, l'équité et les droits de la personne en respectant la diversité sous toutes ses formes,
- se comporte et s'engage afin de réduire son empreinte écologique.

Viamonde

*tout est
possible*



- **Trouble d'apprentissage** – Trouble d'apprentissage comptant parmi les troubles neurologiques du développement qui ont un effet constant et très important sur la capacité d'acquérir et d'utiliser des habiletés dans un contexte scolaire et d'autres, et qui :
 - a un impact sur l'habileté à percevoir ou à interpréter efficacement et avec exactitude les informations verbales ou non verbales chez les élèves qui ont des aptitudes intellectuelles évaluées au moins dans la moyenne;
 - entraîne a) des résultats de sous-performance scolaire qui ne correspondent pas aux aptitudes intellectuelles de l'élève (qui sont évaluées au moins dans la moyenne), ou b) des résultats scolaires qui ne peuvent être maintenus par l'élève qu'avec des efforts extrêmement élevés ou qu'avec de l'aide supplémentaire;
 - entraîne des difficultés dans l'acquisition et l'utilisation des compétences dans au moins un des domaines suivants : lecture, écriture, mathématiques, habitudes de travail et habiletés d'apprentissage;
 - peut être généralement associé à des difficultés liées à au moins un processus cognitif, comme le traitement phonologique, la mémoire et l'attention, la vitesse de traitement, le traitement perceptivo-moteur, le traitement visuo-spatial et les fonctions exécutives (p. ex., autorégulation du comportement et des émotions, planification, organisation de la pensée et des activités, priorisation, prise de décision);
 - peut être associé à des difficultés d'interaction sociale (p. ex., difficulté à comprendre les normes sociales ou le point de vue d'autrui), à d'autres conditions ou troubles, diagnostiqués ou non, ou à d'autres anomalies;
 - *ne résulte pas* d'un problème d'acuité auditive ou visuelle qui n'a pas été corrigé, de déficiences intellectuelles, de facteurs socioéconomiques, de différences culturelles, d'un manque de maîtrise de la langue d'enseignement, d'un manque de motivation ou d'effort, de retards scolaires dus à l'absentéisme ou d'occasions inadéquates pour bénéficier de l'enseignement.

POINT NO 7.1.3 DE L'ORDRE ORDRE U SUB

Annexe 2 - section 13 - formations offertes - 2020-2021, page 58

POINT	NO 7. P. GUIDE L'ORDRE D'ORDRE	REJEU	OBJET
ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Zone de régulation	Enseignants ressources EED, éducateurs spécialisés, aides-enseignants des classes PPEEC, TSA et CPV, des travailleurs sociaux du conseil et conseillères pédagogiques EED.	27 août 2020	Consultant de l'organisme de zone de régulation
Capsules et procéduriers d'activités de transition à l'école pour les élèves en grands besoins	Enseignant ressource EED et personnel d'appui qui accueillent les élèves aux dates indiquées dans la case de droite.	27, 30 août et 1 ^{er} septembre 2020	Conseillères pédagogiques EED
Soins personnels	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	Septembre Annulée	Aline Roy, Consultant de la Croix-rouge
Intervention non violente en situation de crise	Personnel des programmes PPEEC : Le Passage et L'Équilibre	1 ^{er} et 9 octobre 2020	Steve Hall, consultant en comportement
Intervention non violente en situation de crise	Personnel de l'école secondaire Étienne Brulé de la classe de préparation à la vie	9 octobre 2020	Steve Hall, consultant en comportement
Appui pour les PEI et capsules	Personnes ressources EED	2, 5, 6 octobre 2021	Conseillères pédagogiques EED
Présentation du système Aide-EED et capsules Appui pour toutes questions reliées à l'enfance en difficulté	Personnel des services Éducatifs, Enseignants ressources EED	Automne 2020 et tout au long de l'année scolaire	Conseillères pédagogiques EED
Six capsules Stratégies gagnantes pour les élèves TSA et les élèves qui présentent des défis au niveau du comportement et de la motivation	Personnel des écoles	Automne 2020	Équipe des consultants TSA
Nouveau curriculum de mathématiques : Aspect EED et capsules <i>En collaboration avec les services pédagogiques</i>	Enseignants et enseignants ressources EED de l'élémentaire	27, 28 octobre 2021 24, 25 novembre	Conseillère pédagogique EED
Réseau des intervenants des programmes de partenariat pour l'éducation avec	Personnel des classes PPEEC, incluant le personnel du centre	Au cours de l'année	Direction de services aux élèves,

POINT NO 7. GUIDE L'ORDRE'ORDREURU SUB

établissements communautaires (PPEEC)	Francophone du grand Toronto	(rencontres aux 6 semaines)	superviseur clinique, psychologue en chef
Appui et INVSC	Membres du personnel de l'école Roméo-Dallaire, du programme Le Passage à l'école Pavillon de la jeunesse et du programme L'Équilibre à l'école Franco-Niagara élémentaire	Novembre 2020	Steve Hall, consultant en comportement
Nouveau curriculum de mathématiques : Aspect EED et capsules <i>En collaboration avec les services pédagogiques</i>	Enseignants et enseignants ressources EED du secondaire	3 et 4 novembre 1 ^{re} , 2 décembre	Conseillère pédagogique EED
Introduction à l'autisme	Personnel œuvrant auprès de la clientèle TSA	Janvier 2021	Consultants en autisme
Biais inconscient <i>En collaboration avec l'équipe du bien-être</i>	Personnel des écoles	Janvier 2021	Conseillère pédagogique EED
Capsules sur la surdité et surdité partielle incluant l'utilisation de masques transparents	Personnel travaillant auprès d'élèves ayant une surdité ou surdité partielle	Février 2021	Conseillère pédagogique EED
Partage de ressources Santé mentale en milieu scolaire (SMSO)	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Conseillère en santé mentale, travailleuse sociale
Validation empathique	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Psychologues
Équité	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Superviseure clinique en travail social
Auto-compassion	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire et du secondaire Enseignants, aides-enseignants	1 février 2021	Leader en santé mentale

POINT NO 7. P.GIDE L'ORDRE'ORDREURU S0UB

Comment engager nos élèves et développer leur autonomie – partie 1	Aides-enseignants de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Conseillères pédagogiques en EED et orthophoniste
Exploration du site WEB de l'enfance en difficulté	Aides-enseignants de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Conseillères pédagogiques en EED
Les essentiels de l'autisme	Aides-enseignants de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Consultantes en autisme
Certification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, enseignants ressources EED, membres de la direction (qui n'ont jamais eu la formation)	22 et 24 février 2021	Steve Hall, consultant en comportement
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, enseignants ressources EED, membres de la direction	26 février, 2 mars et 4 mars 2021	Steve Hall, consultant en comportement
PANA <i>En collaboration avec les services pédagogiques</i>	Enseignants PANA	23 au 26 février et 9 et 11 mars 2021	Conseillère pédagogique EED
Divers processus EED	Directions et directions adjointes des écoles	22 mars 2021	Directions des services aux élèves
Processus d'aide	Enseignant ressources EED	23 mars 2021	Conseillères pédagogiques EED
Accompagnement au personnel pour des élèves avec défis de comportement	Personnel de La Passerelle ADO de l'école Toronto-Ouest Personnel de l'école Marie-Curie	Février et mars 2021	Steve Hall, consultant en comportement
Divers processus EED	Directions et directions adjointes des écoles	22 mars 2021	Directions des services aux élèves

POINT NO 7. GUIDE L'ORDRE'ORDREURU S0UB

Processus d'aide	Enseignant ressources EED	23 mars 2021	Conseillères pédagogiques EED
Forces, besoins et CIPR	Enseignants ressources EED	30 et 31 mars 2021	Conseillère pédagogique EED
PECS (The picture Exchange Communication System)	Personnel des écoles qui travaillent auprès d'élèves ayant des besoins au niveau de la suppléance à la communication	6 et 27 mars 2021	Tony Castrogiovanni (consultant PECS)
Planification coordonnée de services	Direction Enseignants ressources	Au cours du mois d'avril	Différents représentants des organismes communautaires
Traumatismes émotionnels chez les élèves	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire et du secondaire	30 avril 2021	Psychologue
Comment engager nos élèves et développer leur autonomie – partie 2	Aides-enseignants de l'élémentaire et du secondaire	30 avril 2021	Conseillères pédagogiques en EED
Zone de régulation	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire	30 avril 2021	Travailleurs sociaux
Cyberdépendance— Dépendance aux jeux en ligne et aux médias sociaux	Éducateurs spécialisés du secondaire	30 avril 2021	Psychologue Travailleuse sociale
Syndrôme d'alcoolisation fœtale	Personnel de l'école L'Harmonie	Avril/mai 2021	Consultant de l'organisme SCARS
Syndrome Gilles de la Tourette	Enseignants, personnel de soutien Personnes ressources EED	14 mai 2021	Geneviève Duchesne neuropsychologue
Connexion en virtuel de la techno d'aide pour les élèves appareillés ayant une surdité ou surdité partielle	Enseignants, enseignants ressources, personnel d'appui et parents	Foire d'innovation Viamonde juin 2021	Conseillère pédagogique EED

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES - 2021

ÉCOLE	Extérieur					Intérieur											
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)			Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)	Accessibilité des niveaux					Salle de toilette Universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)
		Oui	Non	Partiellement					Sous-sol	Rez-de-chaussée	demi-niveaux	Étages	Scène				
Académie Alexandre-Dumas	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Académie La Pinède	2		X		Non	N/A	Non	Oui	N/A	Part.	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Part.
Académie de la Tamise	2	X			Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire Antonine-Maillet	2			X	Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Oui	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Carrefour des jeunes	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui
Centre Vanier	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Non	Non	Non	Non
École élémentaire Charles-Sauriol	3			X	Oui	N/A	Oui	Non	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Chantale-Benoit	1	X			Oui	N/A	N/A	Non	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Non	Non	Oui	Oui
Collège français	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
École élémentaire des Quatre-Rivières	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Oui
École secondaire David-Saint-Jacques	2	X			Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire du Chêne	2	X			Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Oui	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Dyane-Adam	3	X			Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Étienne-Brûlé	3	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Félix-Leclerc	2	X			Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Franco-Jeunesse	4	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École Franco-Niagara	5	X			Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Gabriel-Dumont	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Gabrielle-Roy	1			X	Non	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Gaétan-Gervais	6	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire George P.-Vanier	0		X		Non	N/A	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
École élémentaire Horizon jeunesse	1	X			Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Jeanne-Lajoie	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Jeunes sans frontières	3	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire La Fontaine	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Non	Oui
École élémentaire LaMarsh	2	X			Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Oui	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire La Mosaïque	1			X	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
École secondaire Lamothe-Cadillac	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire La Source	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Laure-Rièse	1	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Le Caron	2			X	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Non	Non
École élémentaire L'Envolée	1			X	Non	N/A	Non	Non	Non	Part.	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire Les Rapides	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire L'Harmonie	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire L'Héritage	1		X		Non	N/A	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Non	Oui
École élémentaire Louise-Charron	1	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire L'Odyssée	2	X			Non	N/A	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Mathieu-da-Costa	1	X			Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Oui	N/A	Non	N/A	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Marie-Curie	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
École secondaire Norval-Morisseau	5	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Nouvel Horizon	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Non	Non
École élémentaire Patricia-Picknell	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	1	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire Paul-Demers	0	X			Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	Non	Non	Non	Non
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	2	X			Oui	Non	Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
École élémentaire Renaissance	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
École Ronald-Marion	3	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École secondaire Roméo Dallaire	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École publique Saint-Joseph	0		X		Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Siège social - Cornelius	3	X			Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui
École secondaire de Toronto Ouest	7	X			Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Viola-Léger	0	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui

POINT NO 7. P.GIDE L'ORDRE'ORDREURU S0UB

Annexe 4 - section 17 - recommandations du CCED - octobre 2020-avril 2021

OCTOBRE 2020 - (Rencontre no 1)

Les membres du comité ont reçu les rapports suivants :

1. Budget CCED 2020-2021

Après une période de questions, M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par Conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Budget 2020-2021 Enfance en difficulté » soit reçu.

2. Organigramme des services aux élèves

M^{me} Pelletier, appuyée par Conseiller Lapointe propose:

QUE l'organigramme des services aux élèves présenté en date du 13 octobre 2020 soit reçu.

La motion est acceptée

3. INVITATION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À PARTICIPER AU CCED

M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par M^{me} Lara Pietrolungo propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Invitation aux associations et organismes à participer au CCED » soit reçu.

4. Plan annuel en enfance en difficulté 2019-2020 (version publiée)

M^{me} Nathalie Pelletier, appuyée par, M^{me} Lara Pietrolungo propose:

QUE le plan annuel en enfance en difficulté 2020—2021 soit reçu à titre de renseignement.

POINT NO 7. P.3 IDE L'ORDRE'ORDREURU S0UB

- b) Durham District School Board
- c) Conseil Scolaire Catholique Nouvelon

M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Lapointe propose par la suite :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

NOVEMBRE 2020 - Rencontre no 3

1. AJOUT ET MISE EN CANDIDATURE DE DEUX MEMBRES AU CCED

Après avoir pris connaissance du rapport, M^{me} Penton, appuyée par Conseiller Rochefort propose les motions suivantes :

Que le rapport en date du 17 novembre 2020 intitulé « Ajout et mise en candidature d'un membre au CCED » soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :

- **Mme Nancy Komi** à titre de membre représentante de l'organisme Epilepsy Southwestern Ontario.
- **M. Aliou Sene** à titre de membre représentant de l'organisme CAMH.

2. CORRESPONDANCES

Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :

- a) Gouvernement de l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance;
- b) Lettre provenant du Conseil scolaire catholique du Providence adressée à Stephen Lecce concernant les troubles causés par l'alcoolisation fœtale.

Conseiller Rochefort, appuyé par M^{me} Marguerite Schabas propose par la suite :

QUE les correspondances ci-dessus mentionnées soient reçues.

POINT NO 7. P.3 IDE L'ORDRE'ORDREURU S0UB

NOVEMBRE 2020 - Rencontre no 4

1. DONNÉES SUR LES ÉLÈVES QUI BÉNÉFICIENT DES PROGRAMMES ET SERVICES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Après avoir pris connaissance du rapport, M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Teasdale propose :

QUE le rapport en date du 17 novembre 2020 intitulé « Données sur les élèves bénéficiant de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté » soit reçu.

La motion est adoptée.

2. MISE À JOUR D'AUTOMNE AU CCED DU MINISTÈRE ÉDU (RAPPORT VERBAL)

Après avoir pris connaissance du rapport, Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Teasdale propose :

QUE le rapport verbal en date du 17 novembre 2020 intitulé « Mise à jour d'automne au CCED du Ministère ÉDU » soit reçu.

La motion est adoptée.

3. MISE À JOUR COVID (RAPPORT VERBAL)

M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par M^{me} Marguerite Schabas, propose :

Que le rapport verbal sur la « Mise à jour Coronavirus » soit reçu

JANVIER 2019 - Rencontre no 5

1. MISE À JOUR – COVID 19

Après une période de questions, Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Stéphanie Penton, propose :

Que le rapport verbal sur la « Mise à jour Coronavirus » soit reçu

La motion est adoptée.

POINT NO 7. P.31 DE L'ORDRE'ORDREURU S0UB

Que le rapport annuel sur la planification coordonnée des services dans la région de Waterloo soit reçu.

3. DONNÉES SUR L'ACHAT DE L'ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ

Conseiller Lapointe, appuyé par M. Sene propose;

Que le rapport sur les données de l'achat de l'équipement spécialisé soit reçu

La motion est adoptée.

4. CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :

- a) Lettre du DDSB en lien avec le soutien lors de l'apprentissage en ligne
- b) Ateliers offerts aux parents par Surrey Place
- c) L'Ontario élargit les soutiens aux familles ayant des enfants atteints d'autisme

M^{me} Gauthier informe le comité que les ateliers pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme sont offerts pendant les heures de travail et seront disponibles sur le site web pour les parents.

Mme Stéphanie Penton, appuyée par Conseiller Teasdale propose par la suite :

QUE les correspondances ci-dessus mentionnées soient reçues.

POINT NO 7. P.3 DE L'ORDRE'ORDREURU SUB

18 MAI 2020 – RENCONTRE NO 9

15 JUIN 2020 – RENCONTRE NO 10



**COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
LISTE DES MEMBRES
2020-2021**

Annexe 5 - section 17 - liste des membres du CCED - sept 2020-juin 2021

Organisme	Membre	Membre suppléant
Conseiller scolaire du CS Viamonde	M Benoit Fortin fortinb@CSViamonde.ca	Karine Ricard ricardk@csviamonde.ca
Conseiller scolaire du CS Viamonde	M Éric Lapointe lapointee@CSViamonde.ca	Yvon Rochefort rocheforty@csviamonde.ca
Conseiller scolaire du CS Viamonde	M Guillaume Teasdale teasdaleg@csviamonde.ca	Véronique Emery emeryv@csviamonde.ca
Autism Ontario – Metro Toronto Chapter	Mme Marguerite Schabas (membre du chapitre de Toronto – SEAC rep) m-schabas@hotmail.com	
Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids	Mme Dalia Hammoud dalia.hammoud@gmail.com	
Centre francophone de Grand Toronto	Mme Manoushka Aimable manoushka.aimable@centrefrancophone.org	Mme Marie Nyanabu Marie.nyanabu@centrefrancophone.org



**COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
LISTE DES MEMBRES
2020-2021**

Organisme	Membre	Membre suppléant
Société d'aide à l'enfance de Toronto	Mme Stephanie Penton spenton@torontocas.ca	Élizabeth McCormick emccormick@torontocas.ca
Boomerang Health	Mme Lara Pietrolungo Lara.pietrolungo@sickkids.com	Mme Winta Desta winta.deata@boomeranghealth.com
Epilepsy Southwestern Ontario	M ^{me} Nancy Komi mkomi89@gmail.com	
Clé d'La Baie	M ^{me} Annick Brown directionfamille@lacle.ca	
L'organisme CAMH.	M. Aliou Sene aliou.sene@camh.ca	

Personne responsable du dossier : Roland Desloges, Surintendant de l'éducation
Courriel : deslogesr@csviamonde.ca

Secrétaire de séances du Conseil : Corine Céline
Tél. No: 647-244-9631; Courriel: celinem@csviamonde.ca



Le mardi 18 mai 2021

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Priorité 2021-2022 pour les services aux élèves

Chaque année, les membres de l'équipe de la direction des services aux élèves préparent un bilan de fin d'année. Lors de cette étape, l'équipe fait une réflexion éclairée en analysant les données de l'année scolaire pour préparer les priorités de l'année scolaire qui suivra selon les besoins dans les écoles.

Nous vous présentons aujourd'hui les priorités sans aucun ordre précis que nous envisageons pour tous les membres du personnel pour l'année scolaire 2021-2022. Toutes les pratiques suivantes sont mis en place pour donner à tous nos élèves en enfance en difficulté l'opportunité de vivre des réussites dans leur milieu scolaire.

Priorités 2021-2022

- Mise en œuvre des programmes d'Intervention intensive en lecture et écriture pour les élèves de la 1re année (IILÉ 1) et Intervention intensive en lecture et écriture lecture pour les élèves de la 7e et 8e année (IILÉ 7-8) pour des écoles ciblées;
- Accompagnement du personnel sur les défis reliés au trouble du spectre de l'autisme;
- Accompagnement du personnel sur les défis reliés au syndrome d'alcoolisation fœtale;
- Accompagnement dans les écoles selon le profil des élèves en difficulté et les besoins observés par le personnel des écoles;
- Accompagnement des directions d'école sur différents sujets en lien avec EED;
- Accompagnement pour le personnel des programmes EED offerts par les services aux élèves dans les écoles;
- Formations sur les principes de base et la mise en œuvre du document « Le guide de l'enfance en difficulté de la maternelle à la 12^e année »;
- Formations sur la gestion du comportement pour les élèves avec un TDAH;
- Formations sur l'élaboration de plans de sécurité;
- Formations sur les soins personnels et d'hygiène;

POINT NO 7.03 EN ORDRE ORDRE URB

- Formations sur les interventions physiques non violentes en état de crise;
- Formations sur l'analyse comportementale appliquée;
- Formation du développement des habiletés sociales;
- Formation de programmation au niveau d'attentes différentes « ABLLS et AFLLS »;
- Formation de communication « PECS »;
- Formation du logiciel de communication « Proloquo 2 go »;
- Formation sur les cours K;
- Formation Syndrome Gilles de la Tourette;
- Formation sur la surdité et surdité partielle;
- Formations sur les normes du plan d'enseignement individualisé et les Comités d'Identification, de Placement et de Révision (CIPR) et le plan de transition;
- Formation sur la technologie d'aide auprès des enseignants ressources et le personnel de soutien;
- Formations et appui sur la compréhension des évaluations psychopédagogiques;
- Formations et accompagnement pour les AE et les ES sur une base régulière afin de mieux desservir nos élèves en EED;
- Formation pour le décroisement en mathématiques;
- Formation pour adaptations et modifications au niveau des PEI;
- Formation comment intégrer les adaptations en salle de classe;
- Formation et accompagnement d'autorégulation et d'autonomie pour les élèves;
- Formation et accompagnement du programme « Zone de régulation »;
- Formation d'enseignement structuré;
- Réseau de formation de nos programmes des classes PPEEC;
- Programme de perfectionnement des compétences après l'école;
- Offrir des suivis aux demandes déposées par le personnel des écoles dans le aideEED@csviamonde.ca par le personnel des services aux élèves;
- Alimentation du site web des services aux élèves pour le personnel enseignant et aide-enseignant;
- Alimentation de la communauté des services aux élèves dans le EAV (environnement d'apprentissage virtuel); et
- Alimentation du site web du Conseil avec des ressources et articles en lien avec l'enfance en difficulté pour tous les membres de la communauté de Viamonde.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport intitulé « Priorités 2021-2022 pour le service aux élèves » soit reçu.

POINT NO 7.013 D'ORDRE'ORDREURU S0UB

Préparé par :

Directions de services
Michelle Dalcourt
Renée Gauthier

Présenté par :

Adjoint à la surintendance de l'éducation
Roland Desloges

POINT NO 7.03 EN ORDRE D'ORDRE DU JOUR



Le mardi 18 mai 2021

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Calendrier des réunions du CCED pour 2021-2022

Vous trouverez ci-dessous l'ébauche du calendrier prévu pour les réunions du CCED lors de l'année scolaire 2021-2022.

Les rencontres ont lieu par audioconférence ou aux bureaux administratifs de Toronto avec possibilité pour les personnes qui sont plus loin de se joindre par vidéoconférence à partir d'une école secondaire du Conseil.

Date – les mardis	Sujet de discussion
12 octobre 2021	Rencontre No 1 - 17h30 à 18h10 Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté: Budget EED 2021-2022 Organigramme des services aux élèves
	Rencontre No 2 - 18 h 20 à 19h Résultat des tests provinciaux en lecture, écriture et mathématique de 2020 SO Programme de perfectionnement de compétences après l'école (PPCAE) Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC)
16 novembre 2021	Rencontre No 3 - 17h30 à 18h10 Données sur les élèves qui reçoivent des services en enfance en difficulté Consultation sur le renouvellement du plan stratégique
	Rencontre No 4 - 18h20 à 19h Mise à jour d'automne au CCED du Ministère de l'ÉDU
11 janvier 2022 Par audio	Rencontre No 5 - 17h30 à 18h30 Élections de la présidence et de la vice-présidence Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté <ul style="list-style-type: none">• États financiers 2019-2020• Budget révisé 2019-2020
15 février 2022 Par audio	Rencontre No 6 - 17h30 à 18h10 Mise à jour de la liste des membres suppléants
	Rencontre No 7 - 18h20 à 19h Rapport sur le transport spécial
5 avril 2022	Rencontre No 8 – 17h30 à 18h30 Rapport sur l'achat de la Somme liée à l'équipement spécialisé
10 mai 2022	Rencontre No 9 – 17h30 à 18h30 Lancement de la consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté Priorités 2022-2023 pour les Services aux élèves
7 juin 2022	Rencontre No 10 – 17h30 à 18h30 Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté après consultation Mise à jour du printemps au CCED du Ministère de l'ÉDU

Les réunions se dérouleront entre 17h30 et 19h. Elles sont d'une durée de 40 minutes.

POINT NO 7.013 EN ORDRE DU JOUR

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport intitulé « Calendrier des réunions du CCED pour 2021-2022 » soit reçu.

Présenté par :

Surintendance de l'éducation
Roland Desloges



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales.ca

COPIE

Le 23 février 2021

L'honorable Stephen Lecce
Ministère de l'Éducation
Édifice Mowat, 900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Objet : Le Comité consultatif ministériel de l'enfance en difficulté (CCMEED)

Monsieur le Ministre,

Au nom du comité consultatif de l'enfance en difficulté du Conseil de district catholique des Aurores boréales, je soutiens les préoccupations présentées par le Conseil scolaire catholique Nouvelon au sujet du comité consultatif ministériel de l'enfance en difficulté. Nous soutenons que le rôle du CCMEED est important afin de fournir de l'information et de l'appui aux conseils scolaires et aux comités consultatifs de l'enfance en difficulté (CCED).

Nous sommes d'accord avec les recommandations faites par le Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board (NPSCDSB), le Durham District School Board (DDSB), le Greater Essex County District School Board (GECDSB) et le Conseil scolaire catholique Nouvelon, pour que chacune des six régions du ministère de l'Éducation soit représentée par un membre d'un CCED de la région afin d'aider à combler les postes vacants du CCMEED. De cette façon, le CCMEED deviendrait représentatif de toutes les régions géographiques de la province. La composition actuelle du CCMEED ayant une représentation des diverses anomalies est tout de même nécessaire, puisque ces membres offrent une gamme de connaissances et d'expériences au CCMEED.

Nous appuyons la demande que les rencontres de ce comité se déroulent de façon virtuelle. Ceci permettrait à toutes les régions de l'Ontario d'y participer.

Cordialement,

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Angèle Brunelle
Présidente du CCED

c.c. CCED des conseils scolaires de l'Ontario



Santé Ontario

Centrale

Date:

17 mars 2021

Mémo

À: Partenaires du système de santé RLISS de Mississauga Halton

De: Donna Cripps, **Responsable régional transitionnel**, Santé Ontario (Région central), **PDG**, Réseaux locales d'intégration des services de santé du Centre, Centre-Ouest, Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka

Re: **Avis d'arrêté de transfert**

Plus tôt aujourd'hui, conformément au plan du gouvernement visant à bâtir un système de soins de santé amélioré, plus interconnecté et axé sur les besoins des patients, l'honorable Christine Elliott, vice-première ministre et ministre de la Santé, a délivré des arrêtés de transfert stipulant que certaines fonctions précises du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Mississauga Halton seront transférées à Santé Ontario.

L'arrêté de transfert de la ministre précise certains actifs, passifs, droits, obligations et employés qui sont transférés à Santé Ontario. Les éléments transférés sont ceux liés aux fonctions (non liées aux soins des patients) de planification et de financement du système de santé du RLISS de Mississauga Halton. Ils n'incluent pas l'offre de soins à domicile et de services de placement en foyers de soins de longue durée.

Il n'y aura aucune répercussion sur les soins directs aux patients durant ces transferts ou par la suite. Les RLISS continueront d'offrir et d'appuyer l'offre de soins à domicile et des placements en foyers de soins de longue durée et de faciliter l'accès aux services en milieu communautaire tout en commençant à fonctionner sous un nouveau nom représentatif de ce mandat ciblé : *Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Mississauga Halton*.

Notre nom changera, mais les services et coordonnées à l'échelle locale demeureront les mêmes, avec pour priorité principale la stabilité continue des services. Ce transfert s'inscrit dans le cadre du plan de l'Ontario pour un système de soins de santé intégré qui offre des soins coordonnés aux patients par l'entremise des équipes Santé Ontario, alors qu'avec le temps, les fonctions de soins à domicile et en milieu communautaire seront transférées aux équipes Santé Ontario et à d'autres points de service.

Au cours de la dernière année, nous avons été plus que jamais en mesure de constater à quel point il est important que les fournisseurs de soins de santé travaillent en une même équipe et que les soins à domicile et en milieu communautaire fassent partie d'un système de santé intégré – et qu'ils ne soient pas offerts sous forme de service autonome. Les services de soins à domicile et en milieu communautaire ont joué un rôle essentiel pour appuyer la réponse de l'Ontario à la COVID-19, et ils continueront de jouer un rôle tout au long du renouvellement du système de santé de l'Ontario.

La *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* (la « Loi ») a entraîné différents changements nécessitant l'adoption d'autres mesures afin de bâtir un système de soins de santé intégré et interconnecté en Ontario. Parmi ces changements, la Loi a habilité le transfert de plusieurs organismes gouvernementaux du domaine de la santé et leurs fonctions associées vers Santé Ontario. En vertu d'un tel arrêté de

POINT NO 013 DE L'ORDRE D'ORDREURU S0UR

transfert, le 1^{er} avril 2021, des fonctions précises de planification et de financement du système de santé du RLISS de Mississauga Halton seront transférées à Santé Ontario. Ce transfert a également des répercussions sur les ententes de responsabilisation en matière de services (ERS-H, ERS-M et ERS-SLD), qui seront transférées à Santé Ontario et conserveront leurs modalités et conditions de financement existantes.

Santé Ontario travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et le RLISS de Mississauga Halton afin d'aborder ce transfert de façon réfléchie, ce qui fait partie du plan du gouvernement visant à intégrer le système de soins de santé, à offrir des soins coordonnés et à bâtir un système de soins de santé amélioré, plus interconnecté et axé sur les besoins des patients. Toutes les décisions ont été prises de façon très consciencieuse, en gardant à l'esprit la continuité des soins aux patients et des services des fournisseurs, ainsi que de manière à garantir notre capacité à maintenir notre réponse à la COVID-19.

Vous trouverez l'ordonnance de transfert, en versions anglaise et française, sur notre site Web plus tard aujourd'hui ainsi que sur le site Web du ministère de la Santé et celui de Santé Ontario (www.ontariohealth.ca/fr).

Alors que certaines fonctions précises de planification et de financement du système de santé du RLISS de Mississauga Halton sont intégrées à Santé Ontario, nous sommes impatients de trouver des possibilités continues de nous associer avec vous dans le cadre de nouvelles façons innovantes permettant de relier le système de soins de santé afin de réduire la tension exercée sur le système, d'investir plus de ressources aux premières lignes et, plus important encore, de favoriser des résultats améliorés pour la santé et le bien-être général de tous.

Il s'agit d'une période emballante pour nous, qui nous permet de collaborer afin d'offrir des soins plus interconnectés aux patients et aux familles et afin d'améliorer les soins à domicile et en milieu communautaire dans le cadre d'un système de soins de santé entièrement intégré.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous, y compris avec vos personnes-ressources habituelles du RLISS. Nous vous remercions de votre partenariat constant alors que nous travaillons à soutenir la prestation de soins aux patients de grande qualité en Ontario et dans notre région.

Donna Cripps

Responsable régional transitionnel, Santé Ontario (Région central)

PDG, Réseaux locales d'intégration des services de santé du Centre, Centre-Ouest, Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka



Durham District School Board
400 Taunton Road East
Whitby, Ontario L1R 2K6
Ph: 905-666-5500
1-800-265-3968
ddsb.ca

March 25, 2021

Metrolinx
97 Front Street West
Toronto, ON. M5J 1E6

Attention: Phil Verster, President and CEO
(ceo@metrolinx.com)

Karla Avis Birch, Chief Planning Officer
(Karla.Avis-Birch@metrolinx.com)

Heather Platt, Chief Legal Officer
(Heather.Platt@metrolinx.com)

Mayor and Members of Council
Town of Whitby
575 Rossland Road East
Whitby, ON L1N 2M8

Attention: Chris Harris, Town Clerk
(harrisc@whitby.ca)

Ministry of Transportation
College Park, 5th Floor, 777 Bay Street
Toronto, ON. M4A 1Z8

Attention: Honourable Caroline Mulroney
(minister.mto@ontario.ca)

Michael Beaton, Chief of Staff
(Michael.Beaton@ontario.ca)

Ministry of Seniors and Accessibility
College Park, 5th Floor
777 Bay Street
Toronto, ON M7A 1S5

Attention: Honourable Raymond Cho
c/o Emma Lim, Executive Assistant to the
Minister (Emma.Lim@ontario.ca)

To whom it may concern:

Re: Proposed Transit Mall, Town of Whitby
Accessibility Concerns for Students of the Durham District School Board

I write on behalf of the Durham District School Board's ("DDSB") Special Education Advisory Committee ("SEAC"). The SEAC at the DDSB is made up of representatives from several local advocacy groups supporting families whose children are identified with a broad-range of disabilities. Many children with disabilities rely on door-to-door pick up and drop off transportation service from the Durham Student Transportation Services ("DSTS"). It is important to note that DSTS provides school bus transportation services to both DDSB and Durham Catholics District School Board students. These children receive this service when their disability prevents them from being reasonably expected to travel from home to a congregate bus stop as other children would. This service is deemed to be a necessary accommodation for these students and failure to provide this service would be a violation of the *Accessibility for Ontarians with Disabilities Act* ("AODA").

March 25, 2021

Page 2

It is our understanding that there was a virtual question and answer event hosted by Metrolinx on January 7, 2021, which was attended by DDSB Planning Staff. At that Q & A, it was confirmed that school buses would **NOT** be allowed to travel along this section of Highway #2. This restriction would also apply to school buses serving students with special education needs, including students using wheelchairs and other mobility devices. If this policy stands, students with special needs who live along this section of Highway #2, would no longer be able to receive the necessary door-to-door pick that they currently receive and would then be required to travel outside of this section of Highway #2 to access their bussing. This scenario creates an accessibility barrier for these students in accessing the education that they have a right to in a fair and equitable way, especially in inclement weather.

We note that in regard to accessibility, the Metrolinx webpage states as follows:

“Metrolinx aims to provide the same level of service for all people in an integrated environment, to the greatest degree possible. See how we’re complying with the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act.”

We would assert that the position to not allow DSTS School busses catering to students with special needs requiring door-to-door pick up and drop off to travel this corridor on Highway #2 is contradictory to that accessibility statement on the Metrolinx webpage. We further question whether Metrolinx’s position to disallow school busses providing door-to-door service for children with special education needs to travel through this corridor would meet the threshold of undo hardship required to in order be in compliance with AODA.

We ask that you reconsider this position and allow access through this section of Highway #2 to school busses providing door-to-door service to students with special education needs.

Yours truly,



Special Education Advisory Committee
Durham District School Board

cc: Chairs of all Ontario Special Education Advisory Committees

43977393.1



Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Collecte des données démographiques sur les élèves

Mise en contexte

En 2018, le gouvernement de l'Ontario a émis une directive en vertu de la *Loi de 2017 contre le racisme* (la Loi) afin d'assurer la collecte uniforme de données sur la race par des organismes de service public désignés dans les secteurs de la protection de l'enfance, de l'éducation et de la justice.

Les Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique (les Normes) fournissent des règles et des lignes directrices pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des données dans quatre catégories : l'identité autochtone, la race, l'origine ethnique et la religion.

En vertu du Règlement 267/18, pris en application de la *Loi contre le racisme*, tous les conseils scolaires, à l'exception de ceux qui sont établis en vertu de l'article 68 de la *Loi sur l'éducation*, doivent être prêts à recueillir les données démographiques de tous les élèves à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les données démographiques collectées permettront au Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) de confirmer, mesurer, traiter et surveiller les lacunes et les disparités systémiques qui pourraient avoir une incidence sur l'expérience et les résultats des élèves.

Dans le but de permettre aux conseils scolaires de l'Ontario d'acquérir la capacité de collecter, d'analyser et d'utiliser des données démographiques fournies volontairement, le ministère de l'Éducation, pour l'année scolaire 2020-2021, a offert un financement pour réaliser des projets pilotes de collecte de données sur les élèves.

Situation actuelle

Comité directeur de collecte des données démographiques

Afin de mener à bien le projet pilote de collecte de données démographiques sur les élèves, le Conseil scolaire Viamonde s'est associé aux 12 conseils scolaires de langue française de l'Ontario ainsi qu'au Consortium Centre Jules-Léger (CCJL) pour former un comité directeur.

Pour les accompagner dans le projet pilote de collecte de données sur les élèves,

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

le comité directeur a fait appel aux services du Centre de Leadership et d'Évaluation (CLÉ).

Le CLÉ accompagnera les conseils scolaires avec :

1. la conception pour chaque conseil scolaire d'un portail sécurisé et un système de gestion de base de données dans l'infrastructure sécurisée du CLÉ;
2. la mise au point pour chaque conseil scolaire d'outils de recensement dont un modèle en cours de développement est fourni à titre de référence à l'annexe 1 du présent rapport;
3. l'élaboration d'un protocole de consultation auprès des communautés et parties prenantes ; et,
4. la préparation de rapports sur les données démographiques des élèves des écoles participantes au projet pilote.

Projet pilote Viamonde de collecte des données démographiques

- **Écoles pour projet pilote**

L'École élémentaire Gabrielle-Roy à Toronto ainsi que l'École secondaire de Lamothe-Cadillac à Windsor ont été sélectionnées pour participer au projet pilote de collecte des données. Entre le 4 octobre et le 4 novembre 2021, les élèves de ces deux écoles participeront à la collecte des données démographiques.

L'outil de recensement pour les élèves de la maternelle à la 6^e année sera complété par les parents tandis que celui pour les élèves de la 7^e à la 12^e année sera complété par les élèves

- **Consultation des communautés de Viamonde**

Avant l'adoption de l'outil final de recensement du Conseil, des consultations devront être menées auprès des élèves, des parents et des partenaires communautaires afin de recueillir leur rétroaction pour améliorer la qualité des données.

Pour l'instant, il est prévu une séance de consultation dans chacune des écoles participantes au projet pilote (probablement les 15 et 16 juin prochain) et une séance de consultation des partenaires dans les régions de rattachement des écoles participantes au projet pilote (probablement le 22 juin). À la suite des consultations, les rétroactions de la communauté seront acheminées au CLÉ afin de dégager des constats et des recommandations à intégrer dans la version définitive des outils de recensement du Conseil.

Exigences relatives à la collecte des données identitaires

Le *Code des droits de la personne de l'Ontario* (le Code) protège le droit à un

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

traitement égal en matière d'éducation, sans discrimination. À ce titre, le projet de collecte de données démographiques doit intégrer les motifs suivants:

Identité autochtone	Identité de genre
Race	Orientation sexuelle
Origine ethnique	Handicap
Religion	Statut au Canada
Première langue	Statut socioéconomique

Prochaines étapes du processus de collecte des données démographiques des élèves

Le projet pilote de collecte des données démographiques des élèves pour l'année scolaire 2020-2021 se termine le 30 novembre 2021.

Pour l'instant, le ministère de l'Éducation n'a fourni aucune directive au sujet de la collecte des données démographiques des élèves pour l'année scolaire 2021-2022. Cependant, le Conseil devrait comme l'exige la loi obligatoirement procéder à la collecte des données démographiques de l'ensemble des élèves à compter du 1^{er} janvier 2023.

Conclusion

Le présent projet pilote de collecte des données permettra au Conseil scolaire Viamonde de se doter d'infrastructure technique nécessaire pour recueillir, analyser, gérer et communiquer les données démographiques des élèves. L'administration d'un recensement à l'automne 2021 contribuera à renforcer la préparation organisationnelle en vue d'une collecte de données démographiques obligatoire dans l'ensemble des écoles dès le 1^{er} janvier 2023.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 intitulé « Collecte des données démographiques sur les élèves » soit reçu.

Préparé par :
Le surintendant de l'éducation
Hugues Kamga Wambo

Présenté par :
La directrice de l'éducation par intérim
Sylvie Longo

Sondages Élèves

Projet sur les Données identitaires

Sondage auprès des élèves de la Maternelle à la 6^e année

À remplir par un parent/tuteur/tutrice/adulte responsable de l'enfant

INFORMATIONS POUR LE COMITÉ DIRECTEUR

Méthodologie

Ce questionnaire a été élaboré à partir de l'annexe A de la demande de financement du projet sur le recensement des données identitaires des conseils scolaires et des Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique (Normes). Cette annexe A et les Normes précisent les questions obligatoires et les options de réponse pour la collecte des données identitaires au sein des conseils scolaires francophones de l'Ontario.

Pour information, des questions obligatoires doivent être intégrées dans le sondage et **sont écrites en gras** dans la première colonne. Les autres questions ont été ajoutées à partir du sondage et de l'étude que le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) a déjà élaborée dans le cadre du projet.

Remarque : Les questions relatives au STATUT SOCIOÉCONOMIQUE sont facultatives. « Les conseils scolaires peuvent se retirer d'une ou de toutes les questions de cette catégorie de données s'ils disposent d'autres sources de données pour indiquer le statut socioéconomique (p. ex. l'indice de marginalisation ontarien). », selon l'annexe A de la demande de financement.

PRÉAMBULE (PAGE 1)

La *Loi de 2017 contre le racisme* exige que les conseils scolaires procèdent à une collecte de données identitaires dans le but d'obtenir des informations pertinentes qui pourront être utilisées pour aider les conseils à éliminer le racisme systémique et à faire progresser l'équité raciale.

La présente collecte de données identitaires est distincte de la collecte de données sur l'auto-identification des Autochtones déjà menée par le ministère de l'Éducation au sein de certains conseils scolaires anglophones.

Votre participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de participer ou non à cette collecte de données. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

En répondant, de façon pleinement volontaire, aux questions qui suivent, vous permettez à votre conseil scolaire et au Gouvernement de l'Ontario de mieux comprendre qui sont nos élèves. Ceci leur permettra de prendre des décisions qui assureront l'équité raciale et qui contribueront à éliminer le racisme systémique.

Les données seront recueillies et stockées par le Centre de leadership et d'évaluation inc. (CLÉ), de façon confidentielle et sécuritaire, en respectant la dignité et la vie privée des élèves et des membres de leurs

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

familles. Ces données seront ensuite analysées de façon anonyme, confidentielle et sécuritaire.

Si vous avez des questions au sujet de ce sondage, veuillez contacter (*insérer ici le nom et poste de la personne*) que vous pouvez joindre à l'adresse courriel suivante (*insérer ici l'adresse courriel*) ou en composant le (*insérer ici le numéro de téléphone*) au poste (*insérer le numéro de poste*).

Une quinzaine de minutes seront suffisantes pour répondre au sondage. Si vous choisissez de participer au sondage, svp veuillez répondre en fonction d'un seul enfant et vous assurer de remplir un sondage pour chaque enfant s'il y a plus d'un enfant.

Merci de votre collaboration.

Questions	Options de réponses
ÂGE	
1. Quelle est l'année de naissance de votre enfant?	_____
LIEU DE NAISSANCE	
2. Quel est le lieu de naissance de votre enfant?	<ul style="list-style-type: none">• Ville _____ <ul style="list-style-type: none">• Pays _____
INFORMATION GÉOSPATIALE	
3. Où se trouve la résidence principale de votre enfant? Indiquez seulement les trois premiers caractères du code postal.	_____
PAGE 2 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est <u>entièrement volontaire</u> . Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.	
LANGUES PARLÉES	
4. Identifiez la ou les première(s) langue(s) que votre enfant a apprise(s). Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent à son expérience.	<ul style="list-style-type: none">• Albanais• Allemand• Anglais• Arabe• Bengali• Coréen• Créole• Croate• Dari• Espagnol• Français• Grec• Gujarati

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Hébreu• Hindi• Hongrois• Italien• Langue des signes québécoise• Langue d'un peuple autochtone<ul style="list-style-type: none">○ Anishinaabemowin (aussi appelée Ojibwemowin, langue anichinaabe ou langue ojibwée)○ Inuktitut○ Inuvialuktun○ Kanyen'kéha (aussi appelée langue mohawk)○ Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : _____ <ul style="list-style-type: none">• Malayalam• Mandarin• Néerlandais• Ourdou• Pendjabi• Persan• Polonais• Portugais• Russe• Serbe• Somali• Swahili• Tagalog• Tamoul• Ukrainien• Vietnamien• Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : _____
<p>5. Quelle(s) langue(s) votre enfant peut-il <u>parler et comprendre</u> aujourd'hui ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Albanais• Allemand• Anglais• Arabe• Bengali• Coréen• Créole• Croate• Dari• Espagnol• Français

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Grec• Gujarati• Hébreu• Hindi• Hongrois• Italien• Langue des signes québécoise• Langue d'un peuple autochtone<ul style="list-style-type: none">○ Anishinaabemowin (aussi appelée Ojibwemowin, langue anichinaabe ou langue ojibwée)○ Inuktitut○ Inuvialuktun○ Kanyen'kéha (aussi appelée langue mohawk)○ Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) :<hr/>• Malayalam• Mandarin• Néerlandais• Ourdou• Pendjabi• Persan• Polonais• Portugais• Russe• Serbe• Somali• Swahili• Tagalog• Tamoul• Ukrainien• Vietnamien• Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) <hr/>
<p>6. Dans quelle(s) langue(s) votre enfant peut-il <u>lire ou écrire</u> aujourd'hui ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Albanais• Allemand• Anglais• Arabe• Bengali• Coréen• Créole• Croate• Dari

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Espagnol• Français• Grec• Gujarati• Hébreu• Hindi• Hongrois• Italien• Langue des signes québécoise• Langue d'un peuple autochtone<ul style="list-style-type: none">○ Anishinaabemowin (aussi appelée Ojibwemowin, langue anichinaabe ou langue ojibwée)○ Inuktitut○ Inuvialuktun○ Kanyen'kéha (aussi appelée langue mohawk)○ Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : <hr/> <ul style="list-style-type: none">• Malayalam• Mandarin• Néerlandais• Ourdou• Pendjabi• Persan• Polonais• Portugais• Russe• Serbe• Somali• Swahili• Tagalog• Tamoul• Ukrainien• Vietnamien• Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : <hr/>
<p>PAGE 3 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est <u>entièrement volontaire</u>. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p> <p style="text-align: center;">L'IDENTITÉ AUTOCHTONE</p>	
	<ul style="list-style-type: none">• Non

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>7. Est-ce que votre enfant est Métis, Inuit ou de Premières Nations (inscrit.e ou non) ? Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent à votre enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, de Premières Nations (inscrit.e ou non) • Oui, Métis • Oui, Inuit
<p>PAGE 4 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est <u>entièrement volontaire</u>. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p> <p align="center">ETHNICITÉ</p>	
<p>8. Est-ce que vous considérez que votre enfant est Canadien ou Canadienne ? (Rappelez-vous qu'il n'est pas nécessaire d'être né au Canada pour être Canadien ou Canadienne.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non
<p><i>Les groupes ethniques ont une identité, un patrimoine, des ancêtres ou un passé historique communs, souvent accompagnés de caractéristiques culturelles, linguistiques ou religieuses identifiables.</i></p> <p>9. Une personne peut avoir une ou plusieurs origines ethniques ou culturelles à la fois. Indiquez toutes celles qui s'appliquent à votre enfant :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • algérienne • allemande • amazighe • anglaise • anichinaabe • bamiléké • bembé • canadienne • chinoise • colombienne • coréenne • crie • djiboutienne • écossaise • française • guyanaise • haïtienne • haudenosaunee • indienne d'Asie • inuite • irlandaise • italienne • jamaïquaine • japonaise • juive • kabyle

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• libanaise• marocaine• métisse• mexicaine• mi'kmaq• ojibwé• pakistanaise• polonaise• portugaise• roumaine• russe• somalienne• sri-lankaise• tagalog• tunisienne• ukrainienne• vietnamienne• une origine ethnique ou culturelle qui n'est pas sur cette liste (veuillez préciser) : _____
<p>PAGE 5 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est <u>entièrement volontaire</u>. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p> <p style="text-align: center;">RACE</p>	
<p><i>Les gens sont souvent décrits comme appartenant à une certaine « race » en fonction de la façon dont les autres les voient et se comportent à leur égard. Ces idées sur l'appartenance à une race sont généralement basées sur des caractéristiques physiques telles que la couleur de la peau. Les idées sur la race sont souvent imposées aux gens par d'autres personnes d'une manière qui peut avoir une incidence sur leur expérience de vie et la façon dont ils sont traités. La race est souvent confondue avec l'ethnicité, mais un groupe racialisé comprend souvent plusieurs ethnies.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Asiatique du Sud-Est (Personne d'ascendance cambodgienne, philippine, malaisienne, thaïlandaise, vietnamienne et autres ascendances asiatiques du Sud-Est)• Autochtone de l'Amérique du Nord (Personne d'ascendance des Premières Nations, métisse ou inuite)• Blanche (Personne d'ascendance française, britannique, grecque, italienne, portugaise, russe, slovaque et autres ascendances européennes)• Est-asiatique (Personne d'ascendance chinoise, coréenne, japonaise, taiwanaise)• Latino-américaine (Personne d'ascendance colombienne, cubaine, mexicaine, péruvienne, salvadorienne, et autres ascendances latino-américaines)

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>Dans notre société, les gens sont souvent décrits en utilisant la notion de « race ». Même si nous savons que cette catégorie n'a aucune signification <i>biologique</i>, elle a quand même certains effets <i>sociaux</i>.</p> <p>10. Quelle catégorie raciale décrit le mieux votre enfant? Choisissez toutes celles qui s'appliquent.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nord-africaine ou moyen-orientale (Personne d'ascendance arabe, perse, de l'Asie occidentale p. ex. afghane, égyptienne, iranienne, libanaise, turque, kurde, etc.)• Noire (Personne d'ascendance africaine, afro-antillaise, afro-canadienne)• Sud-asiatique (Personne d'ascendance bangladaise, indienne, pakistanaise, sri-lankaise, ainsi qu'indo-caribéenne, comme guyanaise)• Une catégorie raciale qui ne figure pas dans la liste fournie (veuillez l'identifier) : _____
<p>PAGE 6 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est <u>entièrement volontaire</u>. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p> <p style="text-align: center;">AFFILIATION RELIGIEUSE OU SPIRITUELLE</p>	
<p>11. Quelle est la religion, l'affiliation spirituelle ou la croyance de votre enfant ? Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Bouddhisme• Christianisme (anglicanisme, catholicisme, protestantisme, etc.)• Hindouisme• Islam (chiite, sunnite, etc.)• Judaïsme• Sikhisme• Spiritualité autochtone• Aucune affiliation religieuse ou spirituelle• Une religion ou affiliation spirituelle qui ne figure pas dans la liste fournie (veuillez l'identifier) : _____
<p>PAGE 7 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est <u>entièrement volontaire</u>. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p> <p style="text-align: center;">IDENTITÉ DE GENRE</p>	
<p><i>L'identité de genre vient de l'expérience intérieure et individuelle d'une personne. C'est le sentiment profond qu'a une</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Genre (sans genre ou identité de genre)• Androgyne (ne se conforme pas clairement aux catégories « garçons/hommes » ou « filles/femmes » établies par la société)

personne d'être un garçon/homme, une fille/femme, les deux, ni l'un, ni l'autre ou d'avoir une autre identité sur le spectre du genre. L'identité de genre d'une personne peut être différente du sexe assigné à la naissance (femelle, intersexué, mâle). L'identité de genre est différente de l'orientation sexuelle et ne la détermine pas.

La Charte canadienne des droits et libertés protège le droit de chaque personne – y compris les enfants et les jeunes – de choisir et d'exprimer sa propre identité de genre.

12. Quelle est l'identité de genre de votre enfant? Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- **Bigenre** (s'identifie au genre « garçons/hommes » et au genre « filles/femmes »)
- **Bispirituelle** (personne autochtone dont l'identité de genre comprend à la fois un esprit masculin, féminin ou non-binaire)
- **En questionnement**
- **Fille** (identifié « fille » à la naissance et s'identifie comme étant une fille)
- **Fille trans** (identifié « garçon » à la naissance, mais qui s'identifie comme étant une fille)
- **Garçon** (identifié « garçon » à la naissance et s'identifie comme étant un garçon)
- **Garçon trans** (identifié « fille » à la naissance, mais qui s'identifie comme étant un garçon)
- **Genre créatif** (exprime une identité de genre autre que celle liée au sexe assigné à la naissance et qui ne se conforme pas à la binarité : « garçons/hommes » - « filles/femmes »)
- **Genre fluide** (l'identité ou l'expression de genre peut varier de jour en jour sur le spectre du genre)
- **Neutrois** (une identité de genre neutre)
- **Non-binaire** (une identité de genre qui refuse de se conformer à l'idée qu'il n'existe que deux possibilités de genre : « garçons/hommes » ou « filles/femmes »)
- **Pangenre** (s'identifie à de nombreux genres)
- **Queer** (dont l'identité de genre va à l'encontre des normes binaires de la société)
- Une identité de genre qui ne figure pas dans la liste fournie (veuillez l'identifier) :

PAGE 8 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

HANDICAP

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Certaines personnes s'identifient comme vivant en situation de handicap en raison d'un état de santé permanent ou à long terme qui leur rend difficile de fonctionner dans un environnement qui n'est pas totalement inclusif et accessible.

Un handicap peut être diagnostiqué ou non. Il peut être visible ou non. Certains élèves en situation de handicap peuvent avoir un plan spécial à l'école pour les aider (un plan d'enseignement individualisé ou PEI), mais d'autres n'en ont pas.

13. Considérez-vous votre enfant comme une personne en situation de handicap ? (Choisissez une seule réponse.)

- Oui
- Non

14. Si oui, choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Aveugle ou ayant une vision partielle
- Ayant une dépendance, ou plus
- Douleur (par ex. : douleurs ou inconfort chroniques causés par une maladie, une blessure ou une condition)
- Handicap de mobilité
- Incapacité physique
- Condition chronique (par ex. : épilepsie, paralysie cérébrale, spina bifida, fibrose kystique)
- Sour.d.e ou malentendant.e
- Trouble d'apprentissage
- Trouble de développement
- Trouble de la parole
- Trouble du spectre de l'autisme
- Trouble mental (par ex. : dépression, anxiété)
- Une ou plusieurs situation(s) de handicap qui ne figure(ent) pas dans la liste fournie (veuillez préciser) :

PAGE 9 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

STATUT AU CANADA

15. Est-ce que votre enfant est né.e au Canada ?

- Oui
- Non

16. Si non, votre enfant est présentement :

- un.e citoyen.ne canadien.ne
- demandeur ou demandeuse d'asile
- un.e étudiant.e international.e (avec un permis d'études)
- un.e immigrant .e / résident.e permanent.e

PAGE 10 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

STATUT SOCIOÉCONOMIQUE

Dans cette section, les questions concernent les adultes responsables de l'enfant. Les questions 16 à 19 concernent un premier parent, tuteur ou tutrice (adulte 1) et les questions 20 à 23 concernent un second parent, tuteur ou tutrice (adulte 2).

Parent / Tuteur/Tutrice 1

17. Indiquez quel rôle joue l'adulte 1 pour l'enfant. (Ne choisissez qu'une seule réponse)

- Mère
 - Père
 - Belle-mère
 - Beau-père
 - Grand-mère
 - Grand-père
 - Membre de la famille (autre)
 - Tuteur/Tutrice
 - Parent d'accueil
 - Ami
 - Une personne qui ne figure pas dans la liste fournie (veuillez l'identifier) :
- _____

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>18. Indiquez le niveau d'études le plus élevé atteint par l'<i>adulte 1</i>. (Ne choisissez qu'une seule réponse)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fréquenté une école • École élémentaire • École secondaire • Programme d'apprenti • Collège • Université • Je ne sais pas.
<p>19. Quel est le statut d'emploi de l'<i>adulte 1</i> ? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi à temps partiel • Emploi à temps plein • Travail autonome (par exemple, possède sa propre entreprise) • À la recherche d'un emploi • Parent / tuteur / tutrice au foyer • À la retraite • Je ne sais pas.
<p>20. Quel est l'emploi ou l'occupation de l'<i>adulte 1</i> ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • _____ • Je ne sais pas.
<p>Parent / Tuteur/Tutrice 2</p> <p>21. Indiquez quel rôle joue l'<i>adulte 2</i> pour l'enfant. (Ne choisissez qu'une seule réponse)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mère • Père • Belle-mère • Beau-père • Grand-mère • Grand-père • Membre de la famille (autre) • Tuteur/Tutrice • Parent d'accueil • Ami • Une personne qui ne figure pas dans la liste fournie (veuillez l'identifier) :
<p>22. Indiquez le niveau d'études le plus élevé atteint l'<i>adulte 2</i>. (Ne choisissez qu'une seule réponse.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fréquenté une école • École élémentaire • École secondaire • Programme d'apprenti • Collège • Université • Je ne sais pas.

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>23. Quel est le statut d'emploi de l'adulte 2? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Emploi à temps partiel• Emploi à temps plein• Travail autonome (par exemple, possède sa propre entreprise)• À la recherche d'un emploi• Parent / tuteur / tutrice au foyer• À la retraite• Je ne sais pas.
<p>24. Quel est l'emploi ou l'occupation de l'adulte 2 ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• _____• Je ne sais pas.
<p>25. En ce moment, votre enfant habite avec quel(s) adulte(s) la plupart du temps ? (Ne choisissez qu'une seule réponse.)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Ses deux parents• Un parent et un beau-parent• Sa mère• Son père• Sa belle-mère• Son beau-père• Un ou deux grand(s) parent(s)• Son tuteur ou sa tutrice• Un ou des parent(s) d'accueil• Une personne qui ne figure pas dans la liste fournie (veuillez l'identifier) :

[https://lecle.sharepoint.com/sites/Projets/Documents partages/03 Conseils scolaires/ON - Données identitaires/2021-044\(4\)/Sondage/Troncs communs pour le CSPNE/Sondages-Données identitaires_ÉlèvesMat-6_29avril\(6\).docx](https://lecle.sharepoint.com/sites/Projets/Documents%20partages/03%20Conseils%20scolaires/ON%20-%20Donn%C3%A9es%20identitaires/2021-044(4)/Sondage/Troncs%20communs%20pour%20le%20CSPNE/Sondages-Donn%C3%A9es%20identitaires_%C3%89l%C3%A8vesMat-6_29avril(6).docx)

Sondages élèves
Projet sur les Données identitaires
Sondage auprès des élèves de la 7^e année à la 12^e année
À remplir par l'élève

INFORMATIONS POUR LE COMITÉ DIRECTEUR

Méthodologie

Ce questionnaire a été élaboré à partir de l'annexe A de la demande de financement du projet sur le recensement des données identitaires des conseils scolaires et des *Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique*. Cette annexe A et les Normes précisent les questions obligatoires et les options de réponse pour la collecte des données identitaires au sein des conseils scolaires francophones de l'Ontario.

Pour information, des questions obligatoires doivent être intégrées dans le sondage et sont écrites en gras dans la première colonne. Les autres questions ont été ajoutées à partir du sondage et de l'étude que le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) a déjà élaborée dans le cadre du projet.

Remarque : Les questions relatives au STATUT SOCIOÉCONOMIQUE sont facultatives. « Les conseils scolaires peuvent se retirer d'une ou de toutes les questions de cette catégorie de données s'ils disposent d'autres sources de données pour indiquer le statut socioéconomique (p. ex. l'indice de marginalisation ontarien). », selon l'annexe A de la demande de financement.

PRÉAMBULE (PAGE 1)

La *Loi de 2017 contre le racisme* exige que les conseils scolaires procèdent à une collecte de données identitaires dans le but d'obtenir des informations pertinentes qui pourront être utilisées pour aider les conseils à éliminer le racisme systémique et à faire progresser l'équité raciale.

La présente collecte de données identitaires est distincte de la collecte de données sur l'auto-identification des Autochtones déjà menée par le ministère de l'Éducation au sein de certains conseils scolaires anglophones.

Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

En répondant, de façon pleinement volontaire, aux questions qui suivent, tu permets à ton conseil scolaire et au Gouvernement de l'Ontario de mieux comprendre qui sont nos élèves. Ceci leur permettra de prendre des décisions qui assureront l'équité raciale et qui contribueront à éliminer le racisme systémique.

Les données seront recueillies et stockées par le Centre de leadership et d'évaluation inc. (CLÉ), de façon confidentielle et sécuritaire, en respectant la dignité et la vie privée des élèves et des membres de leurs familles. Ces données seront ensuite analysées de façon anonyme, confidentielle et sécuritaire.

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Si tu as des questions au sujet de ce sondage, contacte (insérer ici le nom et poste de la personne) que tu peux joindre à l'adresse courriel suivante (insérer ici l'adresse courriel) ou en composant le (insérer ici le numéro de téléphone) au poste (insérer le numéro de poste).

Une quinzaine de minutes seront suffisantes pour répondre au sondage.

Merci de ta collaboration.

Questions	Options de réponses
ÂGE	
26. Quelle est ton année de naissance?	_____
LIEU DE NAISSANCE	
27. Quel est ton lieu de naissance?	<ul style="list-style-type: none">• Ville _____ <ul style="list-style-type: none">• Pays _____
INFORMATION GÉOSPATIALE	
28. Où se trouve ton adresse principale? Indique les trois premiers caractères de ton code postal.	_____
PAGE 2 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.	
LANGUES PARLÉES	
29. Identifie la ou les première(s) langue(s) que tu as apprise(s). Choisis toutes les réponses qui s'appliquent à toi.	<ul style="list-style-type: none">• Albanais• Allemand• Anglais• Arabe• Bengali• Coréen• Créole• Croate• Dari• Espagnol• Français• Grec• Gujarati• Hébreu• Hindi• Hongrois

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Italien• Langue des signes québécoise• Langue d'un peuple autochtone<ul style="list-style-type: none">○ Anishinaabemowin (aussi appelée Ojibwemowin, langue anichinaabe ou langue ojibwée)○ Inuktitut○ Inuvialuktun○ Kanyen'kéha (aussi appelée langue mohawk)○ Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) :<hr/> <ul style="list-style-type: none">• Malayalam• Mandarin• Néerlandais• Ourdou• Pendjabi• Persan• Polonais• Portugais• Russe• Serbe• Somali• Swahili• Tagalog• Tamoul• Ukrainien• Vietnamien• Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : <hr/>
<p>30. Quelle(s) langue(s) peux-tu <u>parler</u> <u>et comprendre</u> aujourd'hui ? Sélectionne toutes les réponses qui s'appliquent à toi.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Albanais• Allemand• Anglais• Arabe• Bengali• Coréen• Créole• Croate• Dari• Espagnol• Français• Grec• Gujarati• Hébreu• Hindi

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Hongrois• Italien• Langue des signes québécoise• Langue d'un peuple autochtone<ul style="list-style-type: none">○ Anishinaabemowin (aussi appelée Ojibwemowin, langue anichinaabe ou langue ojibwée)○ Inuktitut○ Inuvialuktun○ Kanyen'kéha (aussi appelée langue mohawk)○ Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : <hr/> <ul style="list-style-type: none">• Malayalam• Mandarin• Néerlandais• Ourdou• Pendjabi• Persan• Polonais• Portugais• Russe• Serbe• Somali• Swahili• Tagalog• Tamoul• Ukrainien• Vietnamien• Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : <hr/>
<p>31. Dans quelle(s) langue(s) peux-tu <u>lire ou écrire</u> aujourd'hui ? Sélectionne toutes les réponses qui s'appliquent à toi.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Albanais• Allemand• Anglais• Arabe• Bengali• Coréen• Créole• Croate• Dari• Espagnol• Français• Grec• Gujarati• Hébreu• Hindi

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Hongrois• Italien• Langue des signes québécoise• Langue d'un peuple autochtone<ul style="list-style-type: none">○ Anishinaabemowin (aussi appelée Ojibwemowin, langue anichinaabe ou langue ojibwée)○ Inuktitut○ Inuvialuktun○ Kanyen'kéha (aussi appelée langue mohawk)○ Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : <hr/> <ul style="list-style-type: none">• Malayalam• Mandarin• Néerlandais• Ourdou• Pendjabi• Persan• Polonais• Portugais• Russe• Serbe• Somali• Swahili• Tagalog• Tamoul• Ukrainien• Vietnamien• Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : <hr/>
--	--

PAGE 3 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

L'IDENTITÉ AUTOCHTONE

32. Est-ce que tu es Métis, Inuit ou de Premières Nations (inscrit.e ou non)? Choisis toutes les réponses qui s'appliquent à toi.	<ul style="list-style-type: none">• Non• Oui, de Premières Nations (inscrit.e ou non)• Oui, Métis• Oui, Inuit
--	--

PAGE 4 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

ETHNICITÉ

<p>33. Est-ce que tu te considères Canadien ou Canadienne ? (Rappelle-toi qu'il n'est pas nécessaire d'être né au Canada pour être Canadien ou Canadienne.)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Oui• Non
<p><i>Les groupes ethniques ont une identité, un patrimoine, des ancêtres ou un passé historique communs, souvent accompagnés de caractéristiques culturelles, linguistiques ou religieuses identifiables.</i></p> <p>34. Une personne peut avoir une ou plusieurs origines ethniques ou culturelles à la fois. Indique toutes celles qui s'appliquent à toi :</p>	<ul style="list-style-type: none">• algérienne• allemande• amazighe• anglaise• anichinaabe• bamilékée• bembé• canadienne• chinoise• colombienne• coréenne• crie• djiboutienne• écossaise• française• guyanaise• haïtienne• haudenosaunee• indienne d'Asie• inuite• irlandaise• italienne• jamaïquaine• japonaise• juive• kabyle• libanaise• marocaine• métisse• mexicaine• mi'kmaq• ojibwé• pakistanaise• polonaise

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• portugaise• roumaine• russe• somalienne• sri-lankaise• tagalog• tunisienne• ukrainienne• vietnamienne• une origine ethnique ou culturelle qui n'est pas sur cette liste (précise-la) : <hr/>
<p>PAGE 5 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p>	
RACE	
<p><i>Les gens sont souvent décrits comme appartenant à une certaine « race » en fonction de la façon dont les autres les voient et se comportent à leur égard. Ces idées sur l'appartenance à une race sont généralement basées sur des caractéristiques physiques telles que la couleur de la peau. Les idées sur la race sont souvent imposées aux gens par d'autres personnes d'une manière qui peut avoir une incidence sur leur expérience de vie et la façon dont ils sont traités. La race est souvent confondue avec l'ethnicité, mais un groupe racialisé comprend souvent plusieurs ethnies.</i></p> <p>Dans notre société, les gens sont souvent décrits en utilisant la notion de « race ». Même si nous savons que cette catégorie n'a aucune signification <i>biologique</i>, elle a</p>	<ul style="list-style-type: none">• Asiatique du Sud-Est (Personne d'ascendance cambodgienne, philippine, malaisienne, thaïlandaise, vietnamienne et autres ascendances asiatiques du Sud-Est)• Autochtone de l'Amérique du Nord (Personne d'ascendance des Premières Nations, métisse ou inuite)• Blanche (Personne d'ascendance française, britannique, grecque, italienne, portugaise, russe, slovaque et autres ascendances européennes)• Est-asiatique (Personne d'ascendance chinoise, coréenne, japonaise, taiwanaise)• Latino-américaine (Personne d'ascendance colombienne, cubaine, mexicaine, péruvienne, salvadorienne, et autres ascendances latino-américaines)• Nord-africaine ou moyen-orientale (Personne d'ascendance arabe, perse, de l'Asie occidentale p. ex. afghane, égyptienne, iranienne, libanaise, turque, kurde, etc.)• Noire (Personne d'ascendance africaine, afro-antillaise, afro-canadienne)• Sud-asiatique (Personne d'ascendance bangladaise, indienne, pakistanaise, sri-lankaise, ainsi qu'indo-caribéenne, comme guyanaise)

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>quand même certains effets sociaux.</p> <p>35. Quelle catégorie raciale te décrit le mieux? Choisis toutes celles qui s'appliquent à toi.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Une catégorie raciale qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) : _____
<p>PAGE 6 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p> <p style="text-align: center;">AFFILIATION RELIGIEUSE OU SPIRITUELLE</p>	
<p>36. Quelle est ta religion, ton affiliation spirituelle ou ta croyance? Choisis toutes les réponses qui s'appliquent.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Bouddhisme• Christianisme (anglicanisme, catholicisme, protestantisme, etc.)• Hindouisme• Islam (chiite, sunnite, etc.)• Judaïsme• Sikhisme• Spiritualité autochtone• Aucune affiliation religieuse ou spirituelle• Une religion ou affiliation spirituelle qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) : _____
<p>PAGE 7 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p> <p style="text-align: center;">IDENTITÉ DE GENRE</p>	
<p><i>L'identité de genre vient de l'expérience intérieure et individuelle d'une personne. C'est le sentiment profond qu'a</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Agendre (sans genre ou identité de genre)• Androgyne (ne se conforme pas clairement aux catégories « garçons/hommes » ou « filles/femmes » établies par la société)• Bigendre (s'identifie au genre « garçons/hommes » et au genre « filles/femmes »)

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p><i>une personne d'être un garçon/homme, une fille/femme, les deux, ni l'un, ni l'autre ou d'avoir une autre identité sur le spectre du genre. L'identité de genre d'une personne peut être différente du sexe assigné à la naissance (femelle, intersexué, mâle). L'identité de genre est différente de l'orientation sexuelle et ne la détermine pas.</i></p> <p><i>La Charte canadienne des droits et libertés protège le droit de chaque personne – y compris les enfants et les jeunes – de choisir et d'exprimer sa propre identité de genre.</i></p> <p>37. Comment te décrirais-tu ? Choisis toutes les réponses qui s'appliquent à toi.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Bispirituelle (personne autochtone dont l'identité de genre comprendre à la fois un esprit masculin, féminin ou non-binaire)• En questionnement• Fille (identifié « fille » à la naissance <i>et</i> s'identifie comme étant une fille)• Fille trans (identifié « garçon » à la naissance, mais qui s'identifie comme étant une fille)• Garçon (identifié « garçon » à la naissance <i>et</i> s'identifie comme étant un garçon)• Garçon trans (identifié « fille » à la naissance, mais qui s'identifie comme étant un garçon)• Genre créatif (exprime une identité de genre autre que celle liée au sexe assigné à la naissance et qui ne se conforme pas à la binarité : « garçons/hommes » - « filles/femmes »)• Genre fluide (l'identité ou l'expression de genre peut varier de jour en jour sur le spectre du genre)• Neutrois (une identité de genre neutre)• Non-binaire (une identité de genre qui refuse de se conformer à l'idée qu'il n'existe que deux possibilités de genre : « garçons/hommes » <i>ou</i> « filles/femmes »)• Pangenre (s'identifie à de nombreux genres)• Queer (dont l'identité de genre va à l'encontre des normes binaires de la société)• Une identité de genre qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) :
<p>PAGE 8 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p>	
<p style="text-align: center;">ORIENTATION SEXUELLE</p>	
<p><i>L'orientation sexuelle représente l'attirance sexuelle que ressent une personne envers d'autres personnes.</i></p> <p>38. Quelle est ton orientation sexuelle ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• Hétérosexuel (je suis attiré.e par des personnes du sexe opposé. Par ex. : Je suis un garçon attiré par des filles ou je suis une fille attirée par des garçons)• Lesbienne (je suis une fille attirée par des filles)

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>Choisis toutes les réponses qui s'appliquent à toi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gai (je suis un garçon attiré par des garçons) • Bisexuel (je suis attiré.e par des garçons et par des filles) • En questionnement • Asexuel (je ne suis attiré.e par personne) • Pansexuel (je suis attiré.e par des personnes peu importe le sexe) • Une orientation sexuelle qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) : _____
<p>PAGE 9 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p> <p align="center">HANDICAP</p>	
<p><i>Certaines personnes s'identifient comme vivant en situation de handicap en raison d'un état de santé permanent ou à long terme qui leur rend difficile de fonctionner dans un environnement qui n'est pas totalement inclusif et accessible.</i></p> <p><i>Un handicap peut être diagnostiqué ou non. Il peut être visible ou non. Certains élèves en situation de handicap peuvent avoir un plan spécial à l'école pour les aider (un plan d'enseignement individualisé ou PEI), mais d'autres n'en ont pas.</i></p> <p>39. Te considères-tu comme une personne en situation de handicap ? (Choisis une seule réponse.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non
<p>40. Si oui, choisis toutes les réponses qui s'appliquent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aveugle ou ayant une vision partielle • Ayant une dépendance, ou plus

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Douleur (par ex. : douleurs ou inconfort chroniques causés par une maladie, une blessure ou une condition)• Handicap de mobilité• Incapacité physique• Condition chronique (par ex. : épilepsie, paralysie cérébrale, spina bifida, fibrose kystique)• Sourd.e ou malentendant.e• Trouble d'apprentissage• Trouble de développement• Trouble de la parole• Trouble du spectre de l'autisme• Trouble mental (par ex. : dépression, anxiété)• Une ou plusieurs situation(s) de handicap qui ne figure(ent) pas dans la liste fournie (précise-la)
<p>PAGE 10 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p>	
<p style="text-align: center;">STATUT AU CANADA</p>	
<p>41. Es-tu né.e au canada ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• Oui• Non
<p>42. Si non, es-tu présentement :</p>	<ul style="list-style-type: none">• un.e citoyen.ne canadien.ne• demandeur ou demandeuse d'asile• un.e étudiant.e international.e (avec un permis d'études)• un.e immigrant .e / résident.e permanent.e
<p>PAGE 11 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p>	
<p style="text-align: center;">STATUT SOCIOÉCONOMIQUE</p>	
<p><i>Dans cette section, les questions concernent les adultes responsables de toi. Les</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Mère• Père• Belle-mère• Beau-père

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p><i>questions 16 à 19 concernent un premier parent, tuteur ou tutrice (adulte 1) et les questions 20 à 23 concernent un second parent, tuteur ou tutrice (adulte 2).</i></p> <p>Parent / Tuteur/Tutrice 1</p> <p>43. Indique quel rôle joue l'adulte 1 pour toi. (Ne choisis qu'une seule réponse)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Grand-mère • Grand-père • Membre de la famille (autre) • Tuteur/Tutrice • Parent d'accueil • Ami • Une personne qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) : <hr/>
<p>44. Indique le niveau d'études le plus élevé atteint par l'adulte 1. (Ne choisis qu'une seule réponse)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fréquenté une école • École élémentaire • École secondaire • Programme d'apprenti • Collège • Université • Je ne sais pas.
<p>45. Quel est le statut d'emploi de l'adulte 1? (Choisis toutes les réponses qui s'appliquent.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi à temps partiel • Emploi à temps plein • Travail autonome (par exemple, possède sa propre entreprise) • À la recherche d'un emploi • Parent / tuteur / tutrice au foyer • À la retraite • Je ne sais pas.
<p>46. Quel est l'emploi ou l'occupation de l'adulte 1 ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • _____ • Je ne sais pas.
<p><i>Saute cette section si tu habites avec un seul parent, tuteur ou tutrice.</i></p> <p>Parent / Tuteur/Tutrice 2</p> <p>47. Indique quel rôle joue l'adulte 2 pour toi. (Ne choisis qu'une seule réponse)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mère • Père • Belle-mère • Beau-père • Grand-mère • Grand-père • Membre de la famille (autre) • Tuteur/Tutrice • Parent d'accueil

POINT NO 7.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Ami• Une personne qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) :
48. Indique le niveau d'études le plus élevé atteint par l'adulte 2. (Ne choisis qu'une seule réponse.)	<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fréquenté une école• École élémentaire• École secondaire• Programme d'apprenti• Collège• Université• Je ne sais pas.
49. Quel est le statut d'emploi de l'adulte 2? (Choisis toutes les réponses qui s'appliquent.)	<ul style="list-style-type: none">• Emploi à temps partiel• Emploi à temps plein• Travail autonome (par exemple, possède sa propre entreprise)• À la recherche d'un emploi• Parent / tuteur / tutrice au foyer• À la retraite• Je ne sais pas.
50. Quel est l'emploi ou l'occupation de l'adulte 2?	<ul style="list-style-type: none">• _____• Je ne sais pas.
51. En ce moment, avec quel(s) adulte(s) habites-tu la plupart du temps? (Ne choisis qu'une seule réponse.)	<ul style="list-style-type: none">• Deux parents• Un parent et un beau-parent• Mère• Père• Belle-mère• Beau-père• Un ou deux grand(s) parent(s)• Tuteur/tutrice• Un ou des parent(s) d'accueil• Une personne qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) :



Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones 2021-2022

La cotisation à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour la période 2021-2022 est la suivante :

- montant par conseil scolaire : 1 500 \$, et,
- montant par élève : 0,95 \$ par élève.

Celle-ci représente une augmentation de 0,05\$ par élève comparé à l'année 2020-2021. Le montant par conseil scolaire reste inchangé. L'augmentation est conforme au plan de cotisation annuelle approuvé lors de l'assemblée générale du FNCSF en d'octobre 2017.

Pour le Conseil, le montant de la cotisation annuelle à la FNCSF pour l'année scolaire 2021-2022 se chiffre à 14 153 \$.

Il est recommandé :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 intitulé « Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour 2021-2022 » soit reçu.

QUE le Conseil mandate l'administration de verser, à la FNCSF, sa cotisation pour l'année 2021-2022 au montant de 14 153 \$

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :
La directrice de l'éducation par intérim
Sylvie Longo

POINT NO 7.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Mise à jour budgétaire et dotation préliminaire 2021-2022

SITUATION ANTÉRIEURE

Le 23 avril 2021, le Conseil a approuvé les orientations budgétaires pour l'année 2021-2022 en fonction du plan stratégique et des orientations fournies par le Ministère le 26 février.

SITUATION ACTUELLE

Le 4 mai 2021, le Ministère a annoncé le financement pour l'année scolaire 2021-2022 incluant les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), les fonds pour les priorités et les partenariats (FPP), le financement des immobilisations, et le financement relié à la pandémie. Un bref sommaire des éléments importants au budget du Conseil est présenté ci-bas.

SUBVENTIONS POUR LES BESOINS DES ÉLÈVES (SBE)

Les changements les plus importants sont :

Ressources technologiques : Ajout d'un financement équivalent à 7,11\$ par élève pour le renouvellement de la technologie (Allocation : 96 326 \$).

Mesures de soutien en santé mentale : Financement pour des fins liées à la santé mentale des élèves (Allocation : 119 012 \$)

Supplément pour les immigrants récents : Financement pour minimiser l'impact sur les effectifs scolaires des fluctuations à la baisse de l'immigration. Les conseils recevront au minimum la moyenne de leur allocation au titre du Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) des quatre dernières années.

Financement de l'apprentissage en ligne : Modification de la formule de financement pour tenir compte de l'apprentissage en ligne.

Coûts de fonctionnement : Augmentation de 2% des coûts repères de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles pour contrer l'augmentation de coûts pour les services publics, les assurances et les autres coûts.

Augmentation salariale : Augmentation de 1% des salaires repères pour tenir compte des augmentations prévues dans les conventions collectives. Aucune augmentation n'est prévue pour les avantages sociaux.

POINT NO 7.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Transfert des FPP : les subventions suivantes ont été transférées vers les SBE des FPP :

- Majeure haute spécialisation (MHS).
- Programmes de développement des compétences après l'école.

Transport scolaire : gel des subventions. Ceci causera un déficit sur cette ligne budgétaire pour la première fois depuis plusieurs années. Différentes options sont envisagées pour en minimiser l'impact.

Calcul du déficit d'exercice : le ministère a modifié le calcul du déficit pour fin de conformité afin d'exclure l'impact des projets d'immobilisations financés par les réserves des conseils.

Autres changements : certaines autres modifications mineures ont été apportées au financement de même que l'ajout de rapports et de suivis devant justifier l'utilisation de certains fonds au Ministère.

FONDS POUR LES PRIORITÉS ET LES PARTENARIATS (FPP)

Les fonds pour les priorités et les partenariats annoncés sont :

Priorité clé	Objectif	Montant
Participation des parents et des collectivités	Faire participer les parents et les collectivités à l'éducation des enfants et à la prise de décisions relatives aux programmes. Les parents et les collectivités seront des partenaires essentiels dans les initiatives de l'Ontario en faveur de l'apprentissage en ligne et de l'équité.	18 200 \$
Éducation en langue française	Offrir aux élèves du système d'éducation en langue française de l'Ontario des possibilités, des soutiens adaptés et des ressources multimédias encadrés par la <i>Politique d'aménagement linguistique</i> .	10 000 \$
Mathématiques	Soutenir les élèves de l'Ontario dans l'atteinte des normes provinciales en mathématiques.	309 600 \$
Santé mentale et bien-être	Soutenir le lien essentiel entre la santé mentale, le bien-être et la réussite des élèves. Offrir également aux élèves des aides en matière de santé physique et de sécurité.	23 000 \$
Éducation de l'enfance en difficulté	Améliorer le soutien offert aux enfants et aux jeunes présentant des besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté, ainsi qu'à leurs familles et le personnel enseignant.	21 000 \$

POINT NO 7.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Priorité clé	Objectif	Montant
Fournir un soutien au système d'éducation pour en assurer l'efficacité	Apporter un soutien pour s'assurer que le système d'éducation fonctionne de manière efficace et efficiente; cela peut comprendre des engagements liés au travail, des initiatives liées à la bande passante, des gains d'efficacité administrative et des possibilités d'apprentissage professionnel pour le personnel enseignant.	45 000 \$
Total des fonds FPP		426 800 \$

FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le Ministère a annoncé le financement pour la réfection des écoles et pour l'amélioration de l'état des écoles. Le financement anticipé pour le Conseil est :

Réfection des écoles	2 924 784 \$
Amélioration de l'état des écoles	8 892 824 \$
Total	11 817 608 \$

FONDS POUR LES MESURES DE SOUTIEN APPLICABLES À LA COVID-19

Les fonds pour les priorités et les partenariats annoncés sont :

Priorité clé	Montant
<p>Soutien en personnel supplémentaire Fonds pour aider les conseils scolaires à mettre en place le personnel nécessaire pour assurer une année scolaire sécuritaire. Les conseils scolaires peuvent utiliser ce financement pour soutenir les enseignants, les éducateurs de la petite enfance, les aides-enseignants, les concierges, le soutien administratif en milieu scolaire, les directeurs et les directeurs adjoints afin de faciliter les cohortes plus petites, l'éloignement physique, le nettoyage amélioré et la prestation de l'apprentissage à distance</p>	2 347 313 \$
<p>Soutien supplémentaire au fonctionnement des écoles Fonds pour l'augmentation des coûts liés au fonctionnement des écoles en raison de la nécessité de faire fonctionner les systèmes de ventilation plus longtemps et de remplacer les filtres plus fréquemment.</p>	230 527 \$
<p>Transport Fonds pour soutenir les mesures de santé et de sécurité améliorées dans le transport des élèves pour l'année scolaire 2021-2022. Ce financement vise à soutenir des protocoles de nettoyage améliorés (p. ex., main d'oeuvre supplémentaire, désinfectants), à aider à réduire le nombre d'élèves dans les autobus scolaires pour favoriser la distanciation, et à répondre à d'autres pressions auxquelles les conseils scolaires peuvent être confrontés dans le transport des élèves en raison de la COVID-19.</p>	1 311 200 \$

POINT NO 7.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Priorité clé	Montant
Soutien à l'éducation spécialisée Fonds pour soutenir les élèves ayant des besoins d'apprentissage en éducation de l'enfance en difficulté en fournissant des ressources supplémentaires en personnel, des ressources d'apprentissage supplémentaires telles que la technologie d'assistance, des interventions pouvant être utilisées pour combler les lacunes d'apprentissage, ou des évaluations professionnelles basées sur les besoins locaux.	165 198 \$
Soutien à la santé mentale L'objectif de ce financement pour la santé mentale des élèves est de soutenir la santé mentale en milieu scolaire afin de favoriser la poursuite de l'apprentissage et le bien-être des élèves au cours de cette année scolaire, alors que commence la reprise après la pandémie.	286 810 \$
Réinsertion des élèves et soutiens dans l'évaluation de la lecture	143 896 \$
Total du financement pour les mesures de soutien applicables à la COVID-19	4 484 944 \$

De plus, le ministère permettra un déficit pouvant atteindre 2 % du budget de fonctionnement pour assurer un fonctionnement sécuritaire des écoles. Pour le Conseil, le montant se chiffre à environ 4 500 000 \$.

Si un conseil devait excéder 2 % de son allocation pour assurer le fonctionnement sécuritaire des écoles au cours des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, le ministère rembourserait le dépassement supplémentaire. Ceci pourra possiblement s'appliquer au Conseil.

En combinant l'utilisation de la réserve au financement pour les mesures de soutien applicables à la COVID-19, le conseil disposerait de 8 984 944 \$.

Par contre, le ministère demande, à l'exception des fonds de « réinsertion des élèves et soutiens dans l'évaluation de la lecture », de prévoir seulement l'utilisation de 50% de ces montants lors de la préparation du budget. Le montant disponible serait donc de 4 492 472 \$.

Ce n'est qu'à l'automne que le Ministère donnera son approbation pour l'utilisation du solde des fonds. Les critères pour justifier leur décision n'ont pas été communiqués clairement, mais sont reliés à l'état de la pandémie. Ce risque financier est considéré plus bas.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

L'administration continue d'analyser les différentes subventions de l'année et complète ses projections de revenus et dépenses pour l'année scolaire 2021-2022, incluant l'impact de COVID.

POINT NO 7.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Effectifs scolaires

Le Conseil prévoit une augmentation d'effectifs de 212 élèves, soit 1,6% comparés aux effectifs en date du 31 octobre 2020.

Palier	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Changement
Élémentaire	10 964	11 093	129
Secondaire	2 372	2 455	83
Total	13 319	13 548	212

Dotation des écoles

Pour assurer un fonctionnement sécuritaire des écoles, les mesures suivantes sont envisagées :

- Dans la mesure du possible, limiter la taille des classes Maternelle-Jardin à 25 élèves, des classes de la 1^{re} à la 3^e à 20 élèves et des classes de la 4^e à la 8^e à 25 élèves. Conserver la taille moyenne habituelle pour les écoles secondaires.
- Mettre en place les programmes ViaVirtuel et ViaCorrespondance.
- Augmenter la dotation en surveillance dans les écoles afin d'appuyer la mise en place de la distanciation sociale.
- Augmenter la dotation du personnel d'entretien pour soutenir les protocoles de nettoyage améliorés.

Le soutien à la COVID-19 est suffisant pour financer ces mesures uniquement s'il est accordé à 100%.

Il est possible de réduire, sans impact majeur, la dotation en surveillance et en entretien au cours de l'année. Cependant, une réduction de la dotation d'enseignement en cours d'année obligera une augmentation de la taille des classes et une réorganisation des classes. Ce genre de réorganisation est souvent mal perçue par les parents. La dotation requise pour assurer ces mesures justifie l'ajout potentiel de 37 postes d'enseignants.

En approuvant ces postes pour l'année complète, le Conseil risque donc de présenter un budget révisé non conforme aux obligations du ministère si le financement COVID n'est pas accordé à 100%.

Les options sont donc les suivantes :

- Prévoir des tailles des classes selon les formules de financement et utiliser le financement COVID pour augmenter la dotation d'enseignement en appui aux élèves (ex. ALF, mathématique, lecture) qui peut être plus facilement réduite en cours d'année. Cette approche a un impact sur le fonctionnement sécuritaire des écoles;
- Prévoir des classes à taille réduite et si les fonds COVID ne sont pas accordés à 100% ;

POINT NO 7.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- Demander l'approbation du Ministère pour excéder l'utilisation de la réserve permmissible au Budget révisé ;
- Si l'approbation est refusée, réorganiser les salles de classe en tout ou en partie.

Historiquement, le Conseil dégage souvent un surplus à cause de postes non comblés. Il est également possible que le Ministère accorde plus que 50% des fonds COVID. Nous suggérons donc de prévoir des classes à taille réduite et de gérer la réorganisation potentielle des classes lors de la préparation du budget révisé.

Nous proposons une dotation préliminaire comme suit. Lors de la présentation finale du budget en juin, des ajustements à la hausse ou à la baisse pourraient s'avérer nécessaires. Un sommaire de la dotation est présenté ci-bas, et une répartition par école présentée à l'annexe A.

Catégorie d'emploi	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Changement
Personnel enseignant – Présentiel	919,13	964,5	45,0
Personnel enseignant – ViaVirtuel (note 1)	76	25	(51)
Personnel enseignant – ViaCorrespondance	3	2	(1)
Total (note 2)	998,13	991,5	(7)
Direction d'école (note 3)	56	55	(1)
Direction adjoint (note 3)	17,5	18,2	0,7
Éducatrice/éducateur de la petite enfance (note 4)	91	88	(3)
Aide à l'enseignement (note 5)	192,5	200	7,5
Éducation spécialisée	64,5	65	0,5
Bibliothéconomie	40,1	39,5	(0,6)
Secrétariat (note 6)	77,5	80	2,5
Surveillance du midi (note 7)	46,2	46,2	0
Entretien (note 8)	164,9	164,9	0

Note 1 : Les résultats préliminaires du sondage sur le mode d'apprentissage 2021-2022 démontre qu'environ 450 élèves élémentaires voudront poursuivre en mode virtuel en 2021-2022.

Note 2 : Pour fin de présentation au Ministère et calcul des dépenses salariales, la dotation en enseignement sera de 973 postes, ce qui représente les 37 ETP COVID pour 50% de l'année.

Note 3 : Il est anticipé que le poste de direction pour le programme ViaVirtuel a soit converti en poste de direction adjointe à l'appui des programmes ViaVirtuel et ViaCorrespondance.

POINT NO 7.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Note 4 : Inclus 6 ETP d'éducatrice/éducateur de la petite enfance pour réduire les tailles de classes et pour le programme ViaVirtuel. Ces postes sont prévus pour 50% de l'année pour fin de présentation au Ministère et calcul du budget salarial.

Note 5 : Inclus 5 ETP « à assigner » pour rencontrer les besoins qui pourront se manifester au cours de l'année.

Note 6 : Augmentation de 2,0 ETP suite aux changements d'effectifs et 0,5 ETP en support aux programmes ViaVirtuel et ViaCorrespondance.

Note 7 : 24,4 ETP sont prévus pour supporter les mesures COVID. Ils seront budgétés pour 50% de l'année.

Note 8 : Inclus l'ajout de 6,0 concierges supplémentaires temporaires dans les écoles et l'équivalent de 10 ETP en temps supplémentaires pour supporter les mesures reliées au COVID. Ces ajouts seront budgétés à 50% de l'année.

Autres changements à la dotation

Lors du budget révisé 2020-2021, le Conseil a approuvé deux postes temporaires de techniciennes ou techniciens en informatique. Ces postes ne sont toujours pas comblés. Il est recommandé que ces deux postes soient convertis immédiatement en postes permanents pour faciliter un recrutement immédiat avant le début des projets prévus pour l'été.

Autres changements aux dépenses

Les autres changements aux dépenses planifiés sont :

- ajustements salariaux selon les conventions collectives négociées à l'échelle provinciale ;
- ajustements des budgets de secteurs pour refléter les besoins et la réalité financière du conseil ;
- augmentation des coûts de transport causés par le service accru nécessaire pour desservir les nouveaux effectifs de même que les augmentations contractuelles ;
- progression sur les grilles salariales des membres du personnel.

Tel que mentionné plus haut, le gel de la subvention transport scolaire est problématique et pourrait entraîner un déficit de l'ordre de 700 000\$ à 950 000\$. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, plusieurs élèves n'ont pas utilisé le transport scolaire, mais la flotte d'autobus n'a pas été réduite pour maximiser l'espace entre les élèves à bord. Le déficit anticipé demandera une réduction de la flotte et une augmentation du nombre d'élèves à bord ou devra être absorbé par les autres subventions. Une analyse à ce sujet est en cours. Les fonds COVID pour le transport ne permettent d'assumer que le nettoyage supplémentaire requis par la pandémie.

POINT NO 7.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Revenus

Les revenus totaux estimés de l'année se chiffrent à 245 000 000, en hausse de 0.4% par rapport au budget révisé.

Cette augmentation est attribuée à :

- l'accroissement des effectifs ;
- la diminution des subventions COVID ;
- la hausse salariale prévue dans les conventions collectives et dans les ententes ;
et
- les autres changements mineurs identifiés dans la section Subventions pour les besoins des élèves de ce rapport.

Résultats – Budget de fonctionnement anticipé

Il est prévu de maximiser l'utilisation de la réserve au maximum permis par le Ministère, soit 1% de nos revenus de fonctionnement.

Budget de fonctionnement	
Revenues	245 000 000 \$
Dépenses	247 250 000 \$
Déficit	(2 250 000) \$

CONCLUSION

Un budget conforme à la *Loi sur l'éducation* pour l'année 2021-2022 est prévu pour présentation à la rencontre du Conseil de juin.

Les analyses budgétaires préliminaires indiquent que le Conseil aura la capacité de financer les postes liés aux écoles identifiés dans le présent rapport.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 sur les « Mise à jour budgétaire et dotation préliminaire 2021-2022 » soit reçu.

QUE le Conseil approuve la réduction temporaire des tailles des classes à l'élémentaire financée par les fonds COVID reconnaissant qu'une réorganisation potentielle des classes pourrait être nécessaire si ces fonds sont insuffisants lors de leur réévaluation à l'automne par le Ministère.

POINT NO 7.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

QUE le Conseil approuve la dotation des écoles et l'ajout de deux postes de technicienne ou technicien informatique pour l'année scolaire 2021-2022 telle que présentées dans le présent rapport.

Préparé par :

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :

La directrice de l'éducation par intérim
Sylvie Longo

**Effectifs scolaires et dotation du personnel
Palier élémentaire
Budget 2021-2022**

	Effectifs Budget 20-21	Effectifs Budget révisé 20-21	Effectifs Budget 21-22	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Aide enseignement (EED)	Éducation petite enfance	Bibliothéconomie	Personnel d'entretien	Secrétariat	Surveillance du midi
Dufferin Peel												
Carrefour des jeunes	437	407	410	1,00	0,50	25,00	7,50	3,00	1,00	4,00	2,00	1,99
Horizon Jeunesse	179	213	209	1,00		15,00	4,00	2,00	0,60	1,75	1,00	0,58
Jeunes sans frontières 7-8	236	220	242			14,50	3,00					1,72
Le Flambeau	340	360	379	1,00	0,50	22,50	7,00	4,00	1,00	3,50	2,00	1,71
Quatre-Rivières	180	178	170	1,00		11,00	2,50	1,00	0,40	2,50	1,00	0,29
Durham												
Antonine-Maillet	183	217	214	1,00		13,50	2,00	1,00	0,60	2,00	1,00	0,43
Ronald-Marion élém.	357	366	358	1,00	0,50	22,00	7,50	3,00	1,00		2,00	0,85
Ronald-Marion 7-8	114	123	148			8,50	3,50					1,44
Viola-Léger	57	83	87	1,00		7,00	2,00		0,20	2,00	1,00	0,14
Grand Toronto												
Alexandre-Dumas	214	193	196	1,00		13,00	6,00	2,00	0,40	2,00	1,00	1,14
Charles-Sauriol	434	425	446	1,00	0,50	27,50	4,00	5,00	1,00	5,00	2,00	2,14
Collège français 7-8	142	152	181			10,00	2,00					1,29
Étienne-Brûlé 7-8	101	123	133			7,50	3,00					1,29
Félix-Leclerc	168	171	151	1,00		10,50	4,00		0,40	1,88	1,00	0,29
Gabrielle-Roy	315	297	290	1,00	0,50	17,00	5,00	3,00	0,80	4,13	1,50	1,14
Jeanne-Lajoie	403	432	435	1,00	0,50	27,50	13,00	4,00	1,00	4,50	2,00	2,57
La Mosaique	533	513	510	1,00	1,00	31,00	10,00	5,00	1,00	6,00	2,50	2,29
Laure-Rièse	277	264	257	1,00		17,00	6,00	2,00	0,80	3,00	1,50	0,86
Mathieu-da-Costa	177	160	149	1,00		10,50	4,50	1,00	0,40	1,75	1,00	0,43
Micheline-Saint-Cyr	144	139	153	1,00		10,00	3,50	2,00	0,40	1,75	1,00	0,29
Paul-Demers	180	182	191	1,00		11,00	2,00	2,00	0,40	1,63	1,00	0,58
Pierre-Elliott-Trudeau	409	402	392	1,00	0,50	23,50	6,00	4,00	1,00	3,50	2,00	1,42
Toronto Ouest 7-8	142	142	159			10,00	2,50					1,15
Guelph												
L'Odyssée	137	146	146	1,00		10,00	4,00	2,00	0,40	1,75	1,00	0,58
Halton												
Du Chêne	199	198	216	1,00		14,50	3,00	1,00	0,60	2,00	1,00	0,72
Dyane-Adam	94	107	115	1,00		8,50	5,00	1,00	0,40	3,00	1,00	0,14
Gaétan-Gervais 7-8	87	117	132			7,50	3,00					1,14
Patricia-Picknell	147	123	107	1,00		7,50	3,00	1,00	0,40	1,63	1,00	0,29
Renaissance	250	241	237	1,00		14,50	2,00	2,00	0,60	2,00	1,00	0,43
Hamilton												
Georges-P. -Vanier 7-8	64	66	71			4,50	1,00					1,14
Pavillon de la jeunesse	300	287	283	1,00	0,50	18,00	5,00	4,00	0,80	2,50	1,50	0,43
Lambton/Kent												
Franco-Jeunesse 7-8	41	39	38			3,25						0,14
Les Rapides	157	155	159	1,00		11,00	2,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
London												
Gabriel-Dumont 7-8	191	180	182			10,00	2,00					1,15
La Pommeraie	321	331	352	1,00	0,50	20,50	6,00	4,00	1,00	3,50	2,00	1,14
La Tamise	270	275	263	1,00		15,50	6,00	1,00	0,80	3,38	1,50	0,86
Marie-Curie	285	281	281	1,00		18,00	6,00	3,00	0,80	2,50	1,50	0,86
Niagara												
Franco-Niagara élém.	78	73	64		1,00	6,00	2,00	1,00	0,20		0,50	0,14
Franco-Niagara 7-8	65	69	70			4,50	1,00					0,14
LaMarsh	204	196	208	1,00		14,50	6,00	2,00	0,60	2,50	1,00	0,72
L'Héritage	156	152	152	1,00		11,00	7,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,72
Nouvel Horizon	163	148	148	1,00		10,00	3,00	1,00	0,40	1,75	1,00	0,29
Simcoe												
La Pinède	104	112	105	1,00		7,50	3,00	1,00	0,40	1,50	1,00	0,29
La Source	287	302	288	1,00	0,50	21,00	12,00	2,00	0,80	3,00	1,50	1,14
Le Caron 7-8	62	61	59			3,50	2,00					1,00
Roméo-Dallaire 7-8	122	114	127			7,50	2,00					1,15
Saint-Joseph	222	223	227	1,00		14,50	4,00	3,00	0,60	1,75	1,00	0,43
Waterloo												
David-Saint-Jacques 7-8	67	65	60			4,50						0,14
L'Harmonie	341	328	331	1,00	0,50	21,00	6,00	3,00	1,00	2,63	1,50	0,71
Windsor												
Lamothe-Cadillac 7-8	67	67	87			6,00	1,00					1,28
L'Envolée	210	209	192	1,00		13,00	2,00	2,00	0,40	3,50	1,00	0,43
Louise-Charron	111	125	126	1,00		10,50	1,00	1,00	0,40	1,88	1,00	0,29
York												
Chantal-Benoit	36	52	62	1,00		6,00	1,00	2,00	0,20	1,50	1,00	0,14
La Fontaine	140	141	140	1,00		10,00	1,00	2,00	0,40	2,00	1,00	0,43
La Moraine	166	160	156	1,00		10,50	1,00	1,00	0,40		1,00	0,43
Norval-Morrisseau 7-8	70	59	49			3,25	1,50					1,00
Autres												
PPEEC: Programme de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires						4,00	6,00					
Accompagnement						8,00						
Personnel à assigner COVID						10,00				10,00		
Personnel à assigner							5,00					
ViaCorrespondance						2,00						
ViaVirtuel					1,00	25,00		2,00			0,50	
Total général	10936	10964	11093	40,00	8,50	762,00	226,00	88,00	24,80	109,13	53,00	46,20



**Effectifs scolaires et dotation du personnel
Palier secondaire
Budget 2021-2022**

	Effectifs Budget 20-21	Effectifs Budget révisé 20-21	Effectifs Budget 21-22	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Aide enseignement (EED)	Bibliothéconomie	Personnel d'entretien	Secrétariat
Dufferin Peel										
Jeunes sans frontières	425	428	431	1,00	1,67	27,17	4,00	1,50	5,00	3,00
Durham										
Ronald-Marion sec.	169	176	196	1,00	0,67	16,83	3,00	1,00	5,75	2,00
Grand Toronto										
Collège français	194	199	212	1,00	1,00	17,00	3,00	1,00	3,00	2,00
Étienne-Brûlé	247	261	234	1,00	1,00	20,00	8,00	1,00	3,75	2,00
Toronto Ouest	211	195	196	1,00	1,00	18,17	1,00	1,00	3,50	2,00
Halton										
Gaétan-Gervais	135	127	144	1,00	0,67	15,17	1,00	1,00	2,63	2,00
Hamilton										
Georges-P. -Vanier	95	108	104	1,00	0,33	13,00	2,00	1,00	2,88	1,50
Lambton/Kent										
Franco-Jeunesse	48	44	42	1,00		7,33	1,00	0,40	1,00	1,00
London										
Gabriel-Dumont	241	244	249	1,00	1,00	18,00	2,00	1,00	3,63	2,50
Niagara										
Franco-Niagara	72	71	82	1,00	0,33	11,67	2,00	0,80	3,63	1,50
Simcoe										
Le Caron	118	113	105	1,00	0,33	11,17	2,00	1,00	2,50	1,50
Roméo-Dallaire	154	164	183	1,00	0,67	16,17	4,00	1,00	3,00	2,00
Waterloo										
David-Saint-Jacques	14	12	42	1,00		4,50	1,00	1,00	1,50	1,00
Windsor										
Lamothe-Cadillac	133	135	137	1,00	0,67	15,33	2,00	1,00	2,50	1,50
York										
Norval-Morrisseau	94	95	98	1,00	0,33	12,00	3,00	1,00	2,50	1,50
Autres										
PPEEC: Programme de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires						1,00				
Accompagnement						4,00				
Bureau administratif de Welland									1,00	
Siège social (Toronto)									1,00	
Centre de formation									1,00	
Chargés entretien									2,00	
Cours en ligne						1,00				
Concierges régionale									4,00	
Total général	2350	2372	2455	15,00	9,67	229,51	39,00	14,70	55,75	27,00

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique n° 2,08 – Utilisation de la carte de crédit professionnelle

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° 2,08 – Utilisation de la carte de crédit professionnelle* a été revue.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'Annexe A la version revue de la *Politique n° 2,08 – Utilisation de la carte de crédit professionnelle* qui inclut des changements. Afin de faciliter la lecture, une version sans l'identification des changements est fournie à l'Annexe B.

À titre d'information, la Directive administrative *n° 2,08 – Utilisation de la carte de crédit professionnelle* révisé se retrouve à l'Annexe C, ainsi que la version sans l'identification des changements à l'Annexe D.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 portant sur la *Politique n° 2,08 – Utilisation de la carte de crédit professionnelle* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 2,08 – Utilisation de la carte de crédit professionnelle* telle que présentée.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :
La directrice de l'éducation par intérim
Sylvie Longo

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Annexe A



Politique n° 2,08

UTILISATION DE LA CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Entrée en vigueur le 3 mars 2007

Révisé le 29 septembre 2012

Révisé le 12 mai 2017

Révisé le XX 2021

Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (Conseil) se doit de s'assurer que les contrôles appropriés sont mis en place pour veiller à la bonne gestion des fonds qui lui sont alloués par le ministère de l'Éducation.

Le Conseil peut assigner une carte de crédit professionnelle à certains membres du personnel leur permettant d'effectuer, dans le contexte de leurs fonctions, certains achats d'articles et de services. Cette carte peut être aussi utilisée pour les dépenses de déplacement.

Ce système d'achat permet aux écoles et aux différents secteurs du Conseil de bénéficier d'un processus simple, rapide et efficace pour les achats de faibles valeurs et pour les déplacements.

1. ASSIGNATION DE LA CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

1.1 La carte de crédit professionnelle sera émise par une institution financière retenue par le Conseil.

1.2 La carte de crédit professionnelle est émise au nom du membre du personnel.

~~1.1 au nom du membre du personnel.~~

1.3 Toute émission de carte doit être approuvée par la supervision immédiate et la surintendance des affaires ou sa ou son délégué

~~1.21.4 Avec toute émission de carte doit être approuvée par la supervision immédiate et la surintendance des affaires ou sa ou son délégué. L'approbation de la supervision immédiate et de la surintendance des affaires ou sa ou son délégué, une carte de crédit professionnelle est émise pour un membre du personnel qui est appelé à se déplacer souvent pour exercer ses fonctions ou pour un membre du personnel qui est régulièrement appelé à faire des achats de faibles valeurs.~~

~~1.31.5 Le membre du personnel doit signer le contrat de carte de crédit professionnelle pour attester qu'il respectera les politiques, les directives administratives et les procédures du Conseil et qu'il en assume la responsabilité. Avant de recevoir la carte de crédit professionnelle, le membre du personnel doit signer le contrat de carte de crédit professionnelle pour attester qu'il respectera les politiques, les directives administratives et les procédures du Conseil et qu'il en assume la responsabilité.~~

2. AUTORISATION

2.1 Les limites mensuelles sont établies par la surintendance des affaires. Ces limites sont revues annuellement et selon les circonstances, au besoin.

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ADMINISTRATION

Politique n° 2,08

UTILISATION DE LA CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Page 2 de 2

~~2.2~~ La carte de crédit professionnelle ne doit pas être utilisée pour :

[▲]
~~2.2.1~~ avance de fonds;

~~2.2.2~~ dépenses personnelles;

~~2.2.3~~ achats non autorisés tel que décrit dans la politique et la directive administrative 4.30 - Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions; et

~~2.2.4~~ achats fractionnés afin de contourner la limite par transaction de la carte ou d'effectuer des achats répétés planifiés

~~2.2.3~~ La politique et la directive administrative 2,01 – Approvisionnement s'appliquent. L'exception des frais de voyage et des frais d'inscription, la valeur d'un achat permise sur la carte de crédit professionnelle ne doit pas dépasser la limite fixée par les directives administratives. Les achats dépassant la limite doivent être effectués par bon de commande.

[▲]
~~2.4~~ La valeur d'un achat ne doit pas dépasser la limite fixée par les directives administratives à l'exception de frais de déplacements ou d'inscription.

[▲]
~~2.2.5~~ Les achats dépassant les limites fixées doivent être effectués par bon de commande. est interdit de se servir de la carte de crédit professionnelle dans le but de fractionner des achats afin de contourner la limite par transaction de la carte ou d'effectuer des achats répétés planifiés.

~~2.4~~ Il est interdit d'effectuer des avances de fonds avec la carte de crédit professionnelle.

~~2.5~~ Aucune dépense personnelle ne doit être imputée sur la carte de crédit professionnelle.

~~2.6~~ La carte de crédit professionnelle ne doit pas être utilisée pour contourner les procédures normales d'approvisionnement de la politique d'approvisionnement 2,01.

~~2.7~~ La carte de crédit professionnelle ne doit pas être utilisée pour les achats non autorisés tels que définis aux directives administratives attenantes.

RÉFÉRENCES

Politique et directives administratives 2,01 Approvisionnement

Politique et directives administratives 4,30 Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions

Directives sur les dépenses du secteur parapublic, avril 2011

UTILISATION DE LA CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Entrée en vigueur le 3 mars 2007

Révisé le 29 septembre 2012

Révisé le 12 mai 2017

Révisé le XX 2021

Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (Conseil) se doit de s'assurer que les contrôles appropriés sont mis en place pour veiller à la bonne gestion des fonds qui lui sont alloués par le ministère de l'Éducation.

Le Conseil peut assigner une carte de crédit professionnelle à certains membres du personnel leur permettant d'effectuer, dans le contexte de leurs fonctions, certains achats d'articles et de services. Cette carte peut être aussi utilisée pour les dépenses de déplacement.

Ce système d'achat permet aux écoles et aux différents secteurs du Conseil de bénéficier d'un processus simple, rapide et efficace pour les achats de faibles valeurs et pour les déplacements.

1. **ASSIGNATION DE LA CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE**

- 1.1 La carte de crédit professionnelle sera émise par une institution financière retenue par le Conseil.
- 1.2 La carte de crédit professionnelle est émise au nom du membre du personnel.
- 1.3 Toute émission de carte doit être approuvée par la supervision immédiate et la surintendance des affaires ou sa ou son délégué
- 1.4 Toute émission de carte doit être approuvée par la supervision immédiate et la surintendance des affaires ou sa ou son délégué .
- 1.5 Le membre du personnel doit signer le contrat de carte de crédit professionnelle pour attester qu'il respectera les politiques, les directives administratives et les procédures du Conseil et qu'il en assume la responsabilité.

2. **AUTORISATION**

- 2.1 Les limites mensuelles sont établies par la surintendance des affaires. Ces limites sont revues annuellement et selon les circonstances, au besoin.
- 2.2 La carte de crédit professionnelle ne doit pas être utilisée pour :
 - 2.2.1 avance de fonds;
 - 2.2.2 dépenses personnelles;
 - 2.2.3 achats non autorisés tel que décrit dans la politique et la directive administrative 4.30 - Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions; et

UTILISATION DE LA CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

-
- 2.2.4 achats fractionnés afin de contourner la limite par transaction de la carte ou d'effectuer des achats répétés planifiés
 - 2.3 La politique et la directive administrative 2,01 – Approvisionnement s'appliquent.
 - 2.4 La valeur d'un achat ne doit pas dépasser la limite fixée par les directives administratives à l'exception de frais de déplacements ou d'inscription.
 - 2.5 Les achats dépassant les limites fixées doivent être effectués par bon de commande.

RÉFÉRENCES

Politique et directives administratives 2,01 Approvisionnement
Politique et directives administratives 4,30 Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions
Directives sur les dépenses du secteur parapublic, avril 2011

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Directives administratives n° 2,08

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Approuvées et en vigueur le 14 septembre 1998

Révisées le 29 septembre 2012

Révisées le 12 mai 2017

Révisée le xx 2021

Prochaine révision en 20204-20245

Page 1 de 9

1. PRÉAMBULE

~~Les membres du personnel autorisés peuvent effectuer dans le contexte de leurs fonctions~~
~~e~~Certains achats d'articles et de services ~~peuvent être effectués avec~~ par l'entremise d'une carte de crédit professionnelle ~~(la carte) de VISA-Desjardins. Ces cartes sont émises par une institution financière (Institution émettrice) pour donner suite à une entente avec le Conseil.~~
Ce système d'achat permet aux écoles et aux différents secteurs du Conseil de bénéficier d'un processus simple, rapide et efficace pour les achats, de réduire le nombre de commandes, de factures et de paiements effectués par le Conseil. ~~seolaire Viamonde (le Conseil).~~ D'autre part, ce système permet aux fournisseurs d'émettre moins de factures et conséquemment, d'être payés plus rapidement.

2. FORMULAIRES

Les formulaires disponibles sont les suivants :

- a. Carte de crédit professionnelle – Émission ou changement (2031-12)
- b. Carte de crédit professionnelle – Contrat (2031-11)
- c. Carte de crédit professionnelle – Confirmation de réception (2031-20)

3. INFORMATION GÉNÉRALE

Le programme de cartes ~~de crédit professionnelle~~ est administré par le Secteur des affaires.

- a. La direction des services administratifs ou sa déléguée ou son délégué
 - i. assume la responsabilité de la mise en œuvre et de l'application de cette politique.
- b. L'analyste financière ou l'analyste financier :
 - i. gère l'émission des cartes par l'institution émettrice;
 - ii. distribue les cartes et les relevés mensuels de transactions;
 - iii. modifie les limites de crédit sur approbation de la surintendance des affaires ou de sa déléguée ou de son délégué;
 - iv. aide les titulaires de cartes à résoudre les différends au besoin;
 - v. annule les cartes de crédit professionnelles lors des cessations d'emploi;
 - vi. conserve le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Contrat » signé par le membre du personnel;
- c. Le ou la titulaire de carte
 - i. assume l'entière responsabilité quant à son utilisation (incluant sa sécurité) et ne peut permettre son utilisation par une autre personne;
 - ii. respecte les politiques et les directives administratives du Conseil touchant les achats;
 - iii. établit un numéro d'identification personnel (NIP) confidentiel;

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,08

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Page 2 de 9

- iv. s'assure que la carte, le relevé mensuel et tout autre document sur lequel est inscrit le numéro de la carte sont conservés dans un endroit sécuritaire dont l'accès est contrôlé;
- v. avise immédiatement l'institution émettrice et l'analyste financière ou l'analyste financier de vol ou de perte de sa carte;
- vi. informe l'analyste financière ou l'analyste financier de tout changement de ses renseignements personnels tels que nom, lieu de travail (adresse) et poste en remplissant le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Émission ou changement (2031-12) »;
- vii. soumet mensuellement ses dépenses encourues dans un délai de 3 mois via le système de réclamation des dépenses d'emploi, incluant une copie du relevé et des pièces justificatives (reçus de caisse, notes de crédit, preuves d'achat, etc.) des achats effectués. Toute transaction sans pièces justificatives devra être remboursée au Conseil;
- viii. joint l'approbation de la ou du responsable budgétaire lorsqu'une dépense doit être imputée à un compte budgétaire autre que celui de la ou du titulaire;
- ix. coupe la carte en deux et la retourne à sa supervision en cas d'annulation ou de cessation d'emploi;
- x. règle tout différend quant aux transactions effectuées;
- xi. s'assure que les livraisons reflètent fidèlement les achats effectués.

d. Le service de la comptabilité :

- i. s'assure de recevoir mensuellement les registres de carte; ii. valide et comptabilise les transactions effectuées;
- iii. vérifie que l'utilisation des cartes respecte les directives administratives du programme des cartes de crédit professionnelles et de la politique d'approvisionnement;
- iv. identifie les biens et les services exclus et communique ces renseignements aux titulaires de carte;
- v. fait le suivi sur la soumission des rapports de dépenses;
- vi. effectue le paiement à l'institution émettrice avant la date d'échéance.

4. DEMANDE DE CARTE

- a. La supervision du membre du personnel
 - i. Rempli et approuve le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Émission ou changement (2031-12) »;
 - ii. Transmet celui-ci à l'analyste financière ou l'analyste financier.
- b. L'analyste financière ou l'analyste financier
 - i. Obtient l'approbation pour l'émission d'une carte.
 - ii. Obtient le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Contrat » signé du membre du personnel.
 - iii. Obtient une carte de l'institution émettrice. iv. Remet la carte au membre du personnel.
- c. Membre du personnel
 - i. Confirme réception de la carte en signant le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Confirmation de réception » et le retourne au Services des

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,08

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Page 3 de 9

- finances.
ii. Signe la carte et initialise le NIP selon les instructions de l'institution émettrice.

5. ACHATS

Tout achat doit être justifié par un reçu comprenant le numéro de TVH du fournisseur. Le ou la titulaire doit aviser le fournisseur que la livraison de biens ou de services doit être faite à l'attention de celle-ci ou de celui-ci.

Tout achat doit être conforme à la politique et directive 2,01 - Approvisionnement

La coordonnatrice ou le coordonnateur des cartes de crédit professionnelles du Conseil est la personne dans le poste d'analyste financier.

L'analyste financière ou l'analyste financier a la responsabilité de maintenir une liste maitresse des cartes émises. Cette liste doit indiquer :-

- a. la limite de crédit mensuelle pour chaque titulaire d'une carte de crédit professionnelle;
- b. la limite de crédit par transaction.

La personne dans le poste d'analyste financier prend les mesures nécessaires pour distribuer les cartes d'achat, maintenir le contrôle de l'inventaire des cartes, de leur utilisation et des suivis.

La ou le titulaire de carte de crédit professionnelle communique directement avec VISA Desjardins seulement en cas de perte ou de vol de sa carte ou pour attester des transactions frauduleuses.

6.4. — RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

La carte ~~de crédit professionnelle~~ ne ~~doit~~**peut PAS** être utilisée ~~pour régler dans les situations suivantes~~:-

- a. ~~pour payer une facture d'un repas si celle-ci inclu~~ant des boissons alcoolisées;
- b. ~~pour payer pour~~ un produit ou service lorsqu'un contrat ou une entente existe déjà;
- c. ~~certaines achats pour les écoles apparaissant dans pour des paiements qui ne sont pas permis selon le Tableau de méthode de paiement (2042-42) (Section Demande d'achat – Achat de biens et services – Cyber@min;~~
- d. ~~pour~~ des achats personnels, y compris les dépenses pour l'automobile;
- e. ~~du matériel et de l'pour l'achat de pièces périphériques pour ordinateurs ou pour~~ équipement informatique (à l'exception du personnel des Services informatiques);

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,08

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Page 4 de 9

- f. ~~un abonnement ou achat récurrent sans autorisation préalable de sa supervision; pour payer pour un produit ou un service lorsque le prix d'achat du produit est supérieur à la limite de crédit permise par achat;~~
- g. ~~pour payer pour~~ un produit ou un service lorsqu'une soumission ou une demande de prix est requise conformément à la politique et aux directives administratives d'approvisionnement du Conseil; ou
- h. ~~pour obtenir~~ une avance de fonds. ~~ou;~~
- h. ~~pour payer des factures d'autoroute 407.~~

7. ANNULATION ou SUSPENSION D'UNE CARTE

Une carte peut être annulée en tout temps par la direction d'école, la superviseure ou le superviseur immédiat, la surintendance ou la direction du secteur, l'analyste financière ou l'analyste financier, la direction des services administratifs, la surintendance des affaires ou la direction de l'éducation.

La supervision du membre du personnel doit informer l'analyste financière ou l'analyste financier en cas de cessation d'emploi ou de congé de la ou du titulaire de carte.

8. CHANGEMENT DE SITE

En cas de changement, la ou le titulaire d'une carte doit aviser l'analyste financière ou l'analyste financier qui fera les changements requis auprès de l'institution émettrice.

5. COMPTABILISATION DES TRANSACTIONS

~~Pour s'assurer que l'information financière et budgétaire est à jour, toutes les charges encourues seront comptabilisées à une nature comptable par défaut. Sur réception du registre de carte de crédit professionnelle concilié, les dépenses sont imputées aux comptes appropriés de l'école, du secteur ou du service.~~

6. RESPONSABILITÉS

~~La direction des services administratifs ou sa déléguée ou son délégué assume la responsabilité de la mise en œuvre et de l'application de cette politique.~~

~~6.2 La ou le titulaire de la carte de crédit professionnelle doit :~~

- ~~a. assumer l'entière responsabilité quant à son utilisation (incluant sa sécurité) et ne peut permettre son utilisation par une autre personne;~~
- ~~b. respecter les politiques et les directives administratives du Conseil en ce qui concerne les achats;~~

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,08

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Page 5 de 9

- ~~e. remettre le formulaire « Carte de crédit professionnelle — Contrat » dûment signé à l'analyste financière ou l'analyste financier;~~
- ~~d. établir un numéro d'identification personnel (NIP) pour l'utilisation de la carte et garder ce numéro confidentiel;~~
- ~~e. s'assurer que la carte de crédit professionnelle, le relevé mensuel et tout autre document sur lequel est inscrit le numéro de la carte soient conservés dans un endroit sécuritaire dont l'accès est contrôlé;~~
- ~~f. aviser immédiatement VISA Desjardins et l'analyste financière ou l'analyste financier de tout vol ou de toute perte d'une carte (le numéro de téléphone est indiqué à l'arrière de la carte de crédit professionnelle);~~
- ~~g. informer l'analyste financière ou l'analyste financier de tout changement au sujet de ses renseignements personnels tels que son nom, son lieu de travail (adresse) et son poste en remplissant le formulaire « Carte de crédit professionnelle — Émission ou changement (2031-12) »;~~
- ~~h. remplir, sur une base mensuelle, le formulaire « Carte de crédit professionnelle — Registre » et le soumettre avec la réclamation mensuelle de dépenses dans le but de justifier et codifier la liste de tous les achats effectués avec la carte de crédit professionnelle. Le relevé de Visa Desjardins doit être inclus avec la réclamation.~~
- ~~i. joindre au registre toutes les pièces justificatives (reçus de caisse, notes de crédit, preuves d'achat, etc.) des achats effectués. Toute transaction sans pièces justificatives devra être remboursée au Conseil.~~
- ~~j. joindre l'approbation de la ou du responsable budgétaire lorsqu'une dépense doit être imputée à un compte budgétaire autre que celle autorisée au titulaire.~~
- ~~k. couper la carte de crédit professionnelle en deux et la retourner à sa superviseure ou son superviseur lors de l'annulation d'une carte ou lors de la cessation de son emploi;~~
- ~~l. régler tout différend (produits, coût de la transaction, etc.) directement avec le fournisseur et au besoin avec VISA Desjardins. Informer l'analyste financière ou l'analyste financier en remplissant le formulaire « Carte de crédit professionnelle — Émission ou changement (2031-12) ». Voir section 12 — Différends.~~
- ~~m. s'assurer que les livraisons reflètent fidèlement les achats effectués. Pour les commandes effectuées par téléphone, la ou le titulaire de la carte doit exiger que le fournisseur joigne une copie du reçu avec la marchandise livrée.~~

~~6.3 Le service de la comptabilité doit :~~

- ~~a. s'assurer de recevoir mensuellement les registres de la carte de crédit professionnelle de tous les titulaires;~~

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,08

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Page 6 de 9

- ~~b. comptabiliser les registres d'achat le plus rapidement possible au compte budgétaire approprié pour tenir à jour les budgets des services et des écoles;~~
- ~~c. vérifier que l'utilisation des cartes respecte les directives administratives du programme des cartes de crédit professionnelles et de la politique d'approvisionnement et apporter les mesures correctives qui s'imposent;~~
- ~~d. effectuer le paiement à VISA Desjardins avant la date d'échéance, afin d'éviter les frais d'intérêts;~~
- ~~e. s'assurer que toute l'information requise soit disponible pour le rabais de la TVH, ainsi que tout autre remboursement.~~

~~6.4 L'analyste financière ou l'analyste financier doit :~~

- ~~a. transmettre ou communiquer tous les renseignements ou documents requis à VISA Desjardins dans les délais prescrits;~~
- ~~b. veiller à la distribution des cartes de crédit professionnelles et des relevés mensuels de transactions;~~
- ~~c. revoir régulièrement les limites des transactions et effectuer avec l'approbation de la surintendance des affaires ou sa déléguée ou son délégué, les changements qui s'imposent, le cas échéant;~~
- ~~d. donner suite aux formulaires « Carte de crédit professionnelle — Émission ou changement (2031-12) »;~~
- ~~e. compiler et faire rapport des données et des renseignements pertinents, à la direction des services administratifs, à la surintendance des affaires, et le cas échéant, à la direction de l'éducation ou à la surintendance de l'éducation, à la direction du secteur ou à la direction d'école;~~
- ~~f. identifier les biens et les services exclus et communiquer ces renseignements aux titulaires de carte de crédit professionnelle;~~
- ~~g. aider les titulaires de cartes de crédit professionnelles à résoudre les différends au besoin;~~
- ~~h. assurer l'annulation des cartes de crédit professionnelles lors des cessations d'emploi;~~
- ~~i. conserver le formulaire « Carte de crédit professionnelle — Contrat » signé par le membre du personnel;~~

~~7. DEMANDE ET OBTENTION DE LA CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE~~

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

- ~~a. La supervision du membre du personnel doit remplir et approuver le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Émission ou changement (2031-12) » du programme de carte de crédit professionnelle du Conseil.~~
- ~~b. Le formulaire dûment rempli est acheminé à l'analyste financière ou l'analyste financier pour vérification.~~
- ~~c. Si approuvé, l'analyste financière ou l'analyste financier communiquera l'information à VISA Desjardins pour obtenir la carte de crédit professionnelle.~~
- ~~d. Le membre du personnel doit obligatoirement lire et signer le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Contrat » avant de recevoir une carte. Ce contrat est conservé aux dossiers des Services des finances. Le membre du personnel doit en conserver une copie pour son dossier.~~
- ~~e. La carte de crédit professionnelle est distribuée par l'analyste financière ou l'analyste financier uniquement à la suite de la réception du contrat signé.~~
- ~~f. Le membre du personnel doit signer le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Confirmation de réception » lors de la réception de la carte, numériser le formulaire et l'envoyer aux Services des finances.~~
- ~~g. Dès réception de la carte de crédit professionnelle, le membre du personnel doit signer la carte et initialiser le NIP en suivant les instructions de VISA Desjardins.~~

8. ACHATS

- ~~a. Avant de faire un achat, la ou le titulaire doit informer le fournisseur qu'elle ou il utilisera sa carte de crédit professionnelle du Conseil.~~
- ~~b. La ou le titulaire doit s'assurer que le fournisseur lui remet un reçu.~~
- ~~c. Le montant de la TVH et le numéro du fournisseur pour la TVH doivent figurer sur les reçus de caisse.~~
- ~~d. La ou le titulaire doit aviser le fournisseur que la livraison de biens ou de services doit être faite à l'attention de celle-ci ou de celui-ci.~~

9. PROBLÈME D'AUTORISATION

- ~~a. Demander au fournisseur qu'il communique avec le Service à la clientèle chez VISA Desjardins au numéro 1 800 qui figure au verso de la carte du titulaire.~~
- ~~b. Si la compagnie VISA refuse la transaction à cause de restrictions sur la carte, la ou le titulaire de la carte doit communiquer avec l'analyste financière ou l'analyste financier.~~



ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,08

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Page 8 de 9

10. ANNULATION D'UNE CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Lorsque la ou le titulaire désire annuler sa carte de crédit professionnelle, elle ou il doit remplir le formulaire « Carte de crédit professionnelle — Demande de changement » et le retourner avec la carte de crédit professionnelle coupée en deux à sa superviseure ou son superviseur. La ou le superviseur la retourne à l'analyste financière ou l'analyste financier.

Une carte peut être annulée en tout temps par la direction d'école, la superviseure ou le superviseur immédiat, la surintendance ou la direction du secteur, l'analyste financière ou l'analyste financier, la direction des services administratifs, la surintendance des affaires ou la direction de l'éducation.

La supervision du membre du personnel doit informer l'analyste financière ou l'analyste financier de toute cessation d'emploi d'un membre du personnel qui détient une carte de crédit professionnel. Dans le cas du transfert d'un membre du personnel d'un lieu de travail à un autre, la ou le titulaire d'une carte doit remplir le formulaire « Carte de crédit professionnelle Émission ou changement (2031-12) » et doit faire approuver les changements par sa superviseure ou son superviseur immédiat. Elle ou il doit faire parvenir le formulaire à l'analyste financière ou l'analyste financier qui ensuite communique les renseignements à VISA-Desjardins.

11. CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE VOLÉE OU PERDUE

La ou le titulaire d'une carte doit aviser immédiatement VISA-Desjardins au numéro 1-800-361-8690 et l'analyste financière ou l'analyste financier de toute carte volée ou perdue. Le service VISA-Desjardins est en service 24 heures par jour.

12. DIFFÉRENDS (Transactions frauduleuses ou erronées)

Les transactions reportées sur un au relevé mensuel qui ne reflètent pas fidèlement les achats effectués (par exemple : produit, coût de la transaction, fraudes etc.) sont réputées constituer un différend. Le ou la titulaire doit tenter de résoudre immédiatement tout différend directement en communiquant avec le fournisseur.

Si le problème persiste toujours ou en cas de fraude, elle ou il doit aviser l'institution émettrice immédiatement en respectant les délais de l'institution émettrice. Si la transaction n'est pas annulée, la et le titulaire de la carte sera tenu responsable de la transaction.

La et le titulaire de la carte doit également aviser l'analyste financière ou l'analyste financier.

La ou le titulaire de la carte doit aviser l'analyste financière ou l'analyste financier dans un délai de cinq jours ouvrables en remplissant le formulaire « Carte de crédit professionnelle — Demande de changement ». Elle ou il doit en premier lieu essayer de résoudre le différend directement avec le fournisseur. Si le problème persiste toujours, elle ou il doit communiquer avec VISA-Desjardins afin d'identifier la transaction frauduleuse et enclencher le processus de vérification de fraude VISA-Desjardins. À la suite du processus de vérification de fraude de VISA-Desjardins, Visa-Desjardins remboursera la valeur de la

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,08

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Page 9 de 9

~~transaction. Si VISA Desjardins juge que la transaction n'est pas frauduleuse, la ou le titulaire de la carte de crédit professionnelle sera entièrement responsable de la transaction.~~

~~La ou le titulaire doit en tout temps garder l'analyste financière ou l'analyste financier informé des étapes encourues pour régler le différend.~~

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Approuvées et en vigueur le 14 septembre 1998

Révisé le 29 septembre 2012

Révisée le 12 mai 2017

Révisée le xx 2021

Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 4

1. PRÉAMBULE

Certains achats d'articles et de services peuvent être effectués avec une carte de crédit professionnelle (la carte). Ces cartes sont émises par une institution financière (Institution émettrice) pour donner suite à une entente avec le Conseil. Ce système d'achat permet aux écoles et aux différents secteurs du Conseil de bénéficier d'un processus simple, rapide et efficace pour les achats, de réduire le nombre de commandes, de factures et de paiements effectués par le Conseil. D'autre part, ce système permet aux fournisseurs d'émettre moins de factures et conséquemment, d'être payés plus rapidement.

2. FORMULAIRES

Les formulaires disponibles sont les suivants :

- a. Carte de crédit professionnelle – Émission ou changement (2031-12)
- b. Carte de crédit professionnelle – Contrat (2031-11)
- c. Carte de crédit professionnelle – Confirmation de réception (2031-20)

3. INFORMATION GÉNÉRALE

Le programme de cartes est administré par le Secteur des affaires.

- a. La direction des services administratifs ou sa déléguée ou son délégué
 - i. assume la responsabilité de la mise en œuvre et de l'application de cette politique.
- b. L'analyste financière ou l'analyste financier :
 - i. gère l'émission des cartes par l'institution émettrice;
 - ii. distribue les cartes et les relevés mensuels de transactions;
 - iii. modifie les limites de crédit sur approbation de la surintendance des affaires ou de sa déléguée ou de son délégué;
 - iv. aide les titulaires de cartes à résoudre les différends au besoin;
 - v. annule les cartes de crédit professionnelles lors des cessations d'emploi;
 - vi. conserve le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Contrat » signé par le membre du personnel;
- c. Le ou la titulaire de carte
 - i. assume l'entière responsabilité quant à son utilisation (incluant sa sécurité) et ne peut permettre son utilisation par une autre personne;
 - ii. respecte les politiques et les directives administratives du Conseil touchant les achats;
 - iii. établit un numéro d'identification personnel (NIP) confidentiel;
 - iv. s'assure que la carte, le relevé mensuel et tout autre document sur lequel est inscrit le numéro de la carte sont conservés dans un endroit sécuritaire dont

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

- v. l'accès est contrôlé;
 - v. avise immédiatement l'institution émettrice et l'analyste financière ou l'analyste financier de vol ou de perte de sa carte;
 - vi. informe l'analyste financière ou l'analyste financier de tout changement de ses renseignements personnels tels que nom, lieu de travail (adresse) et poste en remplissant le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Émission ou changement (2031-12) »;
 - vii. soumet mensuellement ses dépenses encourues dans un délai de 3 mois via le système de réclamation des dépenses d'emploi, incluant une copie du relevé et des pièces justificatives (reçus de caisse, notes de crédit, preuves d'achat, etc.) des achats effectués. Toute transaction sans pièces justificatives devra être remboursée au Conseil;
 - viii. joint l'approbation de la ou du responsable budgétaire lorsqu'une dépense doit être imputée à un compte budgétaire autre que celui de la ou du titulaire;
 - ix. coupe la carte en deux et la retourne à sa supervision en cas d'annulation ou de cessation d'emploi;
 - x. règle tout différend quant aux transactions effectuées;
 - xi. s'assure que les livraisons reflètent fidèlement les achats effectués.
- d. Le service de la comptabilité :
- i. s'assure de recevoir mensuellement les registres de carte;
 - ii. valide et comptabilise les transactions effectuées;
 - iii. vérifie que l'utilisation des cartes respecte les directives administratives du programme des cartes de crédit professionnelles et de la politique d'approvisionnement;
 - iv. identifie les biens et les services exclus et communique ces renseignements aux titulaires de carte;
 - v. fait le suivi sur la soumission des rapports de dépenses;
 - vi. effectue le paiement à l'institution émettrice avant la date d'échéance.
- 4. DEMANDE DE CARTE**
- a. La supervision du membre du personnel
- i. Rempli et approuve le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Émission ou changement (2031-12).
 - ii. Transmet celui-ci à l'analyste financière ou l'analyste financier.
- b. L'analyste financière ou l'analyste financier
- i. Obtient l'approbation pour l'émission d'une carte.
 - ii. Obtient le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Contrat » signé du membre du personnel.
 - iii. Obtient une carte de l'institution émettrice.
 - iv. Remet la carte au membre du personnel.
- c. Membre du personnel
- i. Confirme réception de la carte en signant le formulaire « Carte de crédit professionnelle – Confirmation de réception » et le retourne au Services des finances.
 - ii. Signe la carte et initialise le NIP selon les instructions de l'institution

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

émettrice.

5. ACHATS

Tout achat doit être justifié par un reçu comprenant le numéro de TVH du fournisseur. Le ou la titulaire doit aviser le fournisseur que la livraison de biens ou de services doit être faite à l'attention de celle-ci ou de celui-ci.

Tout achat doit être conforme à la politique et directive 2,01 - Approvisionnement

6. RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

La carte ne doit **PAS** être utilisée pour régler:

- a. un repas incluant des boissons alcoolisées;
- b. un produit ou service lorsqu'un contrat ou une entente existe déjà;
- c. certains achats pour les écoles apparaissant dans le Tableau de méthode de paiement (2042-42) (Section Demande d'achat – Achat de biens et services – Cyber@min;
- d. des achats personnels, y compris les dépenses pour l'automobile;
- e. du matériel et de l'équipement informatique (à l'exception du personnel des Services informatiques);
- f. un abonnement ou achat récurrent sans autorisation préalable de sa supervision;
- g. un produit ou un service lorsqu'une soumission ou une demande de prix est requise conformément à la politique et aux directives administratives d'approvisionnement du Conseil; ou
- h. une avance de fonds.

7. ANNULATION ou SUSPENSION D'UNE CARTE

Une carte peut être annulée en tout temps par la direction d'école, la superviseure ou le superviseur immédiat, la surintendance ou la direction du secteur, l'analyste financière ou l'analyste financier, la direction des services administratifs, la surintendance des affaires ou la direction de l'éducation.

La supervision du membre du personnel doit informer l'analyste financière ou l'analyste financier en cas de cessation d'emploi ou de congé de la ou du titulaire de carte.

8. CHANGEMENT DE SITE

En cas de changement, la ou le titulaire d'une carte doit aviser l'analyste financière ou l'analyste financier qui fera les changements requis auprès de l'institution émettrice.

9. DIFFÉRENDS (Transactions frauduleuses ou erronées)

Les transactions portées au relevé mensuel qui ne reflètent pas fidèlement les achats effectués (par exemple : produit, coût de la transaction, fraudes etc.) sont réputées constituer un différend. Le ou la titulaire doit tenter de résoudre immédiatement tout

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,08

CARTE DE CRÉDIT PROFESSIONNELLE

Page 4 de 4

différend directement en communiquant avec le fournisseur.

Si le problème persiste toujours ou en cas de fraude, elle ou il doit aviser l'institution émettrice immédiatement en respectant les délais de l'institution émettrice. Si la transaction n'est pas annulée, la et le titulaire de la carte sera tenu responsable de la transaction.

La et le titulaire de la carte doit également aviser l'analyste financière ou l'analyste financier.

POINT NO 8.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : *Politique n°3,05 Aménagement linguistique*

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n°3,05 Aménagement linguistique* a été mise à jour le 26 mars 2021 et envoyée en consultation en avril 2021.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'Annexe A la version définitive de la *Politique n°3,05 Aménagement linguistique*. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut des changements mineurs.

Vous trouverez à l'annexe B les commentaires reçus lors de la consultation publique.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 portant sur la *Politique n°3,05 Aménagement linguistique* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n°3,05 Aménagement linguistique* telle que présentée.

Préparé par :

La surintendante de l'éducation

Tricia Verreault

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,

Sylvie Longo

p. j.

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Approuvée le 13 mai 2006

Révisée le 2 mars 2013

Révisée le ~~xx février~~ 28 mai 2021

Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 3

CONTEXTE

Le 26 octobre 2004, le ministère de l'Éducation de l'Ontario lançait la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* (PAL) pour promouvoir la langue et la culture françaises et pour améliorer le rendement des élèves des écoles de langue française. Cette *Politique* vise à aider les élèves francophones de l'Ontario à préserver leur culture, à améliorer leur rendement scolaire et à renforcer leur fierté. Par ailleurs, elle a pour but de garder un plus grand nombre d'élèves dans les écoles de langue française.

La principale raison d'être de la politique d'aménagement linguistique est de contribuer, par des interventions ciblées et planifiées, au développement durable de la communauté scolaire de langue française de l'Ontario.

Voici les trois résultats escomptés de la PAL au niveau provincial :

1. Élèves : Capacité accrue à acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire.
2. Personnel scolaire : Capacité accrue à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève.
3. Conseil scolaire : Capacité accrue à maintenir et augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et à la communauté francophone.

DÉFINITION

Aménagement linguistique : est la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît l'importance de la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* et s'engage à contribuer à l'atteinte des résultats escomptés par celle-ci tels que présentés ci-dessus.

Ces résultats s'inscrivent harmonieusement dans la [mission et la vision](#) du Conseil : -

[Mission](#) : *Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et citoyens du monde.*

[Vision](#) : *Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.*

La *Politique d'aménagement linguistique* énonce cinq visées stratégiques auxquelles le Conseil

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

souscrit et cinq axes d'intervention qui assurent une planification ciblée des activités à entreprendre et des produits livrables dans le but d'atteindre les résultats qu'il s'est fixés annuellement. Les plans d'action qui découleront de la mise en œuvre devront donc être en cohérence avec ces visées et ces axes.

Les visées stratégiques de la *Politique d'aménagement linguistique* consistent à :

- dispenser dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire;
- former des jeunes francophones responsables, compétents et forts de leur identité linguistique et culturelle;
- augmenter les capacités de la communauté d'apprentissage (c'est-à-dire le personnel scolaire, les parents et les élèves) à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie;
- élargir et animer l'espace francophone en établissant des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté locale et élargie;
- accroître la vitalité des institutions éducatives ontariennes en favorisant, entre autres, le recrutement et la rétention des élèves des écoles de langue française et contribuer ainsi au développement durable de la communauté francophone.

Les cinq axes d'intervention de la *Politique d'aménagement linguistique* sont :

- l'axe de l'apprentissage
- l'axe de la construction identitaire
- l'axe du leadership participatif
- l'axe de l'engagement parental et communautaire
- l'axe de la vitalité institutionnelle.

Il est dans l'esprit de cette politique que l'apprentissage tout au long de la vie, la construction identitaire et le développement des capacités sont des processus continus qui interpellent toutes les personnes qui de près ou de loin œuvrent au sein du Conseil.

ENGAGEMENT DU CONSEIL

Le Conseil s'engage à poursuivre le développement de sa culture d'amélioration dans l'atteinte des résultats provinciaux visés et collaborera pleinement tant au niveau provincial que dans toutes les communautés desservies par ses écoles sur le territoire du Centre-Sud-Ouest pour le développement durable de la communauté francophone.

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Le Conseil et ses écoles s'engagent donc à :

- faciliter, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, la réussite scolaire de chaque élève par la mise en place de programmes et de services pertinents et de qualité qui reflètent la spécificité de la communauté francophone et qui tiennent compte des effets du contexte anglophone sur l'apprentissage des matières et des disciplines scolaires;
- favoriser la construction de l'identité et l'expression de la fierté d'être francophone par la mise en place de conditions favorables à la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme de la communauté de langue française de l'Ontario;
- développer les capacités du personnel scolaire, des familles et des élèves à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une vision qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie;
- accroître les liens avec les partenaires et les appuyer dans leur capacité à développer les programmes, les ressources et les services nécessaires;
- accroître la vitalité du Conseil et de ses écoles par un leadership éducationnel qui met l'accent sur les capacités à induire des changements stratégiques contribuant à la pérennité de ces institutions et au développement durable de la communauté francophone.

.....

Références :

1. *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* – Octobre 2004
2. *L'Aménagement linguistique en un clin d'œil* – Charte
3. ~~*Pas à pas vers la réussite : Le cadre d'imputabilité et de responsabilisation du Conseil scolaire Viamonde* – 2009.~~

COMPILATION DE LA CONSULTATION SUR LES POLITIQUES

Voici les suggestions et commentaires reçus à la suite de la récente consultation auprès des différents groupes d'intervenants au sein du Conseil, c'est-à-dire :

- Le personnel des écoles
- Les membres des conseils d'école
- Les membres du Comité de participation des parents (CPP)
- Les représentants des syndicats.

Politique 3.05 sur l'aménagement linguistique

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
Membres du personnel de l'École élémentaire Félix-Leclerc	<p>Contexte Cette Politique vise à aider les élèves francophones de l'Ontario à préserver leur culture, à améliorer leur rendement scolaire et à renforcer leur fierté.</p> <p>La politique d'aménagement linguistique contribue, par des interventions ciblées et planifiées, au développement durable de la communauté scolaire de langue française de l'Ontario.</p> <p>Définition Aménagement linguistique : Est la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.</p> <p>Énoncé de politique Les cinq axes d'intervention de la Politique d'aménagement linguistique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'axe de l'apprentissage • l'axe de la construction identitaire • l'axe du leadership participatif • l'axe de l'engagement parental et communautaire • l'axe de la vitalité institutionnelle. <p>Engagement du Conseil Le conseil s'engage à</p> <ul style="list-style-type: none"> • faciliter la réussite scolaire de chaque élève par la mise en place de programmes et de services pertinents et de qualité qui reflètent la spécificité de la communauté francophone. <ul style="list-style-type: none"> • favoriser la construction de l'identité et l'expression de la fierté d'être francophone. • développer les capacités du personnel scolaire, des familles et des élèves à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté. • accroître les liens avec les partenaires et les appuyer dans leur capacité à développer les programmes, les ressources et les services nécessaires. • accroître la vitalité du Conseil et de ses écoles par un leadership éducationnel. 	x

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
Membre du conseil d'école de l'École secondaire Georges-P.-Vanier et présidente du CPP	<p>Contexte D'accord.</p> <p>Définition D'accord.</p> <p>Énoncé de politique Le conseil n'est pas novatrices...contre. Je trouve que votre technologie et vos structures manquent d'innovation. En compassion envers toutes le brillant et nouveau chez les anglophones. Je n'identifierais pas Viamonde comme un conseil innovant. Pas de loin.</p> <p>Engagement du Conseil D'accord.</p>	
Membres du personnel de l'Académie de la Moraine		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire LaMarsh		X
Membres du personnel de l'École élémentaire Le Flambeau		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire Marie-Curie		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire Nouvel Horizon		X
Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Renaissance		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École secondaire Franco-Jeunesse		X
Membres du Comité de participation des parents		X

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique n° 3,24 Conseils d'école

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° 3,24 Conseils d'école* a été mise à jour le 26 mars 2021 et envoyée en consultation en avril 2021.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'Annexe A la version définitive de la *Politique n° 3,24 Conseils d'école*. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut des changements.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives à titre informatif.

Vous trouverez à l'annexe C les commentaires reçus lors de la consultation publique.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 portant sur la *Politique n° 3,24 Conseils d'école* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 3,24 Conseils d'école* telle que présentée.

Préparé par :

La surintendante de l'éducation,

Tricia Verreault

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,

Sylvie Longo

p. j.

CONSEILS D'ÉCOLE

Approuvée le 27 juin 1998

Révisée le 12 septembre 2016

Révisée le 24 février 2017

Révisée le 28 mai 2021

Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 8

A. ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que l'éducation est une responsabilité que se partagent les écoles, les élèves et leurs familles, ainsi que la collectivité. Le Conseil appuie la création de conseils d'école à caractère consultatif dans chacune de ses écoles.

En conformité avec la mission, la vision, les buts et les politiques du Conseil ainsi qu'avec la loi et les règlements de l'Ontario, le conseil d'école travaillera, en collaboration avec le personnel de l'école, les parents, le Conseil et la collectivité francophone à améliorer le rendement des élèves et à accroître la responsabilité du système d'éducation envers les parents et à promouvoir l'école dans la communauté. Le conseil d'école réalise sa mission principalement en faisant des recommandations, conformément aux Règlements 612/00, Conseils d'école et comités de participation des parents, tels que modifiés (ci-après le « Règlement », à la direction d'école et au Conseil scolaire qui l'a créé).

B. COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉCOLE ET FONCTIONNEMENT

1. Chaque conseil d'école devra être composé des membres suivants :

- a) des parents, des tuteurs ou des tutrices d'élèves de l'école;
- b) d'au moins une personne représentant la collectivité francophone nommée par les autres membres du conseil d'école;
- c) d'au moins une ou un élève pour les écoles secondaires;
- d) de la direction d'école, membre d'office;
- e) d'au moins un membre du personnel enseignant œuvrant à l'école;
- f) d'au moins un membre du personnel non enseignant de l'école;
- g) d'un membre nommée par l'association des Parents Partenaires en éducation, s'il y a lieu.

Une personne peut être nommée par l'association Parents Partenaires en éducation, s'il y a lieu, et siéger au conseil d'école.

2. Le conseil d'école sera composé en majorité de parents, de tuteurs ou de tutrices. Afin de tenir compte des différentes réalités des écoles au sein du Conseil et de garder la taille du groupe efficace, le nombre maximal de parents au conseil d'école est de dix-douze.

3. La direction d'école a la responsabilité de mettre sur pied le conseil d'école, avant le trentième jour de l'année scolaire, ~~le conseil d'école~~ de manière à ce qu'il reflète les conditions locales particulières, par exemple, l'existence d'organismes communautaires associés à l'école et la composition de la collectivité francophone élargie de l'école.
4. Les membres du personnel du Conseil ne peuvent être nommés ou être élus pour représenter des parents ou de la collectivité que si :
 - a) d'une part, ils ne sont pas employés à l'école;
 - b) d'autre part, les autres membres du conseil d'école sont informés de leur emploi à la nomination. Les employés du Conseil scolaire ont la responsabilité d'informer les membres du conseil d'école de leur statut d'employés. Les employés du Conseil scolaire ne peuvent être à la présidence ou coprésidence d'un conseil d'école.
5. Un ~~membre du Conseil~~ conseiller ou une conseillère scolaire du Conseil ne peut pas siéger ~~au à un~~ conseil d'école.
6. Le conseil d'école devra élire une présidence. Ce poste sera pourvu par un parent siégeant au conseil d'école. Le conseil d'école peut, s'il le désire, élire deux coprésidences. Le conseil d'école est aussi encouragé à nommer une trésorière ou un trésorier ainsi qu'~~ou~~ une ou un secrétaire. Si aucun(e) trésorier(rière) n'est nommé(e), cette tâche revient alors à la direction d'école.
7. Les membres du conseil d'école ~~sont~~ ont tous des partenaires égaux. Tous ont droit de vote à l'exception de la direction d'école.
8. Le quorum d'une réunion d'un conseil d'école constitue la moitié ~~plus un~~ des membres présents du conseil d'école ayant droit de vote, plus un. De plus, et que cette la majorité de membres présents du conseil doit être soit composée de parents, tuteurs, tutrices membres.
9. La direction d'école siège au conseil d'école à titre de personne ressource. Elle n'a pas le droit de vote. Une réunion du conseil d'école ne peut pas avoir lieu sans la présence de la direction d'école, de la direction adjointe ou de la personne nommée à l'intérim par le Conseil en cas d'absence de la direction d'école.

C. DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE

La durée du mandat des membres élus ou nommés est d'un an. Tout membre pourra se présenter à nouveau aux élections annuelles. Le mandat des membres élus ou nommés débute le jour de l'élection.

Les membres du conseil d'école peuvent être réélus ou renommés.

D. POSTES VACANTS

Une fois que les élections ont eu lieu et qu'il y a une majorité de parents qui siègent au conseil d'école, le conseil d'école est considéré comme complet pour l'année.

Un poste est considéré comme vacant lorsqu'un membre du conseil d'école quitte son poste en cours de mandat.

Les postes vacants qui surviennent au sein du conseil d'école sont pourvus en faisant appel aux parents membres en réserve (s'il y en a) par voie d'élections ou de nominations.

Si le poste vacant ne peut être comblé par un parent membre en réserve : Pour pourvoir à un poste vacant :

- a) Les parents sont informés du ou des sièges laissés vacants et invités à poser leur candidature. Si des parents soumettent leur candidature, les parents élisent le nombre de représentants requis, en suivant les procédures d'élection fixées par le Conseil. Si aucun parent ne se porte volontaire, le conseil d'école cherche à pourvoir le poste vacant ou les postes vacants en tentant de rejoindre les parents par diverses stratégies de communication.
- b) Le membre de la communauté est nommé par l'ensemble des membres du conseil d'école.
- c) L'élève est élu par les élèves ou nommé par le conseil des élèves.
- d) Le membre du personnel enseignant est élu ou nommé par le personnel enseignant.
- e) Le membre du personnel non enseignant est élu ou nommé par le personnel non enseignant.

Les postes vacants qui surviennent au sein du conseil d'école ne l'empêchent pas d'exercer ses fonctions.

E. HONORAIRES

Les membres du conseil d'école ne recevront pas d'honoraires. Aucune dépense personnelle des membres du conseil d'école n'est remboursée par l'école ou le conseil d'école.

F. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ÉCOLE

1. Le conseil d'école est un organisme consultatif qui offre ses conseils à la direction d'école et au Conseil scolaire. La direction d'école examine chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des suivis.
2. Les membres du conseil d'école doivent étudier toutes les questions dans la perspective globale de l'école.
3. Le conseil d'école devra également :

-
- a) fixer ses buts et ses priorités pour l'année;
 - b) tenir au moins quatre réunions publiques par an en **présentiel ou de façon virtuelle**, auxquelles la collectivité francophone desservie par l'école pourra assister
 - ~~;~~ ~~toutefois~~ les personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école qui assistent à la rencontre n'ont pas le droit de parole ni de vote;
 - ~~-par contre,~~ les membres et les cadres supérieurs du Conseil scolaire et les invités qui figurent à l'ordre du jour de la réunion peuvent y assister avec un droit de parole;
 - c) se réunir dans les 35 jours suivants l'élection des membres du conseil tenue en début d'année scolaire;
 - ~~b) d) rendre accessible les procès-verbaux et rapports financiers au site Web de l'école;~~
 - e) garder des procès-verbaux de toutes ses réunions et une copie des rapports financiers pour une période de quatre ans;
 - ~~e) f) organiser des programmes d'information et de formation afin de permettre à ses membres d'acquérir les compétences reliées à leurs fonctions;~~
 - ~~e) g) promouvoir au mieux les intérêts de la collectivité francophone desservie par l'école;~~
 - ~~e) faire la promotion de l'école dans la communauté concernant la campagne de marketing du Conseil.~~
4. Les réunions du conseil d'école et de ses sous-comités ne doivent pas servir à discuter des cas individuels de parents, d'élèves, de membres du personnel, de membres du Conseil ou de tout autre membre de la communauté.
5. Le conseil d'école consulte, par l'entremise de la direction d'école, les parents, tuteurs ou tutrices des élèves qui sont inscrits à l'école sur des questions dont il est saisi et offre des recommandations, à la direction d'école ou au Conseil qu'il aura jugé prioritaire, sur tout sujet dans le cadre de son mandat, c'est-à-dire :
- a) le code de conduite de l'école;
 - b) la tenue vestimentaire appropriée des élèves;
 - c) les programmes du Conseil sur l'amélioration du rendement des élèves, fondés sur les résultats des tests administrés aux élèves par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation;
 - d) les activités de financement;

e) la répartition des fonds entre les conseils d'école; -

⇒) autres sujets jugés pertinents par la direction d'école.

6. Le conseil d'école peut également créer des comités :

- a) les comités sont chargés de lui faire des recommandations sur un sujet donné avec un mandat précisé par le conseil d'école;
- b) chaque comité doit compter au moins trois personnes, dont un parent membre du conseil d'école (la liste des membres du comité est remise au conseil d'école);
- c) les comités du conseil d'école peuvent compter des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école;
- d) les comités doivent remettre des résumés de leurs rencontres au conseil d'école;
- e) les réunions des comités peuvent avoir lieu à l'école ou de façon virtuelle. Elles doivent être ouvertes et accessibles au public et elles doivent être annoncées par la direction d'école, comme c'est le cas pour les réunions du conseil d'école.

7. Le conseil d'école doit suivre les règlements administratifs en annexe de la présente politique pour la conduite de ses affaires.

~~7-8-~~ Le conseil d'école remet chaque année un rapport annuel écrit comprenant :

- a) ses objectifs;
- b) ses activités et ses réalisations;
- c) son rapport financier annuel.

Le rapport annuel est remis à la direction d'école avant le 15 septembre de l'année scolaire qui suit son mandat. Le rapport doit également être affiché au site Web de l'école et disponible dans un endroit accessible à l'ensemble de la communauté scolaire avant le 30 septembre. Ce rapport est remis à la direction d'école avant le 15 septembre aux fins de publication à l'école et dans un endroit accessible à l'ensemble de la communauté scolaire avant le 30 septembre.

~~8-9-~~ Avec l'approbation de la direction d'école, le conseil d'école peut mener des activités de financement, celles-ci doivent :

- a) être menées conformément aux politiques applicables adoptées par le Conseil;
- b) recueillir des fonds à une fin approuvée par le Conseil ou autorisée par les politiques applicables adoptées par celui-ci.

G. COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS

Chaque école fournit au Conseil la liste de ses membres. Le Conseil fournira, sur demande, au ministère de l'Éducation, des renseignements personnels tels que le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la présidence ou des coprésidences et des autres membres du conseil d'école, au besoin. Ces données doivent être traitées en conformité avec les règles régissant la protection de la vie privée.

H. COMMUNICATIONS

La direction d'école doit s'assurer de communiquer les renseignements suivants à l'ensemble de la communauté scolaire, et afficher au site Web de l'école, au plus tard le 15 octobre :

1. la liste des membres du conseil d'école et leurs rôles; __
2. le courriel à utiliser pour contacter la présidence du conseil d'école;
3. les dates et heures prévues des réunions du conseil d'école.

I. RÔLE DU CONSEIL SCOLAIRE

Le Conseil consulte les conseils d'école sur les questions suivantes :

- a) L'élaboration ou la modification de ses politiques et directives administratives relatives au rendement des élèves ou à la responsabilité du système d'éducation envers les parents, tuteurs ou tutrices.
- b) L'élaboration de programmes dans le domaine de l'éducation relative au rendement des élèves ou à la responsabilité du système d'éducation envers les parents, tuteurs ou tutrices.
- c) Les programmes d'amélioration du Conseil, fondés sur les rapports de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation quant aux résultats des tests administrés aux élèves, et la communication de ces programmes au public.

Les membres et les cadres supérieurs du Conseil peuvent à titre de personnes-ressources, participer aux réunions d'un conseil d'école. Ces personnes ont le droit de parole lors des réunions.

Le Conseil étudie chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des mesures prises en conséquence.

J. LANGUE DE COMMUNICATION

La langue de communication et de fonctionnement des conseils d'école et de ses comités est le français.

K. POLITIQUES DU CONSEIL

Le conseil d'école doit respecter toutes les politiques et les directives administratives du Conseil.

L. RÉFÉRENCES

- Politique/Programmes Note n° 122, ministère de l'Éducation
- Conseils d'école - Guide à l'intention des membres, 2001, révisé en 2002, ministère de l'Éducation
- Règlements 612/00, Conseils d'école et comités de participation des parents
- Toutes les politiques et directives administratives du Conseil scolaire Viamonde, notamment :
 - sur l'accès à l'information et protection de la vie privée (1,09)
 - sur la langue de communication (1,13)
 - en cas d'atteinte à la vie privée (1,15)

-
- o sur l'approvisionnement (2,01)
 - o sur la gestion des fonds d'école (2,15)
 - o sur l'accès et l'utilisation d'Internet et des réseaux électroniques (2,18)
 - o sur les dépenses d'accueil de reconnaissance et de cadeaux (2,22)
 - o sur l'éducation inclusive (3,15)
 - o sur les activités de financement (3,29)
 - o sur la stratégie pour la sécurité dans les écoles (3,32).

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,24

CONSEILS D'ÉCOLE

Approuvées le 27 juin 1999

Révisées le 12 septembre 2016

Révisées le 24 février 2017

Révisées le ~~19 mars 2021~~ 28 mai 2021

Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 27

Afin d'assurer une plus grande cohérence dans les pratiques au sein de ses écoles, l'annexe C intitulée *Les règlements administratifs à l'intention des conseils d'école* constitue l'ensemble des règlements que doit suivre le conseil d'école. Un conseil d'école peut y ajouter d'autres règlements, mais ne doit pas contrevenir aux dispositions du règlement 612/00, ainsi qu'aux politiques du Conseil et aux directives administratives. Le conseil d'école n'a aucun statut juridique autre que celui qui lui est conféré par la *Loi sur l'éducation* ou des règlements d'application.

A. AFFILIATION

Le conseil d'école est affilié au Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) et se conforme aux politiques, directives administratives et procédures de celui-ci.

B. BUT

Le conseil d'école travaillera, en collaboration avec le personnel de l'école, les parents, tuteurs ou tutrices, le Conseil et la collectivité francophone à améliorer le rendement des élèves, à accroître la responsabilité du système d'éducation envers les parents, tuteurs ou tutrices et à promouvoir l'école dans la communauté.

C. CODE DE DÉONTOLOGIE (tiré de *Conseil d'école – Guide à l'intention des membres, 2002*)

Afin d'assurer le bon fonctionnement du conseil d'école dans la réalisation de son mandat, chaque membre s'engage à :

- veiller aux intérêts de tous les élèves de l'école;
- se conformer à l'énoncé de vision du Conseil;
- agir à l'intérieur des limites des fonctions et des responsabilités d'un conseil d'école comme l'indiquent les lignes directrices de fonctionnement de l'école, du Conseil et du ministère de l'Éducation de l'Ontario;
- se familiariser et agir en conformité avec les politiques du Conseil et méthodes de fonctionnement de l'école;
- se conduire en obéissant aux normes d'intégrité les plus strictes;
- reconnaître et respecter l'intégrité personnelle de tous les membres de la communauté scolaire;
- traiter tous les membres du conseil d'école avec respect et écouter les opinions des autres membres sans interruption;
- préconiser un environnement positif au sein duquel les apports personnels sont encouragés et appréciés;
- reconnaître les principes démocratiques et accepter les décisions par consensus du conseil;

CONSEILS D'ÉCOLE

- respecter le caractère confidentiel de certaines questions d'ordre scolaire ainsi que les restrictions que cette directive peut entraîner à l'égard du fonctionnement du conseil d'école;
- s'abstenir de dévoiler des renseignements confidentiels;
- s'en tenir aux questions concernant la communauté scolaire dans son ensemble lors des réunions du conseil d'école;
- utiliser les réseaux de communication établis par l'école et le Conseil lorsque des questions ou préoccupations surviennent;
- prôner des normes déontologiques rigoureuses au sein de la communauté scolaire;
- déclarer tous les conflits d'intérêts;
- s'abstenir d'accepter des paiements ou des avantages pécuniaires liés à sa participation au conseil d'école.

D. COMPOSITION

Bien que la composition d'un conseil d'école puisse varier quelque peu à l'intérieur des paramètres qui sont définis par le Conseil, elle doit respecter les directives contenues dans le Règlement 612/00.

1. Les membres du conseil d'école sont :
 - une majorité de parents, tuteurs ou tutrices d'élèves fréquentant l'école jusqu'à un maximum de dix-douze membres;
 - un membre du personnel enseignant;
 - un membre du personnel non enseignant;
 - au moins une personne représentant la collectivité;
 - au moins un élève du secondaire (pour les conseils d'école secondaire);
 - un membre nommé par l'organisme Parents partenaire en éducation, s'il y a lieu;
 - la direction d'école.
2. Tous les membres ont le droit de vote, sauf la direction d'école.
3. Toute question ou tout projet soumis sera approuvé ou refusé par voie de consensus. Si les membres du conseil d'école ne peuvent arriver à un consensus, la recommandation sera mise au vote et approuvée ou refusée par la majorité des voix exprimées. Le vote par procuration n'est pas valide.
4. Le quorum constitue la moitié plus un des membres présents du conseil d'école ayant droit de vote et que cette majorité de membres présents du conseil soit composée de parents, tuteurs ou tutrices membres.
5. La durée du mandat des membres élus/nommés est d'un an (de la première réunion suivant les élections d'une année scolaire à la première réunion qui suit les élections de l'année scolaire suivante).
6. Dans l'éventualité où une vacance surviendrait parmi les postes de parents membres du conseil entre deux élections, le conseil d'école peut inviter un parent membre en réserve à se joindre au conseil d'école. S'il n'y a pas de parent membre

en réserve, il peut inviter les autres parents, tuteurs ou tutrices, de la communauté scolaire à soumettre leur nom pour une éventuelle élection ou nomination. Le mandat d'une personne nommée pour combler une vacance au sein du conseil d'école expire à la date des prochaines élections.

E. MODALITÉS D'ÉLECTION

1. Élections des parents, tuteurs ou tutrices, membres du conseil d'école

- a) Les parents, tuteurs ou tutrices qui désirent poser leur candidature aux postes élus du conseil d'école doivent déposer une déclaration de candidature par l'entremise du formulaire prescrit par le Conseil (voir annexe a.2. Déclaration de candidature).
- b) Les parents, tuteurs ou tutrices d'un élève inscrit à l'école ont le droit à la fois de voter pour élire les membres du conseil d'école et de se présenter à l'élection, en qualité de représentants des parents, tuteurs ou tutrices.
- c) Au moins 14 jours avant la tenue des élections, la direction d'école, au nom du conseil d'école, avise par écrit tous les parents, tuteurs ou tutrices, des élèves qui sont inscrits à l'école de la date, l'heure et le lieu des élections. Les élections peuvent avoir lieu par voie électronique, mais une alternative doit être prévue pour ceux et celles qui n'ont pas accès à la technologie.
- e) ~~e)~~
- d) Il est interdit d'imposer un système de quotas ou d'autres conditions (par exemple, programme de l'enfant, année d'études, lieu de résidence, etc.) visant à limiter le droit de vote ou l'éligibilité des parents, tuteurs ou tutrices.
- e) Les membres du conseil d'école sont élus par voie de scrutin secret. Le vote par procuration ou par correspondance est interdit. Les électrices et électeurs doivent soit se rendre à l'école le jour de l'élection et voter en personne, ou voter par voie électronique au moment déterminé pour l'élection.-
- f) La direction d'école tire au sort les noms des candidates et candidats pour déterminer l'ordre des noms sur le bulletin de vote.
- g) Pour chaque conseil d'école, les parents, tuteurs ou tutrices éligibles ont le droit de voter une fois pour pourvoir aux postes réservés pour les parents, tuteurs ou tutrices. S'ils votent pour un nombre de candidats supérieur au maximum permis dans la catégorie, leur bulletin est annulé. Le personnel enseignant et non enseignant procède de la même façon pour élire leur représentant.
- h) S'il y a égalité de votes pour un des postes de représentante ou de représentant au conseil d'école, la personne gagnante est choisie par un tirage au sort.
- i) Il est interdit de distribuer ou d'afficher dans l'école les brochures publicitaires individuelles d'une candidate ou d'un candidat aux élections du conseil d'école.

j) Il est interdit d'utiliser les ressources humaines ou matérielles de l'école, pour appuyer une candidate ou un candidat ou des groupes de candidats. Il est interdit de distribuer ou d'afficher toute publicité à propos des personnes qui se portent candidates aux élections.

k) La direction d'école supervise le déroulement des élections.

La direction d'école s'adjoint deux scrutatrices ou scrutateurs parmi les parents, tuteurs ou tutrices ou les membres du personnel pour compter le résultat du vote ou pour revoir les résultats reçus par voie électronique. Ce résultat est communiqué à l'ensemble de la communauté.

l) Toutes les nominations au conseil d'école se font avec l'accord de la majorité des membres siégeant alors au conseil d'école et présents à la réunion. Les nominations doivent se faire au cours d'une réunion publique qui a été annoncée suffisamment à l'avance. Les votes par procuration ne sont pas acceptés.

m) Suite à l'élection, les parents non retenus pour siéger au conseil d'école sont placés sur une liste de parents membres en réserve, en cas de vacance éventuelle au sein du conseil d'école. La liste est dressée selon le nombre de votes reçus.

n) La direction d'école convoque la première réunion du conseil d'école dans les 35 jours suivant l'élection des parents, tuteurs ou tutrices au conseil d'école.

o) La présidence ou les coprésidences du conseil d'école sont élues parmi les parents, tuteurs ou tutrices, membres du conseil d'école, et ce, par tous les membres du conseil d'école. Cette élection a lieu dans les 35 jours suivant la première réunion du conseil d'école.

p) Toute personne élue membre du conseil d'école occupe sa charge le jour de la première réunion du conseil d'école qui suit les élections et jusqu'au jour de la première réunion du conseil d'école qui suit les élections tenues pour l'année scolaire suivante.

2. Élection d'une personne représentant le personnel enseignant

a) La direction d'école prend les dispositions nécessaires à l'élection au conseil d'école d'une personne représentant le personnel enseignant.

b) Toute personne qui enseigne à l'école (à temps plein ou à temps partiel), exception faite de la direction et de son adjointe ou adjoint, est éligible au poste de représentant du personnel enseignant.

3. Élection d'une personne représentant le personnel non enseignant

a) La direction d'école prend les dispositions nécessaires à l'élection au conseil d'école d'une personne représentant le personnel non enseignant.

b) Toute personne qui travaille à l'école (à temps plein ou à temps partiel) parmi le personnel de soutien est éligible au poste de représentant du personnel non enseignant.

4. Nomination ou élection d'une élève ou d'un élève

Dans les écoles secondaires, le conseil des élèves nomme l'élève qui fera partie du conseil d'école.

5. Nomination des représentantes et représentants de la communauté

La direction d'école prend les dispositions nécessaires à la nomination au conseil d'école d'une personne représentant la communauté. Cette personne est nommée par les membres du conseil d'école.

F. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ÉCOLE

1. Le conseil d'école est un organisme consultatif qui offre ses conseils à la direction d'école et au Conseil scolaire. La direction d'école examine chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des suivis. Les membres du conseil d'école doivent étudier toutes les questions dans la perspective globale de l'école.

Le conseil d'école devra également :

- fixer ses buts et ses priorités pour l'année;
- tenir au moins quatre réunions publiques par an, en présentiel ou en virtuel, auxquelles la collectivité francophone desservie par l'école pourra assister, - ~~toutefois~~
 - les personnes, qui ne sont pas membres du conseil d'école, qui assistent à la rencontre n'ont ni le droit de parole, ni le droit de vote;
 - les membres et les cadres supérieurs du Conseil scolaire et les invités qui figurent à l'ordre du jour de la réunion peuvent y assister avec un droit de parole;
- se réunir dans les 35 jours suivants l'élection des membres du conseil tenue en début d'année scolaire;
- s'assurer que les présentes directives administratives sont intégrées au règlement administratif adopté par le conseil d'école. Le conseil d'école peut y ajouter, à son gré, des règlements administratifs touchant les règles générales relatives aux réunions, par exemple, en matière d'assiduité et de ponctualité, pourvu que ces règlements respectent les politiques et les directives administratives du Conseil;
- rendre accessible les procès-verbaux et rapports financiers au site Web de l'école;
- garder des procès-verbaux approuvés de toutes ses réunions et une copie des rapports financiers pour une période de quatre ans;
- organiser des programmes d'information et de formation afin de permettre à ses membres d'acquérir les compétences reliées à leurs fonctions;
- promouvoir au mieux les intérêts de la collectivité francophone desservie par l'école;
- ~~faire la promotion de l'école dans la communauté en lien avec la campagne de marketing du Conseil.~~

Le conseil d'école consulte, par l'entremise de la direction d'école, les parents, tuteurs ou tutrices des élèves qui sont inscrits à l'école sur des questions dont il est saisi et offre des recommandations, sur tout sujet, à la direction d'école ou au Conseil scolaire qu'il aura jugé prioritaire, c'est-à-dire sur :

- le code de conduite de l'école;
- la tenue vestimentaire appropriée des élèves;
- les programmes du Conseil scolaire sur l'amélioration du rendement des élèves, fondés sur les résultats des tests administrés aux élèves par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation;
- les activités de financement;
- autres sujets jugés pertinents par la direction d'école;

- la répartition des fonds entre les conseils d'école.

Le conseil d'école peut également créer des comités :

- les comités sont chargés de lui faire des recommandations sur un sujet donné avec un mandat précisé par le conseil d'école;
- chaque comité doit compter au moins trois personnes, dont un parent membre du conseil d'école (la liste des membres du sous-comité est remise au conseil d'école);
- les comités du conseil d'école peuvent compter des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école;
- les comités doivent remettre des résumés de leurs rencontres au conseil d'école;
- les réunions des comités peuvent avoir lieu à l'école ou de façon virtuelle. Elles doivent être ouvertes et accessibles au public et elles doivent être annoncées par la direction d'école comme c'est le cas pour les réunions du conseil d'école.

Le conseil d'école remet chaque année un rapport annuel écrit comprenant :

- a) ses objectifs;
- b) ses activités et ses réalisations;
- c) son rapport financier annuel.

Le rapport annuel est remis à la direction d'école avant le 15 septembre de l'année scolaire qui suit son mandat. ~~aux fins de publication à l'école et dans un endroit accessible à l'ensemble de la communauté scolaire~~ Le rapport doit également être affiché au site Web de l'école et disponible dans un endroit accessible à l'ensemble de la communauté scolaire avant le 30 septembre. ~~30 septembre de l'année scolaire qui suit son mandat.~~

Avec l'approbation de la direction d'école, le conseil d'école peut mener des activités de financement, celles-ci doivent :

- être menées conformément aux politiques applicables adoptées par le Conseil;
 - recueillir des fonds à une fin approuvée par le Conseil ou autorisée par les politiques applicables adoptées par celui-ci.
2. Les membres du conseil d'école doivent étudier les questions dans la perspective de l'école. Les réunions du conseil d'école et de ses comités ne doivent pas servir à discuter des cas individuels de parents, tuteurs ou tutrices, d'élèves, de membres du personnel, des membres du Conseil ou de tout autre membre de la communauté.

G. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

1. La présidence ou les coprésidences :
 - prépare l'ordre du jour par écrit en collaboration avec la direction d'école;

-
- organise les réunions du conseil d'école en collaboration avec la direction d'école;
 - préside les réunions du conseil d'école dans l'ordre et le respect de chaque membre;
 - s'assure qu'un procès-verbal de chaque réunion est rédigé et remis à la direction d'école pour approbation à la prochaine rencontre du conseil d'école;
 - participe aux programmes d'information et de formation;
 - est la personne-ressource entre le conseil d'école et la direction d'école;
 - par l'entremise de la direction d'école, s'assure que le conseil d'école communique avec la communauté scolaire;
 - fait suivre les communications reçues de la part de la communauté scolaire à la direction d'école pour suivi;
 - de concert avec la direction d'école, consulte, au besoin les cadres administratifs;
 - prépare le rapport annuel qui inclut le rapport financier annuel;
 - veille à ce que les politiques envoyées en consultation par le Conseil scolaire soient revues par l'ensemble des membres du conseil d'école.
2. La ou le secrétaire :
- rédige les procès-verbaux et s'occupe de la correspondance.
3. Les membres du conseil d'école :
- participent aux réunions du conseil d'école;
 - participent aux programmes d'information et de formation;
 - ont tous un droit de vote égal à l'exception du membre d'office;
 - sont des agentes et agents de liaison entre le conseil d'école et la communauté scolaire;
 - encouragent la participation de parents, tuteurs ou tutrices provenant de tous les groupes francophones ainsi que d'autres personnes de la communauté scolaire desservie par l'école;
 - fournissent des conseils éclairés à la direction d'école sur toute question relative au rendement des élèves et au code de conduite des élèves et aux procédures de l'école;
 - examinent les questions étudiées dans une perspective propre à l'école;
 - sont tous des partenaires égaux;
 - ~~font la promotion de l'école dans la communauté en respectant le plan de marketing du Conseil;~~
 - s'assurent que ses propos ne risquent pas de porter atteinte à la réputation du Conseil et de l'école.
4. La direction d'école :
- facilite l'établissement du conseil d'école et soutient son processus de fonctionnement;
 - encourage la participation de parents, tuteurs ou tutrices provenant de tous les groupes représentatifs de la diversité ainsi que d'autres personnes de la collectivité desservie par l'école;

- communique les noms et rôles des membres du conseil d'école ainsi que le courriel à utiliser pour contacter la présidence du conseil d'école à l'ensemble de la communauté scolaire, et l'affiche au site Web de l'école;
- fournit à la surintendance de l'éducation les noms et les coordonnées des membres du conseil d'école au début de chaque année scolaire;
- avise par écrit et affiche au site Web de l'école, au nom du conseil d'école, tous les parents, tuteurs ou tutrices des élèves, de la date, l'heure et le lieu (ou le lien pour y accéder si virtuel), des réunions du conseil d'école et de ses comités;
- peut participer aux comités du conseil d'école;
- travaille en collaboration avec la présidence ou les coprésidences du conseil d'école à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions;
- affiche, sur la page réservée au conseil d'école du site Web de l'école, l'ordre du jour de chaque réunion ainsi que le procès-verbal approuvé de la réunion précédente. Le rapport annuel, incluant le rapport financier annuel, y est également affiché. Tout parent, tuteur ou tutrice peut également se procurer la documentation au secrétariat de l'école;
- communique au besoin avec la présidence ou les coprésidences du conseil d'école;
- consulte le conseil d'école sur des questions particulières notamment l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du Conseil;
- obtient et fournit les informations demandées par le conseil d'école pour lui permettre de prendre des décisions éclairées;
- considère les recommandations faites par le conseil d'école et l'informe des mesures prises en conséquence;
- soumet à la surintendance de l'éducation toute recommandation et toute décision qui dépasse le cadre de l'école;
- communique les messages de la part du conseil d'école à l'ensemble de la communauté scolaire, lorsque cela est pertinent;
- partage les communications reçues de la part de l'ensemble de la communauté scolaire au conseil d'école, lorsque le sujet est pertinent au mandat du conseil d'école;
- appuie et fait la promotion des activités approuvées du conseil d'école;
- s'assure qu'une copie papier des procès-verbaux des réunions du conseil d'école et des rapports annuels sont conservés à l'école;
- sert de lien entre le conseil d'école et l'administration du Conseil;
- sert de personne-ressource en ce qui a trait aux lois, aux règlements et aux politiques du Conseil;
- signale tout problème épineux à la surintendance de l'éducation;
- s'assure que les membres du conseil d'école respectent les politiques du Conseil et informe la surintendance de l'éducation de tout manquement à ces politiques;
- s'assure que les fonds du budget de l'école alloués par le Conseil au conseil d'école soient utilisés pour la gestion du conseil d'école et les dépenses du conseil d'école, et ce, selon les politiques du Conseil.

H. CONFLITS D'INTÉRÊTS

1. Un conflit d'intérêts peut être réel, perçu ou potentiel.

2. Les membres du conseil d'école doivent déclarer un conflit d'intérêts dans les affaires par lesquelles ces derniers, les membres de leur famille ou des entreprises commerciales dans lesquelles ils peuvent avoir des intérêts, pourraient profiter directement ou indirectement des décisions prises par le conseil d'école.
3. Tout membre doit s'exclure elle-même ou lui-même des discussions et des décisions si :
 - un conflit d'intérêts pouvait vraisemblablement survenir;
 - la capacité du membre de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités à titre de membre du conseil d'école risque d'être compromise;
 - le membre du conseil d'école, les membres de sa famille, ou une entreprise commerciale dans laquelle le membre peut avoir des intérêts, tire un gain ou un avantage, directement ou indirectement, des actions que peut entreprendre la direction d'école ou le Conseil à la suite des avis fournis par le conseil d'école à la direction ou au Conseil.
4. Un membre ne doit pas accepter de faveurs ou d'avantages pécuniaires d'une personne, d'une organisation ou d'une entité dont on sait qu'elles ou ils cherchent à faire des affaires avec l'école.

I. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

- Les membres du conseil d'école sont élus pour représenter la communauté scolaire et feront preuve de respect à l'égard de leurs collègues du conseil d'école en tout temps.
- Si un ou plusieurs membres du conseil d'école affichent un comportement perturbateur au cours d'une réunion, la présidence devrait essayer de rétablir l'ordre.
- S'il a été impossible de rétablir l'ordre ou si le membre ou les membres continuent d'afficher un comportement perturbateur, la présidence peut ordonner à la personne ou aux personnes en cause de quitter la salle tout en exposant ses raisons.
- Un membre expulsé d'une réunion a le droit de participer aux futures réunions du conseil d'école.
- L'incident doit être consigné et soumis à la surintendance de l'école dans la semaine suivant la réunion.
- Lorsque la présidence demande l'expulsion d'un ou de plusieurs membres d'une réunion, la présidence doit demander aux membres en cause de participer à une rencontre dans le but de pouvoir en arriver à une solution acceptable pour tous. Il s'agit d'une rencontre privée qui ne sera pas réputée une réunion du conseil d'école.
- La présidence peut demander l'intervention d'une tierce partie pour faciliter le règlement du différend.
- Cette tierce partie serait, de préférence, un autre membre du conseil d'école sur lequel les parties en cause se sont entendues ou, au besoin, une personne de l'administration de l'école ou du Conseil.

- Lorsque la présidence ou la direction d'école est impliquée dans le différend, l'intervention de la surintendance de l'éducation sera nécessaire pour faciliter le règlement du différend.
- Toute résolution conclue à l'occasion de la rencontre visant à régler le différend doit être signée et respectée intégralement par toutes les parties.
- La direction de l'éducation peut recommander au Conseil la dissolution du conseil d'école si les membres n'arrivent pas à s'entendre et que les différends sont irrévocables.

J. VOIES DE COMMUNICATION

1. Le conseil d'école doit élaborer des stratégies de communication, et ce, en collaboration avec la direction d'école.
2. Les recommandations du conseil d'école se rapportant expressément à l'école sont soumises à la direction d'école.
3. Toute recommandation qui dépasse le cadre de l'école peut être soumise à la direction d'école qui se chargera de la porter à l'attention de la surintendance de l'éducation.

K. LANGUE DE COMMUNICATION

La langue de communication et de fonctionnement du conseil d'école et de ses comités est le français.

L. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉCOLE

Avant le 15 septembre de chaque année, le conseil d'école préparera un rapport décrivant brièvement les activités de l'année précédente.

Ce rapport fera état des objectifs ainsi que des activités et des réalisations menées par le conseil d'école et inclura le rapport financier annuel décrivant les activités de financement entreprises par le conseil d'école.

Ce même rapport sera disponible à l'ensemble des parents, tuteurs ou tutrices de l'école, et affiché au site Web de l'école avant le 30 septembre.

M. LISTE DES ANNEXES

Les documents ci-joints peuvent être utilisés par la direction d'école en vue de la création d'un conseil d'école :

- a. Processus entourant les candidatures
 - a.1 *Appel de candidatures* (Annexe a1 - page 11)
 - a.2 *Déclaration de candidature* (Annexe a2 - pages 12 et 13)
 - a.3 *Avis de candidatures retenues* (Annexe a3 - page 14)
- b. Bulletin de vote (Annexe b - page 15)
- c. *Règlements administratifs à l'intention des conseils d'école* (pages 16-25).

ANNEXE a.1

APPEL DE CANDIDATURES

Cette information peut également être affichée à l'école et soumise à l'ensemble des parents par le moyen jugé le plus approprié par la direction d'école.

Date

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

Comme vous le savez sans doute, l'école doit mettre sur pied son conseil d'école pour l'année scolaire. Nous vous invitons à une réunion publique sur ce sujet le (date).

La période de mise en candidature se tiendra du (date) au (date) (5 jours). Tout parent éligible doit remplir le formulaire de mise en candidature et le faire parvenir à l'école avant le (date). Une copie du formulaire de mise en candidature est incluse au présent envoi. La liste officielle des candidates et candidats mis en candidature sera disponible à la fin des classes, c'est-à-dire le (date) et vous sera acheminée par l'entremise de votre enfant.

Les élections se tiendront le (date et heure). Lors de cette réunion, les candidates et candidats auront l'occasion de s'adresser à l'ensemble des parents présents. Par la suite, celles et ceux qui voudront voter pourront alors le faire.

Nous vous encourageons fortement à poser votre candidature pour devenir membre du conseil d'école et à participer à la soirée prévue. Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec la direction d'école.

Veuillez agréer, chers parents, tuteurs ou tutrices, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La direction d'école,

cc. Surintendance de l'éducation

ANNEXE a.2

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

École _____

Nom	
Adresse	N° de tél. – Domicile
	N° de tél. – Travail
<input type="checkbox"/> Je suis le parent, le tuteur ou la tutrice de _____(nom de l'élève et année d'études) _____(nom de l'élève et année d'études) _____(nom de l'élève et année d'études) _____(nom de l'élève et année d'études) qui est actuellement inscrite ou inscrit ou qui sont actuellement inscrites ou inscrits à l'école.	
<input type="checkbox"/> Je suis un membre du personnel du Conseil scolaire et j'atteste que je ne suis pas un membre du personnel à cette école.	
Je désire poser ma candidature au poste élu de représentante ou de représentant des parents et des tuteurs ou tutrices au sein du conseil d'école. Je comprends le rôle et les responsabilités qui incombent aux membres du conseil d'école qui sont décrits dans le document annexé à ce formulaire.	
Signature de la candidate ou du candidat	Date

ANNEXE a.2 (suite)

RÉSERVÉ À L'ÉCOLE		
Reçu par	Heure	Date

Coupez le long du pointillé

REÇU DE LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE

La déclaration de candidature à un poste au sein du conseil d'école de l'école _____ a été reçue.

(Nom de l'école)

Signature de la direction de l'école

Date

(Une copie, dûment signée, de cette déclaration sera remise à chaque personne posant sa candidature)

L'accusé de réception écrit peut aussi se faire par courriel.

ANNEXE a.3

AVIS DE CANDIDATURES RETENUES

Cette information peut également être affichée à l'école et soumise à l'ensemble des parents par le moyen jugé le plus approprié par la direction d'école.

Date

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

L'élection du conseil d'école a eu lieu le (date).

Les candidates et candidats élus sont :

(Mettre la liste complète)

J'aimerais remercier tous les parents, tuteurs ou tutrices en nomination et souhaiter beaucoup de succès à celles et ceux qui ont été élus pour siéger au conseil d'école pour l'année scolaire (date).

Je vous remercie de votre appui constant à notre école.

Veillez agréer, chers parents, tuteurs ou tutrices, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La direction d'école,

c. c. Surintendance de l'éducation

ANNEXE b

BULLETIN DE VOTE

École _____

Représentantes et représentants des parents, tuteurs ou tutrices*

Mandat pour l'année scolaire 20__-20__

NE VOTEZ QUE POUR _____ DOUZE (12) CANDIDATES OU CANDIDATS SUR CE BULLETIN.

(Nombre, voir politique du Conseil)

Inscrivez un « X » dans la case qui précède le nom des candidates et candidats de votre choix.

<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____

Un bulletin avec plus de ~~« X »~~ douze (12) votes que le nombre indiqué sera automatiquement annulé.

***Ce bulletin type est adapté pour les différents types de membres siégeant au conseil d'école.**

ANNEXE c

**RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS
À L'INTENTION DES CONSEILS D'ÉCOLE**

A. AFFILIATION

Le conseil d'école est affilié au Conseil scolaire Viamonde et se conforme aux politiques, directives administratives et procédures de celui-ci.

B. BUT

Le conseil d'école travaillera, en collaboration avec le personnel de l'école, les parents, tuteurs, tutrices, le Conseil et la collectivité francophone à améliorer le rendement des élèves, ~~et à accroître la responsabilité du système d'éducation envers les parents, tuteurs, tutrices et à promouvoir l'école dans la communauté.~~

C. CODE DE DÉONTOLOGIE (tiré de *Conseil d'école – Guide à l'intention des membres, 2002*)

Afin d'assurer le bon fonctionnement du conseil d'école dans la réalisation de son mandat, chaque membre s'engage à :

- veiller aux intérêts de tous les élèves de l'école;
- se conformer à l'énoncé de mission et de vision de l'école et du Conseil scolaire;
- agir à l'intérieur des limites des fonctions et des responsabilités d'un conseil d'école comme l'indiquent les lignes directrices de fonctionnement de l'école, du Conseil scolaire et du ministère de l'Éducation de l'Ontario;
- se familiariser et agir en conformité avec les politiques du Conseil et méthodes de fonctionnement de l'école;
- se conduire en obéissant aux normes d'intégrité les plus strictes;
- reconnaître et respecter l'intégrité personnelle de tous les membres de la communauté scolaire;
- traiter tous les membres du conseil d'école avec respect et écouter les opinions des autres membres sans interruption;
- préconiser un environnement positif au sein duquel les apports personnels sont encouragés et appréciés;
- reconnaître les principes démocratiques et accepter les décisions par consensus du conseil;
- respecter le caractère confidentiel de certaines questions d'ordre scolaire ainsi que les restrictions que cette directive peut entraîner à l'égard du fonctionnement du conseil d'école;
- s'abstenir de dévoiler des renseignements confidentiels;
- s'en tenir aux questions concernant la communauté scolaire dans son ensemble lors des réunions du conseil d'école;
- utiliser les réseaux de communication établis lorsque des questions ou préoccupations surviennent;
- prôner des normes déontologiques rigoureuses au sein de la communauté scolaire;
- déclarer tous les conflits d'intérêts;

- s'abstenir d'accepter des paiements ou des avantages pécuniaires liés à sa participation au conseil d'école.

D. COMPOSITION

Bien que la composition d'un conseil d'école puisse varier quelque peu à l'intérieur des paramètres qui sont définis par le Conseil scolaire, elle doit respecter les directives contenues dans le Règlement 612/00.

1. Les membres du conseil d'école sont :
 - une majorité de parents, tuteurs ou tutrices d'élèves fréquentant l'école jusqu'à un maximum de dix-douze membres;
 - un membre du personnel enseignant;
 - un membre du personnel non enseignant;
 - au moins une personne représentant la collectivité;
 - un membre nommé par l'organisme Parents partenaires en éducation, s'il y a lieu;
 - au moins un élève du secondaire (pour les conseils d'école secondaire);
 - la direction d'école.
2. Tous les membres ont droit de vote sauf la direction d'école.
3. Toute question ou tout projet soumis sera approuvé ou refusé par voie de consensus. Si les membres du conseil d'école ne peuvent arriver à un consensus, la recommandation sera mise au vote et approuvée ou refusée par la majorité des voix exprimées. Le vote par procuration n'est pas valide.
4. Le quorum constitue la moitié plus un des membres présents du conseil d'école ayant droit de vote et que cette majorité de membres présents du conseil d'école soit composée de parents, tuteurs, tutrices membres.
5. La durée du mandat des membres élus/nommés est d'un an (de la première réunion suivant les élections d'une année scolaire à la première réunion qui suit les élections de l'année scolaire suivante).
6. Dans l'éventualité où une vacance surviendrait parmi les postes de parents membres du conseil entre deux élections, le conseil d'école peut inviter un parent membre en réserve à se joindre au conseil d'école. S'il n'y a pas de parent membre en réserve, il peut inviter les autres parents, tuteurs ou tutrices, de la communauté scolaire à soumettre leur nom pour une éventuelle élection ou nomination. Le mandat d'une personne nommée pour combler une vacance au sein du conseil d'école expire à la date des prochaines élections.
- ~~6. — Dans l'éventualité où une vacance surviendrait parmi les postes de parents, membres du conseil entre deux élections, le conseil d'école peut inviter les autres parents, tuteurs, tutrices, de la communauté scolaire à soumettre leur nom pour une éventuelle élection ou nomination. Le mandat d'une personne nommée pour combler une vacance au sein du conseil d'école expire à la date des prochaines élections.~~

E. MODALITÉS D'ÉLECTION

1. Élections des parents, tuteurs, tutrices, membres du conseil d'école :
 - a) Les parents, tuteurs, tutrices, qui désirent poser leur candidature aux postes élus du conseil d'école, doivent déposer une déclaration de candidature par l'entremise du formulaire prescrit par le Conseil (voir annexe a.2. Déclaration de candidature).
 - b) Les parents, tuteurs, tutrices d'un élève inscrit à l'école ont le droit à la fois de voter pour élire les membres du conseil d'école et de se présenter à l'élection en qualité de représentants des parents, tuteurs, tutrices.
 - c) Au moins 14 jours avant la tenue des élections, la direction d'école, au nom du conseil d'école, avise par écrit tous les parents, tuteurs, tutrices des élèves qui sont inscrits à l'école de la date, l'heure et le lieu des élections.
 - d) Il est interdit d'imposer un système de quotas ou d'autres conditions (par exemple, programme de l'enfant, année d'études, lieu de résidence, etc.) visant à limiter le droit de vote ou l'éligibilité des parents, tuteurs, tutrices.
 - e) Les membres du conseil d'école sont élus par voie de scrutin secret. Le vote par procuration ou par correspondance est interdit. Les électrices et électeurs doivent se rendre à l'école le jour de l'élection et voter en personne, ou voter par voie électronique au moment déterminé pour l'élection.
 - f) La direction d'école tire au sort les noms des candidates et candidats pour déterminer l'ordre des noms sur le bulletin de vote.
 - g) Pour chaque conseil d'école, les parents, tuteurs, tutrices éligibles ont le droit de voter une fois pour pourvoir aux postes réservés pour les parents, tuteurs, tutrices. S'ils votent pour un nombre de candidats supérieur au maximum permis dans la catégorie, leur bulletin est annulé. Le personnel enseignant et non enseignant procède de la même façon pour élire leur représentant.
 - h) S'il y a égalité de votes pour un des postes de représentante ou de représentant au conseil d'école, la personne gagnante est choisie par un tirage au sort.
 - i) Il est interdit de distribuer ou d'afficher dans l'école les brochures publicitaires individuelles d'une candidate ou d'un candidat aux élections du conseil d'école.
 - j) Il est interdit d'utiliser les ressources humaines ou matérielles de l'école, pour appuyer une candidate ou un candidat ou des groupes de candidats. Il est interdit de distribuer ou d'afficher toute publicité à propos des personnes qui se portent candidates aux élections.
 - k) La direction d'école supervise le déroulement des élections.
 - l) La direction d'école s'adjoit deux scrutatrices ou scrutateurs parmi les parents, tuteurs, tutrices ou les membres du personnel pour compter le résultat du vote ou pour revoir les résultats reçus par voie électronique. Ce résultat est communiqué à l'ensemble de la communauté.
 - m) Toutes les nominations au conseil d'école se font avec l'accord de la majorité des membres siégeant alors au conseil d'école et présents à la réunion. Les nominations doivent se faire au cours d'une réunion publique qui a été annoncée suffisamment à l'avance. Les votes par procuration ne sont pas permis.
 - m)n) Suite à l'élection, les parents non retenus pour siéger au conseil d'école sont placés sur une liste de parents membres en réserve, en cas de vacance éventuelle au sein du conseil d'école. La liste est dressée selon le nombre de votes reçus.

ᐱᓃᓃ) La direction d'école convoque la première réunion du conseil d'école dans les 35 jours suivant l'élection des parents, tuteurs, tutrices au conseil d'école.

ᓃᓃᓃ) La présidence ou les coprésidences du conseil d'école sont élues parmi les parents, tuteurs, tutrices, membres du conseil d'école, et ce, par tous les membres du conseil d'école. Cette élection a lieu dans les 35 jours suivant la première réunion du conseil d'école.

ᓃᓃᓃ) Toute personne élue membre du conseil d'école occupe sa charge le jour de la première réunion du conseil d'école qui suit les élections et jusqu'au jour de la première réunion du conseil d'école qui suit les élections tenues pour l'année scolaire suivante.

2. Élection d'une personne représentant le personnel enseignant :

- a) La direction d'école prend les dispositions nécessaires à l'élection au conseil d'école d'une personne représentant le personnel enseignant.
- b) Toute personne qui enseigne à l'école (à temps plein ou à temps partiel), exception faite de la direction et de son adjointe ou adjoint, est éligible au poste de représentant du personnel enseignant.

3. Élection d'une personne représentant le personnel non enseignant :

- a) La direction d'école prend les dispositions nécessaires à l'élection au conseil d'école d'une personne représentant le personnel non enseignant.
- b) Toute personne qui travaille à l'école (à temps plein ou à temps partiel) parmi le personnel de soutien est éligible au poste de représentant du personnel non enseignant.

4. Nomination ou élection d'une élève ou d'un élève :

Dans les écoles secondaires, le conseil des élèves nomme l'élève qui fera partie du conseil d'école.

5. Nomination des représentantes et représentants de la communauté :

La direction d'école prend les dispositions nécessaires à la nomination au conseil d'école d'une personne représentant la communauté. Cette personne est nommée par les membres du conseil d'école.

F. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ÉCOLE

1. Le conseil d'école est un organisme consultatif qui offre ses conseils à la direction d'école et au Conseil scolaire. La direction d'école examine chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des suivis. Les membres du conseil d'école doivent étudier toutes les questions dans la perspective globale de l'école.

Le conseil d'école devra également :

- fixer ses buts et ses priorités pour l'année;

- tenir au moins quatre réunions publiques par an, [en présentiel ou en virtuel](#), auxquelles la collectivité francophone desservie par l'école pourra assister, toutefois les personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école qui assistent à la rencontre, n'ont pas le droit de parole ni de vote, sauf pour le droit de parole aux invités dûment inscrits à l'ordre du jour;
- se réunir dans les 35 jours suivants l'élection des membres du conseil tenue en début d'année scolaire;
- s'assurer que les présentes directives administratives sont intégrées au règlement administratif adopté par le conseil d'école. Le conseil d'école peut y ajouter, à son gré, des règlements administratifs touchant les règles générales relatives aux réunions, par exemple en matière d'assiduité et de ponctualité, pourvu que ces règlements respectent les politiques et les directives administratives du Conseil;
- [rendre accessible les procès-verbaux et les rapports financiers au site Web de l'école](#);
- garder des procès-verbaux approuvés de toutes ses réunions et une copie des rapports financiers pour une période de quatre ans;
- organiser des programmes d'information et de formation afin de permettre à ses membres d'acquérir les compétences reliées à leurs fonctions;
- promouvoir au mieux les intérêts de la collectivité francophone desservie par l'école;
- ~~faire la promotion de l'école dans la communauté en lien avec la campagne de marketing du Conseil.~~

Le conseil d'école consulte, par l'entremise de la direction d'école, les parents, tuteurs, tutrices des élèves qui sont inscrits à l'école sur des questions dont il est saisi et offre des recommandations, sur tout sujet, à la direction d'école ou au Conseil scolaire qu'il aura jugé prioritaire, c'est-à-dire sur :

- le code de conduite de l'école;
- la tenue vestimentaire appropriée des élèves;
- les programmes du Conseil scolaire sur l'amélioration du rendement des élèves, fondés sur les résultats des tests administrés aux élèves par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation;
- les activités de financement;
- le processus et les critères de sélection et de placement de la direction d'école et de la direction adjointe;
- [la répartition des fonds entre les conseils d'école](#);
- ~~tout autre sujet jugé pertinent par la direction d'école. la répartition des fonds entre les conseils d'école.~~

Le conseil d'école peut également créer des comités :

- les comités sont chargés de lui faire des recommandations sur un sujet donné avec un mandat précisé par le conseil d'école;
- chaque comité doit compter au moins trois personnes, dont un parent membre du conseil d'école (la liste des membres du sous-comité est remise au conseil d'école);

CONSEILS D'ÉCOLE

- les comités du conseil d'école peuvent compter des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'école;
- les comités doivent remettre des résumés de leurs rencontres au conseil d'école;
- Les réunions des comités peuvent avoir lieu à l'école ou de façon virtuelle. Elles doivent être ouvertes et accessibles au public et elles doivent être annoncées par la direction d'école comme c'est le cas pour les réunions du conseil d'école.

Le conseil d'école remet chaque année un rapport annuel écrit comprenant :

- a) ses objectifs;
- b) ses activités et ses réalisations;
- c) son rapport financier annuel.

Le rapport annuel est remis à la direction d'école avant le 15 septembre de l'année scolaire qui suit son mandat. Le rapport doit également être affiché au site Web de l'école et disponible dans un endroit accessible à l'ensemble de la communauté scolaire avant le 30 septembre.
~~Le rapport annuel est remis à la direction d'école avant le 15 septembre aux fins de publication à l'école et dans un endroit accessible à l'ensemble de la communauté scolaire avant le 30 septembre de l'année scolaire qui suit son mandat.~~

Avec l'approbation de la direction d'école, le conseil d'école peut mener des activités de financement, celles-ci doivent :

- être menées conformément aux politiques applicables adoptées par le Conseil;
 - recueillir des fonds à une fin approuvée par le Conseil ou autorisée par les politiques applicables adoptées par celui-ci.
2. Les membres du conseil d'école doivent étudier les questions dans la perspective de l'école. Les réunions du conseil d'école et de ses comités ne doivent pas servir à discuter des cas individuels de parents, tuteurs, tutrices, d'élèves, de membres du personnel, de membres du Conseil ou de tout autre membre de la communauté.

G. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

1. La présidence ou les coprésidences :
 - prépare l'ordre du jour par écrit en collaboration avec la direction d'école;
 - organise les réunions du conseil d'école en collaboration avec la direction d'école;
 - préside les réunions du conseil d'école dans l'ordre et le respect de chaque membre;
 - s'assure qu'un procès-verbal de chaque réunion est rédigé et remis à la direction d'école pour approbation à la prochaine rencontre du conseil d'école;
 - participe aux programmes d'information et de formation;
 - est la personne-ressource entre le conseil d'école et la direction d'école;
 - par l'entremise de la direction d'école, s'assure que le conseil d'école communique avec la communauté scolaire;

-
- [fait suivre les communications reçues de la part de la communauté scolaire à la direction d'école pour suivi;](#)
 - de concert avec la direction de l'école, consulte, au besoin les cadres administratifs;
 - prépare le rapport annuel qui inclut le rapport financier annuel;
 - veille à ce que les politiques envoyées en consultation par le Conseil scolaire soient revues par l'ensemble des membres du conseil d'école.
 2. La ou le secrétaire :
 - rédige les procès-verbaux et s'occupe de la correspondance.
 3. Les membres du conseil d'école :
 - participent aux réunions du conseil d'école;
 - participent aux programmes d'information et de formation;
 - ont tous un droit de vote égal à l'exception de la direction d'école;
 - sont des agentes et agents de liaison entre le conseil d'école et la communauté scolaire;
 - encouragent la participation de parents, tuteurs, tutrices provenant de tous les groupes francophones ainsi que d'autres personnes de la communauté scolaire desservie par l'école;
 - fournissent des conseils éclairés à la direction de l'école sur toute question relative au rendement des élèves et au code de conduite des élèves et aux procédures de l'école;
 - examinent les questions étudiées dans une perspective propre à l'école;
 - sont tous des partenaires égaux;
 - [font la promotion de l'école dans la communauté en respectant le plan de marketing du Conseil;](#)
 - s'assurent que leurs propos ne risquent pas de porter atteinte à la réputation du Conseil et de l'école.
 4. La direction d'école :
 - facilite l'établissement du conseil d'école et soutient son processus de fonctionnement;
 - encourage la participation de parents, tuteurs, tutrices provenant de tous les groupes représentatifs de la diversité ainsi que d'autres personnes de la collectivité desservie par l'école;
 - [communique les noms et rôles des membres du conseil d'école ainsi que le courriel à utiliser pour contacter la présidence du conseil d'école à l'ensemble de la communauté scolaire, et l'affiche au site Web de l'école;](#) ~~communique les noms des membres du conseil d'école à l'ensemble de la communauté scolaire;~~
 - fournit à la surintendance de l'éducation les noms et les coordonnées des membres du conseil d'école au début de chaque année scolaire;
 - [avise par écrit et affiche au site Web de l'école, au nom du conseil d'école, tous les parents, tuteurs ou tutrices des élèves, de la date, l'heure et le lieu \(ou le lien pour accéder si virtuel\), des réunions du conseil d'école et de ses comités;](#)

- ~~avise par écrit, au nom du conseil d'école, tous les parents, tuteurs, tutrices des élèves, de la date, l'heure et le lieu des réunions du conseil d'école et de ses comités;~~
- peut participer aux comités du conseil d'école;
- travaille en collaboration avec la présidence ou les coprésidences du conseil d'école à l'élaboration de l'ordre du jour des réunions;
- affiche, sur la page réservée au conseil d'école du site Web de l'école, l'ordre du jour de chaque réunion ainsi que le procès-verbal approuvé de la réunion précédente. Le rapport annuel, incluant le rapport financier annuel, y est également affiché. Tout parent, tuteur, tutrice peut également se procurer la documentation au secrétariat de l'école;
- communique au besoin avec la présidence ou les coprésidences du conseil d'école;
- consulte le conseil d'école sur des questions particulières, notamment l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du Conseil;
- obtient et fournit les informations demandées par le conseil d'école pour lui permettre de prendre des décisions éclairées;
- considère les recommandations faites par le conseil d'école et l'informe des mesures prises en conséquence;
- soumet à la surintendance de l'éducation toute recommandation et toute décision qui dépasse le cadre de l'école;
- communique les messages de la part du conseil d'école à l'ensemble de la communauté scolaire, lorsque cela est pertinent;
- partage les communications reçues de la part de l'ensemble de la communauté scolaire au conseil d'école, lorsque le sujet est pertinent au mandat du conseil d'école;
- appuie et fait la promotion des activités approuvées du conseil d'école;
- s'assure qu'une copie papier des procès-verbaux des réunions du conseil d'école et des rapports annuels sont conservés à l'école;
- sert de lien entre le conseil d'école et l'administration du Conseil;
- sert de personne-ressource en ce qui a trait aux lois, aux règlements et aux politiques du Conseil scolaire;
- signale tout problème épineux à la surintendance de l'éducation;
- s'assure que les membres du conseil d'école respectent les politiques du Conseil scolaire et informe la surintendance de l'éducation de tout manquement à ces politiques;
- s'assure que les fonds du budget de l'école alloués par le Conseil scolaire au conseil d'école sont utilisés pour la gestion du conseil d'école et les dépenses du conseil d'école, et ce, selon les politiques du Conseil scolaire.

H. CONFLITS D'INTÉRÊTS

1. Un conflit d'intérêts peut être réel, perçu ou potentiel.
2. Les membres du conseil doivent déclarer un conflit d'intérêts dans les affaires par lesquelles ces derniers, les membres de leur famille ou des entreprises commerciales dans lesquelles ils peuvent avoir des intérêts, pourraient profiter directement ou indirectement des décisions prises par le conseil d'école.

3. Tout membre doit s'exclure elle-même ou lui-même des discussions et des décisions si :
 - un conflit d'intérêts pouvait vraisemblablement survenir;
 - la capacité du membre de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités à titre de membre du conseil d'école risque d'être compromise;
 - le membre du conseil d'école, les membres de sa famille, ou une entreprise commerciale dans laquelle le membre peut avoir des intérêts tirent un gain ou un avantage, directement ou indirectement, des actions que peut entreprendre la direction d'école ou le Conseil scolaire à la suite des avis fournis par le conseil d'école à la direction ou au Conseil scolaire.
4. Un membre ne doit pas accepter de faveurs ou d'avantages pécuniaires d'une personne, d'une organisation ou d'une entité dont on sait qu'elle ou il cherche à faire des affaires avec l'école.

I. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

- Les membres du conseil d'école sont élus pour représenter la communauté scolaire et feront preuve de respect à l'égard de leurs collègues du conseil d'école en tout temps.
- Si un ou plusieurs membres du conseil affichent un comportement perturbateur au cours d'une réunion, la présidence devrait essayer de rétablir l'ordre.
- S'il a été impossible de rétablir l'ordre ou si le membre ou les membres continuent d'afficher un comportement perturbateur, la présidence peut ordonner à la personne ou aux personnes en cause de quitter la salle tout en exposant ses raisons.
- Un membre expulsé d'une réunion a le droit de participer aux futures réunions du conseil d'école.
- L'incident doit être consigné et soumis à la surintendance de l'école dans la semaine suivant la réunion.
- Lorsque la présidence demande l'expulsion d'un ou de plusieurs membres d'une réunion, la présidence doit demander aux membres en cause de participer à une rencontre dans le but de pouvoir en arriver à une solution acceptable pour tous. Il s'agit d'une rencontre privée qui ne sera pas réputée une réunion du conseil d'école.
- La présidence peut demander l'intervention d'une tierce partie pour faciliter le règlement du différend.
- Cette tierce partie serait, de préférence, un autre membre du conseil d'école sur lequel les parties en cause se sont entendues ou, au besoin, une personne de l'administration de l'école ou du Conseil scolaire.
- Lorsque la présidence ou la direction d'école est impliquée dans le différend, l'intervention de la surintendance de l'éducation sera nécessaire pour faciliter le règlement du différend.
- Toute résolution conclue à l'occasion de la rencontre visant à régler le différend doit être signée et respectée intégralement par toutes les parties.
- La direction de l'éducation peut recommander au Conseil scolaire la dissolution du conseil d'école si les membres n'arrivent pas à s'entendre et que les différends sont irrévocables.

J. VOIES DE COMMUNICATION

1. Le conseil d'école doit élaborer des stratégies de communication, et ce, en collaboration avec la direction d'école.

2. Les recommandations du conseil d'école se rapportant expressément à l'école sont soumises à la direction d'école.

3. Toute recommandation qui dépasse le cadre de l'école peut être soumise à la direction d'école qui se chargera de la porter à l'attention de la surintendance de l'éducation.

K. LANGUE DE COMMUNICATION

La langue de communication et de fonctionnement du conseil d'école et de ses comités est le français.

L. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉCOLE

Avant le 15 septembre de chaque année, le conseil d'école préparera un rapport décrivant brièvement les activités de l'année précédente.

Ce rapport fera état des objectifs ainsi que des activités et des réalisations menées par le conseil d'école et inclura le rapport financier annuel décrivant les activités de financement entreprises par le conseil d'école.

Ce même rapport sera disponible à l'ensemble des parents, tuteurs, tutrices de l'école [et affiché au site Web de l'école avant le 30 septembre de l'année scolaire qui suit son mandat.](#)

M. LISTE DES ANNEXES

Les documents ci-joints peuvent être utilisés par la direction d'école en vue de la création d'un conseil d'école :

- a. Processus entourant les candidatures
 - a.1 *Appel de candidatures* (page 11)
 - a.2 *Déclaration de candidature* (pages 12 et 13)
 - a.3 *Avis de candidatures retenues* (page 14)
- b. *Bulletin de vote* (page 15)
- c. *Règlements administratifs à l'intention des conseils d'école* (pages 16-25).

COMPILATION DE LA CONSULTATION SUR LES POLITIQUES

Voici les suggestions et commentaires reçus à la suite de la récente consultation auprès des différents groupes d'intervenants au sein du Conseil, c'est-à-dire :

- Le personnel des écoles
- Les membres des conseils d'école
- Les membres du Comité de participation des parents (CPP)
- Les représentants des syndicats.

Politique 3.24 sur les conseils d'école

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Félix-Leclerc	<p>A. Énoncé En conformité avec la mission, vision, les buts et les politiques du Conseil ainsi qu'avec la loi et les règlements de l'Ontario, le conseil d'école travaillera, en collaboration avec le personnel de l'école, les parents, le Conseil et la collectivité francophone à améliorer le rendement des élèves et, à accroître la responsabilité du système d'éducation envers les parents.</p> <p>B. Composition du conseil d'école et fonctionnement</p> <p>Chaque conseil d'école devra être composé des membres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Des parents, des tuteurs ou des tutrices d'élèves de l'école; b) D'au moins une personne représentant la collectivité francophone nommée par les autres membres du conseil d'école; c) D'au moins une ou un élève pour les écoles secondaires; d) De la direction d'école, membre d'office; e) D'au moins un membre du personnel enseignant oeuvrant à l'école. f) D'au moins un membre du personnel non enseignant de l'école. <p>Le nombre maximal de parents au conseil d'école est de 12.</p> <p>C. Durée du mandat des membres du conseil d'école La durée du mandat des membres élus ou nommés est d'un an. Le mandat des membres élus ou nommés débute le jour de l'élection. Les membres du conseil d'école peuvent être réélus ou renommés.</p> <p>D. Postes vacants Un poste est considéré comme vacant lorsqu'un membre du conseil d'école quitte son poste en cours de mandat.</p> <p>E. Honoraires Les membres du conseil d'école ne recevront pas d'honoraires. Aucune dépense personnelle des membres du conseil d'école n'est remboursée par l'école ou le conseil d'école.</p> <p>F. Rôles et responsabilités des conseils d'école 1. Le conseil d'école est un organisme consultatif qui offre ses conseils à la direction d'école. La direction d'école examine</p>	

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
	<p>chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des suivis.</p> <p>2. Les membres du conseil d'école doivent étudier toutes les questions dans la perspective globale de l'école.</p> <p>G. Collecte de renseignements Chaque école fournit au Conseil la liste de ses membres. Le Conseil fournira, sur demande, au ministère de l'Éducation, des renseignements personnels tels que le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la présidence ou des coprésidences et des autres membres du conseil d'école, au besoin. Ces données doivent être traitées en conformité avec les règles régissant la protection de la vie privée.</p> <p>H. Communications La direction d'école doit s'assurer de communiquer les renseignements suivants à l'ensemble de la communauté scolaire, et afficher au site Web de l'école, au plus tard le 15 octobre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La liste des membres du conseil d'école et leurs rôles; 2. Le courriel à utiliser pour contacter la présidence du conseil d'école; 3. Les dates et heures prévues des réunions du conseil d'école. <p>I. Rôle du Conseil scolaire Le Conseil consulte les conseils d'école sur les questions</p>	

suivantes :

- a) L'élaboration ou la modification de ses politiques et directives administratives.
- b) L'élaboration de programmes dans le domaine de l'éducation.
- c) Les programmes d'amélioration du Conseil.

Le Conseil étudie chaque recommandation que lui fait le conseil d'école et l'informe des mesures prises en conséquence.

J. Langue de communication

La langue de communication et de fonctionnement des conseils d'école et de ses comités est le français.

K. Politiques du Conseil

Le conseil d'école doit respecter toutes les politiques et les directives administratives du Conseil.

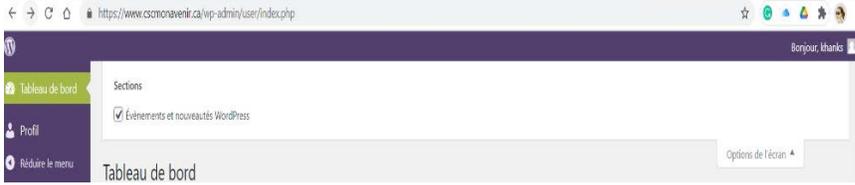
L. Référence

- Politique/Programmes Note no 122, ministère de l'Éducation
 - Conseils d'école – Guide à l'intention des membres, 2001, révisé en 2002, ministère de l'Éducation
 - Règlements 612/00, Conseils d'école et comités de participation des parents
 - Toutes les politiques et directives administratives du Conseil scolaire Viamonde.
-

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Nouvel Horizon	<p>G. Collecte de renseignements Page 8 – Les rôles : la présidence ou coprésidence : prépare le rapport annuel qui inclut le rapport financier annuel – Ceci n'est pas une tâche de la présidence pour nous.</p>	
Membres du Comité de participation des parents	<p><u>Enoncé</u> Le terme 'qui l'a créé' n'est pas clair. <i>... à la direction d'école et au Conseil scolaire qui l'a créé)</i></p> <p><u>Composition du conseil d'école et fonctionnement</u></p> <p><i>1 d) de la direction d'école, membre d'office. La virgule veut dire 'et' ou bien 'où' ?</i></p> <p><i>Ajouter le point g) Une personne peut être nommée par l'association Parents Partenaires en éducation, s'il y a lieu, et siéger au conseil d'école.</i></p> <p><i>Le conseil d'école sera composé en majorité de parents, de tuteurs ou de tutrices. Afin de tenir compte des différentes réalités des écoles au sein du Conseil et de garder la taille du groupe efficace, le nombre maximal de parents au conseil d'école est de douze. Faut-il préciser que ce nombre inclus la personne nommée par PPE ?</i></p> <p><i>6 Le conseil d'école est aussi encouragé à nommer une trésorière ou un trésorier ou une ou un secrétaire: remplacer ou par et</i></p> <p><i>7 Les membres du conseil d'école seront : l'utilisation du présent est souhaitable.</i></p> <p><i>Qui a le droit de vote? Faudrait-il l'indiquer clairement dans la politique</i></p> <p><i>On questionne que la liste des membres semble obligatoire. Malgré qu'il y a rarement des membres de la communauté ou du PPE. À clarifier</i></p> <p><i>Suggestion : faire 2 paragraphes distincts avec « pourra » et « devra »</i></p> <p><i>On questionne le point 4 : des membres du personnel pourraient être intéressés de siéger sur le conseil de leur école. À voir pourquoi il y a restriction.</i></p> <p><u>F - Rôle & responsabilités</u></p> <p><i>-ajouter au point 1, le CPP donnerait des conseils aux conseils scolaires.</i></p>	

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
	<p>Section responsabilité de la direction pour garder les procès-verbaux, précisée dans la DA.</p> <p>point 3, mettre à disponibilité les procès-verbaux sur les sites des écoles.</p> <p>point 6, rencontre des comités en virtuel aussi.</p> <p>point 8, dates remise et dépôt rapports année précédente et changement de conseil en début d'année– parents qui doivent élire le nouveau conseil d'école ne peuvent pas évaluer le travail fait auparavant par l'autre conseil d'école. Garder au 15 sept et 30 sept.</p> <p><u>H. Communications</u></p> <p>changer au 30 sept la remise du rapport au site web</p> <p>Est-ce que le Conseil considère créer une adresse électronique (courriel) pour chaque conseil d'école? Ce courriel serait accessible par la présidence et le/la secrétaire</p> <p>J. Langue de communication</p> <p>-commentaire : le français n'est pas utilisé dans plusieurs conseils d'école.</p> <p>il revient à la direction de s'assurer que l'on suive les règlements et qu'on respecte la langue de communication de de l'école</p>	
<p>Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Renaissance</p>	<p>A. Énoncé</p> <p>En conformité avec la mission, la vision, les buts et les politiques du Conseil ainsi qu'avec la loi et les règlements de l'Ontario, le conseil d'école travaillera, en collaboration avec le personnel de l'école, les parents, le Conseil et la collectivité francophone à améliorer le rendement des élèves et, à accroître la responsabilité du système d'éducation envers les parents et à promouvoir l'école dans la communauté.</p> <p>B. Composition du conseil d'école et fonctionnement</p> <p>3. La direction d'école a la responsabilité de mettre sur pied le conseil d'école avant le trentième jour de l'année scolaire, le conseil d'école de manière à ce (à enlever) afin qu'il reflète les conditions locales particulières, par exemple l'existence d'organismes communautaires associés à l'école et la composition de la collectivité francophone élargie de l'école.</p> <p>6. Le conseil d'école devra élire une présidence. Ce poste sera pourvu par un parent siégeant au conseil d'école. Le conseil d'école peut, s'il le désire, élire deux coprésidences. Le conseil d'école est aussi encouragé à nommer une trésorière ou un trésorier et (enlever le « ou ») une ou un secrétaire.</p> <p>8. Le quorum d'une réunion d'un conseil d'école constitue la moitié plus un (à enlever) des membres présents du conseil</p>	

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
	<p>d'école ayant droit de vote, plus un. De plus, la (enlever et que cette) majorité de membres du conseil présents (enlever du conseil) doit être composée de parents, tuteurs, tutrices membres.</p> <p>D. Postes vacants Les postes vacants qui surviennent au sein du conseil d'école sont pourvus en faisant appel aux parents membres en réserve (s'il y en a) par voie d'élections ou de nominations.</p>	
<p>Membre du conseil d'école et du Comité de participation des parents (CPP) de l'École secondaire Jeunes sans frontières</p>	<p>B. Énoncé Le terme 'qui l'a créé' n'est pas clair. <i>... à la direction d'école et au Conseil scolaire qui l'a créé.</i></p> <p>C. Composition du conseil d'école et fonctionnement <i>1 d) de la direction d'école, membre d'office. La virgule veut dire 'et' ou bien 'ou' ?</i></p> <p><i>Ajouter le point g) Une personne peut être nommée par l'association Parents Partenaires en éducation, s'il y a lieu, et siéger au conseil d'école.</i></p> <p><i>Le conseil d'école sera composé en majorité de parents, de tuteurs ou de tutrices. Afin de tenir compte des différentes réalités des écoles au sein du Conseil et de garder la taille du groupe efficace, le nombre maximal de parents au conseil d'école est de douze. Faut-il préciser que ce nombre inclus la personne nommée par PPE ?</i></p> <p>6 Le conseil d'école est aussi encouragé à nommer une trésorière ou un trésorier ou une ou un secrétaire: remplacer ou par et</p> <p>7 Les membres du conseil d'école seront : l'utilisation du présent est souhaitable.</p> <p>Qui a le droit de vote? Faudrait-il l'indiquer clairement dans la politique?</p> <p>H. Communication Est-ce que le Conseil considère créer une adresse électronique (courriel) pour chaque conseil d'école? Ce courriel serait accessible par la présidence et le/la secrétaire.</p> <p>J. Langue de communication -commentaire : le français n'est pas utilisé dans plusieurs conseils d'école.</p> <p>il revient à la direction de s'assurer que l'on suive les règlements et qu'on respecte la langue de communication de l'école.</p>	
<p>Membre du conseil d'école de l'École secondaire Georges -P.-Vanier et présidente du CPP</p>	<p>A. Énoncé Cela n'indique pas jusqu'où un poste peut être remplacé. Nous avons eu un congé de membre en mars / avril et notre dernière réunion a eu lieu en avril. Je n'ai pas pu remplacer ce poste à temps.</p>	

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
	<p>F. Rôle et responsabilités du conseil d'école Vous devriez considérer de partager l'autorisation des pages de médias sociaux de l'école à le/la président(e). Il serait avantageux pour l'école que les parents puissent interagir librement sur les plateformes sociales. Cela permettrait au président de communiquer directement avec les parents concernant les projets, demander plus de participation ou d'encourager une transparence ouverte. Lors de notre précédente école, le conseil des parents a géré son propre « onglet » sur le site Web de l'école, ce qui a produit une participation dynamique des parents.</p> <p>L'onglet des parents-</p> 	
<p>Membre du Comité de participation des parents</p>	<p>B. Composition du conseil d'école et fonctionnement</p> <p>1. e) Cette règle indique qu'au moins un membre du personnel enseignant œuvrant à l'école peut faire partie du conseil : donc cela sous-entend que plusieurs enseignants peuvent participer, est-ce bien cela? De plus, est-ce que le personnel enseignant doit d'être à temps plein? Qu'en est-il des suppléants ? Ce point doit être mieux clarifié.</p> <p>4. a) Je trouve que ce point vient contredire le point 1.e. mentionné ci-dessus. Ici on dit que les membres du personnel du Conseil ne doivent pas travailler dans l'école où ils désirent siéger (conseil). Faudrait clarifier car ça contredit l'autre point 1.e.</p> <p>Personnellement, je considère que ce serait bien si les parents qui sont aussi des suppléants de l'école où ils désirent siéger, pouvaient participer. Peut-on revoir cette politique?</p> <p>D. Postes vacants 1^{er} paragraphe : Quel est cette majorité dont on fait référence? Le conseil est complet s'il comporte une majorité de parents, tuteurs et tutrices. Sur quoi se base-t-on pour calculer cette majorité, est-ce basé sur les critères de composition des membres? Peut-on préciser davantage?</p> <p>c) Ici j'ajouterais : l'élève est élu par les élèves siégeant au conseil d'école...</p> <p>F. Rôles et responsabilités du conseil d'école 3. a) Fixer ses buts et priorités pour l'année. Commentaire : Oui mais en se basant sur quoi? Sur ce qui a été fait l'an dernier? En discutant avec la direction et en réalisant un questionnaire auprès des parents pour connaître leurs préoccupations? Les membres débutent à neuf alors ils auront besoin de pistes pour s'orienter et accomplir cette tâche très importante.</p>	

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
	<p>3. b) Les non-membres n'ont pas le droit de parole lorsqu'ils assistent à une réunion du conseil. Commentaire : serait-ce possible de leur allouer une période de suggestions/ commentaires au cours de la réunion sans avoir à leur répondre dans l'immédiat? Seulement pour les écouter et prendre des notes. Peut-on revoir cette règle?</p> <p>3.e) À titre informatif seulement ici, il faudrait informer les membres des conseils d'école des formations qui s'offrent à eux afin qu'ils puissent en bénéficier. Je ne crois pas qu'ils aient accès à cette information...</p> <p>5. Ici j'ajouterai un point f) Autres sujets pertinents (ex : sécurité et bien-être des élèves).</p> <p>5 Langue de communication J. Langue de communication : Tous les efforts devront être faits pour respecter cette règle. Cette règle devrait devenir un <u>critère de participation au conseil des parents : être capable de s'exprimer et comprendre le français.</u></p>	
Représentants de l'AEFO, de la FEESO et du SCFP	<p>A. Énoncé Nous sommes en accord avec les modifications suggérées.</p> <p>B. Composition du conseil d'école et fonctionnement Changement de 10 à 12 membres.</p> <p>Penser aux concepts d'équité et de diversité dans qui reflètent l'inclusivité de nos communautés.</p>	
Membres du personnel de l'Académie de la Moraine		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire LaMarsh		X
Membres du personnel de l'École élémentaire Le Flambeau		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire Marie-Curie		X
Membres du personnel de l'École élémentaire Nouvel Horizon		X



Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : *Politique n°3,33 - Rassemblement au début ou à la fin du jour de classe*

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n°3,33 – Rassemblement au début ou à la fin du jour de classe* a été revue.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'Annexe A la version revue de la *Politique n°3,33 Rassemblement au début ou à la fin du jour de classe* qui inclut des changements.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives à titre informatif.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 portant sur la *Politique n°3,33 Rassemblement au début ou à la fin du jour de classe* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n°3,33 Rassemblement au début ou à la fin du jour de classe* telle que présentée.

Préparé par :
L'adjointe à la surintendance temporaire,
Isabelle Turcotte

Présenté par :
La direction de l'éducation par intérim,
Sylvie Longo

p. j. Annexe A – politique révisée 3,33 Rassemblement au début ou à la fin du jour de classe
Annexe B – directives administratives révisées 3,33 Rassemblement au début ou à la fin du jour de classe

**RASSEMBLEMENT AU DÉBUT OU
À LA FIN DU JOUR DE CLASSE**

Approuvée le 20 janvier 2001

Révisée le 22 mai 2015

Révisée le 16 juin 2017

Révisée le 28 mai 2021

Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que les élèves bénéficient d'un rassemblement au début du jour de classe et précise ses attentes lors des cérémonies publiques.

RASSEMBLEMENT

La direction de chaque école élémentaire et secondaire du Conseil doit mettre en place un temps de rassemblement au début du jour de classe.

Définition : Le rassemblement se veut un temps où l'ensemble des élèves et du personnel s'arrête et participe collectivement, soit dans la classe ou dans d'autres endroits à l'intérieur de l'école, à l'activité commune qui comprend entre autres l'*Ô Canada*, la reconnaissance des peuples autochtones, les annonces de la journée, ainsi que la présentation de réalisations artistiques ou littéraires d'artistes francophones ~~une (p.ex. poème, pensée, des textes ou chanson, etc.)~~ qui véhiculent la mission, la vision et les valeurs du Conseil, des valeurs sociales ou morales et qui représentent la société multiculturelle de l'école, etc.

Le rassemblement n'implique pas nécessairement la rencontre de tous dans un même lieu.

Ô CANADA

L'*Ô Canada* est chanté dans chaque école élémentaire et secondaire du Conseil, soit au début du jour de classe. Il est facultatif lors d'une cérémonie publique.

DISPENSES/EXEMPTIONS

Une ou un élève n'est pas tenu de chanter l'*Ô Canada* dans les circonstances suivantes :

1. Si l'élève a moins de 18 ans, le parent, la mère, le père, la tutrice ou le tuteur ou tutrice de l'élève peut faire de l'élève, si elle ou il a moins de 18 ans, fait une demande écrite de dispense à la direction d'école. La demande est conservée dans le dossier scolaire de l'élève.
2. Si l'élève a 18 ans ou plus, l'élève elle-même ou lui-même, si elle ou il a 18 ans ou plus, fait peut faire une demande écrite de dispense à la direction d'école. La demande est conservée dans le dossier scolaire de l'élève.
3. Aucun élève ne subira une conséquence négative, si elle ou il est dispensé de chanter l'*Ô Canada*.
4. La direction d'école peut dispenser une ou un élève de sa participation pour raison religieuse ou médicale.

**RASSEMBLEMENT AU DÉBUT OU
À LA FIN DU JOUR DE CLASSE**

Page 2 de 2

RÉFÉRENCE

*Loi sur l'éducation, article 304, Rassemblement, 1^{er} septembre 2000. [Règl. de l'Ont. 435/00 : RASSEMBLEMENT \(ontario.ca\)](#)
[Politique/Programmes Note n° 108 \(gov.on.ca\) - 12 janvier 1989](#)*



ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

RASSEMBLEMENT AU DÉBUT OU
À LA FIN DU JOUR DE CLASSE

Approuvées le 16 juin 2017

Révisées le 28 mai 2021

Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 5

PRÉAMBULE

Le conseil scolaire Viamonde (le Conseil) appuie l'engagement de l'Ontario (2016) à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones. Il profite du premier rassemblement de la semaine en début du jour de classe et des cérémonies publiques pour les reconnaître. Puis, il stimule l'éveil à l'appartenance à la collectivité franco-ontarienne de ses élèves en faisant francophones (p.ex. poème, chanson, etc.) qui véhiculent la mission, la vision et les valeurs du Conseil. la chanson *Mon beau drapeau*.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

1. Il incombe à la direction d'école de gérer les modalités s'appliquant aux activités de rassemblement au début du jour de classe et lors de chaque célébration publique.
2. La direction d'école s'assure que le personnel de l'école connaît le déroulement des activités de rassemblement du matin et engage celui-ci à contribuer aux annonces du matin.
3. La direction d'école s'assure que la reconnaissance des territoires des peuples autochtones est lue chaque première journée au premier rassemblement de la semaine avant l'hymne national (voir Annexe A).
4. La direction d'école encourage le comité organisateur d'une célébration publique à inclure la reconnaissance des peuples autochtones et l'hymne national en ouverture du programme.
5. La direction d'école s'assure promeut la présentation de réalisations artistiques ou littéraires d'artistes francophones (p.ex. poème, chanson, etc.) qui véhiculent la francophonie, effort, générosité, inclusion ainsi que l'ouverture au monde et à sa diversité culturelle, que la chanson thème désignée pour la promotion de l'identité franco-ontarienne, *Mon beau drapeau* (paroles — Annexe B), soit entendue ou chantée lors du rassemblement en début de journée au moins une fois par semaine dans chaque école élémentaire et secondaire du Conseil.
6. La direction d'école avec le personnel de l'école s'assure que les élèves aient la chance d'être partie prenante du contenu et de l'animation des activités de rassemblement ou de cérémonies publiques.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

RASSEMBLEMENT AU DÉBUT
OU À LA FIN DU JOUR DE CLASSE

Page 2 de 5

COMPOSANTES DU RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS
D'UNE CÉRÉMONIE

Le tableau ci-dessous résume les composantes avec leur fréquence pour le rassemblement au début du jour de classe et lors d'une cérémonie publique dans les écoles.

Composante	Rassemblement au début du jour	Cérémonie
Reconnaissance des peuples autochtones	Chaque <u>premier rassemblement de la semaine</u> première journée de la semaine	Facultatif Cérémonie protocolaire - Obligatoire
<i>Ô Canada</i>	Obligatoire - quotidien	Facultatif
Pensée	Facultatif	
Valeurs	Selon les valeurs déterminées par l'école - facultatif	
Annonces de la journée	Obligatoire - quotidien	
Réalisation artistique ou littéraire Chanson - Mon beau drapeau	Dans la mesure du possible, Au moins une fois par semaine	

RÉFÉRENCES

1. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture francophone dans les écoles de langue française de l'Ontario, 2009.*
2. *Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones, 2016.*

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

RASSEMBLEMENT AU DÉBUT
OU À LA FIN DU JOUR DE CLASSE

Page 3 de 5

ANNEXE A

RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Texte à lire en lien avec la reconnaissance des territoires :

« Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se trouve (nom de l'école/bureaux). Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Grâce au traité (nommer votre traité), les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire. »

LISTE DES TRAITÉS DE RECONNAISSANCE SELON LES SECTEURS DU CONSEIL

Secteurs	Traités
Windsor	Traité McKee n° 2, du 19 mai 1970
Penetanguishene	Traité Penetanguishene n° 5, du 22 mai 1798
London	Traité du canton de London n° 6, du 17 septembre 1796
Toronto, Markham, Richmond Hill, Mississauga et Oakville	Traité n° 13, du 1 ^{er} août 1805
Barrie et Borden	Traité du lac Simcoe-Nottawasaga n° 18, du 17 octobre 1818
Brampton et Orangeville	Traité d'Ajetance n° 19, du 28 octobre 1818
Sarnia	Traité n° 27 ½, du 26 avril 1825

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,33****RASSEMBLEMENT AU DÉBUT
OU À LA FIN DU JOUR DE CLASSE**

Page 4 de 5

Secteurs	Traités
Niagara et St. Catharines	Traité de Niagara, du 1 ^{er} août 1764
Welland, Burlington, Hamilton et Guelph	Traité de Niagara n° 381, du 9 mai 1781
Waterloo	Traité de Haldimand, du 25 octobre 1784
Scarborough, Oshawa et Grand Toronto : Laure-Rièse	Traité de Williams, du 31 octobre 1923

ANNEXE-B

MON-BEAU-DRAPEAU

*Il~~s~~ ont fait souche dans ce pays blanc,
Il~~s~~ ont su donner tellement d'enfants,
Qui, une fois devenus grands,
Ont résisté aux conquérants.*

*Je te chante, mon beau drapeau
Des Français de l'Ontario.
Je te lève, brandi bien haut,
Pour que vous voyiez bien
Je suis Franco-Ontarien(ne)!*

*Fidèles à leur passé lointain,
Parlant la langue des Anciens,
Fiers d'être venus et d'être restés,
D'être encore là après tant d'années.*

*Je te chante, mon beau drapeau
Des Français de l'Ontario.
Je te lève, brandi bien haut,
Pour que vous voyiez bien
Je suis Franco-Ontarien(ne)!*

*Levons-le ce beau drapeau.
Hissons-le toujours plus haut, plus haut*

*Je te chante, mon beau drapeau
Des Français de l'Ontario.
Je te lève, brandi bien haut
Pour que vous voyiez bien
On est Franco-Ontarien(ne)!
Aujourd'hui et demain*

*Paroles: Jean-Pierre Perreault
Musique: Brian St-Pierre*

POINT NO 8.5 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique n^o 4,23 *Santé et Sécurité au travail*

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'exercice de révision des politiques du Conseil scolaire Viamonde, l'administration du Conseil a mis à jour la politique n^o 4,23 *Santé et sécurité au travail*.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez en annexe la politique n^o4,23 *Santé et sécurité au travail*. Le seul changement est l'élimination d'une annexe désuète.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport daté du 28 mai 2021 sur la Politique n^o4,23 *Santé et sécurité au travail* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la politique révisée n^o4,23 *Santé et sécurité au travail* telle que présentée.

Préparé par :

Le directeur du secteur de l'immobilisation de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

La directrice du secteur des ressources humaines,
Marie-Josée Smith

Présenté par :

La directrice de l'éducation par intérim,
Sylvie Longo

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Approuvée le 12 septembre 1998

Révisée le 23 mars 2002

Révisée le 22 juin 2013

Révisée le 24 juin 2016

Révisée le 16 juin 2017

Révisée le 12 octobre 2018

Révisée le 18 octobre 2019

[Révisée le 28 mai 2021](#)

Prochaine révision en 2021-2022+

Page 1 de 3

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) s'engage à fournir et à maintenir les lieux de travail sains et sécuritaires pour les membres de son personnel, ses élèves et ses visiteurs en vue de minimiser les risques d'accident ou de maladie qui pourraient y survenir ou en découler.

Pour ce faire, le conseil et le personnel doivent travailler ensemble pour atteindre l'objectif visé, qui consiste à réduire les risques d'accident ou de maladie.

Le Conseil et les membres de son personnel se conforment aux exigences des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables ainsi qu'aux exigences prescrites dans la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents de travail* et la *Loi sur la protection de l'environnement*.

RESPONSABILITÉS

Le Conseil est responsable de définir et de mettre en œuvre des programmes conçus pour protéger l'environnement et la santé et la sécurité des membres de son personnel, de ses élèves et de ses visiteurs. [Les composantes de ces programmes sont jointes à l'annexe A.](#)

1. Membres du personnel

Chaque membre du personnel doit recevoir la formation adéquate attenante à ses tâches afin d'assurer la santé et la sécurité.

Chaque membre du personnel a le devoir d'exécuter son travail conformément aux règlements fixés par la loi et par les pratiques sécuritaires de travail et de rapporter à sa superviseuse ou à son superviseur toute condition créant un risque pour la santé et la sécurité.

L'engagement de tous les membres du personnel du Conseil envers la santé et la sécurité de leur environnement et de leurs lieux de travail est une partie intégrante des activités du Conseil, l'objectif final étant de réduire les risques d'accident ou de maladie.

2. Personnel de supervision

Chaque membre du personnel de supervision est responsable de la santé et de la sécurité des personnes placées sous son autorité. Chaque membre du personnel de supervision doit s'assurer que les personnes placées sous son autorité comprennent et respectent les règlements prescrits sur la sécurité et les pratiques de travail sécuritaires. Chaque membre

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

du personnel de supervision doit mener une enquête sur tous les risques ou périls dont elle ou il prend connaissance et doit apporter les correctifs requis.

3. Entrepreneurs

Les entrepreneurs généraux, sous-traitants et fournisseurs exécutant des travaux pour le Conseil, acceptent, conformément aux conditions stipulées dans leur contrat, de respecter les lois et règlements régissant la santé et la sécurité de l'environnement et des lieux de travail ainsi que les politiques et les directives administratives du Conseil à cet effet.

4. Comité mixte central de santé et de sécurité au travail (CMCSST)

Le Conseil appuie et s'engage à faciliter le travail du Comité mixte central de santé et de sécurité au travail (CMCSST) et encourage tout le personnel à faire de même.

5. Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP)

Le Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification est responsable de l'administration des programmes de santé et de sécurité et des procédures mises en place pour mettre en œuvre cette politique.

6. Secteur des ressources humaines

Le Secteur des ressources humaines est responsable de la gestion des dossiers d'accidents de travail et des programmes de retour au travail des membres du personnel de façon sécuritaire.

La politique sur la santé et la sécurité au travail sera revue annuellement par le Conseil.

Annexe A

Sans se limiter à la liste ci-jointe, les composantes des programmes et les procédures spécifiques à élaborer ou à mettre à jour sont :

- Formation des membres du personnel (nouvel emploi, nouveau travail, nouvel équipement)
- Inspections des lieux de travail et analyses de risques
- Analyses et enquêtes des accidents et maladies survenues dans le lieu de travail
- Accès aux espaces restreints, vides techniques
- Protection de la machinerie
- Entretien général
- Entretien de l'équipement et de l'outillage
- Équipement de protection
- Secours et premiers soins
- Sécurité électrique
- Prévention des incendies
- Contrôles d'ingénierie
- SIMDUT
- Travaux à haute température
- Contrôle d'accès aux édifices
- Sécurité en hauteur

POINT 9.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : 31^e Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

Le 31^e [Congrès annuel | Fédération nationale des conseils scolaires francophones \(fnssf.ca\)](https://www.fnssf.ca) sous le thème « Une communauté, une école! » se tiendra du **28 au 30 octobre 2021 à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)**. Bien entendu, si pour des raisons sanitaires ou autres conséquences liées à la COVID, il était impossible d'assurer la tenue de l'événement, ce dernier aura lieu en mode virtuel.

Il est à noter que, conformément aux règlements de la FNCSF, trois membres de chaque conseil scolaire ont droit de vote à leur AGA.

Chaque année des membres du Conseil choisissent de s'inscrire au congrès et le Conseil nomme trois membres parmi les participants à titre de délégués avec droit de vote ainsi que trois suppléants pour représenter le Conseil à l'assemblée générale annuelle de la FNCSF.

Il est donc recommandé :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 sur le 31^e congrès annuel de la FNCSF soit reçu.

QUE le Conseil approuve la participation des membres qui choisissent d'assister au 31^e congrès annuel de la FNCSF.

QUE le Conseil nomme trois (3) délégués avec droit de vote et trois (3) suppléants parmi les participants au congrès annuel du 28 au 30 octobre 2021 pour représenter le Conseil à l'AGA 2021 de la FNCSF.

Préparé et présenté par :

La directrice de l'éducation par intérim,

Sylvie Longo

POINT NO 9.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Programmes universitaires de langue française en Ontario

ANTÉCÉDENTS

Depuis le 1^{er} février 2021, l'Université Laurentienne est à l'abri des créanciers sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) et est en processus de restructuration.

Le 12 avril dernier, l'Université Laurentienne annonçait l'abolition de 69 programmes dont 28 en français y compris les programmes de formation à l'enseignement aux cycles intermédiaire et supérieur, d'études françaises et de littérature et culture francophone. Une centaine de postes de professeurs ont aussi été coupés dont une trentaine chez les francophones.

Le 12 mars, l'Université de Sudbury et l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AF)) ont annoncé que l'Université de Sudbury veut devenir un établissement entièrement de langue française et rapatrier les programmes en français de l'Université Laurentienne.

Le 29 mars 2021, la Coalition nord-ontarienne pour une université francophone demande au gouvernement de l'Ontario de s'engager à doter le nord de l'Ontario d'une université de langue française.

Le 4 mai 2021, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et plusieurs partenaires communautaires annoncent la création de l'université libre du Nouvel-Ontario (ULNO) qui visent la création d'une université francophone à Sudbury et demande que tous les programmes en langue française de l'université Laurentienne lui soient transférés afin d'assurer la pérennité de la programmation universitaire en français dans le Moyen-Nord dans une solution par, pour et avec les francophones.

SITUATION ACTUELLE

Il importe que le Conseil scolaire Viamonde se prononce sur le droit des Ontariens et Ontariennes à des services et des programmes universitaires de langue française en Ontario. Afin d'assurer la vitalité, la pérennité et l'essor de la francophonie et de ses diverses communautés partout en Ontario, il est essentiel :

- qu'une vaste gamme de programmes universitaires en français soit offerte à l'échelle de la province ;
- qu'une collaboration pan-ontarienne entre les établissements universitaires offrant des programmes en français favorise la complémentarité de l'offre ;
- que la gestion des établissements et des programmes universitaires soit assurée par et pour les francophones et ;

POINT NO 9.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- que les établissements universitaires soient à proximité des communautés qu'elles desservent.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 portant sur les Programmes universitaires de langue française en Ontario soit reçu.

QUE le Conseil endosse les principes suivants :

1. qu'une vaste gamme de programmes universitaires en français soit offerte à l'échelle de la province ;
2. qu'une collaboration pan-ontarienne entre les établissements universitaires offrant des programmes en français favorise la complémentarité de l'offre ;
3. que la gestion des établissements et des programmes universitaires soit assurée par et pour les francophones et ;
4. que les établissements universitaires soient à proximité des communautés qu'elles desservent.

QUE le Conseil appuie, comme il le pourra, ceux qui adhèrent aux mêmes principes contenus dans ce rapport adopté à la réunion ordinaire du 28 mai 2021.

Préparé par :
La directrice de l'éducation par intérim
Sylvie Longo

Présenté par :
La présidence
Sylvie A. Landry

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB

April 19, 2021

Correspondance

Karen Redman, Regional Chair, Region of Waterloo
Kathryn McGarry, Mayor, City of Cambridge
Berry Vrbanovic, Mayor, City of Kitchener
Dave Jaworsky, Mayor, City of Waterloo
Sue Foxton, Mayor, Township of North Dumfries
Joe Nowak, Mayor, Township of Wellesley
Les Armstrong, Mayor, Township of Wilmot
Sandy Shantz, Mayor, Township of Woolwich

Dear Regional Chair and Mayors,

At its meeting on March 8, 2021, the Board of Trustees for the Waterloo Region District School Board (WRDSB) approved the following motion, related to the installation of Stop Arm Cameras on buses:

That the Waterloo Region District School Board Chair write a letter to the Mayors' offices of our 3 cities, our multiple townships and regional council, asking them to advocate to the province to speed up the process for installation of stop arm cameras to improve the safety of our students while using the transportation provided by us;

This request is of significant importance as the accidents that occur when motor vehicles speed past stopped school buses often result in catastrophic injuries or even student death.

In 2012, Lydia Herrle, was hit by a vehicle that passed a stopped school bus in front of her home just west of Waterloo. The collision left her in a coma for months, with a brain injury and many broken bones.

In 2000, five year old Adam Ranger was killed in Mattawa, Ontario when a truck with a trailer tried to pass his stopped school bus. The truck swerved and missed Adam, but he was hit by the trailer. Mattawa has since installed stop arm cameras on all of their school buses to curb aggressive drivers.

These are two examples of devastating accidents involving vehicles passing school buses. Unfortunately, we know drivers make this dangerous decision much more frequently. Waterloo Region Police Services (WRPS) [stated](#) that nine incidents were reported in the first two months of 2021 and local school bus drivers [report](#) that vehicles regularly pass their stopped buses. In a [2016 pilot](#), 97 vehicles passed stopped school buses in 23 days. Students, parents, and school

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB

bus operators should be able to be able to feel confident that other drivers will stop as required when a school bus is stopped and has its lights flashing and its stop-arm camera raised.

Installation of stop arm cameras would deter motorists from passing stopped school buses and protect our students' safety. The cameras are a straightforward solution with the ability to substantially reduce aggressive driving and protect the lives of thousands of students who ride the bus to school. Ottawa District School Board installed stop arm cameras in 2019 and after only three months, 60 charges were laid against motorists who failed to stop when the bus stopped to pick up students.

As per the Ontario Ministry of Transportation "As of September 1, 2020, the Ministry is making it easier for municipalities to set up school bus stop arm cameras in their region. This change to streamline the prosecution of camera offences will help to ensure that violators are penalized."

We ask for your support to advocate to the Province to speed up the process for installation of stop arm cameras on school buses in Waterloo Region to keep our students safe when riding the school bus.

Sincerely,



Joanne Weston
Chairperson of the Board of Trustees
Waterloo Region District School Board

CC:
Waterloo Catholic District School Board
Conseil scolaire Viamonde
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
MPP Belinda Karahalios
MPP Laura Mae Lindo
MPP Amy Fee
MPP Michael Harris
MPP Catherine Fife
OPSBA
STSWR

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB

April 19, 2021

Karen Redman, Regional Chair, Region of Waterloo
Kathryn McGarry, Mayor, City of Cambridge
Berry Vrbanovic, Mayor, City of Kitchener
Dave Jaworsky, Mayor, City of Waterloo
Sue Foxton, Mayor, Township of North Dumfries
Joe Nowak, Mayor, Township of Wellesley
Les Armstrong, Mayor, Township of Wilmot
Sandy Shantz, Mayor, Township of Woolwich

Dear Regional Chair and Mayors,

At its meeting on March 8, 2021, the Board of Trustees for the Waterloo Region District School Board (WRDSB) approved the following motion, related to the installation of Stop Arm Cameras on buses:

That the Waterloo Region District School Board Chair write a letter to the Mayors' offices of our 3 cities, our multiple townships and regional council, asking them to advocate to the province to speed up the process for installation of stop arm cameras to improve the safety of our students while using the transportation provided by us;

This request is of significant importance as the accidents that occur when motor vehicles speed past stopped school buses often result in catastrophic injuries or even student death.

In 2012, Lydia Herrle, was hit by a vehicle that passed a stopped school bus in front of her home just west of Waterloo. The collision left her in a coma for months, with a brain injury and many broken bones.

In 2000, five year old Adam Ranger was killed in Mattawa, Ontario when a truck with a trailer tried to pass his stopped school bus. The truck swerved and missed Adam, but he was hit by the trailer. Mattawa has since installed stop arm cameras on all of their school buses to curb aggressive drivers.

These are two examples of devastating accidents involving vehicles passing school buses. Unfortunately, we know drivers make this dangerous decision much more frequently. Waterloo Region Police Services (WRPS) [stated](#) that nine incidents were reported in the first two months of 2021 and local school bus drivers [report](#) that vehicles regularly pass their stopped buses. In a [2016 pilot](#), 97 vehicles passed stopped school buses in 23 days. Students, parents, and school

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB

bus operators should be able to be able to feel confident that other drivers will stop as required when a school bus is stopped and has its lights flashing and its stop-arm camera raised.

Installation of stop arm cameras would deter motorists from passing stopped school buses and protect our students' safety. The cameras are a straightforward solution with the ability to substantially reduce aggressive driving and protect the lives of thousands of students who ride the bus to school. Ottawa District School Board installed stop arm cameras in 2019 and after only three months, 60 charges were laid against motorists who failed to stop when the bus stopped to pick up students.

As per the Ontario Ministry of Transportation "As of September 1, 2020, the Ministry is making it easier for municipalities to set up school bus stop arm cameras in their region. This change to streamline the prosecution of camera offences will help to ensure that violators are penalized."

We ask for your support to advocate to the Province to speed up the process for installation of stop arm cameras on school buses in Waterloo Region to keep our students safe when riding the school bus.

Sincerely,



Joanne Weston
Chairperson of the Board of Trustees
Waterloo Region District School Board

CC:
Waterloo Catholic District School Board
Conseil scolaire Viamonde
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
MPP Belinda Karahalios
MPP Laura Mae Lindo
MPP Amy Fee
MPP Michael Harris
MPP Catherine Fife
OPSBA
STSWR

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB



Fédération des
parents francophones
de Colombie-Britannique

Par courriel : landrys@csviamonde.ca et fournierf@csviamonde.ca

Le 3 mai 2021

Attention : Sylvie Landry

CS Viamonde

Pour la participation de Françoise Fournier

Objet : Remerciements

Bonjour,

Il y a 10 ans, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSFCB), la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique (FPFCB) et des parents codemandeurs intentaient une poursuite contre le gouvernement de la Colombie-Britannique, afin de revendiquer la mise en œuvre du droit à l'équivalence réelle en éducation pour la minorité linguistique francophone de la province.

Après des démarches en première instance puis à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, cette cause a été entendue par la Cour suprême du Canada le 26 septembre 2019. Enfin, le plus haut tribunal du pays a rendu, le 12 juin 2020, un jugement favorable à notre cause.

Ce jugement constitue une immense victoire pour l'ensemble de la communauté franco-colombienne, victoire qui n'aurait pas été possible sans toutes les personnes et les entités qui ont participé, de près ou de loin, à cette mégacause; et vous en faites partie. Que vous ayez compté parmi ceux et celles qui ont entamé la poursuite, que vous ayez visité des écoles, témoigné ou défendu en cour, que vous ayez pris des décisions pour faire avancer le dossier, que vous ayez envoyé des mémoires, ou encore que vous soyez intervenu à l'étape ultime, vous avez fait une grande différence. Votre conviction et l'énergie que vous avez consacrée à cette cause nous ont motivés encore davantage à aller de l'avant et à continuer jusqu'au bout, avec le dénouement que nous connaissons maintenant.

Conseil scolaire francophone de la C.-B
100-13511 Commerce Parkway, Richmond
(C.-B.) V6V 2J8
Tel : 604-209-9593
www.csf.bc.ca

Fédération des parents francophones de C.-B.
223-1555, 7^e Avenue Ouest
Vancouver (C.-B.) V6J 1S1
Tel: 604-736-5056
www.fpfcb.bc.ca

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB



Fédération des
parents francophones
de Colombie-Britannique

La francophonie en milieu minoritaire au Canada se porte mieux grâce à la lutte que nous avons menée ensemble. Le CSFCB et la Fédération des parents vous en sont grandement reconnaissants et tenaient à vous remercier du rôle que vous avez joué dans cette affaire.

Merci. Vous avez contribué concrètement à changer le visage de l'éducation francophone en Colombie-Britannique, certes, mais aussi partout au pays. De plus, vous avez assuré que des générations d'enfants francophones dans notre province auront accès à l'éducation en français à laquelle ils ont droit.

Patrick Gatien

Président du CA, CSFCB

Suzana Straus

Présidente du CA, FPFCB

DIRECTIONS DE
L'ÉDUCATION

Le 4 mai 2021

André Blais
Conseil scolaire catholique
MonAvenir

Simon Fecteau
Conseil scolaire public
du Nord-Est de l'Ontario

Lucie Allaire
Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales

Marc Bertrand
Conseil des écoles catholiques du
Centre-Est

Martin Bertrand
Conseil scolaire Viamonde

Jean-François Boulanger
Consortium Centre Jules-Léger

Marc Gauthier
Conseil scolaire public
du Grand Nord de l'Ontario

Paul Henry
Conseil scolaire catholique
du Nouvel-Ontario

Monique Ménard
Conseil scolaire catholique
Franco-Nord

Sylvie Petroski
Conseil scolaire catholique
de district des Grandes Rivières

Joseph Picard
Conseil scolaire catholique
Providence

Sylvie Tremblay
Conseil des écoles publiques
de l'Est de l'Ontario

François Turpin
Conseil scolaire de district
catholique de l'Est ontarien

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU
CENTRE FRANCO
Claude Deschamps
Secrétaire du CODELF

Monsieur Robert Haché
Recteur et vice-chancelier
Université Laurentienne

Monsieur,

À titre de président du Conseil ontarien des directions de l'éducation de langue française (CODELF), je souhaite par la présente vous faire part de la grande préoccupation des membres du CODELF concernant les coupures de programmes destinés aux francophones à l'Université Laurentienne.

Nous sollicitons donc votre appui pour assurer les efforts nécessaires à protéger l'éducation post-secondaire en français dans le nord de l'Ontario pour le bien des élèves francophones de la province.

Le CODELF convient à l'unanimité qu'il est d'une grande importance de maintenir l'éducation post-secondaire dans le nord de l'Ontario pour préserver les droits de tous les francophones et francophiles.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à cette demande et demeure à votre disposition pour répondre à toutes questions.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



André Blais,
Président du CODELF

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB



Le 6 mai 2021

L'honorable Stephen Lecce
Ministère de l'Éducation
Édifice Mowat, 900, rue Bay
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Objet : Expansion des tests ciblés

Monsieur le Ministre,

Le 16 février dernier, vous avez émis une note de service sur le sujet en titre. Par la présente, je tiens à partager des préoccupations relatives à la mise en œuvre de cette initiative, notamment en lien avec les services en français.

Depuis votre annonce, les équipes administratives ont travaillé avec divers intervenants pour la mise en œuvre efficace du programme de tests ciblés. Malgré l'excellente collaboration qui existe avec les administrations des autres conseils scolaires de notre région, à ce jour, les services ne sont pas entièrement offerts en français. D'ailleurs, nous notons dans les régions du conseil que :

- Le site Web de la compagnie responsable est en anglais seulement ;
- La présence sur les sites des tests d'un personnel francophone pour répondre aux questions des francophones n'est pas constante ;
- La confirmation des résultats auprès des francophones est en anglais seulement.

Comme le précise si bien la Commissaire aux services en français de l'Ontario, les francophones de l'Ontario doivent avoir accès à un "service équivalent et sans délai". Ce principe, voire même ce droit, n'a pas été respecté par rapport à la présente initiative.

SIÈGE SOCIAL

7515, promenade Forest Glade
Windsor, Ontario N8T 3P5
téléphone 519-948-9227
sans frais 1-888-768-2219
télécopieur 519-948-1091

BUREAU SATELLITE DE CHATHAM-KENT

14, rue Notre-Dame, C.P. 70
Pain Court, Ontario N0P 1Z0
téléphone 519-355-1304
sans frais 1-877-250-4877
télécopieur 519-354-8337

BUREAU SATELLITE DE LONDON

1569, rue Oxford Est
London, Ontario N5V 1W5
téléphone 519-673-1035
sans frais 1-800-407-2338
télécopieur 519-673-1924

J'y crois, je m'engage!

CscProvidence.ca

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB

Je me joins aux autres conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire catholique Providence pour recommander que toute nouvelle initiative du ministère de l'Éducation et autres ministères tels le ministère de la Santé soit lancée simultanément en français et en anglais seulement lorsque les francophones seront assurés d'un service équivalent à la majorité anglophone.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Doris Sauvé, présidente
Conseil scolaire catholique Providence

- c. c. L'honorable Doug Ford, premier ministre de l'Ontario
- L'honorable Caroline Mulroney, ministre des Affaires francophones
- Kelly Burke, commissaire aux services en français de l'Ontario
- Ombudsman
- Denis Labelle, président CSPNE
- Anne-Marie Gélinault, présidente CSPGNO
- Sylvie Landry, présidente CSViamonde
- Denis M. Chartrand, président CEPEO
- Johanne Lacombe, présidente CECCE
- Langis H. Dion, président CSCDGR
- André Bidal, président CSC Nouvelon
- Ronald Demers, président CSCFN
- Melinda Chartrand, présidente CSC MonAvenir
- François Bazinet, président CSCEO
- Sylvie Payeur, présidente CSDCAB
- Yves Lévesque, directeur général, l'AFOCSC
- Isabelle Girard, directrice générale, l'ACÉPO
- Paul Levac, entité 1

Le 10 mai 2021

L'honorable Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation
Ministère de l'Éducation de l'Ontario

Monsieur le Ministre,

Au nom des conseillers scolaires, des élèves et des membres du personnel du Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir), je vous écris pour vous aviser que nous ne pouvons appuyer l'initiative ministérielle portant sur l'Accès élargi à l'apprentissage en ligne et à distance.

Ainsi, nous appuyons les positions avancées par le Conseil ontarien des directions de l'éducation de langue française (CODELF), le Council of Ontario Directors of Education (CODE), ainsi que d'autres organismes tels que l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) et l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO).

Droit à l'éducation équivalente

Pour les conseils scolaires de langue française en milieu minoritaire, la présence quotidienne des élèves à l'école est essentielle. Ces moments à l'école représentent souvent le seul temps privilégié pour lire, apprendre, discuter et jouer en français. Ce sont des moments fondamentaux pour assurer le développement de la langue et le sens d'appartenance et d'identité reliés à la langue et à la culture francophone. Ces moments en présentiels sont cruciaux pour les élèves de langue française en milieu minoritaire. Leur enlever ou même les réduire serait d'affecter la qualité de leur éducation.

La *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*) protège le droit à une expérience éducative dans une école de langue française qui est équivalente à celle offerte dans les écoles de langue anglaise. L'égalité réelle exige que les minorités de langue officielle soient traitées différemment, si nécessaire, suivant leur situation et leurs besoins particuliers.

...1/3

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB

TFO n'est pas un conseil scolaire

De remettre entre les mains de TFO la responsabilité de gérer nos cours en ligne serait de brimer nos droits constitutionnels.

Les droits conférés par l'article 23 de la *Charte* comprennent, entre autres, le droit de gestion et de contrôle de nos écoles. Les francophones de la province de l'Ontario ont le droit de gestion pour l'éducation de leurs enfants. Les conseillers scolaires élus assurent la qualité de l'éducation francophone dans leur région respective.

TFO n'est pas un conseil scolaire de langue française et n'est pas gouverné par des ayants droit élus pour en assurer la gestion et le contrôle selon l'article 23 de la *Charte*.

La gestion et le contrôle de nos écoles sont essentiels au maintien et à la valorisation de l'instruction et de la culture de la minorité et pour répondre à nos besoins spécifiques. Chaque conseil scolaire francophone de la province doit détenir le pouvoir exclusif quant à la prise de décisions concernant l'instruction dans sa langue et les établissements où elle est offerte.

Il est donc impossible selon la *Charte* et inconcevable selon le Conseil que TFO soit responsable de nos cours en ligne.

Santé mentale

Finalement, la pandémie actuelle souligne l'importance et la valeur de la présence de nos élèves à l'école. La présence à l'école développe les relations entre les élèves et les enseignants, apporte du soutien à l'apprentissage socio-émotionnel et a un impact positif sur la santé mentale et le bien-être des élèves et leurs familles.

Les effets néfastes de l'apprentissage à distance sont encore plus marqués chez les élèves ayant des besoins spéciaux, les élèves qui ont des problèmes de santé mentale et les élèves à risque. Ces élèves vulnérables bénéficient de services répétitifs et étendus qui ne peuvent être fournis qu'en personne. De plus, plusieurs nécessitent l'accès à des services de soutien communautaire et social.

Le Csc MonAvenir demande donc au ministère de l'Éducation de reconsidérer la mise en œuvre de son plan d'apprentissage en ligne. Des données fondées sur des preuves doivent être recueillies et examinées en collaboration avec un groupe de travail consultatif sur l'éducation qui compte des éducateurs, des parents, la voix des élèves et des cadres supérieurs des domaines de la programmation, de la petite enfance et de l'enfance en difficulté et de la santé mentale avant de reconsidérer cette initiative.

...2/3

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.

La présidente du Csc MonAvenir,

MChartrand

Melinda Chartrand

c.c. Conseillers scolaires du Csc MonAvenir
Présidences des conseils scolaires publics et catholiques, francophones et anglophones
Association franco-ontarienne des conseils scolaires francophones
Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario
Ontario Public School Boards' Association
Ontario Catholic School Trustees' Association



Association des conseils
scolaires des écoles publiques de l'Ontario

Le 13 mai 2021

Conseillères et conseillers scolaires
Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
Conseil scolaire Viamonde

Objet : Recensement de 2021

Chères conseillères et chers conseillers scolaires,

Cela fait des années que les conseils scolaires de langue française et les francophones du Canada attendent ce moment. Enfin, des questions linguistiques sont ajoutées au Recensement pour mieux dénombrer les francophones et les jeunes ayant le droit de fréquenter une école de langue française.

Pour l'ACÉPO, le Recensement 2021 vient ouvrir une multitude de nouvelles opportunités pour les conseils scolaires de langue française et les communautés francophones. C'est la chance de pouvoir enfin d'obtenir un financement, des services et des ressources qui répondent réellement aux besoins et au poids des francophones en contexte minoritaire partout au Canada.

L'ACÉPO remercie le gouvernement fédéral, les acteurs clés de la francophonie en milieu minoritaire au Canada, ainsi que nos partenaires et tout spécialement la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) et la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), pour tout le travail réalisé dans ce dossier ces dernières années.

Je souhaite également surtout vous féliciter, conseillères et conseillers scolaires des écoles publics de l'Ontario, c'est avec votre soutien que l'ACÉPO peut s'engager et obtenir des résultats positifs. Je vous invite à célébrer avec nous cet événement majeur!

Je vous prie d'accepter, chères conseillères et chers conseillers scolaires, mes salutations distinguées.

Le président,

Denis M. Chartrand



Le 14 mai 2021

L'honorable Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation
Ministère de l'Éducation de l'Ontario

Monsieur le Ministre,

Au nom des conseillères et conseillers scolaires, des élèves et des employés du Conseil scolaire catholique Nouvelon (CSC Nouvelon), nous vous écrivons pour vous aviser que nous ne pouvons, en toute conscience, appuyer l'initiative ministérielle portant sur l'Accès élargi à l'apprentissage en ligne et à distance.

Ainsi, nous appuyons les positions avancées par le Conseil ontarien des directions de l'éducation de langue française (CODELF), le Council of Ontario Directors of Education (CODE), ainsi que d'autres organismes tels que l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) et l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO).

Droit à l'éducation équivalente

Pour les conseils scolaires catholiques de langue française en milieu minoritaire, la présence quotidienne des élèves à l'école est essentielle. Ces moments à l'école représentent souvent les seuls temps privilégiés pour lire, apprendre, discuter et jouer en français. Ce sont des moments fondamentaux pour assurer le développement de la langue et le sens d'appartenance et d'identité reliés à la langue, la foi et à la culture francophone. Ces moments en présentiel sont cruciaux pour les élèves francophones en milieu minoritaire et contribue à la qualité de leur éducation.

La *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*) protège le droit à une expérience éducative dans une école catholique de langue française qui est équivalente à celle offerte dans les écoles de langue anglaise. L'égalité réelle exige que les minorités de langue officielle soient traitées différemment, si nécessaire, suivant leur situation et leurs besoins particuliers.

...2



TFO n'est pas un conseil scolaire

De remettre entre les mains de TFO la responsabilité de gérer nos cours en ligne serait de brimer nos droits constitutionnels.

Les droits conférés par l'article 23 de la *Charte* comprennent, entre autres, le droit de gestion et de contrôle de nos écoles. Les francophones de la province de l'Ontario ont le droit de gestion pour l'éducation de leurs enfants. Les conseillères et conseillers scolaires élus assurent la qualité de l'éducation francophone dans leur région respective.

TFO n'est pas un conseil scolaire de langue française et n'est pas gouverné par des ayants droit élus pour en assurer la gestion et le contrôle selon l'article 23 de la *Charte*.

La gestion et le contrôle de nos écoles sont essentiels au maintien et à la valorisation de l'instruction et de la culture de la minorité et pour répondre à nos besoins spécifiques. Chaque conseil scolaire francophone de la province doit détenir le pouvoir exclusif quant à la prise de décisions concernant l'instruction dans sa langue et les établissements où elle est offerte.

Il est donc impossible selon la *Charte* et inconcevable selon le Conseil que TFO soit responsable de nos cours en ligne.

Santé mentale

Finalement, la pandémie de la COVID-19 qui perdure, souligne l'importance et la valeur de la présence de nos élèves dans nos écoles catholiques pour soutenir leur apprentissage et leur bien-être sur tous les plans : cognitif, émotionnel, social et physique; leurs parents en conviennent sans aucun doute.

Les effets négatifs de l'apprentissage à distance sont encore plus marqués chez les élèves ayant des besoins particuliers, les élèves qui ont des problèmes de santé mentale et les élèves à risque. Ces élèves vulnérables bénéficient de services répétitifs et étendus qui ne peuvent être fournis qu'en personne. De plus, plusieurs nécessitent l'accès à des services de soutien communautaire et social.

...3



Le CSC Nouvelon demande donc au ministère de l'Éducation de reconsidérer la mise en œuvre de son plan d'apprentissage en ligne. Des données fondées sur des preuves doivent être recueillies et examinées en collaboration avec un groupe de travail consultatif sur l'éducation qui compte des éducateurs, des parents, la voix des élèves et des cadres supérieurs des domaines de la programmation, de la petite enfance, de l'enfance en difficulté et de la santé mentale avant de reconsidérer cette initiative.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération respectueuse.

Le président du Conseil,

André Bidal

La vice-présidente du Conseil,

Suzanne Salituri

C. c. Nancy Naylor, sous-ministre de l'Éducation
Conseillères et conseillers scolaires du CSC Nouvelon
Présidences des conseils scolaires publics et catholiques, francophones et anglophones
Association franco-ontarienne des conseils scolaires francophones
Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario
Ontario Public School Boards' Association
Ontario Catholic School Trustees' Association
Directeurs de l'éducation du CODELF
Tony Pontes, directeur général du CODE

ENVOYÉ PAR COURRIEL

Le 25 mai 2021

Chère Françoise,

C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que je vous transmets par la présente la lettre cosignée par M. Patrick Gatien et M^{me} Suzana Straus, respectivement présidence du CA du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et de la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique.

Dans leur missive, M. Gatien et M^{me} Straus vous remercient de votre participation et de votre contribution à l'éclatante victoire qu'ils ont remportée à la suite de la décision rendue par la Cour suprême du Canada le 12 juin 2020. Il s'agit d'un moment historique, car les francophones de la Colombie-Britannique pourront enfin se prévaloir de leur droit légitime à une éducation en français pleinement équivalente à celle offerte à la majorité.

Nous sommes ravis que votre apport à cette grande cause ait été reconnu. Ces remerciements sont grandement mérités. Plusieurs de mes collègues, des membres de l'administration et moi-même peuvent attester de votre profond engagement à la promotion de l'éducation en langue française et au rayonnement de la francophonie, pour lesquels vous vous êtes entièrement dévouée pendant plusieurs décennies et que vous continuez à l'être.

En 1997, vous vous joigniez au Comité local de l'amélioration de l'éducation (CLAE) qui préparait la venue du Conseil. Vous êtes une des pionnières qui avez œuvré à la création du Conseil scolaire Viamonde en contribuant à poser de solides fondations et à mettre en place les infrastructures sur lesquelles nous nous appuyons et sur lesquelles le Conseil a grandi et a évolué.

Nous vous en sommes tous redevables. Nous profitons de l'occasion pour vous exprimer tous nos remerciements à notre tour. Vous pouvez être très fière de votre importante contribution.

Veuillez agréer, chère Françoise, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente du Conseil,



Sylvie A. Landry

p. j. Lettre

c. c. Membres du Conseil

ENVOYÉ PAR COURRIEL

Le 25 mai 2021

Monsieur Patrick Gatien
Président du conseil d'administration
Conseil scolaire francophone
de la Colombie-Britannique
et
Madame Suzana Straus
Présidente du conseil d'administration
Fédération des parents francophones
de la Colombie-Britannique

Cher Monsieur et
Chère Madame,

J'accuse réception de votre lettre datée du 3 mai 2021 par laquelle vous adressez vos remerciements à Madame Françoise Fournier pour sa participation et sa contribution dans le cadre de votre poursuite contre le gouvernement de la Colombie-Britannique qui a débuté il y a déjà 10 ans.

C'est avec plaisir et fierté que nous avons transmis votre lettre à Madame Fournier qui est maintenant à la retraite bien qu'elle continue à œuvrer au sein de la francophonie.

Au nom des membres du Conseil scolaire Viamonde, je profite de l'occasion pour vous adresser toutes mes félicitations pour le jugement favorable à votre cause que vous avez obtenu de la Cour suprême du Canada le 12 juin 2020. Il s'agit d'une victoire éclatante pour la communauté franco-colombienne, mais aussi pour tous les francophones en milieu minoritaire. Les membres du Conseil scolaire Viamonde se réjouissent de ce succès décisif pour l'éducation de langue française.

Grâce à ce jugement, qui crée un précédent historique, les francophones en milieu minoritaire pourront se prévaloir de leur droit légitime à une éducation en français pleinement équivalente à celle offerte à la majorité.

Nous sommes conscients qu'il vous a fallu beaucoup de détermination, de persévérance, de prodigieux efforts et maintes démarches pour obtenir gain de cause et nous tenons à vous exprimer toute notre admiration et notre reconnaissance, car ce sont toutes les générations d'enfants francophones en milieu minoritaire qui en bénéficieront.



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB

Veillez agréer, cher Monsieur et chère Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente du Conseil,



Sylvie A. Landry

c. c. M^{me} Françoise Fournier
Membres du Conseil





PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025



tout est possible

csviamonde.ca

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025

Ce nouveau plan stratégique, réalisé en concertation avec l'ensemble de notre communauté scolaire, a pour ambition d'inspirer une jeunesse francophone fière et porteuse d'avenir.

MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont citoyennes et citoyens du monde.

VISION

Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

VALEURS

Collaboration, cohérence, communication, respect des différences, leadership

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Des élèves épanouis et engagés

STRATÉGIE 1

Déployer des outils et des approches qui favorisent le plein épanouissement des élèves.

STRATÉGIE 2

Former des citoyennes et des citoyens du monde responsables et respectueux de la diversité.

STRATÉGIE 3

Rendre l'offre scolaire et parascolaire francophone plus diversifiée et accessible.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Une organisation à l'écoute, performante et innovante

STRATÉGIE 4

Préconiser une planification concertée axée sur l'efficacité et l'écoresponsabilité.

STRATÉGIE 5

Accroître la capacité de recruter et de retenir un personnel épanoui, qualifié et compétent.

STRATÉGIE 6

Offrir des environnements modernes propices à l'apprentissage et à l'innovation pédagogique.

STRATÉGIE 7

Appuyer le personnel des écoles avec des services adaptés aux besoins locaux.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés

STRATÉGIE 8

Encourager l'engagement et la participation des familles.

STRATÉGIE 9

Tisser des liens de collaboration qui soutiennent la vitalité et la visibilité de la communauté francophone.

STRATÉGIE 10

Cultiver l'équité et l'inclusion, et valoriser la diversité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Une gouvernance responsable

STRATÉGIE 11

S'acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de nos communautés et de nos partenaires avec rigueur et diligence.

STRATÉGIE 12

Veiller à la transparence, à l'équité, à l'efficacité et à la redevabilité dans le déploiement des ressources humaines, matérielles et financières.

STRATÉGIE 13

Promouvoir un climat positif qui soutient le rendement et le bien-être des élèves et du personnel.

PROMESSE

À la fin de sa 12^e année, l'élève Viamonde :

1. Sait communiquer
2. Fait preuve d'un esprit critique, créatif et innovateur
3. Vit en équilibre émotionnel
4. Agit de façon proactive
5. Contribue au monde numérique avec intelligence
6. Collabore et exerce du leadership
7. Intervient avec éthique, engagement et écoresponsabilité



LES MEMBRES DU CONSEIL



Éric Lapointe, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Bruce, Dufferin, Grey, Simcoe
ÉCOLE(S) : [Académie La Pinède](#)
 • [École élémentaire des Quatre-Rivières](#)
 • [École élémentaire La Source](#)
 • [École publique Saint-Joseph](#)
 • [École secondaire Le Caron](#)
 • [École secondaire Roméo-Dallaire](#)



Karine Ricard, Membre du Conseil
RÉGION(S) : York
ÉCOLE(S) : [Académie de la Moraine](#)
 • [École élémentaire Chantal-Benoit](#)
 • [École élémentaire La Fontaine](#)
 • [École secondaire Norval-Morrisseau](#)



Chloë Robert, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Toronto (Centre)
ÉCOLE(S) : [Collège français](#)
 • [École élémentaire Gabrielle-Roy](#)
 • [École élémentaire La Mosaïque](#)
 • [École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau](#)



Yvon Rochefort, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Peel
ÉCOLE(S) : [École élémentaire Carrefour des jeunes](#)
 • [École élémentaire Horizon Jeunesse](#)
 • [École élémentaire Le Flambeau](#)
 • [École secondaire Jeunes sans frontières](#)



Guillaume Teasdale, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Essex
ÉCOLE(S) : [École élémentaire L'Envolée](#)
 • [École élémentaire Louise-Charron](#)
 • [École secondaire de Lamothe-Cadillac](#)



Pascale Thibodeau, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Waterloo, Comté de Wellington, Middlesex, Perth, Huron
ÉCOLE(S) : [Académie de la Tamise](#)
 • [École élémentaire L'Harmonie](#)
 • [École élémentaire L'Odysée](#)
 • [École élémentaire La Pommeraie](#)
 • [École élémentaire Marie-Curie](#)
 • [École secondaire David-Saint-Jacques](#)
 • [École secondaire Gabriel-Dumont](#)



Inés de la Roca,
 Élève-conseillère
RÉGION(S) : Tout le Conseil



Javan Mayrand,
 Élève-conseillère
RÉGION(S) : Tout le Conseil



Sylvie A. Landry, Présidente du Conseil
RÉGION(S) : Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Victoria, Hastings
ÉCOLE(S) : [École élémentaire Antonine-Maillet](#)
 • [École élémentaire Ronald-Marion](#)
 • [École élémentaire Viola-Léger](#)
 • [École secondaire Ronald-Marion](#)



Geneviève Oger, Vice-présidente du Conseil
RÉGION(S) : Toronto (Ouest)
ÉCOLE(S) : [École élémentaire Charles-Sauriol](#)
 • [École élémentaire Félix-Leclerc](#)
 • [École élémentaire Mathieu-da-Costa](#)
 • [École élémentaire Micheline-Saint-Cyr](#)
 • [École secondaire Toronto Ouest](#)



Véronique Emery, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Région de Niagara : Fort Erie, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Peiham, Wainfleet, Niagara-on-the-Lake, St. Catharines
ÉCOLE(S) : [École élémentaire Franco-Niagara](#)
 • [École élémentaire L'Héritage](#)
 • [École élémentaire LaMarsh](#)
 • [École élémentaire Nouvel Horizon](#)
 • [École secondaire Franco-Niagara](#)



Benoit Fortin, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Toronto (Est)
ÉCOLE(S) : [Académie Alexandre-Dumas](#)
 • [École élémentaire Jeanne-Lajoie](#)
 • [École élémentaire Laure-Rièse](#)
 • [École élémentaire Paul-Demers](#)
 • [École secondaire Étienne-Brûlé](#)



Pierre Girouard, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Hamilton-Wentworth, Halton, Brant
ÉCOLE(S) : [École élémentaire du Chêne](#)
 • [École élémentaire Dyane-Adam](#)
 • [École élémentaire Patricia-Picknell](#)
 • [École élémentaire Pavillon de la jeunesse](#)
 • [École élémentaire Renaissance](#)
 • [École secondaire Gaétan-Gervais](#)
 • [École secondaire Georges-P.-Vanier](#)



Pierre Lambert, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Oxford, Elgin, Lambton, Chatham-Kent
ÉCOLE(S) : [École élémentaire Les Rapides](#)
 • [École secondaire Franco-Jeunesse](#)